

ENTRETIENS
D'UN HOMME
DE COUR,
ET
D'UN SOLITAIRE,
SUR LA CONDUITE
DES GRANDS.

HISTOIRE MORALE.

Où non-seulement les Grands, mais même tous les peres de famille c[illegible] noîtront d'une maniere nouvelle [illegible] famil[illegible] l'obligation de leurs principaux devoirs.

A PARIS,
Chez ESTIENNE P[illegible]ILLON, ruë S. Jacques, au co[illegible] de la ruë du Foin, [illegible]int Maur.

M. DCC. XIII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.





PREFACE.

TOut le monde a connu autrefois un Abbé, encore plus celebre par sa genereuse sortie de la Cour, & par son zele pour le retablissement de la discipline reguliere, que par ses dignités & par la figure qu'il y faisoit avec éclat parmi ceux de son rang. Comme c'étoit un esprit superieur, & que ses grandes qualités le mettoient à portée de tout ce qui pouvoit flater son ambition & ses esperances, il s'attacha à la Cour, dans le dessein d'y pousser sa fortune jusqu'où elle pourroit aller, &

il se fit un point d'honneur & une occupation entiere de rester toute sa vie dans les plaisirs & les enchantemens qui y sont ordinaires, sans faire reflexion à ce qu'il devoit à sa profession & à son état, & sans peut-être connoître qu'il y eût d'autre religion que celle qui fait garder les dehors & les bienséances d'une honnêteté purement morale.

Mais enfin le temps que la misericorde divine avoit marqué pour sa conversion, étant arrivé, un évenement fâcheux où il se trouva engagé par les intrigues de ses faux amis, lui fit ouvrir les yeux, & répandit sur ses plaisirs une amertume salutaire qui commença à le troubler, en lui faisant regarder tout autrement les fausses esperances de la Cour. Un de ses amis homme de bien s'en apperçut, & l'obli-

gea de lui ouvrir son cœur ; & sur cette ouverture cet ami lui fit connoître que Dieu vouloit absolument le sauver ; & que le bon usage qu'il feroit de ces premieres graces lui en attireroit d'autres qui le fortifieroient de plus en plus par des consolations infiniment plus solides que tout ce qu'il avoit goûté de plus flateur & de plus séduisant, durant l'yvresse de ses passions ; à quoi il ajoûta que quoi qu'il ne fût pas de son ministere de lui en dire davantage, il ne pouvoit pas neanmoins s'empêcher de lui conseiller de faire une retraite, dans laquelle il considerât attentivement devant Dieu ce qu'il étoit & ce qu'il pouvoit devenir.

C'est ce que fit nôtre Abbé : une premiere retraite lui en procura une autre plus étenduë dans

une de ses maisons en Province, où il commença de se faire un sistême de vie plus serrée & plus conforme à son état, & à travailler serieusement à rendre sa conversion aussi sincere que Dieu la lui avoit inspirée ; mais il ne fut pas longtemps dans sa solitude: car aussi-tôt qu'on s'en fut apperçu, il reçut plusieurs visites de ses amis, qui ne manquerent pas d'employer toutes leurs raisons pour lui faire changer de dessein & le faire retourner à la Cour ; mais ce fut inutilement. Il demeura immobile comme un rocher, & recevant chez lui tout le monde avec beaucoup d'honnêteté, il s'affermit d'autant plus dans sa resolution, qu'il sçavoit que l'atachement de ses amis ne pouvoit venir tout au plus que d'une amitié pure-

ment humaine, qui ne doit être comptée pour rien devant Dieu.

Ce fut dans ce temps là qu'un Seigneur de la Cour le vint consulter sur l'état de ses affaires domestiques qu'il avoit extrémément dérangées, étant aussi peu capable de gouverner son bien que sa famille; le luxe, l'ambition & ses folles dépenses l'avoient presque ruiné, nonobstant ses grands biens. Nôtre Abbé, loin de le flater dans ses injustices, lui fit connoître l'illusion de ses projets, & l'obligea enfin à se déplacer lui-même, en changeant de situation & de conduitte; mais avant d'en venir là, que de combats donnés! que de faux préjugés détruits! que de maximes reformées en matiere de religion, dont il n'avoit que des idées trés grossieres & trés simples!

Au reſte, il eſt inutile de vouloir ſçavoir où s'eſt paſſé cette ſcêne, & qui en ont été les acteurs; il ſuffit qu'on ſçache que les paſſions étant preſque toûjours les mêmes, n'y ayant gueres de difference que le plus & le moins, les petits & les Grands peuvent tirer beaucoup d'inſtruction de cette morale, ſurtout les gens de Cour pourront au moins s'en faire d'autres idées que celles qu'ils s'en étoient formées pour leur fortune & leur bonheur; ils reconnoîtront que c'eſt une illuſion d'eſperer de trouver le repos de la vie & la tranquilité dans un ſéjour où regne l'agitation & le tumulte, & que n'y ayant point d'état plus expoſé au danger de faire naufrage pour ſon ſalut, il n'y en a point auſſi où l'on ait plus beſoin des ſecours de la grace, que

Dieu ne donne pas toûjours à ceux que l'ambition, l'esprit du monde & l'amour des plaisirs y ont fait entrer; enfin ils se souviendront qu'on y vend bien chérement des fumées d'honneur, qui ne servent gueres qu'à aveugler ceux qui les recherchent: que les délices qu'on espere y goûter y sont souvent noyés dans des torrens de fiel & d'amertumes: & que plusieurs vieux courtisans n'ayant semé toute leur vie que dans le vent & dans le trouble, ils n'y ont recüeilli aussi que des tourbillons & des tempêtes.

Nôtre Abbé ne se contente pas d'instruire les Grands de leurs obligations, il étend sa morale jusqu'aux particuliers qui menent une vie commune & privée; il apprend aux premiers à regler leur dépense sur leur

bien, à ne point ſoutenir leurs équipages & leur luxe aux dépens des pauvres marchands, qu'ils obligent quelquefois à faire banqueroute : à ne point défendre leurs dettes par la mauvaiſe foy, par la colluſion & par une honteuſe chicanne : à ne point dominer ſur la religion de leurs enfans : & enfin à ſe retirer ſagement d'un état, où ne pouvant rien faire pour leur fortune & leur ſalut, ils ne peuvent plus auſſi n'être qu'à charge à leurs amis & à eux-mêmes ; mais à l'égard des derniers, je veux dire des particuliers, il entre plus dans le détail des pechés qui ne ſont pas ſi connus, & des diſpoſitions où l'on doit être pour obtenir une bonne converſion, par le moyen des derniers Sacremens ; ſur-tout il pretend qu'une mort ne peut

être ni penitente ni chrétienne, l'orſqu'on ne quitte pas l'état & la profeſſion qui eſt une occaſion de peché, & il veut qu'on rompe les habitudes qu'on auroit malheureuſement contractées, & qu'aprés avoir éloigné les occaſions où l'on ſe feroit trouvé, on repare tous les torts qu'on auroit faits au prochain dans ſon bien & dans ſon honneur.

On dira peut-être que cette hiſtoire morale eſt icy dépeinte avec des couleurs trop fortes & trop vives : qu'on y fait des deſcriptions qui ſentent plûtôt l'invective que l'exhortation, & qu'on en pourra faire des applications aux plus honnêtes gens; mais ſi la delicateſſe des Chrétiens d'aujourd'hui, qui s'augmente tous les jours, ne peut ſouffrir que ce qui eſt de

ſon goût, que deviendront les ouvrages des Saints Peres? que deviendra l'Ecriture ſainte elle-même, où Dieu commande de ne point ceſſer de crier contre les crimes de la maiſon de Jacob? Faut-il que ceux à qui Dieu à inſpiré de parler ou d'écrire, retiennent la verité dans l'injuſtice? Faut-il laiſſer dans l'aſſoupiſſement un malade qui va tomber dans une letargie qui deviendra tout-à-fait incurable? & pourvû que la ſcience regle le zele, & que la charité conſerve la reputation du pecheur, qu'on n'attaque qu'en général, qui peut ſe plaindre, ſinon celui qui ne pouvant porter le poids de ſa conſcience, la trahit imprudemment lui-même, crie bien haut ſans qu'on le touche, & juge à propos de ſe faire con-

noître quand on ne le connoît pas ?

Si cependant il plaiſoit à la bonté divine de faire entendre ſa voix à ceux qui juſques icy y ont été inſenſibles, on les exhorte de ne pas negliger des momens ſi precieux. La grace reçûë dans une ame ſincere, veritablement humble & reconnoiſſante, en attire pluſieurs autres : au contraire ſi elle eſt mepriſée, elle ferme la ſource des biens du Ciel, ajoûte à la dureté du cœur, & augmente l'ingratitude. C'eſt ce qui fait qu'on tire ſi peu de fruits de quantité de bons livres; les uns les liſent par une vaine curioſité qui les rend ſouvent plus criminels, & les autres par un eſprit de critique qui empoiſonne la meilleure nouriture ; & enfin les uns & les autres ſont ſemblables, dit S. Jacques,

à un homme qui ne faisant qu'entendre la parole sans l'accomplir, se regarde dans un miroir, & s'en allant aussi-tôt, oublie dans le moment quel il étoit. *

* *Jac. 1. cap. v. 22. 23.*



TABLE

DES ENTRETIENS & des matieres.

ENTRETIEN I. *p. 1.*

ENTRETIEN II. *p. 22.*

ces : chagrins où ils sont exposés.

ENTRETIEN III. p. 36.

Le Comte se plaint que son mérite n'est pas aßés reconnu à la Cour : Officier de guerre qui vit en Chrétien : fausse noblesse d'un homme de qualité, qui pouvant servir à l'armée, reste dans son Village : [illegible] vanité & injustice du C[illegible] qui soutient sa dépense [illegible] de ses creanciers : Armand l'exhorte à quitter la Cour, où il ne peut plus long-temps demeurer sans s'y ruiner entierement : la fortune qu'on y fait est de peu de durée & souvent dangereuse pour le salut. Mort déplorable de ceux qui éblouïs de l'éclat de leur élevation, oublient Dieu & ses bienfaits, exemple : le Comte persiste à vouloir y demeurer, dans l'esperance de rétablir ses affaires.

ENTRETIEN IV. p. 62.

ENTRETIEN V. p. 87.

la premiere campagne, & obtient ne pension : il emprunte toûjours e plus en plus, & se trouve acablé de ses creanciers aussi-tôt qu'en la paix : il leur abandonne la plus elle de ses terres : Il n'a plus de esource pour rétablir ses affaires u'en ses enfans : Il espere beaucoup lans son Abbé, à qui il procure un Benefice de dix mille livres de rente, lont il espere joüir : portrait de ce eune Beneficier, qui se dérange ussi-tôt qu'il voit le monde : il ne veut pas que son pere touche à son revenu : s'il fait bien en cela : examen de la maniere dont son pere l'en fait pourvoir : s'il n'y a point de danger à faire donner des Benefices à de jeunes gens : le Comte ne peut goûter les avis qu'on lui donne à ce sujet.

ENTRETIEN VI. *p. 114.*

Uite de la même matiere : obligation de renoncer à un Benefice où l'on est mal entré : le pere & le fils sont coupables de simonie & de

fice : il songe encore pour lui à une Abbaye, nonobstant son indignité : les services qu'on rend au Prince (quand ils ne sont pas soutenus d'un vray merite) ne donnent point d'accés auprés de lui : Illusion du Comte & des peres de famille, qui s'imaginent élever & soutenir leurs maisons par des Benefices qui en sont souvent la désolation & la ruine : exemples à ce sujet : illusion du Comte qui veut faire tomber le Benefice de son fils à son Chevalier jeune enfant : exemples tirés de la conduite de saint Bernard & de saint Pie Pape.

ENTRETIEN VIII. *p. 170.*

Le Comte se relâche de ses pretentions à l'égard du Benefice de son fils : il s'applaudit sur le desseiη qu'il a formé de faire Religieuses deux filles qui lui restent : il a beaucoup d'estime de cet état, dont il leur fait une necessité absoluë malgré leur repugnance : Armand condamne cette conduite : Le Comte ne

vroient repreſenter aux jeunes gens qui veulent d'eux-mêmes ſe faire Religieux, les difficultés qu'il y a de remplir les devoirs de cet état, & retenir leur ferveur, au moins durant quelque temps : la Profeſſion ſuit quelquefois de trop prés la priſe d'habit : vûë des peines qu'on peut avoir à ſoutenir dans l'accompliſſement du vœu de chaſteté : ce que c'eſt que celui de l'obeïſſance : Eſprit de pauvreté, & en quoi il conſiſte : Decret du Concile de Trente : Vice de proprieté qui regne en pluſieurs Communautés regulieres : Le Comte paroît touché de ce qu'il a entendu dire à ce ſujet.

ENTRETIEN X. *p. 226.*

LE Comte paſſe mal la nuit, tant par les reflexions qu'il fait ſur les raiſons d'Armand, qu'à cauſe d'un rêve qu'il a fait, dont il eſt effrayé : il ſe deſiſte de ſon deſſein, & rend à ſes filles leur liberté : Sage précaution des peres de mettre leurs enfans dans de ſaintes Com-*

munautés : Il veut marier son Fils aîné à une personne dont il espere de gros biens, & par ce mariage il prétend rétablir ses affaires : pernicieuse coûtume de quelques gens de qualité, de marier leurs enfans à qui ils veulent malgré leur repugnance : l'authorité que la nature leur donne ne va pas jusqu'à contraindre leur religion : funeste suite des mariages forcés : rien de contraint dans une action toute libre : La remontrance peut avoir ses raisons, & la violence n'en a aucune : loüable delicatesse des personnes de qualité de ne point s'allier en des familles où rien n'est considerable que le bien : Qu'il est necessaire que les Princes ayent des Ministres qui ayent soin de leurs finances, & qu'entre ceux-là il s'en peut trouver qui les servent avec beaucoup de fidelité : sotte & ridicule vanité des gens d'affaires qui dépensent mal ce qu'ils ont encore plus mal acquis.

ENTRETIEN XIII. *p. 312.*

ENTRETIEN XIV. *p. 340.*

portrait des uns & des autres : il s'en trouve même dans les Provinces qui ne gardant quelquefois aucune mesure, mêlent dans leurs debauches les choses les plus saintes, & insultent les personnes les plus respectables : description qu'en fait l'Ecriture : la mauvaise éducation des enfans en fait des libertins : mauvais exemple des peres leur ôte l'autorité pour les corriger : les Grands veulent qu'on adore presque leurs enfans l'esprit qu'ils leur inspirent : ils leur soûmettent les gouverneurs & les maîtres qu'ils leur donnent : sage conduite de l'Empereur Theodose à l'égard de son fils & de son gouverneur : mauvaise excuse des peres qui manquent d'attention pour leurs enfans : gens inutiles à la Cour des Princes devroient être renvoyés chez eux : courtisans qui sentent la pesanteur de leurs chaînes, & n'ont pas la force de les rompre : ils sortent quelquefois de la Cour par chagrin & veulent y revenir aussi-tôt : point de repos que dans une honnête & sainte retraite.

ENTRETIEN XV. *p. 368.*

Suite du même sujet. Un peu d'attention chez les gens de Cour leur rendroit la liberté : états differens où ils se trouvent : combien celui d'un favory est chancelant : la souveraineté même moins à desirer qu'à craindre : exemples : les sages jugent bien autrement d'un état élevé que les ambitieux & les petits : Armand remercie Dieu de n'avoir pas été élevé plus haut : dangers qui accompagnent l'élévation : l'experience, l'âge & les infirmités doivent détromper un vieux courtisan de ses préjugés : qui sont ceux qui peuvent demeurer à la Cour : comment des gens de cœur y restent si longtemps sans emploi : principale attention de quelques-uns, n'est souvent qu'à se trouver sur le passage du Prince : leur applaudissement, quand ils en ont entendu un mot qui ne signifie rien.

ENTRETIEN XVI. *p. 401.*

ENTRETIEN XVII. *p. 423.*

LE Comte est effrayé de toutes les verités dont Armand l'a instruit : ses combats sur le changement de vie qu'il medite, il ne sçait comment il fera penitence : conduite d'un sage & charitable Directeur : comment il suit l'esprit du Concile de Trente : Confesseurs chagrins & brusques qui éloignent les penitens : paix & consolation d'une ame penitente aprés une bonne confession : difficulté à soûmettre la plûpart des riches & des Grands au joug d'une vie chrétienne & reglée : ils comptent sur leur raison & sur leur grandeur : le Comte promet de prendre désormais une autre conduite : degrés par lesquels la grace éleve ordinairement à la justification, la crainte & le trouble ne suffisent pas pour la conversion du pecheur : exemples tirés de l'Ecriture.

s'en retourner chez lui : reflexions sur la vie & la mort de la plûpart des Grands : bonnes œuvres ausquelles ils devroient s'appliquer : les sages mettent en ordre toutes leurs affaires temporelles, & travaillent à laisser la paix & l'union dans leur famille : l'inquietude reprend le Comte sur son changement : il est consolé de quelques lumieres dont son esprit est éclairé : elles ne suffisent pas toutes seules : exemples : tentations & combats aprés la conversion : mépris que fait l'Abbé de sa belle maison, il va la vendre pour les pauvres, s'en va à son Abbaye, & s'y fait Religieux : derniers avis qu'il donne au Comte pour se soûtenir, il va chercher aussi son repos & son salut dans une de ses terres.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, ce manuſcrit intitulé, *Entretiens d'un Homme de Cour & d'un Solitaire, ſur la conduite des Grands*; & je n'y ay rien trouvé que d'édifiant. Fait à Paris le 5. d'Août mil ſept cent neuf.

Signé, JAURIN.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement de nôtre Royaume, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel & de nôtre Palais, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & tous autres nos Juges, Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nôtre bien amé ESTIENNE PAPILLON, Libraire à

Paris, nous ayant fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer un livre intitulé, *Entretiens d'un Homme de Cour & d'un Solitaire, ſur la conduite des Grands*, Hiſtoire morale, compoſée par le Sieur ** ** Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & de la Maiſon Royalle de Navarre, lequel Livre l'expoſant voudroit donner au public, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos lettres de Privilege ſur ce neceſſaires : Nous avons permis & accordé, permettons & accordons par ces preſentes audit Expoſant de faire imprimer ledit Livre par tel Imprimeur qu'il voudra choiſir, & en telle forme, marge & caractere, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre & debiter en tous les lieux de nôtre Royaume, pendant le temps de quatre années conſecutives, à compter du jour & datte des preſentes. Faiſons trés expreſſes défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres, de quelque qualité & condition que ce ſoit, de contrefaire ledit Livre, & d'en faire venir, vendre & debiter d'impreſſion faite en Païs étrangers, ſans le conſentement exprés & par

écrit de l'expoſant ou de ſes ayans cauſe, le tout à peine de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'expoſant, & l'autre au dénonciateur, de confiſcation, tant des exemplaires contrefaits que d'impreſſion étrangere, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces preſentes ſeront regiſtrées és regiſtres de la Compagnie des Imprimeurs & Libraires de Paris ; que l'impreſſion en ſera faite en nôtre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papier & beaux caracteres, conformément aux reglemens de la Librairie, & qu'avant de les expoſer en vente, il en ſera mis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos ordres. Le tout à peine de nullité des Preſentes ; du contenu deſquelles vous mandons faire joüir & uſer ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement

& paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il lui ſoit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons que la copie des Preſentes, qui ſera imprimée à la fin ou au commencement dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secrétaires foy ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent Royal ſur ce requis, de faire pour l'execution des Preſentes toutes ſignifications, défenſes, ſaiſies & autres actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, placet, *Viſa* ni *pareatis*, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Verſailles le troiſiéme jour de Decembre, l'an de grace mil ſept cent douze, & de nôtre Regne le ſoixante-dixiéme. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, CARPOT, & ſcellé du grand Sceau de Cire jaune.

Regiſtré ſur le Regiſtre n. 3 de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, page 571. n. 633. con-

formément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du 13. Août 1703. Fait à Paris ce vingtiéme Février mil sept cent treize.

Signé, L. JOSSE, *Syndic.*

INTRE-



ENTRETIENS
D'UN HOMME
DE COUR,
ET
D'UN SOLITAIRE,
SUR LA CONDUITE
DES GRANDS.
HISTOIRE MORALE.

PREMIER ENTRETIEN.

LE COMTE.

EST-il poſſible, Monſieur, que l'on vous voye ici pour y paſſer le reſte de vos jours, aprés que vous avez tenu à la Cour un rang ſi conſiderable ?

tout le monde en eſt extremement ſurpris ; vos amis ſur tout ne peuvent comprendre un changement ſi prompt, & ſi peu attendu ; il étoit, diſent-ils parlant de vous, trés conſideré du Prince: il avoit du bien pour faire à la Cour une figure digne de ſa naiſſance & de ſes emplois, il étoit d'une tourneure d'eſprit à faire plaiſir ; car il l'avoit aiſé, doux, penétrant, ſolide, juſte.

ARMAND.

Briſons là Monſieur le Comte : toutes flateries de Cour ; parlons s'il vous plaît d'autre choſe.

LE COMTE.

Pourquoy ne voulez-vous pas qu'on vous rende la juſtice qui vous eſt dûë ? Il étoit, ajoûtent-ils, d'un agreable commerce, & on ſe tenoit heureux d'être de ſes amis : ſur tout il avoit un goût admirable pour ſe connoître à toutes choſes & une penetration

fûre pour prendre promptement & heureuſement ſon party & pour le ſuivre avec ſuccez ; & on ne doute point que ſa capacité, ſa penetration, ſes grands talens, & pour tout dire en un mot, un vray merite que perſonne ne lui diſputoit, ne l'euſſent élevé aux premieres dignitez de l'Egliſe, peut être même que le Prince l'auroit choiſi pour ſon premier Miniſtre.

ARMAND.

Encore une fois, Monſieur le Comte, paroles perduës : je me connois trop bien, & les gens de Cour, pour me laiſſer prevenir d'un merite dont on eſt ſi liberal, qu'on le donne quelquefois même à ſes plus grands ennemis.

LE COMTE.

Je vous raporte ſincerement ce que tous les honnêtes gens penſent de vous; cependant il y en a d'autres, qui pretendent être auſſi de

vos amis,qui ne vous traitent pas si favorablement; ils parlent de vous avec mépris, & avec une espece d'indignation. Il faut bien, disent ceux-cy, que quelques noires vapeurs de melancolie ayent attaqué son cerveau: & attribuant à foiblesse d'esprit une démarche aussi peu reguliere qu'est la vôtre, ils ne peuvent comprendre comment vous avez donné dans cette illusion.

C'est avec peine que je vous raporte des sentimens si desavantageux : mais je suis trop vôtre ami pour vous les dissimuler; & c'est en partie pour cette raison qu'aussitôt que j'ay été de retour d'une de mes terres, je vous suis venu voir; j'y étois allé pour quelques affaires qui m'embarassent, & dont je serois bien aise de vous entretenir.

ARMAND.

Je suis trop sensible à ces marques de vôtre amitié, Monsieur,

pour ne pas vous en tenir compte. Si je me ſuis retiré de la Cour pour paſſer quelque temps dans cette maiſon, je ne vois pas comment on y peut trouver à redire; & quand j'y reſterois encore autant de temps qu'il eſt neceſſaire pour tâcher à découvrir les deſſeins que Dieu peut avoir ſur moy, je vois encore auſſi peu, comment on peut s'en formaliſer; je n'ay point fait miſtere de mon éloignement de la Cour; j'en ay demandé permiſſion au Prince, qui en recevant la demiſſion de ma Charge en faveur de M.... à qui je l'ay venduë, m'a témoigné aſſez de bonté pour me faire eſperer quelque choſe de meilleur que ce que j'y avois, ſi j'euſſe voulu y reſter davantage: mais quand la grace parle, la cupidité & le monde doivent ſe taire, & les hommes ne peuvent rien contre ce que Dieu a determiné de nous.

De ce que j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur, vous voyés bien que je ne suis point icy comme un inconnu : & quand j'y demeurerois le reste de ma vie caché à tout l'univers, ce ne pourroit être qu'un trés grand bonheur pour moy, pourvû que la grace me fasse encore mieux connoître à moi-même, & me fournisse les secours & les moyens de travailler efficacement à mon salut.

Je ne suis pas surpris qu'on soit étonné de mon changement : cela vient de ce que l'on ne connoît ni le monde, ni la Cour, ni soi-même ; il est vray que je tenois auprés du Prince un rang qui pouvoit être l'objet de la jalousie de plusieurs, dont le merite est sans contredit beaucoup superieur au mien : mais si l'on juge ordinairement de la Cour comme vous faites, c'est parce qu'on en est trop prés, c'est parce qu'on y est seduit par ses enchan-

temens, & que l'idée agreable que l'on s'y forme de la grandeur & de la prosperité humaine ne represente aux ambitieux que des dehors qui brillent, & qui en même temps en cachent le ridicule & la vanité.

Qu'on attribuë donc, tant qu'on voudra, aux vapeurs d'une noire melancolie le party que je me suis fait : qu'on dise que ce n'est que par foiblesse d'esprit que j'ay renoncé aux faveurs & aux delices de la Cour, & que mes amis en sont indignez, ce sont ces sentimens là même qui me font ressouvenir de mes tenebres & de mes égaremens passez : j'en ay jugé moi-même de la sorte durant les jours de ma vanité : j'ay regardé ceux qui n'en étoient pas charmés comme des gens de mauvais goût & de petit esprit, qui n'étoient capables de rien ; & tout cela me confirme

de plus en plus dans le dessein que la misericorde de Dieu m'a inspiré ; heureux si cette même bonté me fait marcher jusqu'au dernier soupir dans une voye si sûre, & si pleine de consolation.

LE COMTE.

Quoi ! la Cour n'auroit plus d'attraits pour vous ? ce séjour si delicieux, ce paradis de la terre, cette illustre carriere, où les gens de merite se distinguent, & arrivent quelquefois jusqu'aux premiers honneurs ? tout cela ne fera plus d'impression sur vous ? En verité, Monsieur l'Abbé, vous n'y pensez pas : avez-vous donc oublié que les petits s'élevent à la Cour & deviennent grands ? que les honneurs, les plaisirs, la faveur, l'élevation rendent quelquefois heureux les plus miserables ? & en un mot, que la figure qu'on y fait est presque autant differente de celle où l'on paroît dans les autres états,

que les hommes le ſont des bêtes ?

ARMAND.

Que vous êtes éloquent en hiperboles, Monſieur le Comte, & en beaux mots qui ne ſignifient rien !

Cependant la difference que vous mettez entre la Cour & les autres états où l'on peut vivre, eſt un peu trop outrée pour vous la laiſſer paſſer ; & vous voulez bien que je vous diſe que je raiſonnerois plus conſequemment, ſi je vous prouvois qu'un ſéjour où regne le tumulte, le deſordre & la confuſion, ne peut jamais être un paradis, qu'on ne peut être heureux dans un pays où les Grands ſont preſque toujours petits, où les riches deviennent pauvres, & où la vie qu'on mene eſt pour l'ordinaire une vie de dépendant, de valet & d'eſclave, ſans le reſte que je pourrois ajoûter ; voilà les agrémens que l'on goûte à la Cour : & pour ce qui eſt de la religion,

la plûpart des Courtisans, dans les Cours mêmes chrétiennes, ont-ils d'autre Evangile que leur politique, d'autre religion que leur interêt, d'autre divinité que le Prince, & d'autre esperance que la fortune ? & quand dans les autres Cours il y auroit des Princes aussi solidement pieux que le nôtre, cela empêcheroit-il qu'il n'y eût souvent beaucoup moins de vraie pieté que d'hypocrisie ?

LE COMTE.

J'avouë que l'on n'y vit pas comme vous pouvez faire icy; mais que sert tant de vertu pour une grosse fortune ? Quoy qu'il en soit, si vous êtes insensible de ce côté-là, ne serez-vous point au moins touché de la peine que vos amis & moy avons de vôtre absence ?

ARMAND.

Je vous ay déja marqué la disposition où je suis à vôtre égard, pour l'amitié dont vous m'avez

bien voulu honorer ; mais helas ! peut-on porter le même jugement de tous ceux qui nous assûrent être de nos amis ? & la plaisante amitié qu'est celle de la plûpart des gens de Cour ? Si l'on peut dire en general que ceux qui nous font les plus belles protestations du monde, ne sont amis que de nôtre fortune, & de leurs interêts, puisque, selon l'Ecriture & l'experience, ils nous quittent ordinairement au jour de nôtre affliction, & si cela est presque toûjours vray de ceux à qui nous avons donné nôtre confiance, que pouvons-nous penser de plusieurs autres, qui ont la même vûë & les mêmes pretentions que nous, & qui courans dans la même cariere s'efforcent de tout leur pouvoir de nous devancer & de nous mettre derriere ?

Vous-même, Monsieur le

Comte, quand vous êtes venu à la Cour, où vostre magnificence vous a fait tant briller, combien y avez-vous fait de vrais amis ? y avoit-il un seul Courtisan qui ne vous protestât être de tous ceux qui vous honnoroient le plus attaché à vôtre service, & à vos interêts ? quelles preuves vous en ont-ils données dans l'occasion ? quels bons offices vous ont rendus ceux qui avoient le plus d'accés auprés du Prince ? n'ont-ils pas gardé pour eux ou pour leur famille les graces qu'ils vous faisoient esperer ? & aprés vous avoir ôté secretement ce qu'ils vous promettoient en public, ne vous ont-ils pas assuré qu'ils avoient fait pour vous leur possible, & que si vous n'avez pas obtenu les graces que vous demandiés, c'est que l'on vous en destinoit de plus considerables ?

Outre cette experience que

vous avez, en manqués-vous de plusieurs autres qui marquent de quelle nature sont les promesses des gens de Cour, & la confiance qu'on y doit prendre? & sans m'expliquer trop sur cette matiere, je vous diray que j'ay vû un Ecclesiastique, qui aprés avoir mangé presque tout son bien à la poursuite d'une Abbaye, étoit tous les jours embrassé par celui qui se disoit son ami & son patron, & renvoyé autant de fois par ces belles paroles ou semblables : *Ne vous ennuyez point, je songe à vous ; ce qui ne se peut dans un temps se fera dans un autre.* Et aprés avoir passé plus de dix ans dans un long esclavage de sollicitation, de flaterie, & quelquefois même de rebuts, tout ce qu'il put obtenir fut un trés modique Canonicat, qu'on lui donna dans sa Province, encore disoit-on qu'on lui avoit fait

cette grace, plutôt pour se délivrer de ses importunités, que pour son merite, qui paroissoit assurement des plus minces.

LE COMTE

Quoy il n'eut pour toute recompense de tous ses services qu'un petit Benefice ?

ARMAND.

Rien autre chose. Il s'étoit introduit à la Cour, comme plusieurs autres, pour y attraper quelque bon morceau ; il y avoit même acheté une Charge purement dans cette vûë, sans se mettre en peine si cette voye étoit bien canonique ou non ; cependant il ne remporta de ses assiduitez, & presque de tout son bien qu'il depensa à la solliciter, que cette maigre recompense.

LE COMTE.

Est-ce que vous trouvez dans ce dessein quelque irregularité qui vous choque ? cela est-il défendu ?

ARMAND.

C'eſt comme ſi vous me demandiez s'il eſt permis d'obtenir un Benefice par la ſimonie, qui eſt un ſi grand peché.

LE COMTE.

Si cela étoit, les Princes & les Grands ne pouroient avoir auprés d'eux aucun Eccleſiaſtique.

ARMAND.

Je ne vous dis pas cela, & vous prenez mal ma penſée. Il eſt vray que les anciens Canons défendoient à toutes ſortes de Clercs de s'introduire à la Cour des Princes, mais cela s'entendoit particulierement, ou de ceux qui abandonnoient le miniſtere auquel ils étoient attachez, ou bien de ceux que l'ambition y appelloit pour y faire fortune, & qui y paſſoient beaucoup de tems ſans y avoir employ; mais cela n'empêche pas que les Princes n'ayent autant beſoin d'Officiers Eccleſiaſtiques

que de ceux qu'ils prennent de l'état laïque & ſeculier. Ils en ont toûjours ſoit dans leurs Palais, ou dans leurs camps.

LE COMTE.

Pourquoy y trouvez-vous donc à redire ?

ARMAND.

A Dieu me plaiſe que je condamne tous les Eccleſiaſtiques qui ſont au ſervice des Princes ; je ſuis au contraire perſuadé qu'ils en ont à leur ſervice de trés pieux qui n'ont aucunes vûës pour leur fortune, étant uniquement appliquez à remplir leur miniſtere, à donner bon exemple, & à prier pour la proſperité des Princes, & pour le ſalut de leurs Etats. Je dis donc ſeulement que de les ſervir dans l'eſperance de monter par ce degré aux dignitez de l'Egliſe, c'eſt une pure & une veritable ſimonie.

LE COMTE.

Si cela eſt, voila pluſieurs de nos

Abbez de Cour dans un trés mauvais état, & ils n'ont qu'à deſeſperer de leur ſalut.

ARMAND.

Vous me faites toûjours plus dire que je ne veux, Monſieur le Comte ; je pretens ſeulement que de n'entrer chez les Princes que dans cette eſperance, c'eſt une ſimonie qu'il eſt impoſſible de juſtifier.

LE COMTE.

Mais ils ne donnent point d'argent pour cela, ou s'il leur en coûte quelque choſe, c'eſt pour acheter une Charge dont ils tirent de bons appointemens, & qu'ils peuvent revendre à d'autres, au moins cela ſe faiſoit de mon tems.

ARMAND.

La ſimonie dont je vous parle, ne conſiſte pas preciſément en cela : car vous devez ſçavoir qu'il y en a de trois ſortes, ſelon le ſentiment de ſaint Gregoire Pape,

des autres ſaints Docteurs & du Droit canonique. La main en fait une en donnant de l'argent ; & il n'y a preſque que celle-cy qui par un aveuglement terrible ſoit aujourd'huy connuë : encore ne fait-elle pas beaucoup de peur à quelques-uns. Les ſervices font la ſeconde eſpece : car quelquefois ces ſervices valent beaucoup d'argent. La langue fait auſſi la troiſiéme par ſes flateries & par les loüanges que l'on donne à un Grand ou autre pour ſe le rendre favorable dans l'occaſion ; or les Docteurs aſſurent & le prouvent, que ces trois ſortes de choſes ont chacune leur valeur & peuvent être fort bien appretiées ſelon l'eſtime des hommes.

LE COMTE.

Je n'avois jamais oüi parler de ces differentes ſimonies. Je ſçavois bien qu'on ne peut pas acheter un Benefice à beaux de-

niers comptans ; mais qui auroit penſé que l'on ne peut pas faire plaiſir à un ami, pour l'engager par de bons offices ou par des honnêtetez obligeantes & flateuſes à demander un Benefice pour un ſujet qui en eſt capable ? Si cela eſt ainſi, un Prêtre ne ſe peut pas mettre au ſervice d'un Evêque dans l'eſperance qu'il le recompenſera d'un Canonicat, ou d'un autre Benefice, flatter un grand dans une belle lettre dédicatoire toute pleine de ſes loüanges dans la même vûë ; car qu'en coûte-t'il pour cela ?

ARMAND.

Il en coûte aſſurément plus que vous ne croyez, puiſqu'on commet un grand peché, qui conſiſte à donner une choſe temporelle pour un bien ſpirituel. Dites-moy, ſi vous promettiez une terre de cent écus de rente à un de vos domeſtiques, à condition

qu'il vous ferviroit durant un certain tems, cette homme ne pouroit-il pas dire aprés le tems expiré, que cette terre lui appartient, & qu'il l'a bien payée par ses services?

LE COMTE.

Asseurément : mais où est la simonie?

ARMAND.

Il n'y en a pas à la verité dans ce contrat, parce que la chose donnée & celle que l'on reçoit, c'est à dire la terre & les services sont de même ordre, & purement temporels : mais si la chose que l'on poursuit, & que l'on a obtenuë est un bien spirituel, qui est un bien que l'on a reçû gratis & qu'on doit rendre de même, il faut que vous demeuriez d'accord que cette convention est toute simoniaque, quoique les gens du monde en puissent dire, ou penser. Si vous étiez capable

d'entendre ce que ſaint Thomas, tous les autres Docteurs & les autheurs Eccleſiaſtiques, & entr'autres le Cardinal Pierre de Damien & Pierre de Blois, penſent des aſſiduitez, des longs travaux, des fatigues & des grandes dépenſes auſquelles les Eccleſiaſtiques ſont obligez à la Cour, & quelquefois même dans de longs voyages, vous avoûriez qu'ils achetent quelquefois trés cherement les Benefices qu'ils reçoivent pour recompenſe.

LE COMTE.

Je n'entens pas bien ces matieres, & c'eſt pour cela que je ne vous puis répondre. Vous autres ſçavans & devots vous decidez les cas de conſcience comme il vous plaît, & faites des loix que vous n'obſervez pas ſouvent vous-mêmes. Toutes ces raiſons ne m'empêcheront pas de ſervir encore un an le Prince dans ſes

armées & à mes dépens, si je suis assuré qu'il recompensera mon service d'une grosse Abbaye pour mon fils.

ARMAND.

N'a-t-il pas déja un bon Prieuré?

LE COMTE.

Trés bon: cependant je ne suis pas trop content de ses manieres, sur tout depuis cinq ou six mois, c'est pour cela que je pourai vous demander conseil sur ce qui le regarde.

ARMAND.

Trés volontiers. Cependant je crois qu'il est bon de nous retirer, si vous le jugez à propos, aussi bien je crains qu'il ne vienne de l'eau.

ENTRETIEN II.

ARMAND.

Nous quittâmes hier insensiblement nôtre sujet par la digression où nous entrâmes en par-

lant des Ecclesiastiques qui s'attachent aux Grands, & les servent pour en obtenir des Benefices. Nous en étions demeurez sur le peu de fond qu'il y a à faire dans la plûpart des amis de Cour & dans leurs promesses ; pour vous convaincre de cette verité, je n'aurois qu'à m'en tenir à l'experience que vous en avez. Mais prenons pour exemple, ce que nous pouvons voir quelquefois nous-mêmes de nos propres yeux ; & supposons qu'un ministre ou un favory, si vous voulez, se sera fait grand nombre de creatures par tous les bienfaits dont il aura été capable, toutes ces personnes qu'il se sera attachées lui auront donné mille benedictions, & aucun d'eux n'aura manqué de l'assurer de tout son devoüement, & d'une reconnoissance éternelle.

Cependant aussitôt qu'on s'apperçoit que son autorité dimi-

nuë, que sa fortune est chancelante, & quelle paroît vouloir l'abandonner, on voit incontinent diminuer & ralentir la ferveur de ceux qui lui sembloient les plus inviolablement attachés; & le dernier coup qui abat ce favori, & en fait un disgracié écarte au même moment tous ces faux amis; on n'ose plus le voir, on voudroit oublier jusqu'à son nom: on a honte de l'avoir connu, on entre même quelquefois dans les excés & dans les outrages du petit peuple contre lui, & l'encens qu'on avoit brûlé avec tant de profusion devant cette idole, ne laisse plus sentir, pour ainsi dire, qu'une fumée de trés mauvaise odeur.

C'est assez pour ce disgracié d'être malheureux pour être regardé comme un criminel. Dans son élevation à peine osoit-on le regarder tant il imprimoit de res-

pect & de crainte : mais à peine eſt-il tombé, qu'il n'eſt plus cette perſonne ſi reſpectable & ſi neceſſaire à l'Etat ; c'étoit un ennemi, un voleur public, un monſtre qu'on avoit droit d'étouffer, ou au moins un coloſſe d'orgueil qu'il falloit renverſer ; tant il eſt vray que ſi Dieu d'un côté abandonne à la ſéduction d'une fauſſe eſperance ceux qui lui preferent des appuis humains, il permet auſſi de l'autre que les graces que la vanité des Grands leur à fait répandre, pour ſe donner des creatures & des flateurs, ne leur font trés ſouvent rencontrer que des infideles & des ingrats, & qu'il n'y a rien à compter ſur des amis, quelques dévoüés qu'ils paroiſſent à ceux qui leur font du bien, lorſque leur attachement n'a pour principe que leur interêt & leur fortune.

Vous me direz peut-être que

ces ſortes d'infidelités ſont de tous les états, chez les petits auſſi bien que chez les Grands ; cela peut être : mais vous m'avoüerez qu'elles ont quelque choſe de plus noir & de plus perfide dans les faux amis de Cour, que Dieu abandonne davantage à l'emportement de leurs paſſions ; comme l'ambition regne chez eux ſouverainement, & qu'ils ont des deſſeins plus élevés, ils ont auſſi plus de hardieſſe à tout entreprendre ſous les auſpices d'une amitié qui paroît la plus ſincere ; c'eſt ſous ce voile qu'on cache l'occupation capitale qu'on ſe fait de ſe ſupplanter, de ſe ſacrifier, de ſe détruire les uns les autres, lors même qu'on s'embraſſe, ce ſemble, avec plus de tendreſſe & de bonne foy. Toutes les hiſtoires ſont pleines de ces ſortes de perfidies.

Et à ce propos je crois que

vous ne ſerez pas fâché que je vous raporte ce que je liſois ces jours paſſés dans l'Ecriture ſainte: car cette divine lecture eſt preſentement mon occupation favorite & ma conſolation la plus douce; voici donc une figure aſſez naturelle de ce qui ſe paſſe quelquefois à la Cour des Princes.

Joab étoit à la Cour de David, un de ſes principaux Officiers; c'étoit un grand Capitaine, autant ſage & judicieux dans le Conſeil, que brave & intrepide dans le combat; il étoit monté le premier ſur la muraille à l'attaque de la fortereſſe de Sion, il avoit rendu de ſignalés ſervices à ſon Roi, qui l'avoit fait pour ſes grands ſervices & ſon merite Généraliſſime de ſes armées; mais auſſi étoit-il d'un eſprit ſi fier, & d'une ambition ſi outrée, qu'il ne pouvoit ſouffrir des égaux, &

qu'il ne pensoit pas moins qu'à se faire Roi, aprés la mort des deux fils aînés de David. Craignant donc que ce Prince qui l'observoit, parce qu'il ne pouvoit plus souffrir son orguëil & ses hauteurs à l'égard de tout le monde, ne lui donnât pour compagnon, qui contrebalançat sa puissance, ou qui prît sa place, un certain Abner, qui avoit quitté le party de la maison de Saül pour se rendre à son Prince legitime, il conçut une telle jalousie contre lui, que n'osant l'attaquer à force ouverte, il le poignarda, faisant semblant de lui dire avec beaucoup d'amitié quelque chose en secret de la part du Roi. Il traita de même un autre grand Capitaine son cousin-germain, qu'il tua en l'embrassant, parce qu'il avoit appris qu'il étoit destiné pour remplir sa place.

Voilà une image naturelle de

ce qui ſe paſſe quelquefois à la Cour des Princes, à quelques circonſtances prés ; & ſi l'on ne ſe porte pas toûjours aux excés d'une violence qui éclate, parce qu'on craint la rigueur des loix, on ne laiſſe pas de mettre tout en uſage pour ſe défaire d'un competiteur, dont on ſe dit bon ami, & qui commence à donner de l'ombrage : & à cet effet, on employe tous les reſſorts d'une intrigue la mieux concertée, & de la calomnie la plus impoſante, pour répandre le ſang de l'honneur de ceux dont on craint l'élevation & la fortune.

LE COMTE.

Mais il n'y a qu'à ſe tenir en garde contre ces faux amis ; à force de les étudier & de les ſuivre, il n'eſt pas impoſſible de les connoître.

ARMAND.

J'aime mieux laiſſer cette étu-

de à d'autres, que de m'appliquer à en connoître peut-être encore plus que je n'en veux sçavoir: je suis plus que content de l'experience que j'en ay faite. Au reste à quoy aboutit le commerce de ces sortes d'amis ? vous m'avoüerez qu'il se reduit presque toûjours à se déranger les uns les autres, à lier des parties & des societés criminelles, ou tout au moins à perdre le temps, dont on ne peut assez regretter la perte. Quel fruit retire-t'on de cent visites que la bienseance n'oblige pas de faire, ou de rendre, & qui sont souvent trés embarassantes ? que veulent-ils de vous ces amis pretendus ? ont-ils d'autre dessein que d'abuser de vôtre facilité, de vous faire entrer dans leurs passions, de vous seduire, & de vous aider à manger vôtre bien, dans le temps même qu'ils s'en moquent, & de commettre vôtre credit pour ap-

puyer leurs injustices & favoriser leurs passions? Non, mon cher Comte, mon temps est trop precieux pour le perdre davantage à la Cour: & mon application désormais doit se porter toute entiere du côté de mon salut, que j'ay uniquement en vüë dans ma retraite.

LE COMTE.

Puisque vous voulez prendre si hautement le party de la devotion, qu'étoit-il necessaire que vous vinssiez vous enfermer icy? la sage conduite que vous teniés déja & qui vous faisoit honnorer de tout le monde, ne pouvoit-elle pas faire beaucoup de bie à la Cour, & peut-être plus que vous n'en ferez ici, où personne ne profitera de vos bons exemples?

ARMAND.

Quand je serois dans l'heureuse situation où vous me croyez,

je ne pourrois retourner à la Cour, sans m'exposer au danger presqu'inévitable de retomber dans mes miseres; vous sçavez que le grand jour ne convient gueres à un convalescent, sa foiblesse n'est pas capable de soutenir une grande lumiere, & l'on voit tous les jours de ces sortes d'infirmes retomber pour avoir pris l'air trop tôt; vous sçavez encore qu'un trésor qu'on n'a pas soin de bien cacher à la vûë des voleurs, ne tarde gueres à devenir leur proye; à quoi vous me permettrez d'ajoûter que l'instruction & l'edification publique, sont des ministeres ausquels Dieu ne m'a pas appellé. C'est aux Pasteurs, qui sont chargez de la conduite des ames, à veiller sur celles qui leur ont été confiées; & Dieu veüille que ceux à qui il appartient d'office de parler aux Grands de la part du Seigneur, s'acquittent de ce mi-

nistere avec autant de zele que de sagesse: mais helas! qu'il s'en faut quelquefois beaucoup qu'on n'ait rien ni à craindre, ni à esperer, & qu'on met peut-être souvent les esperances de sa fortune entre la Loi de Dieu, & le salut de ceux dont on est chargé! Quoi qu'il en soit, un pecheur comme je suis, n'a plus rien à faire qu'à gemir devant Dieu de ses desordres, & de les repasser sans cesse dans l'amertume de son ame.

J'ay encore une autre raison qui m'a obligé de dire un éternel adieu à la Cour, c'est que si j'y retournois, & que j'eusse le malheur d'être disgracié, car qui est l'homme de bien qui soit au dessus de la calomnie ? en ce cas qui parleroit alors pour me justifier ? trouverois-je un ami assez genéreux pour me défendre ? ne serois-je pas abandonné de ceux-là même qui auroient été davan-

tage attachez à ma fortune, & à qui j'aurois rendu plus de services, ainsi que nous venons de voir ?

LE COMTE.

Ah ! Moonsieur l'Abbé, vous êtes trop prévenu contre les gens de Cour, vôtre innocence & vôtre merite y trouveroient de fideles amis, & de puissans protecteurs.

ARMAND.

Vous n'y pensez pas, Monsieur le Comte, y serois-je plus innocent que Joseph ne le fut en Egypte? Cet innocent criminel, calomnié par une femme impudique & furieuse, trouva-t'il de la reconnoissance & de la protection dans l'Officier à qui il avoit predit son rétablissement dans les bonnes graces de Pharaon & dans sa charge ? & quoyqu'il l'eût prié de se se souvenir de lui, & de faire connoître son innocence, en eut-

il la moindre pensée ? à peine fut-il retabli, qu'il ne fut plus occuppé que de son bonheur & des amusemens de la Cour ; & il oublia de telle sorte Joseph, qu'il auroit fini ses jours dans les fers, si le Roi n'eût eu besoin de lui pour interpreter son songe. C'est ainsi qu'il m'en arriveroit, si j'étois assez malheureux pour tomber dans la disgrace de mon Prince.

Il est trop tard pour continuer à vous découvrir les sentimens de mon cœur, au sujet de ma retraite & des desseins que Dieu peut avoir sur vous-même, à quoy plusieurs jours seront bien employez ; ainsi comme vous m'avez marqué que vous aviez à m'entretenir sur les peines que vous avez, j'espere que vous voudrez bien rester icy quelques jours ; vous n'y serez pas si bien que chez vous : mais si vous n'y êtes pas traité avec la bonne che-

re & la delicatesse qui regne à vôtre table, je me flatte que vous trouverez quelque plaisir avec un ami qui ne vous cachera rien de ce qui peut vous regarder dans les affaires dont j'ay déja quelque connoissance.

ENTRETIEN III.

LE COMTE.

PLus je pense, Monsieur l'Abbé, à la resolution que vous avez prise, & plus mes pensées se confondent en prévoyant les inconveniens qui seront les suites d'une conduite qui passera toujours dans le monde pour trés irreguliere; on peut bien prendre ce party quand on n'est pas content à la Cour, & qu'on n'y est pas consideré; c'est pour lors, & surtout quand on est disgracié, qu'il faut laisser passer l'orage, & attendre

chez ſoi que nos amis faſſent revenir le calme, cela eſt de la prudence, & un devoir neceſſaire : mais l'orage étant diſſipé par l'entremiſe & par le credit de nos amis, il eſt de nôtre honneur & de nôtre interêt de reprendre nôtre place, quand ce ne feroit que pour avoir le plaiſir de chagriner ceux qui nous auroient déſervis.

Mais vous n'êtes pas en ce danger, & il y a même ici quelque choſe qui ne vous peut être que trés avantageux ; bien loin d'être diſgracié, on ſçait que le Prince vous aime & vous conſidere. Outre cette raiſon que vous devriez bien conſiderer, je vous demanderois quelle figure vous ferez déſormais ? à quoy ſerez-vous bon, quand vous ne ſerez plus bon à rien ? croyez-moy, la vie devient bientôt ennuyeuſe quand on ſe trouve dans un état

ſi different de celui qu'on a quitté, & peut-on mener une vie plus baſſe & plus indigne d'un homme d'eſprit & de qualité, que de n'avoir plus de ſocieté qu'avec des Payſans ou avec quelques petits Gentils-hommes qui vous ſont à charge. ?

ARMAND.

Sont-ce là les inconveniens que vous prévoyez de ma retraite, Monſieur le Comte ? mais que vous êtes admirable, ou plûtôt que vous faites pitié de vous imaginer qu'on n'a plus rien à faire, dés qu'on a renonçé aux Charges & aux plaiſirs de la Cour, où ſouvent l'ambition, & non le bien de l'Etat, y éleve des gens qui n'ont aucun merite. Appellez-vous n'avoir plus rien à faire, quand on ſe croit obligé de s'occuper de l'affaire la plus importante qu'on puiſſe avoir ? Il eſt vray que j'étois fort conſideré du Prin-

ce, ainsi que tout le monde sçait, que je vivois à la Cour avec quelque splendeur, que j'étois honnoré, au moins en apparence, & peut-être craint de mes jaloux : mais il y avoit déja plus de six mois, quand je me suis retiré, que la misericorde de Dieu me pressoit d'obeïr à sa voix : durant ce temps la grace me faisoit sentir que tout ce qui flatte & séduit davantage les Courtisans, à en bien juger, n'est qu'un faux brillant, ou plûtôt un pur rien, de quelque beau dehors dont on le couvre : qu'il n'y a en tout cela que vanité & affliction d'esprit pour un Chrétien à qui la grace donne d'autres vûës, & qu'on n'y peut trouver ni son salut, ni un veritable repos.

La paix que je goûte ici n'est troublée d'aucune inquietude. Elle est toute pure, & sans aucun mélange des fausses douceurs dont

tant de gens se laissent seduire & ensorceler à la Cour ; aussi j'espere de la misericorde divine, que personne ne m'enlevera un tresor si precieux ; je ne songe qu'à l'augmenter par le bon usage que je suis obligé de faire de tant de graces que je reçois tous les jours ; pour operer mon salut avec crainte & tremblement. Pour y travailler avec succez, & pour satisfaire aux desseins que Dieu peut avoir sur moi, je dois commencer par examiner toutes mes voyes & les égaremens qui m'ont conduit jusques sur le bord du précipice ; en un mot je ne suis venu icy que pour m'appliquer à connoître ce que Dieu demande encore de moi. Bien-loin d'être arrivé à l'état de perfection où vous me croyez, à peine suis-je entré dans la voye qu'on appelle purgative, je veux dire dans quelques sentimens de peniten-

ce : mais je veux tâcher de continuer, & même d'avancer dans la carriere que j'ay commencée ; & la seule chose que je pretens, c'est d'oublier ce qui est derriere moi, & de marcher vers ce qui est devant, conformément à l'exemple & à la doctrine de saint Paul. *

LE COMTE.

Mais quoy, est-ce que vous ne pouviez-pas faire à la Cour ces belles reflexions, & acquerir cette connoissance de vous-même, que vous jugez si necessaire?

ARMAND.

A la Cour ! certes il faut que vous y soyiez encore bien novice, malgré tout le temps que vous y demeurez, ou au moins que vous ne sçachiez gueres ce que c'est que de se connoître par rapport aux principaux devoirs de la religion.

Tout le monde convient, qu'a-

* *Aux Philip.* 3. v. 12. 13.

fin que nous puissions connoître les objets sensibles & en bien juger, il est necessaire qu'il y ait de nous à eux une distance convenable : s'ils touchent nos yeux ou qu'ils en soient trop prés, ils les couvrent & nous ôtent la vüë : & si au contraire ces objets sont trop éloignez, nos yeux ne les voyent que confusément, & par consequent nous n'en pouvons juger ; il en est de même des biens & des maux qui nous regardent dans cette vie & dans l'autre. On ne considere point les maux temporels comme des moyens par lesquels nous pouvons parvenir à un bonheur éternel, parce qu'on s'en éloigne le plus qu'on peut : & on regarde encore aussi peu les biens de cette vie comme des obstacles qui nous écartent de ceux du Ciel, parce qu'on les approche de trop prés, & qu'on en est comme pe-

netré. Il eſt vray que la plûpart des Chrétiens ſont dans cette illuſion : mais on peut dire que les Riches & les Grands y ſont infiniment davantage ; ils regardent & fuyent avec horreur les afflictions temporelles, parce qu'ils croyent n'être au monde que pour contenter leurs paſſions, & vivre heureux d'une felicité qu'ils s'imaginent trouver dans les creatures. Les plus petits travers les dérangent, les moindres diſgraces les abbatent, les déſolent & leur ôtent le ſens : & comme ils craignent extremement toute ſorte de maux, qu'ils les fuyent, & qu'ils ne les voyent que du plus loin qu'ils peuvent, ils n'en connoiſſent auſſi ni la nature ni les graces que Dieu y a attachées. Ils ne jugent pas mieux des biens dont ils jouiſſent en cette vie, ils ſe les approchent, comme je vous ay déja dit, de ſi prés, qu'ils ne peu-

vent les voir tels qu'ils ſont : la naiſſance, les richeſſes, les delices, l'élevation, les projets qu'ils forment pour leur fortune, ſont pour ainſi dire une partie d'eux-mêmes, & leur eſprit eſt tellement éblouy, qu'étant tout plein de ces idées qui les enchantent, il n'y reſte plus de place pour y recevoir les lumieres & les graces du ſalut ; c'eſt ce qui fait qu'étant uniquement attentifs à joüir des biens preſens, ils demeurent juſqu'à la mort dans l'ignorance preſque entiere des veritez de l'autre vie, & que les maux & les biens éternels ne leur paroiſſent le plus ſouvent que comme des fantômes & des illuſions qui occupent & qui amuſent le petit peuple.

Ce qui eſt encore de plus terrible, eſt que leurs pechez, dont les habitudes augmentent & ſe fortifient tous les jours, répan-

dent inceſſamment de nouvelles tenebres ſur l'éloignement qu'ils ſe ſont fait des veritez éternelles. de ſorte qu'on ne peut douter que pluſieurs Grands & puiſſans dans le ſiécle, aprés avoir paſſé pour des genies les plus élevés & du premier ordre, ne faſſent un jour le triſte & veritable aveu de leur fauſſe ſageſſe, & ne reconnoiſſent à la face du Ciel & de la terre *que la lumiere de la juſtice n'a point lui ſur eux, & que le Soleil de l'intelligence ne les a point éclairés.* *

C'eſt à quoy cependant on ne penſe gueres à la Cour & dans le grand monde : la vie tumultueuſe qu'on y mene, la pompe des ſpectacles qui occupent, les plaiſirs où l'on ſe plonge, l'ambition qui y regne comme dans ſon empire, l'application continuelle à s'établir, les intrigues où l'on ſe jette, les jalouſies ſecretes, & les

* S. ch. 5.

chagrin mortel qu'on a d'en voir d'autres plus élevez, enfin toutes les paſſions font tant de bruit aux oreilles de la plûpart des Courtiſans qu'ils ſont entierement ſourds aux mouvemens de la grace, aux cris de leurs pechez, & à la voix des menaces de la juſtice divine.

LE COMTE.

Sur le ton que vous prenez, Monſieur l'Abbé, il me ſemble que vous dites là des choſes bien élevées; auſſi ne les entends-je gueres: mais aprés tout...

ARMAND.

Laiſſez-moi achever de vous dire ce qui me regarde: vous pourrez aprés me faire valoir vos raiſons, ou m'entretenir de vos affaires: & je vous donneray pour les entendre tout le temps dont vous aurez beſoin. Pour donc ce qui me regarde, je vous ay déja dit que je ſuis ici en place

pour faire toutes les reflexions qui me conviennent : & la plus importante eſt qu'on n'eſt gueres en état d'entendre la voix de Dieu que dans la retraite ; c'eſt par elle que jay commencé, particulierement depuis que je ſuis icy, à rompre mes chaînes ; en me dégageant du monde, elle me rend tout à moi-même, & me donne le temps de m'occupper de Dieu, de ſes jugemens & de ſes miſericordes.

C'eſt dans ce port que je ſuis à couvert des écueils & des orages de la Cour & du monde : c'eſt où je repaſſe dans l'amertume de mon cœur les deſordres de ma vie paſſée, où je rougis de mes égaremens & de mes folies: en un mot où j'ay le temps de m'étudier à fond. Plus je m'applique à cette étude, & plus je r connois combien mes penſées ont été vaines, mes deſirs ambi-

tieux, mes esperances frivolles, combien j'ay été insensé de bâtir sur le sable une fortune imaginaire, d'avoir aspiré à une plus grande élevation que celle où j'étois, d'où il m'auroit falu descendre tôt ou tard, & d'avoir formé cent projets qui n'avoient pas plus de solidité que la poussiere que le vent emporte.

LE COMTE.

Puisque Dieu vous donne ces beaux sentimens, c'est une marque que vous êtes déja parvenu à la connoissance de vous-même ; la perdriez vous, Monsieur, cette connoissance, quand on vous reverroit à la Cour ? & ayant déja posé un fondement si solide, ne pourriez-vous pas, aussi-bien qu'icy, y bâtir l'édifice de vôtre salut?

ARMAND.

Que vous me donnez là une ample matiere de vous entretenir. Mais puisque apparemment vous

vous ne sçavez pas ce qui s'est passé dans les siécles les plus reculez touchant la suite du monde, il est bon de vous en toucher quelque chose : vous avez neanmoins pû apprendre comment Moïse fut sauvé des eaux, adopté par la fille de Pharaon, élevé en Prince à la Cour de ce Roi, & comblé d'honneurs & de richesses : mais si vous n'ignorez pas cette histoire, peut-être n'avez-vous jamais fait attention, qu'étant encore enfant, il se jouoit du diadême de ce Prince & le mettoit sous ses pieds, comme pour marquer & l'autorité souveraine qu'il exerceroit un jour sur un autre Prince de ce nom, & le genereux mépris qu'un Chrétien doit faire de ce qui peut davantage flatter l'ambition des hommes.

Etant devenu plus grand, il ne fut point ébloüi de l'éclat d'une

Couronne qui le regardoit, ni enyvré des délices d'une Cour pompeuſe : il connut au contraire le danger où il étoit expoſé, ſa grandeur fut pour lui un fardeau inſuportable : la gloire dont il étoit environné lui parut une eſpece d'infamie, & il compta qu'il lui étoit infiniment plus avantageux d'être perſecuté avec ſes freres que de regner ſur un peuple idolâtre.

C'eſt ainſi qu'il préfera, dit l'Ecriture, l'ignominie de Jeſus-Chriſt à toutes les magnificences de la Cour & à tous les tréſors de l'Egypte : qu'il renonça au gouvernement d'un grand Royaume pour prendre la conduite des troupeaux : & que les deſerts de Madian lui parurent un ſéjour plus honnorable & plus delicieux que les ſuperbes Palais de Memphis, que la foy lui faiſoit regarder comme des chaumines de

terre & de bouë. Ah ! quel malheur pour tant de gens inutiles à la Cour de n'avoir pas ces vûës ! pourquoy faut il que l'enſorcellement des faux biens qu'elle leur promet les ait tellement aveuglez, qu'ils ne voyent pas les dangers dont ils ſont environnés ? mais que penſeriez-vous, Monſieur le Comte, ſi je vous diſois que cet exemple de Moïſe vous regarde en particulier, & que vous devriez prendre ce party, c'eſt-à-dire vous retirer, ſur-tout dans la ſituation où vous êtes ?

LE COMTE.

Moi ! Vous vous mocquez : à vous entendre, il ſemble qu'on ne puiſſe vivre en honnête homme à la Cour & dans le grand monde ?

ARMAND.

Je ne vous dis pas cela : mais il eſt bon que vous ſçachiez qu'il y a ſouvent une grande difference entre un honnête homme, &

un vray Chrétien; tout vray Chrétien est honnête homme à la verité ; mais tout honnête homme, selon l'idée que l'on s'en forme, n'a souvent tout au plus que les dehors & les apparences d'un Chrétien ; grand nombre de Philosophes & de Payens étoient de fort honnêtes gens : leur probité & leur vertus morales étoient connues & respectées, parce que la plûpart vivoient conformément aux lumieres de la loi naturelle : mais l'on demandera infiniment davantage aux Chrétiens, & ceux qui ne sont éclairez que de ce flambeau ne peuvent aller loin sans tomber, & quelquefois même dans des désordres effroyables, tout honnêtes gens qu'on les nomme.

Afin de passer pour honnête homme selon les préjugez que l'on s'en fait, c'est presque assez de n'avoir rien à démêler avec

perſonne ; il ſuffit au moins d'être riche, en place, poli, d'un bon cœur & bien-faiſant envers tout le monde : encore eſt-il peut-être plus rare qu'on ne penſe d'en voir qui ayent toutes ces qualitez : c'eſt beaucoup s'ils ne s'abandonnent pas à des vices groſſiers qui offenſent l'équité naturelle, qui les avilliſſent, & qui les reduiſent à la condition des mal-honnêtes gens d'entre le petit peuple, encore s'en embaraſſe-t'on quelquefois fort peu dans le monde, où ſouvent on appelle honnêtes gens les plus ſcelerats ; ſur-tout s'ils ſont en place & en autorité & qu'ils faſſent belle figure ; mais helas ! la qualité d'un Chrétien qui prend pour regle l'Evangile, donne bien d'autres idées, ſur-tout ſi on le met vis-à-vis de ſes devoirs.

Je pourrois vous définir un Chrétien par ſa foy, & par ſes

œuvres : mais il y a de l'apparence que je vous fatiguerois, & j'ay lieu d'esperer que vous serez un jour plus instruit que vous n'êtes des veritez qu'un Chrétien ne doit pas ignorer.

Au reste je n'ay pas pretendu que tous ceux qui vivent à la Cour & dans le grand monde s'y perdent : à Dieu ne plaise que j'aye une pensée si temeraire & si injuste ; au contraire je suis persuadé qu'outre l'exemple de plusieurs Rois & Princes que l'Eglise honnore comme Saints, il n'y a point de Cour Chrétienne, où Dieu ne se reserve des ames fidelles qui ne flechissent point les genoux devant l'idole de la fortune ; & qui sçait s'il n'y a point aussi chez les Princes infideles de ces ames elûës que Dieu tient cachées dans le secret de sa face ?

La Cour de l'impie Achab étoit assurément une des plus cor-

rompuës qui fut pour lors dans le monde ; cependant l'Ecriture remarque qu'un de ses principaux Officiers, Intendant de sa maison, ne se laissa jamais corrompre dans un séjour si abominable & si contagieux ; en effet il eut le courage de tenir caché un grand nombre de Prophetes du Seigneur & de les nourrir, tandis qu'Acab & Jesabel sa femme les persecutoient & les faisoient chercher pour les faire mourir.

Mais qu'est-il necessaire de remonter si haut pour trouver des Courtisans qui prouvent par des exemples sensibles qu'on peut vivre chrétiennement à la Cour des Princes & s'y sauver? n'en voyons-nous pas sous le regne du trés pieux & trés sage Prince qui nous gouverne ? je veux dire des personnes de la premiere distinction qui se soutiennent encore mieux

par leur pieté que par leur naiſſance & leurs Charges. Oui, Monſieur le Comte, il faut rendre juſtice à la verité, on voit des Grands, quoiqu'en petit nombre, qui conſervent dans l'abondance l'eſprit de pauvreté : dans l'élevation une veritable humilité de cœur, & la mortification des ſens même au milieu des delices: qui ſont moins éblouis des honneurs dûs à leur rang qu'ils n'en ont un ſecret mépris : qui regardent leur grandeur comme un ſujet d'humiliation & de crainte, & qui vivent avec autant de ſimplicité & d'innocence que pluſieurs Religieux dans leur cloître ; mais pour dire quelque choſe de plus particulier, & qui ſe paſſe ſous les yeux de la Cour, ne connoiſſez-vous pas Monſieur le D . . . .

LE COMTE.

Oui, j'ay bien l'honneur d'être

de ſes amis : c'eſt un Seigneur generallement honnoré des Grands & des petits. Mais pour revenir à vous-même, Monſieur l'Abbé, vous ne voyez pas que ce que vous venez de dire eſt juſtement contre vous ; car ſi de vôtre aveu, on peut ſe ſanctifier à la Cour, qui vous a obligé d'en ſortir, & quel mal n'avez-vous point fait, en vous privant des bons exemples que nous avions droit d'attendre de vous ?

ARMAND.

Ceux que la providence y a fait naître, ou qui ne voyent rien de faux & de déreglé en eux, peuvent licitement y demeurer, ſur-tout lorſque le Prince a beſoin de leurs ſervices : mais quand par une funeſte experience, on ſent bien qu'on n'eſt pas dans l'ordre de Dieu & qu'il nous appelle ailleurs, n'eſt-ce pas formellement lui reſiſter, que de refuſer

d'entrer dans la voye par laquelle il nous presse d'aller à lui ?

Que les Princes ayent donc leurs Ministres d'Etat & qu'ils les choisissent, s'ils se peut, sur le modéle des Josephs, des Daniels, des Boëces, des Ximenes &c. qu'ils mettent à la tête de leurs armées des Defoix, des Latrimoüille, des Quebriaut, des Condés, des Turennes &c. Qu'ils confient la garde & l'administration de leurs finances à de sages & fideles économes, chez qui l'on trouve des secours toujours prêts & capables de conserver la tranquilité publique, & de défendre la gloirede leurs Maîtres, contre leurs ennemis, & leurs jaloux: Que les Princes se donnent encore tous les Officiers qui conviennent à leur élevation, & qu'ils les recompensent à proportion de leurs emplois & de leurs services: tout cela est juste & digne de

leur magnificence ; mais à quoy bon une foule de Courtisans inutiles, affamés, pour ainsi dire, & importuns, qui ne peuvent gueres servir qu'à fatiguer le Prince, si l'on permettoit qu'ils en approchassent : qui ne viennent au Palais que pour se regarder les uns les autres, pour dire le contraire de ce qu'ils pensent, pour s'empresser à la porte du cabinet à qui entrera le premier, & pour se mettre en haye à la Messe du Prince, & en être vûs.

Cependant pour revenir à ceux qui ont de l'emploi à la Cour & qui paroissent y être necessaires, il ne laisse pas d'être vrai que si Dieu fait sentir à quelques-uns d'eux qu'ils ne peuvent s'y sauver, ils ne soient obligez de s'en retirer pour vivre ailleurs d'une maniere plus conforme à la fin pour laquelle ils ont été creés. Cela s'entend particulierement de ceux

qui tout moderés & ſages qu'ils paroiſſent, ſont en danger de s'y perdre, ſoit en ſe laiſſant amollir par les delices, ou parce qu'ils ne ſentent pas aſſez de force pour reſiſter aux exemples qui les entraînent. A quoy l'on peut ajoûter que de quelqu'œil qu'on enviſage tout ce qu'il y a de plus brillant & de plus impoſant ſur ce grand theatre, le perſonnage qu'on y repreſente n'eſt pas toûjours auſſi agreable qu'on ſe l'étoit imaginé ; on y voit des ſcênes fort triſtes pour pluſieurs ; les rebuts, les contre-temps, les humiliations, les diſgraces s'y font vivement ſentir, ce ſont preſque toûjours des évenemens imprevûs, de nouvelles decorations & de nouveaux ſpectacles qui changent continuellement, & qui repreſentent des cataſtrophes auſquelles on ne s'attendoit pas ; tel eſt tout d'un coup renverſé, qui

ſe croyoit bien ſoutenu : & tel autre qu'on penſoit noyer, revient promptement à bord, & s'éleve bien au deſſus de celui qui croyoit l'avoir coulé à fond. C'eſt ainſi qu'on eſt diverſement agité ſur cette mer, qui quand elle ſeroit toûjours calme pour quelques-uns, n'eſt pas ſans orage pour pluſieurs autres ; de ſorte que l'on voit aſſez ſouvent que le même coup qui pouſſe heureuſement un favory dans le port, en rejette pluſieurs qui demeurent toûjours expoſés aux plus fâcheuſes tempêtes.

Tout cela, Monſieur le Comte, fait voir qu'il n'y a qu'une retraite faite à propos, qui puiſſe délivrer un Courtiſan un peu attentif à ſon repos & à ſes interêts, d'autant de travers & de chagrins, qu'il s'étoit fait de vaines eſperances ; & que ſur-tout, ſi l'on eſt inutile à la Cour, ou

que la conscience reproche qu'on ne s'y peut sauver, il faut absolument l'abandonner.

LE COMTE.

Mais quand on n'y a encore rien fait que de manger son bien, le moyen de s'en retirer ?

ARMAND.

Ah ! voila de la compagnie qui arrive : heureux celui qui s'est tellement retiré du monde, qu'il ne soit plus obligé de recevoir même des visites.

ENTRETIEN IV.

ARMAND.

VOus sçavez que nous ne pûmes hier achever la matiere que nous avions commencée, parce que la compagnie qui survint nous dérangea. Il semble que nous en étions sur le chagrin que vous avez de n'avoir encore rien fait à la Cour que

d'y dépenſer vôtre bien ; c'eſt la raiſon, dites-vous, pour laquelle vous ne devez pas ſonger à vous retirer.

LE COMTE.

Cela eſt vray : & je veux voir juſqu'où ira l'ingratitude & l'injuſtice de la fortune, qui me laiſſe bien loin derriere certaines gens, qui ne paroiſſent gueres avoir plus de ſervices & de merite que moi.

ARMAND.

Je vous entens : je vois bien que vous voulez imiter ces marchands, qui ayant été obligez durant une violente tempête de jetter en mer une partie de leur marchandiſe, au lieu de ſe retirer avec le reſte dans le premier port qui ſe preſente, ſelon l'avis du pilote, qui prevoit que la tempête reviendra en peu, s'oppiniâtrent à continuer leur route, & s'expoſent au danger

évident de voir briser leurs vaisseaux & de se perdre eux-mêmes.

LE COMTE.

Mais je seray peut-être heureux dans la suite : je médite des projets qui pourront me reüssir ; vous sçavez que j'ay déja mangé la moitié de mon bien, j'ay vendu la plus belle de mes terres, au moins ai-je été contraint de l'abandonner au plus redoutable de mes creanciers, que j'en laisse joüir ; j'en suis à la ver té un peu plus en repos : mais j'en ay encore d'autres qui me fatiguent étrangement.

ARMAND.

Hé quoy n'êtes-vous pas bien payé de vôtre pension ?

LE COMTE.

Trés-bien : le Prince est trop équitable pour ne pas s'acquitter de ce qui promet, & sa liberalité alla au delà de ce qui m'étoit dû, aprés que j'eus été blessé :

à la bataille de . . . .

ARMAND.

Pourquoy vous plaignez-vous donc ? eſt-il obligé de fournir à tous les excez du luxe & de l'ambition d'un grand nombre de courtiſans, ſous pretexte qu'ils ont rendu quelques ſervices à l'Etat ? Quelle épargne, & quel fond pourroient ſuffire à remplir la vaſte étenduë de leurs deſirs? faut-il que toutes les richeſſes d'un Royaume ne ſoient employées qu'à contenter des gens, quelquefois bien moins conſiderables par leur merite que par leur importunité, & par la vie molle & dérangée qu'ils menent ?

LE COMTE.

Je conviens aſſez de ce que vous dites, particulierement de ces zeros de Cour qui ne ſervent que de nombre, qui ne s'occuppent qu'à perdre le temps, à voir les Dames, à briller dans

les cercles, à faire les braves quand ils sont loin de l'occasion; mais vous m'avouërez que ceux qui se sont distinguez par leur valeur & par leurs services, doivent être recompensez à proportion de leur merite. J'ay exposé ma vie en plusieurs combats, & j'en porte encore aujourd'huy les marques; Il est vray qu'on m'a toujours flatté jusques icy d'un Gouvernement avec la survivance pour mon fils, cependant je ne vois rien.

ARMAND.

Je voudrois de tout mon cœur qu'on vous eut tenu parole : mais dites-moi, êtes vous le seul qui se soit distingué ? combien avez-vous fait de campagnes ?

LE COMTE.

J'en ay fait six : c'est-à-dire que j'ay servi autant de temps que la premiere guerre d'H..... a duré.

ARMAND.

Cela est considerable : mais de bonne foy, Monsieur le Comte, ne croyez-vous pas qu'il y en a plusieurs qui ont encore beaucoup plus servi que vous ? cependant j'en connois qui bien loin de se plaindre, & de se rendre importuns, bornent leurs desirs à ce qu'on a fait pour eux, se contentant de la gloire d'avoir utilement & glorieusement servi ; en quoy ils sont bien differens de ces ambitieux, qui pour quelques petits services, qu'ils rebattent sans cesse, pretendent à toutes les graces, Gouvernemens, pensions, Benefices : tout leur est bon, & quoy qu'on leur donne, ils ne sont jamais contens ; ce qui fait voir que, de quelque fidelité dont ils se vantent, ils n'ont que des vûës basses & interessées, & qu'ils sont moins de fideles serviteurs du Prince que d'eux-mêmes & de leur fortune.

Et à ce propos je vous diray que j'ay connu un ancien & trés brave Officier, qui aprés quarante-deux campagnes ſoutenuës par une vie trés chrétienne, même parmi les armes, n'a été recompenſé de ſa fidelité & de ſes longs ſervices ſous le regne paſſé, que par une mort auſſi honnorable devant les hommes que pieuſe devant Dieu.

LE COMTE.

Hé ! mon Dieu, comment a-t'il pu ſubſiſter ſi long-temps avec honneur ?

ARMAND.

Comment ? il étoit arrangé dans ſes affaires, & il meſuroit ſa dépenſe à ſes appointements : il ne rognoit point la ſolde du ſoldat, dont il étoit le pere & le compagnon : il ne vexoit point ſes Hôtes : il étoit content de ſes apointemens : & toute ſon application étoit de ſervir ſon Prince.

en Officier Chrétien, ce qui lui a attiré une protection particuliere du Ciel. Outre cet exemple, je pourrois vous rapporter celui des Bayard, des Boucicaut & de plusieurs autres ; mais cela pourra revenir une autre fois. Au reste vous n'êtes pas tout à fait dans cette espece, Monsieur le Comte : vous venez de me dire que vous avez reçu des gratifications du Prince aprés que vous avez eu servi avec distinction, & que vous êtes encore bien payé d'une pension ; & quand cela ne seroit pas, si vous avez sanctifié le motif qui vous a engagé à servir l'Etat, l'honneur qui vous en est revenu devant les hommes ne peut-il pas être encore suivi d'une recompense plus glorieuse & plus ample devant Dieu?

LE COMTE.

Cela est bien chrétien, ou tout au moins trés genereux ; mais

combien verroit-on de gens dans le ſervice, s'il n'y avoit à eſperer que cette recompenſe ? & n'ay-je pas toûjours oüy dire qu'on ne doit jamais faire la guerre à ſes dépens ?

ARMAND.

Belle raiſon ! & l'avez-vous faite la guerre à vos dépens ? vos appointemens n'ont-ils pas toûjours ſuivi ; de plus, vous n'avez rien fait que vous ne dûſſiez faire & que cent autres ne faſſent : car à quoy peut s'occupper un Gentil-homme dans ſon village, lorſqu'il eſt en état de ſervir & qu'il peut être utile ? Nous ſommes au Prince & à l'Etat, & ſi la charité nous oblige en certain rencontre de ſacrifier nôtre vie & nos biens pour nos freres, que ne devons-nous point à tout le corps de l'Etat, & particulierement au chef qui le gouverne ? & outre ce principe qui fait une

partie si considerable de la morale chrétienne, est-il à croire qu'un homme ait une vraye noblesse, lorsqu'il mene dans son village une vie oisive & faineante, & qu'il ne se rend considerable que par des violences & des injustices ? est ce par de vieux parchemins souvent alterez qu'on prouve la verité de sa noblesse, ou par des actions de valeur & de vertu ? & n'est ce pas une espece de degradation des plus honteuses que de renoncer si lâchement à la gloire & au plaisir d'employer sa vie & son bien pour le service de l'Etat ?

LE COMTE.

Il est constant qu'il n'y a rien de plus indigne & de plus honteux que la vie obscure & languissante qu'on mene chez soi, sur tout quand on a du bien suffisamment pour se soutenir dans le service ; mais il n'arrive peut-

être que trop que les peres s'y épuisent, & se ruïnent tellement que leurs enfans demeurent dans l'impuissance de les imiter. Voilà apparemment le sort qui tombera sur les miens; quelques gratifications que j'aye reçûës, je n'en ay pû subsister, quoique jointes à mon bien. On n'ignore pas à la Cour que je suis mal dans mes affaires; & je ne pense pas que mes amis me flattent, quand ils disent qu'à proprement parler on n'a encore rien fait pour moi.

ARMAND.

Je vous avouë, Monsieur le Comte, que je ne vous comprens pas : hé! qui pourroit vous accorder avec vous-même, en disant des choses si opposées? quoy, est-ce que les graces dont le Prince vous a gratifié, & l'honneur qu'il a bien voulu vous faire, ne retombent pas sur vos enfans?

LE

LE COMTE

Il eſt vray que cela eſt déja quelque choſe, mais où eſt le Gouvernement dont on m'amuſe depuis ſi long-tems ? quels Benefices m'a-t'on donnez pour mes enfans, lorſque je vois qu'on en répand, pour ainſi dire, à pleines mains ſur ceux des autres ? & ſi je n'y avois travaillé moi-même, mon Abbé n'auroit de bien ſpirituel que ſon Baptême.

Cependant je ſuis obligé de faire figure, & une figure digne de mon rang : car quel bien ay-je par rapport à la dépenſe qu'un homme comme moi doit faire ? que diroit-on, ſi ma table, mes équipages, & ma maiſon n'étoient pas proportionnés à ma naiſſance ? quel honte & quel chagrin pour moi, de voir de petites gens venus de rien, & ſortis comme de deſſous la terre dans une nuit, ainſi que des potirons, faire les

gros Seigneurs & avoir des appartemens de Princes, lorſque des gens de qualité ne ſont logez pour ainſi dire que dans des chaumines, & ne peuvent ſuivre que de loin ces nouveaux venus, qui ne doivent marcher que bien loin derriere ? C'eſt pour cela qu'il me faut faire de la depenſe, & par conſequent emprunter : ma naiſſance eſt à mon égard comme le premier de mes creanciers, je la dois ſatisfaire avant toutes choſes ; il eſt de mon honneur de la ſoutenir aux depens de tout ce qui ce pourra, falût-il encore avoir recours à mes amis. En un mot je ſuis trop avancé pour reculer, & il eſt de mon devoir de finir glorieuſement ma carriere, plûtôt que de m'en aller honteuſement planter des choux dans mon village.

ARMAND.

Je ne puis vous diſſimuler ;

Monſieur le Comte ; combien je ſuis ſurpris de vôtre emportement. Pardonnez-moi ſi je ne puis le laiſſer paſſer ſans vous y faire faire attention : & il faut être terriblement entêté de ſa naiſſance & aveuglé de ſon orguëil, pour s'imaginer qu'il eſt permis d'emprunter, ou pour mieux dire de prendre le bien d'autrui & de le retenir comme de force, en ne le rendant pas, afin d'avoir de quoi ſatisfaire à ſon ambition ; car ce n'eſt pas avoir renoncé à tous les ſentimens de l'équité naturelle que de ſe former une idée ſi extravagante. Je ne vois pas où vous pouvez avoir appris cette morale, ni comment dans la ſituation où vous êtes, vous regardez une honnête retraite comme une occupation honteuſe de planter des choux.

LE COMTE.

Ce que vous dites là, Mon-

ſieur l'Abbé, paroît un peu fort.

ARMAND.

Il eſt vrai: mais je ne puis vous parler autrement, & ſi vous étiez tant ſoit peu éclairé de l'eſprit de Dieu, ou au moins de quelque rayon de la lumiere naturelle, vous conoîtriez qu'on ne doit pas ſoutenir ſon ambition par des emprunts qu'on prevoit ne pouvoir rendre, & que dans cette conjoncture vous ne devriez prendre d'autre party que la retraite; c'eſt là où vous goûteriez des fruits infiniment plus doux & plus ſolides que tout ce qu'une vaine eſperance vous fait attendre de la Cour; mais que ſert de vous parler d'un tréſor que la grace ne vous a pas encore découvert? Cependant je ne puis m'empêcher de vous le repeter: ſi vous étiez parfaitement detaché de tout ce qui peut davantage fraper les ſens & prevenir nôtre

cœur pour le faste & les biens de la Cour, vous m'avoûriez que les delices & les plaisirs d'une vie pompeuse & éclatante ne sont que des veritables amertumes : j'ajoûte encore, sans faire le prophete, que vous ne ferez rien de plus que ce que vous y avez fait, & qu'au lieu d'avancer vous reculerez de plus en plus. La raison est qu'on est extremement prevenu contre vous, parce que vous avez, dit-on, dissippé vôtre bien par de vaines profusions qui vous ont rendu méprisable.

Cent gens qui se disent de vos amis, sans en être, si ce n'est pour vous aider à manger le reste de vôtre bien, ne vous parleront pas avec cette liberté ; mais pour moi qui ne sçais ce que c'est que de flatter ceux qui veulent bien que je leur dise mes sentimens, je ne puis vous cacher que c'est courir aprés une ombre, & em-

braſſer un phantôme, que de vous opiniâtrer à reſter davantage dans un état qui ne peut qu'achever de vous abîmer : car combien en a-t-on vû qui avoient encore plus d'amis & de protection que vous, & qui aprés avoir tout ſacrifié à l'idole de leur fortune, ont perdu leurs encens & leurs adorations, & qui ayant ſemé dans le vent n'ont recüeilli que des tourbillons & des chagrins ?

Que ſi vous me dites que pluſieurs ſe ſont fait une haute fortune, je vous l'avoûray volontiers: mais combien leur élevation a-t-elle duré ? ou une prompte mort les a reduits à rien, ou ils ont été renverſés par un coup de diſgrace qu'ils n'ont pas eu le jugement de prevoir, & qu'ils ſe ſont peut-être attirée eux-mêmes par le déreglement de leur conduite, leurs Charges ont été données auſ-

ſi-tôt à d'autres : les grands biens qu'ils avoient amaſſez ont été encore plus promptement diſſipez ; & c'eſt quelquefois beaucoup, ſi en ces renverſemens leurs enfans ſauvent du debris de leur naufrage le nom & les armes de leur famille. Sur cette experience, ne peut-on pas fort bien appliquer à ces ambitieux ce que je liſois l'autre jour dans l'Ecriture ? *Vous ſemerez, & vous ne recueïllerez point, vous preſſerez les olives, & il n'en ſortira point d'huile.* * Les Peres ont bâti de ſuperbes maiſons, ils ont dreſſé des jardins delicieux, ils ont enclos le plus de terre qu'ils ont pû, en la prenant peut-être à droite & à gauche pour en faire de vaſtes parcs, & tout cela eſt paſſé dans des familles étrangeres, & quelquefois à des gens, dont les ayeuls auroient été à peine capables d'ê-

* *Mich.* 5. 15.

tre les valets de ceux à qui ils ſuccedent.

Mais je veux que les deſſeins que vous formez ſoient ſuivis des plus heureux ſuccez, & que vous éleviez vôtre famille à une haute fortune: à quoy aboutira, je vous prie, une proſperité ſi floriſſante? n'avez-vous jamais lû, ou entendu prêcher qu'il ne ſervira de rien à un homme d'avoir gagné tout le monde, ſi aprés cela il perd ſon ame? que la joüiſſance de ce qui peut davantage flater l'eſprit & le cœur eſt ſouvent un préjugé du plus grand des malheurs, & qu'il n'y a gueres de difference entre un reprouvé & un Grand, qui vit plongé dans les delices, & qui n'a pas d'autre religion que celle que l'ambition lui inſpire?

Oui, je veux qu'étant devenu favory du plus grand Prince, vous ayez élevé vôtre Maiſon

jusqu'où elle peut monter : n'eſt-ce-pas là tout à quoy vous pouvez pretendre ? car je ne crois pas que vous vous flatiez de pouſſer cette proſperité juſques dans l'autre vie ; il n'y aura point alors de felicité ſi baſſe & ſi mépriſable : & tout cela ſuppoſé, vous ſçavez malgré que vous en ayez qu'il faudra mourir ; aprés cela qu'eſperez-vous devenir ? La mort ne vous enlevera-t-elle pas richeſſes, plaiſirs & honneurs, & ne demeurerez-vous pas tout ſeul, pauvre, nud, & abandonné à la juſtice de Dieu, ſans amis, ſans protection, ſans eſperances, ſans conſolations & ſans aucune autre reſource ?

Mais ce qu'il y a de plus terrible, c'eſt que vous ne voyez pas que cette même juſtice qui vous obſerve depuis ſi long-temps, a déja écrit l'arrêt de vôtre mort pour certain jour, & en certai-

nes circonſtances que vous ne pre-voyez pas ; vous ne vous ſouvenez plus de quelle maniere eſt mort il y quelques années ce grand Seigneur à qui vous faiſiez ſi regulierement vôtre cour ; vous avez pareillement oublié combien d'autres de vos amis ont été ſurpris, jugez, & peut-être condamnez dans le même moment qui leur a ôté la crainte de la mort, & les autres moyens qui auroient pû les y preparer. Aprés cela, flatez-vous encore, ſi vous l'oſez, de quelques privileges dûs à vôtre naiſſance, qui vous procureront un ſort plus heureux, & que vous diſpoſerez du temps, & de la maniere que Dieu a marquée pour vous faire venir devant ſon Tribunal. Pour être dans cette illuſion, il faudroit que vous euſſiez perdu le ſens, & il eſt conſtant qu'il n'y a rien de plus capable que cette

preſomption de faire abandonner de Dieu un pecheur infatué d'une idée ſi fauſſe & ſi trompeuſe.

LE COMTE.

Je vous ſuis trés obligé de la part que vous prenez à mon ſalut & des avis que vous me donnez ; il ſemble neanmoins que vous allez un peu vîte, en me jugeant, & une infinité d'autres, ſans aucune miſericorde & d'une maniere ſi precipitée. Je ne perdray pourtant pas la confiance que j'ay euë en l'infinie bonté de Dieu ; nous voyons tous les jours mourir des pecheurs qui aprés avoir mené une vie aſſez derangée, & même ſcandaleuſe, ne ſont pas ſortis de ce monde ſans le ſecours des Sacremens : pourquoy donc voulez-vous que Dieu ne me faſſe pas la même grace?

ARMAND.

Quoy que la charité nous oblige de juger favorablement de

ces belles apparences, il s'en faut neanmoins souvent beaucoup que les choses soient toûjours en effet ce quelles paroissent ; les hommes ne voyent que les dehors, mais Dieu qui est scrutateur des cœurs, connoît parfaitement tout ce qui s'y passe, & il condamne trés souvent les impies, & les reprouvés, ceux-là même dont les beaux sentimens & la mort aparemment penitente, donnent lieu de croire qu'ils meurent en veritables predestinez.

Je ne sçai pas si vous avez jamais oüi parler de la mort de l'impie Antiocus ; ce malheureux Prince aprés avoir commis tous les crimes dont un tyran & un Idolâtre pouvoit être capable, & s'être attaqué à Dieu même & à son Temple, se sentit frappé à mort par une cruelle & honteuse maladie ; l'Ecriture marque que ses entrailles étoient déchi-

rées par les plus vives & les plus cruelles douleurs ; que sa chair étoit devenuë comme une source de vers qui le devoroient tout vivant, & que cette pouriture produisoit une si horrible puanteur, qu'il étoit insuportable à son armée & à lui-même. Dans cet état il ouvrit les yeux, & fut contraint de confesser qu'il étoit juste de se soumettre à Dieu, & qu'un homme qui est mortel ne peut pas pretendre s'égaler à lui ; il fit plus : il promit de combler de biens les Juifs qu'il avoit si cruellement persecutez, de les recevoir au nombre de ses amis d'orner le temple des plus beaux vases & en plus grand nombre que ceux qu'il en avoit enlevez : d'assigner sur ces revenus la depense necessaire pour l'entretien des sacrifices qu'on offroit à Dieu : en un mot, il promit de se faire Juif, de reconnoître & de

faire adorer le vray Dieu dans tous ses Etats. A vôtre avis, Monsieur le Comte, ne voila-t'il pas de belles dispositions pour bien mourir ? & qui de nous le voyant en cet état ne l'eût crû un vray penitent ? cependant il eut beau prier, dit l'Ecriture, * & demander misericorde, il ne l'obtint pas, parce que ses pechez étoient montés à leur comble, & qu'il n'y avoit qu'une miserable crainte servile qui lui fit faire ces belles resolutions.

LE COMTE.

Il est vrai que cette mort frappe terriblement l'imagination, & qu'elle peut épouvanter ceux qui ont assez de loisir pour y faire reflexion : mais ce n'est pas là de quoy il s'agit presentement, & toute vôtre morale ne m'obligera pas à quitter la Cour que je ne voye comment iront les cho-

* 1. *Livre des Maccabées*, ch. 6. v. 1. 2.

ses. Je vous ay déja dit que je suis homme d'honneur, & que je serois au desespoir de mourir sans m'acquitter envers tous mes creanciers ; Ils me chagrinent sans cesse, & ils ne manqueroient pas de me venir insulter jusqu'icy, s'ils sçavoient que j'y fusse. J'ay encore quelque chose de consequence à vous communiquer : sur quoy vous me ferez plaisir de me dire vôtre sentiment.

ARMAND.

Je le feray toûjours avec plaisir ; mais de quoy cela servira-t'il si vous ne consultez vos amis que pour faire toûjours vôtre volonté ?

ENTRETIEN V.

ARMAND.

HE' bien, Monsieur le Comte, avez-vous bien passé

la nuit ? vos creanciers ne vous ſont-ils point venus inquieter ? J'avois déja oüy quelque choſe de l'état de vos affaires, mais je ne croyois pas que vous fuſſiez ſi preſſé ; il ne faut pourtant pas vous en laiſſer tellement abbatre, que vous ne ſongiez encore davantage à ce que vous devez à Dieu, qu'à ce que vous devez aux hommes.

Mais pour ne parler preciſément que des chagrins qui ſont inſeparables des dettes, en ajoûtant quelques reflexions à ce que nous en avons déja dit ; je vous avouë que je ne crois pas qu'il y ait de peine ſemblable à celle d'un pauvre debiteur, qui ſe voit ſans ceſſe preſſé, troublé & menacé de ſes creanciers : & ſi peu qu'un homme ait d'honneur ou qu'il aime ſon repos, je ne conçois pas comment il peut paſſer la vie, expoſé à de pareilles inſultes, ſans

ce qui peut embaraſſer la conſcience ; mais je vois encore moins comment ſans une injuſtice criante, & beaucoup de mauvaiſe foy, ainſi que je vous l'ay déja dit, on peut emprunter ce qu'on ſçait bien qu'on ne pourra pas rendre dans le temps & de la maniere qu'on le promet.

Je conſidere donc un debiteur par deux endroits differens : par l'embaras où il s'eſt jetté d'un côté : c'eſt quelquefois un ami qui lui aura fait plaiſir ; outre la juſtice qui eſt dûë à tout le monde, c'eſt une honte & une lâcheté de ne lui en pas rendre toute la reconnoiſſance, qui conſiſte particulierement à le ſatisfaire au plûtôt. Et de l'autre, ce debiteur s'eſt aſſervi à la volonté, aux chagrins, & aux reſſentimens de ſon creancier. Ces deux conſiderations ſont d'un grand poids pour nous retenir dans la mode-

ration, & pour regler nôtre dépense sur nos facultés. C'est un avis tout naturel que le bon sens inspire, & pour ne pas suivre cette regle, combien voyons-nous tous les jours de grosses Maisons tellement abbatuës qu'elles ne se releveront jamais ?

Cependant il y a des Grands si insensibles à leurs interêts & à leur repos, qu'ils ne se font pas une affaire d'emprunter de tous côtez pour continuer leurs depenses & pour paroître toûjours dans l'éclat ; c'est dans cette manie que vous diriez qu'ils font consister leur qualité & leur noblesse, par l'honneur qu'ils s'imaginent qu'on leur rendra d'autant plus qu'ils feront plus belle figure. Comme d'un autre côté, ils se persuadent qu'on les offense & qu'on les veut degrader, lorsqu'on leur refuse ce qu'ils demandent. Cela étoit au moins autre-

fois trés ordinaire, sur tout dans les Provinces où la plûpart des Gentils-hommes étoient fort à charge à leurs pauvres voisins, qu'ils accabloient de corvées & de vexations, & qui se faisoient assez craindre même des plus accommodez pour n'en être pas refusez, lorsqu'ils leur faisoient dire qu'ils avoient besoin de telle somme, qu'ils se faisoient apporter; mais cette crainte n'embarasse presque plus personne aujourd'huy, particulierement dans les Villes, où les Grands comme les petits sont soûmis aux loix, & ou la justice fait rendre exactement ce que le luxe & l'ambition des riches ont tiré des pauvres marchands.

LE COMTE.

Aussi pretendai-je payer fidellement tout ce que je dois. Il est vray que c'est une grande mortification pour un homme de

cœur & de qualité d'être obligé d'emprunter, quand il ne peut se soutenir autrement: mais quand il y a long-temps que des dettes sont contractées, je ne suis pas assez foible ni assez scrupuleux pour croire que ce soit un crime de devoir; s'il y a des gens qui y ont attaché de la honte, c'est parce qu'ils s'effrayent d'un vain phantôme, ou qu'ils n'ont pas pratiqué les Grands, qui ne se font ni un peché, ni une confusion de devoir. En effet en quoy se sont-ils deshonorez pour cela? & s'il y en a qui ont des heures trés fâcheuses, sur-tout lorsqu'ils ont affaire à de malhonnêtes gens qui les menacent de faire arrêter leur carosse en pleine rue, ou de saisir leurs terres, cela empêche-t'il que ces grands Seigneurs ne brillent toûjours & ne passent agreablement la vie? D'ailleurs il ne faut que l'aspect heureux d'une bonne

étoille, je veux dire, un regard favorable du Prince, un mot avantageux qui lui eſt ſuggeré par un protecteur, pour relever un courtiſan accablé de dettes.

Voila l'eſperance qui me ſoutient & dont je paye la plûpart de mes creanciers, qui ſe conſolent me croyant fort avancé auprés du Prince; il n'eſt pas ainſi de certains petits creanciers, qui ſe plaignent ſans ceſſe, & qui n'ont ni reſpect, ni conſideration pour un homme de la premiere qualité, juſques-là même qu'il s'en eſt trouvé qui ont eu la hardieſſe de m'inſulter inſolemment, & de me dire en face qu'ils feroient arrêter mon équipage: & je vous avouë que cette ſituation eſt des plus fâcheuſes & des plus humiliantes.

ARMAND.

Non ſeulement humiliante: mais encore trés honteuſe & trés injuſte.

LE COMTE.

Mais quand on a dessein de ne rien faire perdre à personne, où est l'injustice?

ARMAND.

Vous ne pouvez disconvenir qu'il n'y en ait beaucoup, & même de la mauvaise foy, quand on emprunte ce qu'on prevoit ne pouvoir rendre, ce que neanmoins on promet de faire. Il y a de l'injustice, puisqu'il arrive assez souvent, qu'un pauvre marchand qui n'est pas payé, est obligé de faire banqueroute & de la faire faire à d'autre : témoin un marchand que j'ay connu qui fut contraint de faire cession, parce qu'il ne put être payé d'un grand Seigneur, à qui il avoit avancé ces jours passez seulement dix mille livres d'étoffes & d'autres marchandises d'or & d'argent. Or pouvez-vous douter qu'un Grand ne soit pas obligé en con-

science de reparer tous ces dommages pour n'avoir pas satisfait à son dû ? Mais si on ne fait gueres ordinairement d'attention à ces sortes de pechez, n'est-ce pas au moins une mauvaise foy trés honteuse de promettre ce qu'on n'a pas dessein, ou qu'on prevoit ne pouvoir rendre, comme j'ay déja eu l'honneur de vous le dire ?

LE COMTE.

Je ne pense pas avoir été cause d'aucune banqueroute qu'un marchand ait faite pour ne l'avoir pas payé ; j'en serois trés fàché, & je me croirois tenu en conscience de le dedommager ; mais pour ce qui regarde le delay du payement, cela n'est qu'une bagatelle, je suis bien plus en peine de ce qu'on veut saisir le reste de mon bien ; & si cela arrive me voilà absolument derangé, puisque mes creanciers petits & grands ne manqueront pas de se reveiller,

& je feray accablé de tous côtez: mais à cela prés, pourvû qu'on n'en vienne pas à cette extremité, je ne laisseray pas de faire ma figure ordinaire pour y disposer mes creanciers. J'appaise le mieux que je puis mes dettes criardes, & les petits marchands, qui sont quelquefois de terribles importuns, sur-tout quand ils me peuvent joindre, quelque ordre que je donne à mon Suisse de ne les pas laisser entrer ; de sorte que lorsqu'ils ne sont pas satisfait de mon Intendant, & qu'ils me surprennent, je les accable de mille caresses, j'arrête agreablement leurs parties, j'embrasse l'un, je promets à l'autre un Benefice pour son fils, que je lui feray donner par un Prelat de mes amis : j'offre à celui-cy mon credit & ma recommandation pour un procez ; son Raporteur est toûjours de mes amis, je solliciteray son affaire

affaire comme la mienne, & je promets à celui-là de mettre son parent auprés d'un grand Seigneur, où il fera fortune, ou de lui faire donner une Commission avec de gros appointemens qui le feront entrer dans les affaires; mais sur-tout je ne manque pas de leur faire donner des fauteüils, & de les obliger de s'asseoir; je raisonne avec eux, je leur dis des nouvelles: en un mot je les accable de tant d'honnêtetés, & leur fais tant de promesses, que plusieurs, quand je ne les previens pas, n'osent me parler de rien, & s'en retournent contens.

Il est vray qu'il y eut ces jours passés un de ces marchands assés insolent pour me dire qu'il feroit arrêter mon carosse en pleine ruë: peu s'en fallut que je ne le fisse jetter par les fenêtres; mais la chose valloit bien la

peine que j'y fiſſe reflexion. Le parti que je pris fut de lui envoyer quelque argent, avec promeſſe de le payer du reſte. Je me tire donc aſſés heureuſement d'affaire à l'égard des marchands qui fourniſſent ma maiſon : mais j'ay d'autres creanciers qui ne ſont pas ſi faciles à contenter ; ce ſont des gens puiſſans qui ne menacent de rien moins que de ſaiſir réellement le reſte de mon bien, ainſi que je vous l'ay dit : cependant ſi cela arrive, j'ay encore une reſſource, & j'eſpere que je jouïray toûjours de mon bien. J'ay un Procureur qui eſt le plus habile homme que je connoiſſe, pour rendre bonne une affaire, quelque mauvaiſe qu'elle ſoit, ou au moins de la faire traîner longtemps : il eſt honnête homme, je m'accommoderai avec lui pour ſes frais & vacations. Il m'a promis de me faire prendre le bail

judiciaire, dont je jouïray sous le nom d'un homme à moi, & je feray maître des reparations, que je feray monter à ce que je voudray.

ARMAND.

Voilà certes un beau manege, bien digne, je ne dis pas d'un Chrétien, mais d'un homme de qualité : où est la droiture, la justice, la conscience & le salut? En verité, Monsieur le Comte, vous n'y pensez pas ; d'ailleurs n'est-ce pas se jetter volontairement dans le precipice, sous pretexte de l'éviter? ou plûtôt n'est-ce pas là visiblement se perdre, en se voulant conserver de cette maniere? Un homme d'honneur, ou même qui a un peu de soin de ses interêts, a-t'il recours ainsi à la collusion, à la chicane, à la mauvaise foy, & à des moyens si lâches & si honteux pour s'acquitter? n'est-ce pas là pren-

dre une voye sûre qui vous conduira immanquablement à l'hôpital ? avez-vous jamais vû quelqu'un qui n'ait souvent plus perdu dans la poursuite de la plus juste cause, qu'il n'a gagné ? vous pretendez tirer du profit, & vous soutenir en deffendant la plus mauvaise ? O ! que vôtre Procureur accommodera bien ses affaires en achevant de ruiner les vôtres ! qu'il aura soin de bien grossir & de multiplier ses écritures, soit pour debouter les opposans, ou pour les colloquer, pour chercher des parties intervenantes, ou des creances plus anciennes, & cela par la charité qu'il aura d'être pour & contre ! & qu'il ne sçaura gueres son métier, s'il n'est le premier saisissant entre ses propres mains, en tirant de vôtre bien dix ou douze mille livres pour les frais qu'il aura eu soin de faire faire dans la direction

d'une ſeule de vos terres, ſans parler des autres frais & dépens qui iront preſque à l'infini ! Aprés cela je vous demande, Monſieur le Comte, ſi vous aurez ſeulement une écaille de l'huitre que vous vouliez conſerver toute entiere pour vous ?

LE COMTE.

Mais comment faire autrement ? auſſi-bien mes affaires ſont elles deſeſperées, ſi l'on vient à decretter toutes mes terres. Un homme qui ſe noye ne ſe prend-il pas à tout ce qui ſe trouve ſous ſa main ? n'eſt-il pas naturel de conſerver ſa vie, quoiqu'il en puiſſe coûter d'ailleurs ? & où eſt le devot qui n'en feroit autant, s'il ſe trouvoit dans l'accablement où je me vois ? C'eſt en partie pour cette raiſon que je ne puis quitter la Cour ; tant que j'y reſteray, mes creanciers auront peut-être de la conſidera-

ration & de la crainte pour moi, ou au moins pour les amis dont je feray foutenu : & Dieu fçait comment tout le monde viendroit fondre fur moi, fi l'on croyoit que j'euffe la moindre penfée de me retirer.

ARMAND.

Il eft vray qu'il eft un peu tard de travailler à vous remettre : mais tout n'eft pas encore defefperé, fi vous me voulez croire ; il vous paroîtra peut-être que ce que je vais vous dire eft fort inutile à prefent : mais non, croyez-moi, cela vous pourra fervir dans la fuite.

Je vous dirai donc, en remontant plus haut, qu'il falloit, quand vous êtes venu à la Cour, voir le bien que vous aviez, & fur ce pied regler vôtre dépenfe, ainfi que je crois vous l'avoir déja dit ; c'eft cependant ce que vous n'avez pas fait, parce qu'on

ne veut ordinairement paroître sur ce grand theatre que pour s'attirer les yeux de tout le monde, en se faisant voir dans le plus beau jour, quoi qu'il en coûte : on est ébloüy de la magnificence des autres, l'on se fait un devoir & une bienseance de les imiter ; & sans considerer l'inegalité des biens, de la naissance & des emplois, un simple Gentil-homme devient Marquis à la Cour, (car ce seroit trop peu d'être Baron.) Un Marquis se fait les équipages d'un Duc & Pair ; & un Duc & Pair se donne un train & une Cour de Prince. De cette maniere plusieurs sortant de leur rang, tous les ordres se trouvent confondus, & si l'on en excepte quelques anciennes familles, on ne se connoît presque plus, ni par l'examen des genealogies, ni par l'antiquité des armoiries, qu'on se vole les uns sur les au-

tres ſans aucun ſcrupule d'injuſtice & de vanité ; tant il eſt vray que l'ambition fait particulierement à la Cour beaucoup de metamorphoſes, en changeant des caſques qui ne ſont que d'un côté, en des couronnes fermées, & tantôt reduiſant les plus belles maiſons en de miſerables chaumines, où l'on eſt contraint de loger aprés qu'on a perdu tout ce qu'on avoit de bien.

LE COMTE.

Comment l'entendez-vous ? j'ay encore toutes mes terres, à la reſerve d'une, dont je me ſuis accommodé avec quelques-uns de mes creanciers : mais j'y rentreray quand je voudray.

ARMAND.

Et ſi l'on ſaiſit les autres, vous aurez, dites-vous, le bail judiciaire, dont vous joüirez ſous le nom d'un valet ; belle conſolation d'être le fermier de vôtre

propre bien, & de payer encore bien cherement le contrat que vous en feront vos creanciers !

Mais pour ne pas sortir encore de cette matiere, de bonne foy, Monsieur le Comte, ne m'avouërez-vous pas que vous étiez incomparablement plus content & infiniment mieux dans vos affaires, avant d'être à la Cour, que vous n'êtes à present, & même depuis que vous y êtes étably ?

LE COMTE

Sans doute : mon pere qui y demeura trés peu, & qui fut en cela trés sage, ainsi qu'il nous le disoit souvent, eut soin de s'en retirer aussi-tôt qu'il n'eut plus d'emploi à l'armée, où il se distingua assés pour s'y faire considerer comme un des plus braves Officiers de son temps : Il me laissa en mourant vingt mille livres de rente, sans le partage de mes cadets, & mes terres en

trés bon état ; je trouvai encore dans son coffre fort plus de mille pistoles en especes, qui revinrent toutes dans le mien, ayant recompensé mes freres de quelque petits fiefs, dont il fallut bien qu'ils se contentassent.

ARMAND.

C'est ainsi que la justice est assés souvent du côté des plus forts, je veux dire du côté des aînés.

LE COMTE.

Ne m'allez vous point encore faire un procés sur cet article? Laissez-moi donc parler s'il vous plaît. Ma femme m'apporta dix mille livres de rente en contrats & en bons heritages, & il lui revint encore quinze mille livres d'argent monnoyé de la succession d'un frere qui étoit Abbé ; & je vous dirai en passant que e ne sçai ce que devint cette somme, elle fondit comme à vûë d'œil,

& à la reserve de trois ou quatre cent pistoles qui me resterent pour aider à faire mon premier équipage, je ne sçai ce que tout cela est devenu.

ARMAND.

C'est dommage qu'un bien si saint & si legitimement acquis ne vous ait rendu un plus long service.

LE COMTE.

Je crois que vous raillez.

ARMAND.

Continuez, Monsieur le Comte, une autre fois vous sçaurez si je raille.

LE COMTE.

Ma femme, qui voyoit qu'un de nos voisins étoit à la Cour en belle passe, me picqua de jalousie & d'ambition : & quoi que nous fissions en Province une trés honorable figure, elle me pressa avec tant d'instance, que je consentis que nous y vinssions aussi. J'aurois pourtant bien souhaitté

de la laiſſer pour gouverner nos terres & nos enfans : par là j'aurois beaucoup gagné en m'épargnant un équipage pour elle, & les autres depenſes que le luxe & l'ambition introduit tous les jours chez les Dames ; mais le moyen de reſiſter aux careſſes & aux ſollicitations d'une femme ambitieuſe, qui veut voir la Cour & s'y faire voir ? heureux ſi me voyant à la tête de trente mille livres de rente, & honnêtement meublé pour la Province, ma femme, & la jalouſie que je conçûs contre ce Gentil-homme mon voiſin, devenu Gouverneur d'une Place aſſés importante, ne m'euſſent point ſollicité de ſortir de mon village, où deſlors je commençay à ſentir du dégoût pour mon repos, & de la haine pour mon bonheur.

Je vins donc à la Cour avec ma femme, & quatre enfans que

nous avions déja ; il fallut loüer un Hôtel de mille écus, & le meubler à peu prés de la maniere que je voyois ceux des grands Seigneurs : les meubles que nous avions en Province, & que nous vendîmes preſque pour rien, n'étant pas convenables à la figure que nous voulions faire. Ma femme, qui eut d'abord ſon carroſſe en particulier & ſon équipage, vouloit que nous en donnaſſions un auſſi à nos enfans, mais je n'y conſentis pas ; il leur fallut neanmoins un gouverneur & une gouvernante, outre deux ſuivantes dont ma femme ne ſe pouvoit paſſer. Nous eûmes outre cela Ecuyer, Intendant, Maître-d'hôtel, deux Valets de chambre, huit chevaux de carroſſe, quatre de ſelle, & le reſte des domeſtiques & des équipages à proportion.

J'avois apporté de chez nous d'aſſés bonne vaiſſelle d'argent ;

mais ayant vû dans l'Hôtel d'un Grand de la Cour, chez qui je mangeois d'abord assés souvent, un buffet de vermeil doré, je fus tenté d'en avoir un de même. Par bonheur j'en fus detourné par un de mes amis; cependant comme je n'étois pas content de la vaisselle que j'avois apportée, parce quelle étoit de la vieille mode, vous ne sçauriez vous imaginer ce que je perdis en la changeant, & combien il me coûta de l'augmenter d'un tiers.

Je vous laisse à penser, Monsieur l'Abbé, combien durerent les vingt-cinq mille livres d'argent que j'avois apportés, outre sept ou huit mille que me devoient mes fermiers. Ajoutez à tout cela le jeu de ma femme, le luxe des habits, des plus precieuses étoffes telles quelle en voyoit aux plus grandes Dames de la Cour, & le changement des modes qui re-

commencent ſans ceſſe ; & je crois que ſi Dieu ne l'avoit pas retirée de ce monde, elle nous auroit bien-tôt mis tout-à-fait à l'hôpital. Dés ſon vivant, je commençai à ſentir la folie que j'avois faite, & je compris parfaitement l'illuſion de ceux qui s'imaginent ſottement que tout ce qui luit à la Cour eſt de l'or le plus pur ; que les eſperances qu'on s'y fait ſont des biens réels & veritables, & qu'il n'y a qu'à y paroître pour s'y élever à une haute fortune.

ARMAND.

Puiſque vous en jugez ainſi, Monſieur le Comte. . .

LE COMTE.

Ah ! je ſçai ce que vous voulez dire : vous cherchez toûjours à incidenter, je veux dire à me propoſer quelque choſe de vôtre morale ; & ne voyez-vous pas

que j'étois trop avancé pour reculer en arriere ?

ARMAND.

Dites nous au moins, si vous fûtes long-temps sans emploi.

LE COMTE.

Je fus presque deux ans sans rien faire, que de manger mon bien ; sur-tout les quinze mille livres en argent de la succession de nôtre frere l'Abbé, & que nous touchâmes en ce temps là, ne durerent gueres, & j'ay toûjours eu dans l'esprit que ce fut cette maudite succession qui mit le desordre en mes affaires, ainsi qu'on en voit si souvent, dit-on, des exemples, c'est ceque j'ay eu l'honneur de vous dire.

Quoi qu'il en soit, je ne demeurai pourtant pas à la Cour sans rien faire, ou au moins j'ay crû sy travailler beaucoup par les mouvemens que je me donnois pour me faire des patrons.

& les entretenir ; je ne negligeois rien, ni depenſes, ni aſſiduités, pour me les rendre favorables : je m'attachois particulierement au premier Miniſtre, & je ne paſſois preſque pas de jour ſans le voir ; mes ſoins, mes complaiſances & mes gracieuſetés deſcendoient juſqu'aux plus petits officiers & domeſtiques de la maiſon, où je croyois m'être fait un fidele ami & un genereux protecteur ; mais je m'aperçus du mécompte où j'étois, quand aprés lui avoir donné une fête qui me revenoit bien à deux ou trois cent piſtoles, il ne me reconnut preſque pas, quand il me vit deux jours aprés au petit coucher du Prince, auprés duquel il étoit fort en faveur.

ARMAND.

Aprés tant d'experience, eſt-il poſſible, Monſieur, que vous n'ouvriez pas les yeux ?

LE COMTE.

Je les ouvre autant que je puis; mais je n'en vois pas plus clair dans mes affaires, elles demeurent toûjours trés broüillées; & de quoy me peuvent servir dans l'état où je suis les plus belles reflexions que je pourrois faire?

ARMAND.

Allons, Monsieur le Comte, chercher à souper, demain nous en pourrons dire davantage.

ENTRETIEN VI.

LE COMTE.

JE vous disois hier, que je faisois assiduëment ma cour aux Puissances, & particulierement aux Ministres qui pouvoient se souvenir des services de feu mon pere, & qui avoient été de ses amis. Enfin la guerre, que je souhaittois ardemment, arriva, & l'on me donna un emploi trés

conſiderable, que l'on crut que je pouvois ſoutenir par la depenſe que l'on me voyoit faire ; tout le monde m'en vint feliciter, & entre ceux qui paroiſſoient plus mes amis, & prendre plus de part à mon élevation, il s'en trouva qui en furent extremement mortifiés, parce qu'ils ſe croyoient en droit de l'emporter ſur moi. Comme ils ne laiſſerent pas de marquer leur joye en me venant embraſſer, je les reçus à peu prés de même, & leur rendis complimens pour complimens & careſſes pour careſſes. Il fallut donc promptement partir pour l'armée ; & comme il fallut redoubler mes équipages, je me trouvai fort embaraſſé, parce que tout l'argent que j'avois aporté de Province, & d'autre qui me vint encore, ſoit de nôtre ſucceſſion ou de nos fermiers, étoit coſommé. Je fus donc obligé d'avoir re-

cours à mes amis : mais n'osant emprunter tout l'argent qui m'étoit necessaire, je fus contraint de recourir à mon buffet, dont je vendis la moitié à beaucoup de perte.

Je ne vous diray point que la campagne commença par le siege & la prise de.... que nous emportâmes d'assaut, & où je fus beaucoup blessé; il vous en peut souvenir, Monsieur, puisque ce fut aprés cette premiere campagne que j'eus l'honneur de vous connoître, quoy que vous fussiez encore trés jeune. Je vous parleray encore moins de ce qui se passa durant les cinq campagnes suivantes, pour lesquelles il me falloit de nouveaux emprunts, dont les arrerages que je n'ay pû payer égalent presque le principal. Vous pouvez encore sçavoir combien la fortune me favorisa dans toutes les occasions

les plus chaudes où je me trouvay ; il m'en coûta quelques autres petites bleſſures, & du ſang que je pris plaiſir de répandre pour le ſervice de mon Prince : mais ſi j'étois aſſés heureux à l'armée, où je n'entendois point parler de mes creanciers, j'en étois accablé ſi tôt que j'étois de retour, ou au moins de leurs reproches ; car je n'avois pas manqué de me mettre à couvert de leurs inſultes ſous la protection des lettres d'Etat que j'obtenois, & dont je ne puis plus me ſervir depuis que je ſuis hors du ſervice.

Cependant, ſi je pouvois obtenir d'eux encore beaucoup de temps, je ne m'en mettrois pas beaucoup en peine : je medite des reſſources ſur mes enfans, qui pourront beaucoup m'aider à me remettre, ſans ce que j'ay droit d'attendre encore de la Cour,

ARMAND.

He ! quelle ressource, bon Dieu, sur vos enfans ?

LE COMTE.

J'en ay particulierement sur mon Abbé, qui me paroît plus en état de me secourir, au moins s'il le veut ; car j'ay bien peur d'y être trompé : sur mon aîné, pour lequel je pense à un mariage de consequence : & sur les deux filles qui me restent, dont je pretens décharger ma maison, en les donnant à Dieu ; elles sont déja en pension dans un Convent, où je les ay mises, en leur marquant que je voulois absolument qu'elles y fussent Religieuses.

ARMAND.

Voilà en verité de belles esperances, elles sont aussi solides que celles que vous aviez fondées sur la Cour, & je crains fort que vous ne bâtissiez de ce côté là encore sur le sable.

Je ſçavois déja que vous aviez fait avoir un Benefice à votre cadet, dont je ne jugeai pas à propos de vous parler l'autre jour, craignant de vous interrompre : mais vous voulez bien me dire qui vous l'a donné, & comment les choſes ſe ſont paſſées ; car comme j'étois encore à la Cour, il s'étoit répandu un bruit à ce ſujet qui ne vous étoit pas avantageux ni à lui.

LE COMTE.

Qu'y peut-on trouver à redire? n'eſt-il pas permis d'avoir des Benefices, & les meilleurs ne ſont-ils pas dûs aux cadets de qualité, ſur-tout lorſque leurs peres ou leurs parens ont beaucoup ſervi? Dans cette vûë, j'ay eu le ſoin de lui faire prendre le violet preſque dés ſon enfance.

ARMAND.

Enfin vous l'avez deſtiné à l'Egliſe, & apparemment vous n'a-

vez pas dessein de vous en tenir là, vous le ferez encore Evêque?

LE COMTE.

Pourquoy non? Il est du bois dont on les fait, & il ne tiendra pas à moi : j'en vois assez d'autres qui le deviennent sans être soutenus d'une naissance aussi illustre qu'est la sienne; & d'ailleurs j'espere de la justice du Prince qu'il aura égard à mes services.

ARMAND.

Voilà de bons appuis: cependant ce n'est pas aujourd'huy l'usage de la Cour que le Prince donne les Benefices purement aux services qu'on lui a rendus : il veut un merite personnel, fondé sur des bonnes mœurs, sur la science, & les autres dispositions qu'il connoît dans un sujet qu'on lui dit être capable de servir un jour l'Eglise. Supposé toutes ces choses, je ne doute pas que vôtre fils ne soit un jour élevé aux premieres

mieres dignités Eccleſiaſtiques : mais dites-moi quel eſt ſon Benefice ? comment l'avez vous obtenu, & quelles diſpoſitions avez-vous reconnuës en lui pour le lui faire tomber entre les mains ?

LE COMTE.

Il faut bien qu'il ait les diſpoſitions requiſes, puiſqu'il a été reçu avec applaudiſſement. Je lui fis prendre le violet, comme je vous l'ai dit, dés l'âge de ſept ans, ſelon la coûtume & la ſage prevoyance des peres qui deſtinent leurs cadets au ſervice des autels, afin qu'ils faſſent à leurs aînez le meilleur party qu'il ſe peut, & pour ſoutenir leur maiſon ; je le fis enſuite tonſurer, parce l'on me dît que cela étoit abſolument neceſſaire; j'eus pourtant aſſés de peine, parce que nôtre Evêque le trouvoit trop jeune : mais enfin il m'accorda cette grace, parce qu'il eſt aſſés de mes amis, quoy

qu'il la refusât à d'autres.

ARMAND.

Croyez-vous que ce ſoit là tout le merite qui eſt requis pour entrer dans l'Egliſe & parvenir aux Benefices ? mais ſi vous avez crû pour lors qu'il en étoit capable, comment ſe gouverne-t-il depuis qu'il en eſt pourveu ? dites-le moi ſincerement.

LE COMTE.

Puiſque vous voulez que je vous parle à cœur ouvert, je ne vous diſſimuleray point que je n'en ſuis point aujourd'hui auſſi ſatisfait que j'en étois au commencement : vous euſſiez dit qu'il étoit fait tout exprés pour cette profeſſion ; ſa douceur, ſa modeſtie, le faiſoient aimer & cherir de tout le monde : il diſoit ſon breviaire avec ſon precepteur, ſous lequel il étoit aſſés appliqué à l'étude, & je ne vous puis exprimer combien j'en étois

conſolé : mais cela n'a duré qu'environ deux ans. Bien loin de ſe ſoutenir, il me paroît tout derangé ; on ne lui voit preſque plus de breviaire ni d'autres livres entre les mains, depuis qu'il s'eſt dégoûté de ſon precepteur, qu'il m'a obligé de renvoyer ; aprés cela il s'eſt mis à hanter d'autres jeunes Abbés qui l'ont gâté, je le vois auſſi quelquefois avec de certains petits maîtres qui lui mettent en tête de faire les exercices.

ARMAND.

Il veut donc allier le breviaire avec l'épée, la clericature avec la profeſſion des armes ?

LE COMTE.

Je ne ſçay preſque ce qu'il veut faire : ſinon qu'il pretend, à ce qu'on m'a raporté, joüir déſormais de ſon Benefice & en diſpoſer comme il lui plaira : & vous voyez bien qu'en l'état où je ſuis, cela me doit faire une vraye peine.

ARMAND.

Il ne feroit point si blâmable en cela, s'il en faisoit un aussi bon usage qu'il doit.

LE COMTE.

Comment l'entendez-vous ?

ARMAND.

Je vous le diray incontinent. Il est à la verité fâcheux que ce jeune Ecclesiastique ne se soit pas toûjours renfermé dans son état : cela me fait ressouvenir de ce que plusieurs experiences m'ont appris : & plût à Dieu qu'il n'y eût que les jeunes gens qui fussent sujets à se dementir : on attribuëroit ce changement à l'inconstance naturelle de l'âge, à leur peu de lumiere, aux mouvemens de leurs passions, qui naissent ou qui croissent avec l'âge : mais helas ! combien voit-on de gens faits, en qui il paroît de la solidité d'esprit & du jugement, qui se déroutent, qui abandon-

nent leurs premieres voyes preſque dés le commencement de leur carriere, à qui on ne voit rien faire de ce qu'ils promettoient & qu'on attendoit d'eux, ou qui n'en font qu'une trés petite partie? Combien de gens lorſqu'ils ont été élevés à des dignités ſeculieres ou Eccleſiaſtiques, ont dabord rempli leurs devoirs avec beaucoup d'édification, & qui dans la ſuite n'ont laiſſé que de la fumée en la place du beau feu qui les enflâmoit? Je pourrois vous en rapporter des exemples qui ſont encore devant nos yeux.

C'eſt ſur cette experience, dit « un Autheur moderne, que je me « defie des premiers commence- « mens : quelque vigilance qui don- « ne d'abord beaucoup de mouve- « mens à quelques perſonnes, & « quelque appliqué que je voye « un homme auſſi-tôt qu'il eſt en « place, je n'en tire pas toûjours «

Benefice ? c'eſt ce que je vous ay déja demandé.

LE COMTE.

Il étoit à la nomination d'un Abbé de mes amis : je le priay de m'en gratifier pour mon fils, & il me l'accorda de trés bonne grace ; cependant il s'y trouva un obſtacle qui nous fit de la peine, ce qui penſa nous le faire perdre, ce Benefice étoit regulier, & je ne voulois pas que mon fils fût Moine, le deſtinant à quelque choſe de plus digne de lui. Nous l'euſſions donc perdu, ſi ce n'eſt qu'il s'eſt trouvé un trés honnête homme, bon Religieux, qui a bien voulu qu'on l'en chargeât pour peu de temps, avec promeſſe de nous le rendre, ce qu'il a genereuſement executé, moyennant une honnêteté que je lui fis.

ARMAND.

Voilà certes un bon ami, & qui meritoit bien une honnête recompenſe.

LE COMTE.

Quoy ? vous riez ?

ARMAND.

Et qui ne riroit ? ou plûtôt qui ne seroit indigné de vôtre simplicité, & de voir l'honnêteté d'un Religieux aller jusqu'à sasacrifier sa reputation, sa conscience & son salut ?

LE COMTE.

Comment cela ?

ARMAND.

Vous le sçaurez bien-tôt. Mais dites-moi auparavant, vôtre fils n'a-t'il que ce Benefice ?

LE COMTE.

Il y a long-temps que je fais ma cour à un Grand que vous connoissez : il est trés consideré du Prince, & je croyois en obtenir une Abbaye de douze mille livres qui vacqua ces jours passés : mais l'on me dît que mon fils étoit encore trop jeune, n'ayant encore que quinze ou seize ans : que le Prin-

ce vouloit être inſtruit de ſes études, de ſes mœurs & de ſes autres diſpoſitions, afin qu'on puiſſe juger s'il pourra ſe rendre capable de ſervir utilement l'Egliſe, & qu'aprés on ſongeroit à lui. Voyez, Monſieur, ſi avec ce Benefice, je n'aurois pas eu de quoy remettre mes affaires, voyant entrer dans ma maiſon dix-huit ou vingt mille livres de rente, pourvû que mon fils m'en laiſſât le gouvernement ? mais je crains bien qu'il ne me faſſe encore plus de peine, quand il aura plus de bien ; car comme je vous l'ay dit, il veut déja faire l'independant & le maître.

ARMAND.

Que j'ay de choſes à vous dire, Monſieur, ſur tout ce que vous m'aprenez. Je loüe Dieu de ce que ſa providence vous a conduit ici, puiſque je me flate

que vous voudrez bien écouter mes avis ſur des matieres, que je puis dire, connoître aſſeurement mieux que vous. Si le deſſein que vous avez de faire vos filles Religieuſes, ainſi que vous me l'avez marqué, ce que nous pourrons examiner dans la ſuite : ſi ce deſſein, dis-je, me paroît injuſte, inſoutenable & cruel, celui qui vous a porté à faire vôtre cadet Eccleſiaſtique & Beneficier, ſans connoître ſes diſpoſitions, eſt encore plus temeraire, plus irregulier & beaucoup plus perilleux pour vous, pour lui, & peut-être pour une infinité d'autres.

Car enfin vous n'avez encore eu que la volonté d'obliger vos filles contre leur inclination à être Religieuſes pour décharger vôtre maiſon d'un tel fardeau : cette volonté, quoique tyrannique, n'eſt pas encore conſommée : une tendreſſe de pere, le zele de leur

ſalut & du vôtre, vous toucheront peut-être, & vous feront renoncer à cette entrepriſe ſacrilege, qui offriroit à Dieu des ſacrifices qu'il ne regarderoit qu'avec horreur, & quand vous l'auriez déja pouſſée juſques où elle peut aller, le grand mal ſe feroit terminé à vous & à ces malheureuſes victimes que vous auriez ſacrifiées : mais outre que vous commencez l'affaire de vôtre cadet par un crime réel & conſommé, la porte que vous lui avez ouverte pour entrer dans l'Egliſe, ſera encore pour vous une voye qui vous conduira, & peut-être tout un peuple dans un abîme de maux, lorſque ſon ambition & la vôtre l'auront élevé à quelque dignité plus ſublime.

LE COMTE.

Que voulez-vous dire ? je ne vous entends pas : je ne vois perſonne qui comme vous regarde

toûjours les choses du mauvais côté, & qui y mette tant de travers.

ARMAND.

Dites plûtôt que vous voyez peut-être peu de personnes qui jugent des choses de cette nature, par raport à la verité, à la religion & au salut ; oui, Monsieur le Comte, je vous le repete : le mal que vous avez fait en procurant un Benefice à vôtre fils, à juger de la fin par le commencement, aura des suites infinies, si Dieu par sa misericorde n'en arrête le cours.

LE COMTE.

Voyons donc, s'il vous plaît, comment vous l'entendez : quoique vous puissiez dire, asseurement je ne vous passerai pas que j'aye fait un mal, en procurant un Benefice à mon fils ; car où vous emportez-vous de parler ainsi ? & n'est-ce pas raison-

ner contre le bon ſens, le droit naturel, & l'obligation des peres d'établir leurs enfans ? Si ce que vous dites étoit vray, combien de pechés ſur la terre, puiſqu'il n'y a point de pere à qui Dieu n'inſpire de pourvoir à l'établiſſement de ſa famille ? Je vois bien que vous ne ſçavez pas ce que c'eſt que d'être pere : mais que n'auriez-vous point fait peut-être vous-même, ſi vous l'aviez été ?

ARMAND.

Apparemment que j'aurois été encore plus aveuglé que tous les autres : mais il ne s'agit pas de ce que j'aurois fait ; comme je vois que vous vous échauffez, je me tairay volontiers, ou nous parlerons d'autres choſes.

LE COMTE.

Non non, continuez, s'il vous plaît, je ne me fâcherai pas, je ſçaurai toûjours bien à quoy m'en tenir.

ARMAND.

Vous en agirez comme il vous plaira : je ne vous feray point de procés là-dessus : mais soyez assûré que vous en aurez un qui sera terrible à soûtenir devant Dieu, si vous ne reparez cette faute autant qu'il vous sera possible : car ne m'avez-vous pas dit que vôtre fils se faufile avec certains petits maîtres qui le dérangent, qu'il aime les armes, & qu'il ne paroît plus avoir de goût pour son état ?

LE COMTE

Il est vray : mais que cela fait-il ? ne faut-il pas qu'un homme de qualité sçache un peu de tout ; il se trouve quelquefois des occasions, où l'on est bien aise de profiter de ce qu'on a appris : je ne vois pas qu'il y ait grand mal qu'un jeune homme, qui a de la naissance, donne quelque temps aux exercices qui conviennent

à ſa qualité ; cependant s'il s'échappoit trop loin, je ſçaurois bien le faire revenir à ſon devoir.

ARMAND.

Je le ſouhaitte : mais je doute fort que vous en veniez à bout ; les inclinations qui ſont contre nôtre état, ſur-tout quand elles ſont fortifiées par des habitudes, ne ſe changent pas par des paroles d'avis, & par de legeres corrections. Quoy qu'il en ſoit, je reviens à la maniere dont vous l'avez fait pourvoir de ſon Benefice. Je vous demande donc s'il n'eſt pas vray que vous l'avez attaché par ce lien à une profeſſion, qu'il n'auroit pas priſe, ou dans laquelle il ne reſteroit pas, s'il n'y étoit retenu par l'agreable odeur du revenu, qui ſelon l'idée commune, en fait le merite & le prix ? n'eſt-il pas certain que vous en avez été vous-même prevenu, & peut-être encore plus

charmé que lui ? il n'a donc eu d'autre vocation que celle que vous lui avez donnée, ni d'autres dispositions que le desir & l'esperance d'avoir de quoy passer agreablement la vie.

LE COMTE.

Cela est-il défendu ? & a-t-on du bien pour ne pas s'en servir ? mais qu'en voulez-vous conclure?

ARMAND.

J'en conclus que vous avez mis un sujet dans l'Eglise, qui bien loin d'en tirer du service & de l'édification, n'en recevra apparemment que du scandale & de la honte.

LE COMTE.

Pour un homme aussi sage & aussi de mes amis que vous êtes, Monsieur, il me semble que vos jugemens sont bien temeraires, s'ils ne sont pas tout-à-fait criminels: car qui vous a assûré que mon fils ne sera pas un honnête hom-

me, quand ſa jeuneſſe ſera un peu paſſée ?

ARMAND.

Qui m'en a aſſuré ? c'eſt vous-même qui m'avez donné cette impreſſion contre lui, ſur ce que vous me venez de dire il n'y a qu'un quart d'heure : c'eſt l'experience qui me le perſuade ; j'en juge encore par l'exemple de la plûpart des jeunes gens, qui ſe trouvant revêtus de Benefices, ſans ſe reconnoître, ainſi que l'a été vôtre fils, ne s'en défont preſque jamais, quoi qu'on leur puiſſe dire touchant le danger où ils ſe ſentent de ſe conformer aux obligations de leur état, & à l'exemple de ceux qui vivent en vrais Eccleſiaſtiques ; de ſorte que ne ſe faiſant point d'autre fin que de mener une vie molle & autant éclatante qu'ils peuvent, bien loin d'être utiles à l'Egliſe, ils lui ſont à charge, & la deshonnorent

dans toute leur conduite.

Mais il y a icy quelque chose de plus fort contre vous & contre lui, c'est que ce jeune homme étant entré dans son Benefice de la maniere que vous sçavez, il est obligé en conscience & en honneur de s'en demettre.

LE COMTE.

Ah! pour ce coup, Monsieur, vous me poussez à bout; quoy, vous voudriez que mon fils se défît de son Benefice? Permettez-moi de vous dire que vous n'y pensez pas.

ARMAND.

Je vous avois déja demandé si vous vouliez que nous ne traitassions plus de cette matiere, j'y aurois consenti : cependant vous avez souhaitté que je vous disse encore ce que je pense de tout cecy ; mais l'heure du souper nous rapelle au logis.

ENTRETIEN VII.

ARMAND.

JE m'étois propoſé de ne vous plus rien dire de vôtre fils & de ſon Benefice : car que ſert-il de parler à des ſourds qui n'ont pas d'oreilles pour entendre ? Mais puiſque vous ſouhaittez que je vous en parle davantage, ſoyez au moins plus perſuadé que vous ne paroiſſez de la ſincerité de mes intentions & de mon zele pour vôtre ſalut, je m'en ſuis toûjours flaté juſques icy, & j'ay crû que nôtre ancienne amitié & la confiance que vous m'avez marquée me donnoient aſſés de liberté, pour ne vous rien cacher de ce qui peut vous être utile devant Dieu, & devant les hommes.

LE COMTE.

Je vous feray toûjours trés obligé de vos bons avis ; mais auſſi

m'avouërez-vous, qu'il seroit bien fâcheux que mon fils quitât son Benefice ; quelque déference que j'aye pour vos sentimens, je crois que vous voudrez bien que je ne me rende pas à des raisons qui ont à la verité quelque poids ; mais qui ne me paroissent pas si convaincantes que nous n'en ayions d'autres qui les détruisent : la chose est assés de consequence pour être aprofondie ; ce n'est pas une petite affaire que de renoncer à un bien qui nous est necessaire pour l'un & l'autre, & sur lequel je fondois ma retraitte, supofé que je sois toûjours malheureux à la Cour.

ARMAND.

Je vous avouë qu'il est fâcheux, & même impossible à la nature corrompuë, & à la cupidité, au moins si elle est abandonnée à elle-même, de se défaire d'un bien mal acquis ; ce ne peut être qu'un

effet miraculeux de la grace : mais aussi ne pouvez-vous disconvenir qu'il est encore plus fâcheux de se perdre pour une éternité, que de renoncer à un bien sur lequel on n'a point de titre legitime, & qu'on ne peut posseder que trés peu de temps.

LE COMTE.

Quoy, on se perd pour une éternité quand on ne veut pas quitter un Benefice ? à ce compte il y aura donc bien des Beneficiers damnés ; car assûrement j'en vois un grand nombre qui ne vivent pas encore si bien que mon fils. Il en fera ce qu'il voudra ; mais je vous assûre que je ne l'y obligeray pas.

ARMAND.

C'est vôtre affaire & la sienne; mais c'est encore la mienne dans un sens, puisque vous avez voulu que nous nous entretinssions encore sur cette matiere ;

& je ne puis en parler ſans vous dire nettement & ſans figure, que vôtre fils eſt en état de peché mortel & de damnation, & vous auſſi, ſi vous conſentez, ou ſi vous êtes bien aiſe qu'il retienne ce Benefice ; quelque raiſon que vous m'aportiez du côté de vôtre interêt, je vais vous le montrer clairement par un raiſonnement qui n'eſt pas difficile à entendre : tout Eccleſiaſtique intrus, c'eſt-à-dire entré dans un Benefice ſans titre & ſans droit, eſt obligé de s'en défaire ſous peine de damnation : vôtre fils eſt entré dans le ſien par cette voye, tirez vous-même la conſequence ; ſi vous n'entendez pas encore entierement ces termes, vous en ſerez ſans doute plus éclairci dans la ſuite.

Ne m'avez-vous pas dit que le Benefice dont eſt queſtion étant regulier, vôtre fils ne le

pouvoit obtenir qu'en se faisant Religieux, ou qu'en le faisant mettre sur la tête d'un Moine, qui a bien voulu le recevoir pour peu de temps, avec promesse & convention de le lui rendre ? C'est ce qu'il n'a pas manqué de faire aprés certaines gratifications dont vous êtes convenus. Or croyez-vous que tout ce manege-là soit permis ?

LE COMTE.

Il est vray que les choses se sont ainsi passées : mais qu'y a-t-il de si criminel dans tout cecy ? Un Abbé de mes amis me donne un Benefice pour mon fils, qui n'est pas en état de le posseder : un bon Religieux, qui sçait que ce Benefice ne lui est pas destiné, veut bien nous faire le plaisir de prêter son nom pour le recevoir : il le resigne ensuite à mon fils, sans y être obligé que par sa parole, & nous rend ce service de

la maniere la plus obligeante & la plus genereuſe : & pour cela vous nous voulez faire une affaire ? il faut que vous ayez la conſcience bien ſcrupuleuſe de condamner ce que tant d'honnêtes gens, diſtingués par leur naiſſance & par leur merite, ont approuvé, juſqu'à nous en faire des complimens. Mais où avez-vous appris, Monſieur, qu'il y ait un ſi grand peché dans cette affaire ?

ARMAND.

Quels gens de merite, bon Dieu, que ceux qui au lieu de vous condamner comme moi, vous applaudiſſent d'une manœuvre que vous devez déteſter ! Pour moi, je ſuis aſſûré que ceux qui vous ont flaté ſi lâchement, ſont des ignorans qui vous trompent, ou des fourbes qui ſe mocquent de vous, à moins qu'ils n'ayent ignoré les voyes obliques dont vous

vous

vous êtes ſervi pour ſeculariſer ce Benefice & l'obtenir de cette maniere ; car qui eſt obligé d'entrer dans ce commerce tenebreux ? & qui eſt encore aſſés ſincere & aſſés de vos amis pour vous dire en face que vous êtes un ſimoniaque ? Quant à ce que vous voulez ſçavoir d'où j'ay pris ce que je viens d'avancer, je vous diray que je l'ay pris de tous les Docteurs, ſans en excepter un ſeul, & qu'ils ont reçû cette doctrine de l'Egliſe même, qui s'eſt toûjours ſoulevée de toute ſa force contre de pareils crimes : elle traite d'infames ceux qui entrent par cette porte dans les Benefices : elle les rejette de ſon ſein par l'excommunication, les declare dechûs & interdits de toutes leurs fonctions, & privés de leurs offices & des Benefices qu'ils auroient eus auparavant, & qu'ils pourroient obtenir

dans la ſuite ; les Princes même temporels confirment & ſoutiennent de leur autorité les peines portées par les ſaints canons contre les ſimoniaques & les confidentiaires.

Si vous croyez que je vous en impoſe, vous n'avez qu'à aller conſulter des Docteurs, ou d'autres gens habiles que vous pouvez connoître même à la Cour, & ils vous diront que de donner la moindre choſe pour un Benefice, quand ce ne ſeroit, ainſi que je vous l'ay montré cy-devant, que des ſervices, des paroles, des loüanges, ou des flateries, en vûë de gagner par là un colateur ou autres, & de ſe le rendre favorable pour un Benefice, c'eſt ſimonie ; que de le prendre pour le donner à un autre, c'eſt confidence, & que ces deux malheureuſes ſœurs ſe trouvent ordinairement enſemble dans ces ſor-

tes de conventions, ſi on les examine de prés, de quelques beaux dehors dont on tâche de les couvrir ; c'eſt ce qui paroît viſiblement dans ce qui s'eſt paſſé avec vôtre Moine pour le Benefice dont eſt queſtion : & l'Egliſe a tant d'horreur de ces promeſſes reciproques, qu'elle declare infames ceux qui les ont faites, & qui y ont eu quelque part.

LE COMTE.

Infames !

ARMAND.

Oui, infames : & pour vous faire ſentir cette infamie, elle dit dans un de ſes Conciles, * que ce ſont des ânes qui portent le bats.

LE COMTE.

Je m'étonne qu'elle traitte avec tant d'indignité d'honnêtes & de bons Religieux qui ſe font

* *Concile de Roüen en l'an 1581. t. t. des Evêques.*

un plaisir de rendre service à leurs amis, & cela sans aucuns interêts.

ARMAND.

C'e n'est pas moi qui les ay ainsi baptisés c'est un Concile Provincial de Roüen, qui ordonne, aussi bien que plusieurs autres Conciles, qu'on dénonce au prône pour excommuniés tous ceux qui ont quelque part à ces commerces honteux, & non seulement ils sont obligés à restituer tous les fruits perçus; mais encore leurs heritiers, conformément à la constitution du Pape saint Pie. Est-il possible que vous ignoriez ces ordonnances de l'Eglise, ou qu'au moins vous n'en ayez rien entendu, sur-tout, lorsqu'étant dans vos terres, vous assistez à vôtre Messe de Paroisse? Est-ce que vos Curés ne font point de prône à leurs grandes Messes?

LE COMTE.

Il ſçavoient bien que cela ne m'accommodoit pas ; ſi je devois donc m'y trouver, je les faiſois avertir de ne me point tenir ſi long-tems à l'Egliſe, & qu'ils fiſſent leur prône avant que j'y entraſſe.

ARMAND.

La precaution étoit aſſûrement trés ſage & d'un bon exemple : c'eût été avilir & perdre trop de temps que d'entendre les inſtructions de vôtre Paſteur.

LE COMTE.

Je crois que vous vous raillez ; mais. . . .

ARMAND.

Continuez : il me ſemble que vous vouliez dire quelque choſe.

LE COMTE.

Je voulois dire, pour revenir aux ordonnances que vous citez, que c'eſt dommage que vous n'alliez prêcher à la Cour cette morale, vous y ſeriez bien reçu.

Mais pour revenir à ce qui regarde les Benefices, ne sçavez-vous pas qu'ils se donnent presque tous à la Cour à la faveur, à la brigue, aux services ?

ARMAND.

Tout-beau, Monsieur le Comte, vous en dites trop, les choses ne vont pas toûjours ainsi, au moins pour les Benefices consistoriaux ; il peut y avoir eu de l'abus le temps passé : mais les choses y sont, grace à Dieu, sur un autre pied à present.

LE COMTE.

Mais de vôtre temps n'achetoit-on jamais les Benefices à beaux deniers comptans ? Pour moi, j'en connois qui ne s'en font pas de scrupule, quoi qu'ils passent pour honnêtes gens. J'ay été autrefois ami particulier d'un Abbé, qui s'ennuyant de la triste compagnie d'un Breviaire, s'en défit pour une femme ; & afin

de lui faire des avances avantageuses, il vendit quarante mille livres une Abbaye de huit à dix mille livres de rente, & se mit ensuite à abatre une ancienne maison, trés logeable pour lui, afin d'en rebâtir une autre plus à la mode : mais à peine une partie des fondemens furent-ils posés, & le bâtiment élevé d'une toise, que le desordre s'étant mis dans ses affaires, il fut obligé de cesser, & se trouva sans maison, de sorte que ceux qui passoient par là en railloient & disoient tout haut, cet homme a commencé de bâtir & il n'a pû achever, il faut que l'argent qui a servi à bâtir cette maison ne fût gueres de bon aloy. Cela fait voir, Monsieur l'Abbé, que nous ne sommes pas si criminels, mon fils & moi, que vous pensez ; car que diriez-vous, si nous avions acheté aussi cherement nôtre Be-

nefice, qui ne nous a coûté qu'une petite gratification de trente pistoles ?

ARMAND.

Je n'en dirois pas davantage, que ce que vous venez d'entendre : il y a autant de simonie & de crime dans une petite somme, de quelque maniere qu'on la pallie, que dans une grande ; & celui à qui il en a moins coûté pour un Benefice, n'encoure pas moins les censures de l'Eglise, que celui qui a mis plus d'argent, ou qui donne quelqu'autre chose d'apreciable ; mais s'il y a eu toûjours des desordres dans cette matiere, & s'il y en aura dans tous les temps, quelle consequence favorable en pouvez-vous tirer pour vôtre justification ? Quoique je n'eusse ni caractere, ni mission pour prêcher à la Cour, lorsque j'y étois, je n'ay pas laissé de dire mon sentiment en bien

des rencontres, fur-tout lorfqu'on me le demandoit.

Il eft vray que par un aveuglement extrême & une mauvaife foy trés honteufe, que je déplore tous les jours, je ne me fuis pas appliqué les confeils que je donnois aux autres ; & que fi la confidence & la fimonie ne m'ont pas ouvert la porte de mes Benefices, ce qui au moins n'eft pas venu à ma connoiffance, l'on ne laiffa pas de les donner à la brigue & à la recommandation de mes parens, & affûrement je m'en fuis peu mêlé : mais cela a-t-il pû juftifier ma conduite, & rendre ma vocation canonique ? non fans doute. Enfin Dieu par fa mifericorde m'a ouvert les yeux : en me formant fur ce que j'ay quelquefois dit aux autres, je me fuis fait mon propre cenfeur. J'ay quitté tous mes Benefices, à la referve d'un feul, qui ne me reftera qu'au-

tant de temps qu'il m'en faut pour terminer mes affaires. Vous voyez cette belle maiſon pour l'ornement de laquelle l'art & la nature ſemblent s'être ſurpaſſés en travaillant de concert, pour en rendre le ſéjour le plus agreable de la Province ; je m'en vais la vendre afin d'en remplacer le prix ſur les pauvres, & particulierement ſur ceux qui demeurent dans les lieux de mes Benefices. Je me trouve obligé de leur reſtituer le tort que je leur ay fait, ne les ayant pas ſoulagés comme je le devois, ainſi que je vous en convaincray quand l'occaſion s'en preſentera.

LE COMTE.

Quoi ! la devotion vous porteroit à cet excés ? J'avois déja bien oüi dire qu'une application trop forte à la devotion pouvoit caſſer la tête & renverſer l'eſprit ; & il n'y a que le reſpect que

j'ay pour vous, qui m'empêche de porter ce jugement à vôtre égard ; permettez-moi au moins de vous dire, Monſieur, qu'il y aura peut-être peu de perſonnes qui ne vous croyent dans l'illuſion & qui ne vous accuſent de foibleſſe : en effet cette reſolution paroîtra toûjours des plus deſeſperée, s'il eſt permis de parler ainſi ; & ſi quelque devot vous approuve, je ne ſçay s'il s'en trouveroit qui vous imitât, s'il ſe trouvoit dans une pareille conjoncture. Je ne m'étonne plus ſi vous êtes ſi dur pour mon fils, puiſque vous êtes ſi ennemi de vous-même. Quoy qu'il en ſoit, que dirons Meſſieurs vos parens, vos amis, tout le monde ? J'avois déja appris de quelques Eccleſiaſtiques, qui ſe mêlent de réformer tout le genre humain, qu'un Beneficier doit laiſſer aux pauvres ou aux Egliſes ce qui

peut lui rester de son entretien : mais combien en voit-on qui ayent cette delicatesse de conscience ? à quoi vous permettrez d'ajoûter que cette terre est un bien qui vous est venu de vos peres, & qui par consequent doit retourner à sa source. Avec quelle justice pourrez-vous donc l'ôter à vôtre famille pour le donner à des étrangers ?

ARMAND.

Qu'il y a de plaisir, Monsieur le Comte, de vous voir animé d'un si beau zele pour mes parens ! Je vais pourtant dans un moment y répondre : & en attendant, vous me voyez déja par avance tout disposé à ne me mettre gueres en peine de leurs murmures & de leurs plaintes ; ils ne pourront que repeter ce qu'on a dit quand je suis venu icy, & s'ils y ajoûtent quelque chose, c'est que j'ay déja

tout perdu ce qui me restoit d'esprit & de bons sens ; mais j'aime mieux cette folie que toute la sagesse du monde, qui n'est, à proprement parler, qu'une vraye extravagance aux yeux de Dieu & des Saints, puisque l'Ecriture m'apprend que l'intelligence des prudens du siecle sera tôt ou tard confonduë.

Quant à ce que vous pretendez qu'il est contre toutes sortes de justice de priver mes parens de ce qui peut leur revenir de ma succession, vous auriez raison si ce bien-là m'appartenoit legitimement & que j'en pûsse disposer en veritable proprietaire ; mais la chose n'est pas ainsi, puisque je n'ay pas gouverné en sage éconôme les biens ecclesiastiques dont l'Eglise m'avoit confié l'administration. Or je vous avouë à ma confusion que ce n'est pas ce que j'ay fait ; au

contraire j'en ay été un Procureur infidele qui les a dissipés en des usages tous prophanes, pour satisfaire à mon luxe & à ma vanité.

Cela supposé comme un fait incontestable, dites-moi, Monsieur le Comte, si un de vos amis vous avoit confié une somme de vingt mille livres, qu'il auroit mise en dépôt chez vous, & qu'en vous en chargeant vous lui eussiez promis de la garder fidellement, soit pour la lui rendre à certain jour, ou pour l'employer à un usage qu'il vous auroit marqué, ne seriez-vous pas coupable d'injustice & d'infidelité, si vous l'aviez consommée en bonne chere, en luxe & en d'autres dépenses ? Outre la confusion que vous en auriez, quand cet ami vous en demanderoit compte, ne vous croiriez-vous pas obligé en conscience & en honneur de

lui rendre cette somme ? ou si vous n'aviez pas d'argent & qu'il vous pressât, ne seroit-il pas juste de la remplacer sur une de vos terres, ou de vendre d'autres biens pour le payer ? N'est-ce pas ce que vous faites, ou ce que vous voulez faire actuellement ? ne regardez-vous pas comme une espece de dépôt l'argent que vos amis vous ont prêté, ou ce que vous avez emprunté des marchands pour fournir à vôtre dépense ? & ne souhaittez-vous pas de tout vôtre cœur d'être en état de satisfaire aux uns & aux autres ?

LE COMTE.

Cela est vray ; mais qu'a de commun vôtre maison, qui n'est chargée d'aucunes créances, avec mes terres qui sont hypotequées pour mes dettes ?

ARMAND.

Sçachez, Monsieur, que les

pauvres n'ont pas moins devant Dieu une espece d'hypoteque sur ma terre, quoi qu'il en soit devant les hommes, que vos creanciers en ont sur les vôtres. Vous avez déja appris de mon propre aveu, qu'ayant beaucoup plus de bien ecclesiastique qu'il ne m'en falloit pour m'entretenir selon les regles de la modestie qui me convenoit, j'ay dissipé ce superflu en vanités & en folles dépenses, au lieu d'en assister les pauvres qui languissoient sur les terres de mes Benefices, & d'y faire les reparations necessaires. Je devois le menager ce bien sacré pour ces usages, & pour d'autres bonnes œuvres qui m'auroient produit un gros denier devant Dieu, & j'ay été assés negligent, ou plûtôt assés insensible à mes devoirs, pour ne les pas remplir. Je me trouve tellement redevable aux pauvres &

aux Eglises des Paroisses dont j'ay tiré mes revenus, que je n'auray point de repos que je n'aye payé le principal & les interêts, pour ainsi dire. Trop heureux si Dieu par sa misericorde ne veut point entrer dans un compte infiniment plus terrible & plus rigoureux, pour avoir joüi de mes Benefices, durant plus de vingt ans, sans aucun retour sur mes obligations, & particulierement sur la misere des pauvres que j'ay si lâchement abandonné, même dans le temps des miseres les plus extrêmes.

LE COMTE.

Il semble, Monsieur, que vous preniez plaisir à vous faire des phantômes pour vous en effrayer ? a-t-on jamais oüi personne parler comme vous ? Il est bon de faire des aumônes, & cette obligation regarde particulierement ceux qui en ont le moyen ; mais de des-

heriter des parens à qui appartient ce qui nous reste, c'est une injustice criante, c'est une espece de vol, qui revoltera tout le monde : c'est renoncer au bon sens & à la raison, comme je vous ay déja dit : c'est renverser l'ordre que la nature & les loix ont établi dans le monde pour entretenir la concorde & l'union entre les proches : en un mot, il ne tiendroit qu'à une devotion mal entenduë, pour mettre tout en desordre & en confusion dans les familles, dont on enleveroit impunément le bien, pour le transmettre à des étrangers, & quelquefois même à des ennemis.

ARMAND.

Je n'ay pas eu dessein de faire un principe general de l'obligation de donner toûjours des biens patrimoniaux aux pauvres; ils doivent naturellement rester

dans les familles ; & quand j'aurois cette pensée, sur tout en certaines circonstances, & quand l'esprit de Dieu l'inspire, il me seroit facile de la soutenir par l'exemple des Saints ; mais ce n'est pas de quoy il s'agit : ne nous donnez donc pas le change, & restons dans ma premiere proposition, qui ne regarde que les personnes Ecclesiastiques qui n'ont pas fait un bon usage de leurs biens sacrés. Or je vous dis que comme les Beneficiers ne sont point les veritables proprietaires de leurs biens d'Eglise, selon le sentiment des Peres & de plusieurs Docteurs les plus celebres, & qu'ils n'en doivent avoir que l'usage en ce qui est de leur entretien ; ce n'est pas pour eux un conseil de misericorde & une charité volontaire de le donner aux pauvres, mais une justice de precepte de leur

rendre ce qui en reste, aprés en avoir pris leur subsistance. Je n'entendois point autrefois cette Theologie non plus que vous, lorsqu'on me la vouloit faire comprendre; mais m'en étant resté quelque idée & du scrupule à ce sujet, j'ay étudié cette matiere depuis que j'ay pensé à ma retraite, & j'en ay conferé avec des personnes les plus habiles & les plus pieuses que j'ay pû trouver.

Je pourrois vous raporter icy presque tous les Peres de l'Eglise * & une foule d'autheurs, qui ne traitent pas moins que de voleurs & de meurtriers des pauvres, les riches Beneficiers qui ne leur donnent pas la part qu'ils ont sur leurs revenus ecclesiastiques, qu'ils employent en folles dépenses, ou qui les amassent pour leurs parens : mais comme

* *Abreg. de la discip. de l'Eglise 2. p. pag. 36. & suiv. chez Simart, ruë saint Jacques.*

cela nous meneroit trop loin, je ne vous citeray que saint Bernard, qui invective terriblement contre eux, parce qu'ils se prétendoient maîtres absolus de leurs biens, & qu'ils les employoient à satisfaire leur ambition & leur luxe, *pendant que les pauvres sont tout nuds & presque morts de froid.**

Ils élevent leur voix contre vous, leur dit ce Pere, *& vous demandent à quoi vous peut servir l'or dont vous faites briller vos pompeux équipages. Est-ce, disent-ils, cet or, & tout l'éclat qu'il rend, qui nous peut défendre de la faim & de la nudité, tandis que nous en sommes accablés ? C'est à nos dépens que vous faites cette profusion ; nous sommes formés de la main de Dieu, & rachetés au prix du sang de son fils, aussi-bien que vous ; nous sommes donc vos freres, malgré que vous en ayez ; en cette qualité il nous est dû une*

* *Discip. tom. 2. pag. 37.*

partie de ces grands biens dont vous jouïssez : cependant sans nous soulager vous l'employez à éblouïr les yeux des simples, & satisfaire vôtre vanité ; & par cette ambition, de concert avec vôtre dureté impitoyable, vous nous donnez la mort & à vous-même ; à nous, parce que vous nous ravissez nôtre subsistance : & à vous, parce que par vos vaines & criminelles dépenses, vous vous precipitez dans une damnation éternelle. *

LE COMTE.

Cette morale étoit bonne à faire valoir au temps passé : mais nous sommes aujourd'huy dans d'autres usages, qui n'obligent plus à tant de perfection. Les saints Peres disoient ce qu'ils vouloient, & comme on les avoit en veneration, on n'osoit les contredire : mais on ne voit presque plus personne marcher sur leurs traces ;

* *S. Bern. des mœurs & des devoirs des Evêques. cha. 2. n. 7.*

au contraire quelques-uns des plus élevés dans l'Egliſe ſe font honneur d'amaſſer Benefices ſur Benefices, ſans ſonger aux pauvres qui y demeurent, ni à rétablir les lieux, ſi ce n'eſt peut-être des granges, où ils reſſerrent leurs fruits; car vous m'avouërez que ce ſeroit une grande imprudence de les laiſſer perdre. Auſſi c'eſt par où j'ay commencé, auſſi-tôt que mon Abbé a été pourvû; je me ſuis fait payer des heritiers du deffunt, d'une aſſés bonne ſomme pour les reparations; je les ay faites, au moins les plus preſſantes: pour les autres, on les fera quand on aura la commodité.

ARMAND.

A ce que je vois, Monſieur, le Comte, vous êtes un fidele gouverneur du Benefice de vôtre fils, & vous meriteriez bien d'avoir l'économat de tous les Be-

nefices qui vacquent ; mais disons quelque chose de plus serieux.

Quoi qu'il soit arrivé de grands changemens dans la discipline & dans les mœurs, par l'affoiblissement de la foi & par le refroidissement de la charité dans un grand nombre d'Ecclesiastiques, la verité demeure toûjours la même ; elle a dans tous les temps des gens de bien qui l'honorent, des disciples qui la suivent, & l'esprit de Dieu suscite de temps en temps des ames fidelles, qui ne participant en rien à la corruption de la Babylone du monde, en se faisant un honneur & un devoir de se soûmettre aux saintes regles que les Conciles & les Peres nous ont prescrites : oüi, Monsieur le Comte, j'en connois encore aujourd'hui de cet heureux caractere qui leurs a fait jusques icy remplir tous leurs devoirs ; & s'il y en a d'autres qui se

ſe ſont laiſſés entraîner par le torrent de la coûtume & du mauvais exemple, auſſi-tôt que la grace les a fait reflechir ſur leurs voyes, ils les ont redreſſées, & ont, ainſi que je vous diſois tantôt, remplacé ſur leur patrimoine le tort qu'ils avoient fait aux pauvres. Vous avez connu Monſieur l'Abbé de T... & vous pouvez ſçavoir qu'ayant ſuivi la conduite & l'exemple des Abbés de ſon temps, auſſi-tôt qu'il eut reſolu de changer d'état, il rendit aux pauvres, aux dépens de ſon patrimoine, ce qu'il crut leur avoir ôté par une conduite qui ne lui avoit pas laiſſé faire aſſés d'attention à ſes devoirs.

LE COMTE.

C'eſt donc ſur cet exemple & ſur le vôtre, Monſieur, que vous voulez que mon fils ſe regle ?

ARMAND.

Il y a bien pis : mais il eſt

temps de nous retirer.

ENTRETIEN VIII.

LE COMTE

VOus persistez donc toûjours dans l'opinion que mon fils doit se défaire de son Benefice ? Permettez-moi de vous dire qu'il n'en sera rien assûrement, au moins s'il m'en croit ; car quelle figure feroit-il, s'il en étoit venu là, sur-tout dans l'état de mes affaires ? Mais n'y a-t-il point moyen de remettre les choses en meilleur ordre ? l'on fait tout pour de l'argent.

ARMAND.

Il est vray qu'il y a un remede ; mais il faut qu'il commence par où je vous ay dit ; il faut tout au moins qu'il remette son Benefice entre les mains du Pape, les Banquiers pourront vous ins-

ſtruire de ce qu'il faut faire pour le rétablir au moins dans le for exterieur, en le faiſant relever, & vous auſſi, des cenſures que vous avez encouruës, & pour le rendre habile à en poſſeder quelqu'autre ; je dis dans le for exterieur, pour vous marquer que ce ſera peu que cela, ſi Dieu ne l'a pas appellé à l'état que vous lui avez ſitôt fait prendre.

LE COMTE.

Je vous ſuis obligé de me donner cette ouverture, qui commence un peu à me ſoulager ; car je vous avouë que tout ce que vous m'avez dit me faiſoit beaucoup de peine, d'autant plus que je me vois à la veille d'avoir une bonne Abbaye pour lui. Il y a un vieil Abbé de mes amis, qui m'a promis de faire une demiſſion entre les mains du Prince, en ſa faveur ; mes ſervices paſſés ne me laiſſent pas douter qu'il ne

m'accorde cette grace. On dit que cette Abbaye vaut, toutes charges faites, pour le moins douze mille livres, & je vous puis assurer, ce qui doit vous faire plaisir, qu'il n'y a eu entre nous ni conventions, ni promesses, que celle d'en être reconnoissant toute ma vie. Il est vray qu'il étoit un peu parent de feuë ma femme; mais je crois que nôtre ancienne amitié y a plus eu de part qu'aucune autre considération; de cette maniere, le Prieuré de mon fils lui restant, je le vois à la tête de deux bons Benefices, qui nous rendront vingt mille livres de rente.

ARMAND.

Que vous faites de chemin en peu de temps, Monsieur le Comte! mais aussi que vous vous égarez, & qu'en peu de paroles vous faites voir d'illusions! Illusion de compter que cette Abaye est duë à vos services; illusion de posse-

der en même temps plusieurs Benefices, quand un suffit ; illusion de pretendre vous rendre maître des Benefices de vôtre fils.

Et pour vous montrer la fausseté de vos idées, je vous montreray ce soir un livre que vous croirez peut-être plus que moy, dans quelque malheureux usage qu'on soit du contraire. Quoy ? aprés ce que je vous ay dit, pouvez-vous ignorer que les services tels qu'ils puissent être, donnent peu d'accés auprés de nôtre Prince, au moins pour les recompenser par des Benefices, quand il ne voit point d'autre merite dans le sujet pour lequel on le prie, que l'ambition de ses parens ou la sienne ? Ne sçavez-vous pas qu'il a trop de religion & de lumieres pour se laisser prévenir pour de jeunes gens, dans lesquels il ne paroît encore rien qui le previen-

ne agréablement & le determine en leur faveur ? & ne s'est-il pas plus d'une fois expliqué sur l'âge, tout au moins de dix-huit ans, sur l'étude, l'innocence des mœurs, la pieté & les autres dispositions, qui répondent en quelque maniere du secours qu'en peut tirer l'Eglise ? Or je vous demande si vôtre fils peut lui en imposer par les endroits que je viens de vous marquer ; voila vôtre premiere illusion.

La seconde, qui est de vous imaginer que quand ces vingt mille livres de rente seront entrées dans vôtre maison, vous la retablirez dans son premier état. N'avez-vous jamais ouï dire que les biens Ecclesiastiques ne sont, selon le langage des Canons, que les vœux des fideles, le prix de leurs pechés & le patrimoine des pauvres ? & l'experience ne doit-elle pas nous avoir

appris, ainsi que vous me l'avez marqué vous-même, que ces biens sacrés sont la ruine des familles où ils sont entrés, & qu'ils sont comme un feu dévorant qui ont consumé de nos jours de trés anciennes maisons, & les ont renversées, pour ainsi dire, jusqu'aux fondemens? Que sont devenus ces deux grosses & opulentes familles, qui aprés s'être soutenuës long-temps par un bien qui venoit de leurs ancêtres, sont enfin tombées, & ont été ensevelies sous leur propre ruine, sans qu'il en paroisse presque aucuns vestiges? Cette désolation n'est-elle pas arrivée, parce qu'elles n'ont pû porter le poids des grands biens Ecclesiastiques, sur lesquels elles vouloient encore s'élever de plus en plus? Faites-en aprés cela l'épreuve, Monsieur le Comte, si vous le jugez à propos, & vous verrez ce qu'il vous en coûtera.

LE COMTE.

Je voudrois qu'il ne tinst qu'à cela : je vous jure que je ne me mettrois gueres en peine de ce qui pourroit arriver aprés moi, pourvû que je me puisse tirer d'affaire.

ARMAND.

Vous voulez, dites-vous, étayer vôtre maison qui menace ruine, & vous ne vous souciez pas qu'elle soit renversée, pourvû que ce ne soit pas sur vous; la prévoyance est des plus justes, & la précaution des mieux prises. Un M. de Fr. que vous avez connu, aussi habile politique que grand Capitaine, n'étoit pas de vôtre goût au sujet des Benefices, dont il pouvoit enrichir sa maison. Il étoit un des Seigneurs des plus considerés du Prince, & allié de fort prés du premier Ministre, & il pouvoit faire tomber des Crosses & des Dignités sur ses fils, autant qu'il en auroit voulu; cependant

il n'en eut jamais la pensée : ce n'étoit pas assûrement par delicatesse de conscience, & dans la crainte qu'ils ne vêcussent pas en vrais Ecclesiastiques ; ses vûës n'alloient pas apparemment si loin en cela : mais il s'étoit fait cette impression sur la décadence des deux maisons dont je vous ay parlé, parce qu'il les voyoit tomber, sans que leur ruine parût venir d'un autre endroit que de la multitude des Benefices dont elles avoient été surchargées.

Ce qui a paru aux yeux de toute la Cour, se confirme tous les jours par d'autres exemples dans les familles communes, qui sont reduites à la derniere misere, presque aussi-tôt qu'elles ont de ces biens sacrés, par des successions de parens Ecclesiastiques. C'est sur cette experience qu'un homme de bon sens me dît un jour que s'il avoit un en-

nemi, il ne lui souhaiteroit point d'autre mal que de le voir heritier d'un riche Beneficier.

Vôtre troisiéme illusion est que vous vous mettez en tête de regir les biens Ecclesiastiques de vôtre fils, & d'en disposer comme il vous plaira.

LE COMTE.

Je veux bien renoncer au projet que je me croyois permis d'enrichir ma maison des biens du crucifix, puisque vous me dites que c'est un si grand malheur; mais ne puis-je pas au moins en prendre connoissance, & profiter, dans l'état où sont mes affaires, de ce qui pourra rester aprés son entretien, tandis qu'il est jeune, & qu'il n'est pas encore en état de faire de grandes depenses?

ARMAND.

Je me suis déja assés expliqué sur cet article; il n'y a qu'une grande & vraye necessité, à la-

quelle je suis assûré que vous n'êtes pas encore réduit, qui vous puisse donner quelque droit sur un bien Ecclesiastique. Si vôtre fils étoit si jeune qu'il ne fût pas capable de gouverner le sien, vous pourriez en prendre soin, à peu prés comme un Procureur regit celui dont on lui a confié l'administration; mais ce seroit toûjours à la charge d'en rendre compte, encore plus à Dieu qu'à vôtre fils. Oui, Monsieur le Comte, vous en seriez comptable à l'un & à l'autre: à Dieu, parce qu'il ne pretend pas que des laïques en joüissent; & à vôtre fils, parce que c'est un bien annexé à son Benefice, & qu'il ne devroit pas souffrir que vous vous en mêlassiez, s'il connoissoit ses devoirs & qu'il fût disposé à les remplir. A l'égard de vos affaires, je ne les crois pas encore en si mauvais état, qu'elles ne puissent se

raccommoder, si vous croyez vos amis ; & la providence ne manquera pas de vous en fournir les moyens, si cela est necessaire pour vôtre salut.

Monsieur Godeau Evêque de Vence, & d'autres Historiens raportent dans la vie de saint Charles un exemple qui me revient dans l'esprit, & qui fait parfaitement bien à nôtre sujet. Un de ses oncles voyant dans ce jeune homme de grandes dispositions à la pieté & à la profession Ecclesiastique, lui donna une Abbaye d'un assés gros revenu. Le Comte Gilbert son pere prit aussitôt le soin de cette Abbaye, & en recevoit le revenu, parce que son fils n'avoit encore que quinze ans : mais Charles s'étant fait instruire des obligations canoniques des Abbés Commendataires, lui dît un jour qu'il le prioit trés humblement que ce revenu n'en-

trât pas dans la dépense de la maison, & que puisqu'il étoit le patrimoine des pauvres, il trouvât bon qu'il fût employé pour leur entretien. Ce discours, dit Monsieur Godeau, ravit de joye son pere, & il n'eut point de peine de remettre à son fils l'administration temporelle de son Abbaye, connoissant sa prudence & sa pieté, qui l'empêchoient de soupçonner qu'il voulût s'en rendre maître pour en dépenser le revenu en la maniere, & sur l'exemple des jeunes Abbés de son temps.

LE COMTE.

Plût à Dieu que mon fils se trouvât dans les mêmes dispositions, je renoncerois avec plaisir au droit que j'ay crû avoir de gouverner le temporel de son Benefice; mais s'il me paroît assés éloigné d'en faire un bon usage, parce qu'il est peu appliqué à ses devoirs, ne m'avouërez-vous pas

qu'il vaudroit mieux que j'en tirasse quelque chose, pour aider à la dépense de ma maison ?

ARMAND.

Quand la chose sembleroit moins mauvaise en soi, ne vous imaginez pas qu'il n'y auroit point de mal pour vous. Je m'en suis déja assés expliqué, il faut que vous ne m'ayez pas entendu, ou que vous ne vouliez pas m'entendre ; croyez-moi donc une bonne fois pour toutes, prenez le party de suivre l'exemple du sage Comte Gilbert que vous venez de voir ; donnez à vôtre fils tous les avis qui lui feront necessaires ; mais ne touchez pas à ses revenus, afin que vous n'en soyez point chargé devant Dieu.

LE COMTE.

Mais quoy ? faudra-t-il que je le nourisse & l'entretienne, tandis qu'il aura un gros Benefice ?

ARMAND.

Je ne vous dis pas cela, il est juste qu'il vous donne une pension, si vous n'avez pas de quoi l'entretenir, & il ne doit plus vous être à charge, tandis qu'il en jouïra.

LE COMTE.

J'ay bien peur que si je n'y mets moi-même la main, il n'en consume tout le revenu en folles depenses ; depuis qu'il a frequenté certaines gens qui lui ont mis le faste & l'ambition en tête, il ne parle que de l'équipage qu'il pretend qu'on lui fasse ; il veut un carrosse pour lui, il seroit trop grand Seigneur pour prendre ceux de la maison, & je ne sçai s'il n'a point envie de se retirer tout-à-fait de chez moi, pour se mettre plus au large & vivre avec plus de liberté.

ARMAND.

Je vous avouë que vous êtes à plaindre : mais c'est moins du

côté que vous pourriez prendre la chose, c'est-à-dire de vôtre interêt, que du côté de son salut, que je vois dans un extrême danger, sans parler du vôtre, pour l'avoir mis en cet état. Il commence à sentir & à goûter sa liberté, il a toûjours en vûë le beau revenu qui lui vient sans peine ; l'habitude qu'il commence à se former de la vie agreable & independante qu'il envisage, l'amour des plaisirs, le mauvais exemple de quelques jeunes gens avec lesquels il s'est lié : tout cela l'élevera contre vous, & l'éloignera de vôtre maison ; de sorte que se precipitant dans le désordre, son mépris pour vous & son ingratitude le feront peut-être un jour le sujet de vôtre douleur & de vos peines, aprés que vous vous êtes imaginé qu'il seroit votre consolation & vôtre joye.

LE COMTE.

Je ne crois pas qu'il en vienne jusques là ; si je le sçavois. . .

ARMAND.

Je suis bien aise pour vous & pour lui de le croire ainsi. . . Il est vray que Messieurs les Abbés se ménagent à present un peu mieux qu'ils ne faisoient le temps passé, parce qu'ils sçavent qu'on les observe à la Cour, & que le Prince n'a plus de considerations, ni de graces pour ceux qui se sont une fois derangés ; plusieurs ont grand soin de se retirer en des Communautés, afin que tout parle en leur faveur ; quelques-uns même y font un progrés si considerable dans la pieté & dans la science, qu'ils en sortent capables de gouverner la maison d'Israël, & d'être élevés aux premieres dignités de l'Eglise. Mais n'en voit-on pas encore quelques-uns, dont la vie seculiere est tou-

te prophane, scandalise les foibles & les forts, & qui étant mal entrés dans leurs Benefices, les gouvernent encore plus mal, & en dissipent les revenus en des dépenses qui les font connoître en desordre dés la premiere vûë, selon la pensée de saint Bernard * ? & ne se font-ils pas par leurs manieres une triple chaîne qui les serre & les attache aux passions les plus criminelles? N'est-ce pas d'entre quelques-uns de ces Messieurs qu'on voyoit autrefois sortir les simonies, les confidences & les intrusions ? & n'est-ce pas encore des exemples qu'ils se donnoient, que se formoient des debauchés, qui ne se cachoient presque plus : des libertins qui railloient de nos plus saints mysteres, des insensés & des athées de cœur qui souhaittoient qu'il n'y eût point de Dieu,

* *Bern. de vitâ & mor. Cler. cap.* 8.

& qui ſe faiſoient un honneur de n'en point reconnoître ?

En verité, Monſieur le Comte, voudriez-vous avoir un fils de ce caractere ? & ſi vous n'en étiez pas touché par raport à ſon ſalut, ce que je ne puis croire de vous, n'en auriez-vous pas de la confuſion devant les honnêtes gens, qui ſçauroient que c'eſt vous-même qui l'avez mis en cet état par l'engagement que vous lui avez fait prendre ? Mais ſur-tout, pourriez-vous ſoûtenir les reproches de vôtre conſcience, qui vous convaincroit, qu'en faiſant vôtre fils Beneficier, vous avez peut-être ôté au Prince un Officier qui l'auroit parfaitement bien ſervi dans ſes armées ; ou à la Republique un Magiſtrat qui auroit exactement rendu la juſtice, & qui ſe feroit ſauvé dans le monde ?

LE COMTE.

Je vous avouë qu'il n'y auroit

rien de plus triste & de plus désolant pour moi que mon fils fût mal-honnête homme dans sa profession ; vous sçavez que je me picque d'honneur autant qu'un homme de ma qualité : & j'aimerois mieux le voir mort, qu'il dégenérât de la vertu de ses ancêtres, dont le plus petit nuage n'a jamais obscurci la gloire ; de sorte que si mon fils me donnoit lieu de craindre que sa conduite imprimât quelque tache dans ma famille, je lui ferois quitter son Benefice, & je l'obligerois de le resigner à mon petit Chevalier.

ARMAND.

Autre illusion ! vôtre Chevalier, qui n'est encore qu'un enfant, seroit-il plus propre pour l'Eglise en l'état où il est, que ne l'est aujourd'hui vôtre Abbé ?

LE COMTE.

Il est vray qu'il est encore fort jeune : mais ne puis-je pas faire

garder ce Benefice, jusqu'à ce qu'il ait l'âge ? laisse-t-on sortir d'une famille un si bon morceau que celui-ci, sur-tout quand on a plusieurs enfans qui se peuvent succeder ? Ce qui n'est pas bon pour un, ne peut-il pas fort bien accommoder un autre ? un pere judicieux & prévoyant peut-il negliger un bien qu'il peut procurer à sa famille ? & ne voyons-nous pas tous les jours que les Charges dans les maisons passent du pere aux enfans, & d'un frere à un autre frere ?

ARMAND.

Quelle pitié de vous entendre raisonner de la sorte ! Quel entêtement de ne vous rendre ni à la raison, ni aux authorités, ni aux exemples ? & ne passerez-vous jamais condamnation contre vous dans les choses les plus injustes ? Pensez-vous que la non-vocation de vôtre Abbé fasse la vocation

de son petit frere ? avez-vous oublié ce que je vous ay dit plus d'une fois, que vôtre fils étant mal pourvû de son Benefice, il n'en peut disposer même en faveur du meilleur sujet ? & qu'un titre coloré devant les hommes n'en peut faire un titre legitime devant Dieu, si le défaut n'en est rectifié ? Mais au moins tâchez de mieux profiter de ce que je vais vous dire, qui est que l'Eglise a toûjours eu en horreur que les Benefices passassent de parens à parens, comme par titre de succession. Ne voyons-nous pas dés la loi ancienne une condamnation expresse d'une conduite si charnelle ? Moïse choisit-il dans sa famille un successeur, ou plûtôt ne l'attendit-il pas de la main de Dieu? & dans la loi de grace, nôtre Seigneur ne prefera-t'il pas pour le gouvernement de son Eglise S. Pierre à S. Jean, qui étoit (selon

quelques-uns) son proche parent ?

Mais quand on pourroit procurer un Benefice à quelques-uns de ses proches, peut-on en destiner à des indignes, sur-tout à des enfans, sous pretexte qu'ils peuvent un jour s'en rendre caables ?

Saint Bernard n'avoit pas certainement cette pensée. Estant prié par Thibault Comte de Champagne, son ami intime & le bienfacteur de son Ordre, d'employer son credit auprés du Pape, pour obtenir des Benefices à un de ses fils fort jeune, voici à peu prés ce que le saint Docteur lui répondit. *Vous sçavez que je vous aime, & personne ne sçait encore mieux que vous, combien mon affection est tendre & sincere. Je n'ignore pas non plus que vous m'honnorez de vôtre bien-veillance : mais aussi je crois que vous ne m'aimez qu'en Dieu & pour Dieu ; & si je venois à l'offenser, vous devriez ces-*

ser de m'aimer. Or il est certain que j'offenserois Dieu grièvement, si je faisois ce que vous souhaittez. Je sçay que les Dignités de l'Eglise ne se doivent donner qu'à ceux qui sont capables de la servir fidellement; c'est ce que le petit Prince vôtre fils ne peut faire, à cause de son bas âge; & quand il seroit dans un âge plus avancé, il n'en pourroit posseder plusieurs, si une dispense legitime ne l'authorisoit pour un plus grand bien. Si ces raisons ne vous accommodent pas, & que vous ne trouviez pas mon excuse legitime, vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, pourvû que vous me déchargiez de cette commission, & que je ne m'en mêle pas, &c. A quoi le saint Abbé ajoûte: *On ne peut souhaitter plus de bien à vôtre petit Guillaume, que je lui en souhaitte; mais je desire avant toutes choses, qu'il ait Dieu & sa grace, & je lui souhaite beaucoup plus cet avantage que des Benefices, s'il n'en*

n'en peut avoir sans se perdre. Au reste, vous me trouverez en toute autre rencontre veritable ami, & je m'emploiray avec joye pour le service de vôtre fils, quand il sera en état d'être un veritable ministre de l'Eglise. Je suis persuadé qu'un Prince * *aussi équitable que vous trouvera de la justice dans mes excuses, & que vous aurez la bonté de les faire goûter à la Princesse vôtre Epouse.*

Saint Pie Pape répondit presque en mêmes termes au Duc de Brunsvvic, qui lui demandoit la confirmation de l'élection que le Chapitre d'Albestad en Allemagne avoit faite de son fils encore trés jeune pour son Evêque, & qui avoit besoin d'un puissant protecteur contre les Protestans, qui envahissoient les biens de cette Eglise.

LE COMTE.

Mais n'y a-t-il qu'à faire ve-

* *S. Bern. lettre 171. Thib. Comte de Champ.*

nir de Rome une diſpenſe d'âge pour mon Chevalier, ainſi que pluſieurs me le conſeillent ?

ARMAND.

Ha ! ne comptez point ſur ces ſortes de moyens, qui ſont plûtôt des diſſipations que des diſpences ; On trompe le Pape, on ſe trompe ſoi-même, & on ſe damne. D'ailleurs ces ſortes de graces ne s'obtiennent preſque plus en Cour de Rome, à cauſe de l'abus qu'on en faiſoit autrefois.

LE COMTE.

Permettez-moi au moins que je vous envoye mon Abbé, pour conferer avec vous, peut-être vos ſages conſeils le pourront remettre dans ſes voyes, & obtenir de Dieu par vôtre moyen ſa vocation.

ARMAND.

Il me fera honneur & plaiſir de me venir voir : mais comptez

que je ne lui diray autre chose que ce que vous avez entendu de moi, & que bien loin de le porter à resigner à vôtre petit Chevalier, je l'en détourneray autant qu'il me sera possible.

LE COMTE.

Mais vous pourriez au moins l'exhorter d'aller dans un Seminaire, pour rectifier ce qui seroit défectueux dans son Benefice.

ARMAND.

Ah pour cela j'y feray mon possible.

ENTRETIEN IX.

ARMAND.

JE m'apperçus bien hier en nous séparant, que vous n'étiez pas content de moi : mais je n'ay pû vous parler d'une autre maniere ; & tant que vous trouverez à propos de me demander

mon avis, je ne trahiray ni ma conſcience, ni vos veritables interêts à la Cour, qui eſt le ſéjour de la flaterie; on ne vous auroit pas parlé d'une maniere ſi naturelle & ſi chrétienne; on auroit donné dans vos paſſions, au lieu de les combattre; on les auroit ſuivies, au lieu de vous en détourner; on auroit applaudi à tous les deſirs de vôtre cœur, au lieu de s'y oppoſer: & de faux amis en vous diſant des choſes agreables, qu'ils auroient peut-être condamnées en eux-mêmes, ſe ſeroient fait comme un jeu de vous tromper, pour ne pas vous déplaire. C'eſt ce que j'ay remarqué, quand vous me dîtes hier au ſoir qu'il y avoit des perſonnes qui applaniſſoient toutes les difficultés qu'on vous peut faire: mais s'il eſt honteux à un homme qui ſe picque d'honneur de mentir & de tromper, il ne l'eſt pas

moins en un ſens de ſe laiſſer ſéduire par des fourbes qui abuſent de la confiance que nous leur donnons.

LE COMTE.

Quelque dureté qu'il y ait dans vos paroles & dans vos ſentimens, je ne puis neanmoins deſaprouver le motif qui vous fait agir ; & aprés quelques reflexions que j'ay faites cette nuit, j'ay bien vû que je ne devois pas moins vous en être obligé, dans le deſſein que vous avez de me rendre auſſi parfait & auſſi homme de bien que vous.

ARMAND.

Il ne s'agit pas ici de perfection : Cet état n'eſt pas d'une égale obligation & dans le même degré pour tous, quoi que nous devions tous travailler à y parvenir, ſelon la meſure des graces que Dieu nous donne ; mais il s'agit dans tout ce que j'ay pris

la liberté de vous dire, de vous porter à remplir les devoirs les plus importans que vous ayiez, par rapport aux fâcheuſes conjonctures où vous vous trouvez, dont il faut tâcher de vous faire ſortir, ſans intereſſer vôtre conſcience & vôtre ſalut.

Que diriez-vous d'un homme qui ſe vanteroit d'être de vos amis, & qui ne vous avertiroit pas d'une embuche qu'on vous auroit dreſſée ? Et ſi outre cette premiere infidelité, il étoit aſſés perfide de vous y conduire lui-même, ne regarderiez-vous pas ce miſerable comme un objet digne d'execration ? Or n'auriez-vous pas penſé de moi preſque la même choſe, ſi j'avois été aſſés lâche pour ne pas vous contredire dans les injuſtes projets que vous formez ? & quand nous nous ſerions trouvez au Jugement de Dieu, ce qui arrivera infailliblement, de

quels reproches ne m'euffiez vous pas chargé, pour n'avoir pas diffipé les tenebres dont vous vous êtes laiffé aveugler ?

LE COMTE.

Je vous ay déja declaré, Monfieur, que je fuis convaincu de beaucoup de bonnes chofes dont vous m'avés inftruit ; mais je vous avouë que je ne fçay pas bien encore comment j'en pourray profiter. Quoi qu'il en foit, vous voulez bien que je m'ouvre encore à vous, fur le deffein que j'ay de faire mes filles Religieufes ; car je crois que vous n'ignorez pas, qu'aprés avoir marié mon aînée au Marquis de. . . . il m'en refte encore deux autres : comme cette affaire eft trés fainte & trés loüable, parce qu'elle regarde la gloire de Dieu & leur falut, quoique vous m'ayez paru un peu prévenu contre ce deffein, je ne doute pas que vous ne l'ap-

prouviez, & que nous n'ayons ensemble une parfaite uniformité de sentimens.

Je ne vous en parle donc que par forme de conversation, & pour vous marquer qu'en leur faisant prendre ce party, je ne m'incommôderay point : au lieu que si j'étois obligé de les marier, ce seroit pour moi une grosse affaire. Le mariage de leur aînée a fait une grande brêche à mon bien, parce que le party qui se presentoit étoit considerable, & que la dot que je fus obligé de lui donner, alla presque jusqu'au tiers de mon bien, sans que cette alliance m'ait de rien servi, c'est ce qui ma fort embarassé. Vous voyez bien que je ne suis pas en état de marier les autres sur ce pied, & que par consequent c'est une necessité pour moi & pour elles, qu'elles restent toute leur vie dans le Convent où j'ay

eu soin de les mettre de bonne heure. J'ay même beaucoup recommandé qu'on ne les laissât voir à personne ; les visites qu'on peut rendre à ces jeunes personnes, ne servent gueres qu'à les entretenir dans l'esprit du monde, & dans l'orgueïl de leur naissance, que je veux qu'elles oublient.

ARMAND.

J'admire les beaux sentimens que vous avez de la vie Religieuse, Monsieur le Comte, & les précautions que vous prenez pour en procurer l'esprit à vos filles ; ce qui montre combien la pieté est utile à tous, même aux gens du monde, lorsqu'ils ont des interêts à menager par son moyen. Quoi qu'il en soit, vous aurez beau faire, vous ne reussirez pas en cela aussi facilement que vous vous l'imaginez ; quand il ne leur viendroit point de visite du dehors, il se trouvera toû-

jours au-dedans des personnes, peut-être même des Religieuses, peu contentes dans leur état, qui les reveilleront aprés que vous les aurez endormies, supposé que cela se puisse.

LE COMTE.

J'ay donné si bon ordre de les tenir dans l'abaissement, qu'elles souhaitteront plûtôt s'oublier elles-mêmes, que de se glorifier de leur naissance. Si je réussis dans ce dessein, comme je ne vois rien qui s'y puisse opposer, vous pouvez juger que mon bien n'en sera pas beaucoup diminué, puisque sept ou huit mille livres en tout suffiront pour m'en défaire; l'Abbesse m'en a donné sa parole, & elle me promet de les considerer plus que les autres à cause de moi & de leur qualité : c'est ce que vous verrez par ce que j'auray l'honneur de vous dire.

ARMAND.

Il faut que vous ayiez de bons yeux pour voir les choses de si loin : jamais pere eut-il une prévoyance si entenduë ? Mais permettez-moi, Monsieur, de vous demander si vos filles sont disposées à être Religieuses : voyez-vous que Dieu les appelle à un état si saint, & qui neanmoins a quelquefois des suites si funestes & si tristes ? En un mot ont-elles de la vocation pour le Convent ?

LE COMTE.

Hé mon Dieu ! vous trouveray-je toûjours en mon chemin avec vôtre vocation, & en ferez-vous encore un obstacle à mon dessein ? Est-il besoin d'autre chose que d'argent ? j'en trouverray encore assés pour cela. Je vous ay dit que le marché étoit conclu avec l'Abbesse, auprés de laquelle je les ay mises ; j'espere

qu'elles y feront bien, & des plus contentes.

ARMAND.

Il y a plus lieu d'en douter que vous ne croyez ; car quelle assûrance en pouvez-vous avoir ? Et pour répondre à vôtre demande, qui me fait juger que vous ne sçavez pas encore ce que c'est que vocation, nonobstant l'idée que j'ay crû vous en donner ; je vous diray donc que c'est un choix que Dieu fait de nous pour un certain état de vie privativement à tout autre, sans que les hommes s'en mêlent, au moins comme cause principale, & dans lequel il veut que nous le servions preferablement à une autre condition qu'il ne nous a pas destinée ; c'est ce qu'il nous fait connoître à certaines marques qui nous font sentir, aprés l'avoir consulté & de sages directeurs, quelle est sa volonté à nôtre

égard, & les voyes dans lesquelles il a dessein que nous marchions pour arriver à nôtre derniere fin.

C'est aussi dans cet état qu'il attache ses graces, qu'il nous réfuse lorsque nous prenons une autre route que celle qu'il nous a interieurement indiquée. Cette conduite de Dieu paroît particulierement dans l'élection qu'il fait de certaines personnes pour l'état Ecclesiastique & Religieux, où il prétend être servi d'une maniere plus parfaite & plus sainte que dans la condition du mariage par exemple ou autrement, quoi qu'il en appelle à cet état & à d'autres conditions, ausquelles il attribuë aussi des graces pour s'y sauver.

Voilà l'idée que je me forme de la vocation; les Docteurs peuvent y ajoûter d'autres reflexions: mais il semble que ce qui

je viens de dire, suffit pour faire comprendre à un homme de bon sens, que comme on ne peut pas sans temerité & sans une espece de folie s'ingerer de nous donner des domestiques à nôtre insçû, & contre nôtre volonté, & encore moins, s'ils n'ont les qualités necessaires pour nous servir, on peut encore aussi peu appliquer de force & par contrainte à la profession Religieuse des ames que Dieu n'a pas choisies pour en faire les épouses de son fils.

Mais vous devez encore considerer la vocation si necessaire à l'état Religieux, que l'Eglise ne reçoit jamais à une profession si sainte ceux qu'elle croit n'y être pas appellés, & encore bien moins ceux qu'elle connoît y avoir été forcés. Le Concile de Trente * pousse l'affaire plus loin, & témoigne tant d'horreur du crime des parens

* *Seff. 25. ch. 18.*

où autres qui font entrer de force en religion quelques perſonnes que ce ſoit, pour y faire des vœux, qu'il les frape d'anathême, de quelque ordre & condition qu'ils ſoient. Il étend cette malediction juſques contre tous ceux qui donneroient aide, conſeil, faveur, en quelque maniere que ce puiſſe être, & qui appuiroient de leur authorité une ſemblable entrepriſe. La même peine eſt portée contre ceux qui mettent empêchement aux ſaints deſirs des perſonnes qui ſeroient touchées de Dieu, de ſe conſacrer à ſon ſervice dans la vie Religieuſe.

LE COMTE.

Qu'eſt-il neceſſaire de citer icy le Concile de Trente ? car qui ne ſçait qu'il n'eſt pas reçu en France ?

ARMAND.

Qui vous en a tant appris,

Monsieur le Comte, pour decider avec tant d'assûrance sur cette matiere? A vôtre avis, nos Tribunaux jugent-ils ces sortes de causes sur d'autres reglemens, ou selon d'autres usages? Combien a-t-on vû d'Arrêts qui ont cassé ou declaré nuls des vœux, quand dans le temps de cinq années on a reclamé contre, & qu'on a suffisamment prouvé qu'on a été forcé de les faire? & qui empêchera que vos filles ne se servent un jour de cette voye pour recouvrer leur liberté? car enfin si vous les forcez d'être Religieuses, elles pourront fort bien prouver qu'elles n'en ont jamais eu ni l'envie, ni la volonté, & que par consequent, bien loin d'avoir été appellées à cet état, elles y ont resisté autant qu'elles ont pû.

LE COMTE.

Vocation ou non; qu'elles

ayent ou qu'elles n'ayent pas, c'est de quoy un pere appliqué à l'établissement de ses enfans, ne doit gueres se mettre en peine. Si mes filles n'ont pas à present cette vocation, qui vous a dit qu'elles ne l'auront pas; quand elles auront pris l'habit de Religion? Il faudra bien qu'elle leur vienne; car enfin mes filles sont à moi plus qu'à personne, je suis leur pere, & je pretends en être le maître.

ARMAND.

Hé quoi ne sont-elles pas encore plus à Dieu qu'à vous? Où vous emportez-vous, Monsieur le Comte? A vous entendre, on diroit que vous seriez un homme sans religion; & ne voyez-vous pas que ce que vous venez de dire ressemble fort à un blasphême? Vos filles sont plus à Dieu qu'à vous; je vous le repete encore, il vous les a données sans s'ôter le

droit d'en disposer toûjours comme il voudra, en les appliquant aux desseins que sa providence a sur elles. Hé qui êtes-vous pour vous opposer à ce qu'il veut faire ? Et pouvés-vous le contraindre de les admettre au nombre des ames qu'il a destinées pour le servir d'une maniere plus parfaite que celle qu'il demande d'elles ?

LE COMTE.

Mais encore une fois, ne suis-je pas obligé de pourvoir à leur établissement ? & puis-je leur en procurer un plus honnête & plus convenable à l'état de mes affaires, & même à celui de leur salut ? C'est ce que je leur ay fait connoître, en leur marquant que je ne les verray jamais, si elles ne se rendent à ma volonté. Comme elles sont bien nées, je ne crois pas qu'elles s'y opposent; ainsi, qu'elles ayent envie ou non

d'être Religieuses, il faut qu'elles en passent par là, autrement. .

ARMAND.

Vous êtes encore bien vif à vôtre âge, Monsieur le Comte, moderez s'il vous plaît ces transports, & considerez que vous êtes leur pere, & que vous sortiriez de vôtre état, & pour ainsi dire de vous même, en étouffant les sentimens de tendresse que l'amour paternel doit vous inspirer, & qu'enfin vous deviendriez leur tyran & leur bourreau. Si Dieu & la nature vous ont donné quelque authorité sur vos enfans, elle ne va pas jusqu'à vous donner droit sur leur religion & sur leur salut; pour leur avoir donné la vie du corps, vous ne leur avez pas donné la vie de l'ame, & ce seroit pour vous une cruauté d'autant plus horrible de la leur ôter, que l'ame est infiniment plus excellente que le

corps, sur lequel pourtant, selon nos loix, vous n'avez aucun droit pour les retenir dans les fers.

LE COMTE.

Comment cela ?

ARMAND.

Le voici : la foi ne vous a-t-elle pas appris, ou n'avez-vous jamais oüi dire que la vie de nôtre ame consiste en son union avec Dieu, comme la vie de nôtre corps n'est autre chose que l'union qu'il a avec son ame, de sorte que dés le moment qu'il en est separé, il n'est plus qu'une masse de terre inanimée, & un cadavre qu'on ne peut plus regarder qu'avec horreur ? C'est ce qui nous arrive devant Dieu, lorsque le peché nous en a separés, & encore d'une maniere infiniment plus horrible en quelque état que nous paroissions devant les hommes.

LE COMTE.

Je n'ay pas étudié en Theolo-

gie comme vous, Monsieur l'Abbé; mais je ne laisse pas de voir que cela ne fait rien à mes filles; car quelle consequence tant soit peu juste en pouvez-vous tirer à leur égard? Si je les fais Religieuses, seront-elles pour cela séparées de Dieu? au contraire, ne lui seront-elles pas infiniment plus unies que si elles restoient dans le monde? Tous les devots ne parlent-ils pas ce langage? Comment voulez-vous donc qu'elles se perdent dans un Convent, où l'on est hors des occasions, où l'on a tant de bons exemples, où l'on ne songe qu'à prier Dieu?

ARMAND.

Quel plaisir, Monsieur le Comte, de vous entendre raisonner si juste! & que des principes si chrétiens marquent le bon fonds que vous avez, & sur lequel j'espere que la grace vous fera élever

un jour l'édifice d'une pieté solide ! Mais pour répondre à ce que vous me dites, croyez-vous qu'un Convent, qu'une profession reguliere, qu'un habit de sainteté, fassent infaillibiement des saints ? & n'avez-vous point oui dire que tous ceux qui se disent de la race d'Abraham, ne sont pas pour cela du nombre de ses enfans ? Helas ! combien y a-t-il peut-être de personnes consacrées à Dieu, qui sous un voile saint & avec des livres de pieté, ne sont rien moins devant lui que ce qu'elles paroissent aux yeux des hommes ? Combien en a-t-on vûës qui sembloient avoir été prevenuës d'une vocation toute divine, & qui l'ayant soutenuë durant quelques années, par une pieté des plus ferventes & des plus exemplaires, se sont tellement relâchées, & pour ainsi dire déroutées, qu'on ne les voit

plus à leur place, qu'en figure?

Mais dites-moi, Monsieur le Comte, ne faudra-t-il pas que vos filles fassent des vœux?

LE COMTE.

Je n'en doute pas: mais ces vœux sont-ils si difficiles à faire?

ARMAND.

Si vous appellez les faire que de les prononcer, cela n'est pas difficile: mais il y a une terrible difference, entre les prononcer & les accomplir; les prononcer, c'est les lire à haute voix aprés certaines ceremonies: cela est facile à la nature, soit qu'elle y soit forcée ou non; mais l'accomplissement de ces vœux est un ouvrage de la grace, que Dieu n'est pas obligé de donner aux personnes dont le sacrifice n'est pas libre, ou qui n'est, pour ainsi dire, volontaire, que parce qu'une pauvre fille y est contrainte par les menaces & les

mauvais traittemens d'un pere ou d'une mere.

Or, ne sçavez-vous pas que ces vœux sont des chaînes que toute la puissance humaine ne peut briser? que quelques douces & legeres qu'elles soient, pour les sujets que Dieu a appellés à son service, elles sont un joug & un poids absolument insupportables pour les autres, qui sans une longue & serieuse reflexion devant Dieu, & sans l'impulsion de son esprit, s'en sont chargées d'elles-mêmes, ou se les ont laissé imposer par foiblesse? Ne sçavez-vous pas que ces vœux engagent necessairement à l'accomplissement de ce qu'on a promis, & particulierement à la pratique de trois excellentes vertus, qui ne sont point du ressort de la nature, ou plûtôt qui sont absolument au-dessus de ses forces? que la fidelité à les garder ne

ne peut être ſupléée par la plus riche dot qu'on aura apportée au Monaſtere, ni communiquée par la plus exacte obſervance des regles ?

Quelle pitié de voir une pauvre Religieuſe, que l'avarice & l'ambition ont fait ſacrifier à la fortune d'un frere aîné, ou d'une ſœur deſtinée pour le monde, & qui s'eſt laiſſée lier ſans avoir ſeulement oſé ouvrir la bouche ! Quelle compaſſion, dis-je, de la voir gemir jour & nuit dans l'enceinte d'une clôture qui eſt ſa priſon, & comme abbatuë ſous le poids d'un joug qu'elle ne peut porter ! Enfin, quel ſpectacle de la voir ſans ceſſe expoſée à de continuels murmures, & peut-être aux tentations les plus vives & les plus inſurmontables, ſans qu'une Superieure, & même un Confeſſeur puiſſent la ſoulager, que par des paroles qui ne font aucune

impreſſion ſur elle, & qui ne peuvent empêcher qu'elle ne ſoit à charge, & peut-être ne cauſe du ſcandale à toute une Communauté, puiſqu'en changeant de Convent, elle porte partout où l'on la peut envoyer le peſant fardeau qui l'accable !

LE COMTE.

Vous pouvez juger des autres comme il vous plaira ; mais je vous avertis que mes filles ne ſont pas de ce caractere : Elles ſont fort ſages, & d'ailleurs elles me craignent comme le feu ; Je n'ay qu'à leur dire un mot pour les faire trembler, & ſi elles ne faiſoient pas leur devoir, je ſçaurois bien les réduire. A quoi il faut ajoûter que l'Abbeſſe, auprés de laquelle je les ay miſes, eſt un peu de mes parentes, elle leur fait mille careſſes, & je ſuis perſuadé, au moins me le promet-elle, qu'elle leur laiſſera une

honnête & douce liberté. De plus, c'est un secret que je vous confie, elle me fait esperer qu'elle choisira l'aînée pour sa Coadjutrice ; & celle-cy étant devenuë Abbesse à son tour, vous pouvez croire que la cadette ayant part au gouvernement, parce qu'elle sera Prieure, elle aura auprés de sa sœur tout l'agrément qu'elle peut souhaitter.

ARMAND.

Autre illusion, qui ne me paroît pas moins grossiere que les autres, de vous infatuer d'une promesse qu'on ne vous fait apparemment que pour attirer vos filles, & dont l'effet dépend de tant de circonstances, & sur-tout de l'agrément du Prince si difficile a obtenir en ce temps. Vos filles, dites-vous, vous craignent comme le feu, & vous n'avez qu'à les regarder pour les faire trembler ; c'est donc par cette voye

que vous avez obtenu leur consentement ?

LE COMTE.

Que dites-vous ? Croyez-vous que je leur aye demandé ? Je ne m'amuse pas à raisonner ainsi avec elles ; c'est assés que je leur aye declaré d'un ton ferme & décisif ma volonté. Que les autres peres raisonnent tant qu'ils voudront avec leurs enfans, qu'ils destinent à la Religion ; qu'ils étudient leurs inclinations ; qu'ils les fassent examiner sur leurs dispositions pour cet état, c'est de quoi je ne me mets pas en peine, chacun fait comme il l'entend, pour moi je veux être obeï.

ARMAND.

Un ton si haut & si dur paroît plûtôt celui d'un Comite sur ses forçats, que d'un pere à l'égard de ses enfans. J'espere de la misericorde de Dieu sur vous, ainsi que je vous l'ay déja marqué,

& de vôtre bon naturel, que vous reviendrez à vous-même, quand vous aurez reflechi ſur le reſte des raiſons que j'ay encore à vous propoſer. Dites-moi donc s'il vous plaît, croyez-vous que la crainte dont vos filles ſont frappées en vous voyant, les ſuivra dans la Religion pour les mettre en regle? ou plûtôt vous imaginez-vous qu'elle ait aſſés de force ſur leur cœur, pour leur faire aimer leur état, & pour leur en faire remplir tous les devoirs? Et cet eſprit de crainte ſervile & d'eſclave qui les aura engagées dans une profeſſion, dont elles auront une ſecrette horreur, ne les portera-t-elle pas plûtôt à maudire le jour de leur naiſſance, & attirer ſur vous & ſur vôtre famille toutes ſortes de maledictions?

LE COMTE.

Il ſuffit que je m'ouvre à vous, pour me braver dans ce que je

ſouhaite davantage, & qui me paroît plus convenable & plus juſte. Hé qui vous a dit qu'elles ne feront un bon uſage de leurs peines, ſuppoſé quelles ſe croyent au commencement auſſi malheureuſes que vous vous l'imaginez ? Ne peuvent-elles pas faire, ainſi qu'on dit, de neceſſité vertu, comme on en a vû d'autres, qui aprés s'être fait Religieuſes, pour éviter les mauvais traitemens qu'on leur faiſoit ſentir à la maiſon, ſe ſont trouvées à la fin de leur vie de trés bonnes Religieuſes ?

ARMAND.

Il eſt vray que Dieu, qui ſçait tirer quand il lui plaît le bien du mal même, peut changer les pierres & en faire des enfans d'Abraham ; mais outre qu'il n'eſt pas permis de faire un mal afin qu'il en arrive du bien, ce qui regarde ceux dont la violence

extorque des consentemens forcés, voit-on helas ! beaucoup de ces sortes d'entrées en Religion, qui ayent une fin aussi sainte & aussi heureuse que vous vous le persuadez ? Dispose-t-on ainsi de la grace pour produire ces effets extraordinaires & comme miraculeux ? Au contraire, quelle fin affreuse ont quelquefois les plus heureux commencemens ? Et si l'on a vû souvent de trés bons sujets, ainsi que je vous l'ay déja dit, faire à Dieu d'illustres sacrifices de leurs corps, de leurs biens, & de toutes les esperances du siecle, se relâcher de leur premiere ferveur, qui avoit répandu par tout l'admiration & la joye, quel jugement peut-on porter de ces Religieuses, qui en s'immolant, ne donnent à Dieu & à la Religion que la triste & pitoyable offrande d'une crainte toute servile ?

Et pour revenir à vôtre Abesse qui promet à vos filles tant d'agrément, je veux dire tant de douceurs & à vous tant de merveilles, cette Coadjutorerie dont elle vous flate, en regardant comme presente une chose si éloignée, dépendra-t-elle de son pouvoir ? A-t-elle la parole du Prince ? & peut-on compter qu'il la donne, lui qui veut connoître l'âge, les qualités & le merite de ceux qu'il veut élever ? & quand un Superieur, qui est encore en place, se feroit un plaisir de vivre agréablement avec celui qui lui doit succeder, ce qui est trés rare, cette Bienfactrice, qui doit être toûjours elle-même à la tête de sa Communauté, peut-elle dispenser vos filles des observances regulieres ? les doit-elle faire marcher par un autre chemin que les autres Sœurs? Enfin un bref d'Abbesse & de conductrice donne-

t-il les vertus propres & convenables à la profeſſion Religieuſe, qui eſt un crucifiement continuel & une veritable mort à toutes les choſes du monde ?

LE COMTE.

Encore une fois, Monſieur, vous trouvez des difficultez en cent choſes, dans leſquelles d'autres n'en voyent point, ou qui, quand ils en rencontrent, me donnent les moyens de les applanir.

ARMAND.

Vous pouvez les mettre en œuvre ces moyens, cela me fera plaiſir : mais je ne crois pas qu'on vous puiſſe conſeiller quelque choſe de meilleur que ce que j'ay eu l'honneur de vous dire. J'eſpere demain vous en convaincre, ſans que vous ayiez plus rien à repliquer.



ENTRETIEN X.

LE COMTE.

VOus me fîtes esperer hier que vous me convaincriez de la verité des choses qui vous restent à me dire ; mais que pouvez-vous ajoûter au sujet de mes filles?Ne m'en avez-vous pas aſſés dit,puiſque vous outrez la matiere, juſqu'à douter qu'on puiſſe ſe ſauver dans un Convent? C'eſt aſſûrement ce que vous ne me perſuaderez jamais. Si ce que vous pretendez étoit vray, verroit-on ces Communautés ſi remplies, & ne faudroit-il pas beaucoup rabattre de la veneration qu'on a dans le monde pour un état ſi ſaint?

ARMAND.

Vous ne prenez jamais ma penſée dans les choſes qui ne vous flatent pas. Dieu me garde

de juger des Maisons Religieuses aussi mal que vous croyez, sur-tout de l'état de ces personnes qui se sont consacrées à Dieu par le mouvement de son esprit saint ; au contraire elles meritent toute la venération des fidelles, & on ne peut assés envier leur bonheur, lorsqu'on les voit élevées par une faveur singuliere de la grace à un état qui l'emporte au dessus de celui des Anges. C'est pour cette raison que l'Eglise l'a toûjours beaucoup honnorée, comme la plus noble portion du troupeau de Jesus-Christ.

Les saints Peres ne finissent point quand ils font l'éloge d'une profession si sainte & si sublime ; sur-tout saint Ambroise semble s'être surpassé lui-même dans les trois livres de la virginité qu'il envoya à Rome à sa sœur sainte Marcelline, & qui sont comme le précis des discours qu'il avoit

prononcés à Milan. C'eſt dans ces ſermons qu'il regarde & qu'il louë cette vertu comme le triomphe de la grace de Jeſus-Chriſt ſur la nature, conſiderée même dans l'état d'innocence : de ſorte qu'on peut dire que ceux qui embraſſent cet état par le mouvement du Saint Eſprit, offrent à Dieu le plus excellent ſacrifice que les hommes lui puiſſent preſenter aprés celui de ſon fils ; mais ſi l'avarice, l'ambition, ou quelque conſideration humaine y met la main, il punit comme un attentat ſacrilege cette préſomption, & il rejette les malheureuſes victimes qui lui ſeroient ainſi offertes.

LE COMTE.

Vous direz ce qu'il vous plaira, cela ne m'empêchera pas d'aller mon train, & je veux m'en retourner demain, afin de leur faire au plûtôt prendre l'habit.

ARMAND.

Non pas, s'il vous plaît, Monsieur, la chose n'est pas si pressée que vous ne puissiez encore differer quelque temps ; il est de la prudence d'un homme sage de ne rien précipiter, même dans les meilleures choses ; trop d'empressement, & quelquefois des travers qu'on n'aura pas prevûs, sont capables de faire échoüer les entreprises les plus loüables. Ayez donc s'il vous plaît la bonté de me donner quelque attention, pour vous apprendre à quoi l'on s'est engagé, quand on a fait solemnellement des vœux.

LE COMTE.

Hé bien je vous écoute. Dites-moi donc ce que vous entendez par ces vœux : car vous m'en avez parlé comme d'une chaîne que mes filles porteront jusqu'à la mort : Comment entendez-vous cela ? Je sçay bien qu'elles

ne pourront plus se marier, & c'est aussi ce que je pretends sur toutes choses ; car le moyen de leur voir autant de gueux qu'elles auroient d'enfans, si elles n'étoient pas Religieuses ? Je n'ay pas assés de bien pour les marier à des personnes de naissance, qui ne les prendront pas pour rien, & je me sens encore aussi peu disposé de les donner à de petits Gentils-hommes de Village, qui pour tout bien n'ont souvent que des lettres d'une Noblesse fort douteuse, ou tout au moins trés mince, avec laquelle ils ne laissent pas de se regarder comme de grands Seigneurs. Mais pour revenir aux vœux qu'on fait en Religion, & que vous me dîtes être une chose si importante, y est-on obligé à d'autre chose qu'à ne se point marier ? Je suis content de cela pour elles, & il m'est presque indifferent qu'elles

en fassent davantage, pourveu qu'elles ne viennent point à ce que je laisseray à leurs freres.

ARMAND.

Ce n'est pas assés de sçavoir, touchant le vœu de virginité ou de continence, qu'en le faisant on renonce au mariage; il faut encore que vous n'ignoriez pas que cet engagement expose les personnes qui le font, & qui sont d'une constitution vive & ardente, à de grands combats contre un ennemi domestique, qui ne laisse pas de nous être cher, quelque mal qu'il soit capable de nous faire; que ces combats durent quelquefois autant que la vie; que les victoires que l'on remporte coûtent beaucoup d'humilité, de vigilance & de mortification : & qu'enfin la chasteté est un don qui vient particulierement de Dieu, ainsi que le Sage nous en avertit. Or ce present est un

thréſor qu'on ne peut bien garder contre l'ennemi qui veille ſans ceſſe pour l'enlever, que par une vigilance continuelle, & une attention exacte à tous les devoirs qu'impoſent la regle & les conſtitutions d'une ſainte maiſon.

Voilà ce que vous & tous les parens devroient tâcher de faire comprendre aux jeunes gens qui ont deſſein d'entrer en Religion, quand même ils s'y porteroient de leur propre mouvement, & l'on a vû des peres & des meres aſſés chrétiens, & aſſés ſoigneux du ſalut de ceux qu'ils avoient ſous leur conduite, pour s'oppoſer au moins durant quelque temps à leurs deſſeins, non par un amour aveugle, afin de les retenir auprés d'eux : mais par la ſeule crainte qu'ils avoient qu'ils n'euſſent pas encore aſſés conſulté Dieu ſur leur vocation, ou qu'ils ne pûſſent pas porter juſ-

qu'à la mort le joug de l'obſervance des vœux.

Vous me direz ſans doute que vos filles auront le temps de s'éprouver dans leur Noviciat, tant ſur cette matiere, que ſur leur autres devoirs ; c'eſt auſſi ce qui ſe doit faire : & cette épreuve eſt de la derniere conſequence, & plût à Dieu qu'on y fiſt aſſés d'attention pour entendre la voix de la grace, ſoit qu'elle parle pour ou contre la profeſſion qui ſuit preſque toûjours trop tôt la priſe d'habit. Mais de quel fruit ſeront ces precautions, ſi malgré leur répugnance & le peu d'attrait qu'elles ſentiront pour le celibat, l'on les y contraint par des menaces & des mauvais traitemens, ou qu'on les y engage par des flateries, par des promeſſes, & par toutes les ſeductions les plus artificieuſes? Voilà pour le vœu de chaſteté ;

ce qui eſt peu de choſe en comparaiſon de ce que vous en pourroient dire ceux qui ſans vocation ont paſſé leur vie dans une épreuve ſi dure & ſi longue.

Le vœu d'obeïſſance qu'on fait à Dieu en la perſonne d'une Superieure, ne conſiſte pas à obeïr ſeulement à la lettre, en ſuivant le train de la Communauté & l'exemple des autres, ce qui eſt quelquefois encore beaucoup ; il faut encore trés ſouvent s'aveugler ſoi-même, malgré ſes lumieres, ſe tenir toûjours en garde contre les ſujetions de l'amour propre, en un mot ſe renoncer ſoi-même. On juge tout cela facile durant un Noviciat, rien n'eſt ſi beau que de s'entretenir de ces idées, rien de plus impoſant que le deſir qu'on ſe forme de les réduire en pratique ; on vogue doucement ſur la mer, tandis qu'elle eſt calme : mais

le vent ayant changé, la tempête étant survenuë, je veux dire le temps de la tentation ayant succedé aux consolations, ou au moins à la tranquilité qu'on croyoit de longue durée, l'édifice que l'on avoit bâti sur le sable, est quelquefois bientôt renversé, & l'on n'en voit plus que les ruines. Les premieres ferveurs du Noviciat, ou de la profession s'amortissent, la nature se reveille, l'esprit propre se dégoûte de la dépendance, & se revolte; tant il est vray que l'obeïssance religieuse dégénere bientôt en un esprit d'indolence, si la simplicité d'esprit & l'humilité de cœur ne l'animent & ne la soutiennent; & qu'une vraye Religieuse, qui se laisse conduire par les lumieres de sa Superieure, ne se regarde en un sens que comme une bête de charge, qui ne peut demander

où, & pourquoy on la fait aller de telle & telle maniere.

Or, je vous demande si vos filles porteront ou trouveront dans leur Convent cette abnegation interieure, qui est l'ame de l'obeïssance : si elles renonceront à l'orgüeil que la naissance inspire aux jeunes personnes, qui ne reflechissent que trop souvent sur leur qualité; si le feu de leur sacrifice consumera ces vapeurs de faste & de distinction, dont leurs têtes auront été occupées jusqu'alors : s'il ne restera plus rien de cet esprit fier & dominant que vôtre sang leur aura transmis : en un mot si leur obeïssance sera encore plus interieure qu'exterieure, sans reflexion, sans examen, sans trouble, ou au moins sans murmure.

LE COMTE.

Vous êtes admirable, Monsieur, d'imposer à mes filles

pour leur Superieure, quand elles seront Religieuses, une obeïssance si exacte & si aveugle, qu'elles lui soumettent l'esprit & le cœur, & que vous les dispensiez de m'obeïr dans une chose purement exterieure, sur laquelle Dieu & la nature m'ont donné une authorité absoluë. Cela ne s'appelle-t-il pas souffler le chaud & le froid de la même bouche, en authorisant leur rebellion contre moi, ou plûtôt contre leur propre interêt & leur salut ? & ne devriez-vous pas les exhorter à me satisfaire ?

ARMAND.

Il faudroit que je fusse à portée pour les voir ; mais quand cela seroit, je ne le ferois pas, & je n'engagerois pas ma conscience pour tous les biens du monde, en les portant à vous obeïr contre leur inclination & leur salut.

Mais pour revenir au vœu de pauvreté qu'elles ſont obligées de faire au moment de leur profeſſion, & dont il eſt bon que vous ſoyez inſtruit, il faut que vous ſçachiez quelles ne ſeront pas ſeulement privées de vôtre ſucceſſion, & de toute autre, mais elles perdront encore le droit de poſſeder la moindre choſe en propre; les petits meubles qu'on vous obligera de leur donner pour leurs cellules, ne ſeront point à elles, mais au Convent; un crucifix, un livre de devotion, un agnus, un bijou peut leur être ôté, ſans qu'elles puiſſent ſeulement s'en plaindre; & quoi que la Maiſon ſoit obligée de leur fournir tout ce dont elles auront beſoin, ſi neanmoins la Superieure s'apperçoit qu'elles ayent trop d'attachement & d'affection pour ces choſes, ſoit qu'elles ſoient de prix ou non, elle peut, &

il eſt même de ſon devoir de les en priver, pour ne point leur laiſſer ces petites idoles de leur complaiſance, & pour les défendre du vice de proprieté, ſi ordinaire dans quelques Maiſons Religieuſes.

LE COMTE.

Je n'entends pourtant pas qu'on leur ôte les montres que je leur ay données, & que mon Horloger m'a venduës trés cherement. Quand il fallut partir pour l'Abbaye où elles ſont, je les vis fort chagrines, je me ſentis même touché de leurs peines, & je crus les devoir conſoler par ces petits preſens. J'ordonneray encore à mes enfans de leur donner à chacune tous les ans deux ou trois piſtolles pour leurs petits beſoins; car enfin je ſuis meilleur pere que vous ne penſez.

ARMAND.

Voilà comme on ſéduit de jeu-

nos filles, par des promesses & par des flateries : voilà comme on les force de vendre leur liberté pour des babioles : voilà en un mot comme les gens du monde, qui ne connoissent point l'état de la vie Religieuse, abusent de leur authorité & de la foiblesse de ces pauvres ames. Cependant ces seducteurs & les personnes qu'ils trompent, devroient considerer, que dés qu'on s'est une fois consacré à une vie pauvre & penitente, on a renoncé à tout ce qui peut flater le cœur & les sens, & qu'on ne peut plus avoir en vûë aucunes satisfactions humaines, puisqu'on a promis de ne plus vivre que de la vie crucifiée de Jesus-Christ.

Pour ce qui est des besoins justes & legitimes, je vous ay déja déclaré, & vous le verrez encore incontinent, qu'une Maison doit fournir aux sujets qui y sont

sont reçûs tout ce qui leur est necessaire : sur cette assûrance elles ne peuvent rien demander ni recevoir de personne, & s'il leur vient quelque chose de la part de leurs parens ou autres, elles doivent le remettre dans le dépôt commun pour l'usage de toutes les Sœurs ; car en se l'appropriant, elles violent leur vœu d'une maniere aussi criminelle, quoi qu'en puissent penser certains Superieurs, qui sont des aveugles qui en conduisent d'autres, que si elles tomboient dans quelque faute contre leur vœu de chasteté. Quand une Religieuse a fait ses vœux à la face des autels, elle a dû se regarder dans un état de mort & d'insensibilité pour toutes sortes de biens temporels, & elle ne peut user de ce qui lui est donné, que comme d'un bien commun à toutes les autres ; Desorte que si l'Apôtre a dit, parlant des Chrétiens

en general, que le Baptême les ayant ensevelis avec Jesus-Christ, leur vie est cachée en Dieu, qui peut s'étonner qu'on regarde la vie d'une Religieuse comme une mort mystique qui la prive de tout ce qui lui avoit été auparavant permis ?

L'Eglise par ses constitutions, & notamment par le Concile de Trente, renouvelle cette obligation, touchant l'esprit de pauvreté pour les Monasteres qui se seroient relâchez en ce point. Voici son decret. *Il ne sera point permis à aucun Religieux ou Religieuse, de quelque condition qu'ils soient, & sous quelque pretexte que ce soit, de posseder aucuns biens meubles ou immeubles, de quelque maniere qu'ils ayent été acquis, soit par donation ou autrement; & s'il leur vient quelques gratifications de leurs proches ou de leurs amis, ils ne manqueront pas de les incorporer avec les autres biens*

*de la Maiſon, & de les mettre dans le dépôt commun ; & à l'égard des choſes qui leur ſeront neceſſaires, les Superieurs ſeront obligez de les leur fournir, avec neanmoins tant de precaution & de charité, que rien de leurs veritables beſoins ne leur manque, & ne diſconvienne en même temps à l'eſprit de pauvreté qu'ils ont voüée à Dieu. Si quelqu'un eſt convaincu de retenir quelque choſe en particulier, & d'en uſer comme d'un bien qui lui eſt propre, il ſera privé durant deux ans de toute voix active & paſſive, & puni encore conformément aux regles & aux conſtitutions de la Maiſon.**

LE COMTE.

Quelque reſpect qu'on doive avoir pour ce Concile, ainſi qu'il ſemble que vous me l'avez marqué, quoi que bien des gens pretendent qu'il n'eſt pas generallement reçû pour la diſcipline, cette

* *Seſſ. 25. ch. 2.*

Ordonnance ne laiſſe pas d'être bien dure ; car qu'y a-t-il de plus commun que d'entendre dire aux Religieuſes qu'elles ont toûjours beſoin de quelque choſe ? en effet on en voit qui demandent ſans ceſſe juſqu'à l'importunité.

ARMAND.

Ces plaintes, qui ne peuvent venir que d'un eſprit ſecret de cupidité, ne doivent gueres être écoutées ; ſi les Maiſons où elles ont fait profeſſion ne peuvent pas leur fournir un honnête neceſſaire, on n'a pas dû les y mettre, à moins qu'on ne leur ait aſſigné pour dot des penſions qu'elles puiſſent avoir par tout, ſi une Communauté vient à tomber ; ce qui n'empêche pas que ſi elles regardent certaines petites penſions viageres, que leurs parens peuvent leur donner, comme un bien qui leur eſt propre, pour en diſ-

poſer comme il leur plaira, ce ne ſoit un abus que les Superieurs ne doivent pas ſouffrir, s'ils ne veullent par leur conivence ſe rendre coupables du violement de leur vœu, dont ils ne peuvent abſolument, ni même le Pape les diſpenſer ; ils peuvent neanmoins, s'ils le jugent à propos, ſe relâcher quelquefois à l'occaſion d'un beſoin particulier en faveur de celles en vûë de qui il ſeroit venu quelque bien à la Maiſon : mais il faut que cela ne tire pas à conſequence ; il faut que cette Religieuſe regarde cette indulgence comme une pure grace, & que les autres n'en prennent pas occaſion de murmure & de ſcandale : ce qui pourroit arriver, ſi en pareil cas on les privoit de quelques douceurs qui leur ſeroient neceſſaires.

LE COMTE.

Si cela eſt ainſi, comme vous

me le marquez, & que mes filles ne manquent d'aucune chose, je ne leur donneray rien au dessus de leur dot : J'avois pourtant dessein de leur assigner une petite rente; mais il faudra qu'elles s'en passent, & qu'elles fassent comme elles pourront.

ARMAND.

Quand je vous ay parlé des rentes ou des pensions qu'on peut faire à des Religieuses, ce n'a été que pour vous marquer l'abus qu'elles en peuvent faire, en se ménageant quelques commodités pour elles en particulier, ou en se reservant de quoi faire des presens à leurs amis; mais je n'ay pas pretendu qu'on ne puisse & qu'on ne doive user quelquefois de charité envers les Maisons religieuses qui seroient incommodées; ces sortes de sacrifices ne peuvent être que trés agreables à Dieu, qui declare qu'il reçoit

comme fait à lui-même ce que l'on donne aux pauvres & aux petits ; & il n'y a rien de plus indigne & de plus honteux pour des Chrétiens, sur-tout lorsqu'ils sont riches, puissans, que de voir leurs maisons s'entretenir dans un luxe horrible, & nager dans une abondance qui regorge jusques dans les moindres valets, tandis que des Communautés entieres, où de pauvres épouses de Jesus-Christ levent jour & nuit les mains au Ciel pour les prosperités de l'Etat, languissent dans la misere, & dans la privation des choses les plus necessaires à la vie.

Quoi qu'il en soit, vos filles seront toujours trés à plaindre, si elles n'ont pas l'esprit de pauvreté, non seulement pour ce qui regarde la possession du plus petit bien temporel ; mais encore pour tout ce qui paroîtroit de pompe, de grandeur & d'éleva-

tion dans vôtre famille. Or je vous laiſſe à penſer, ſi ayant été immolées à la fortune de leur frere aîné, elles verront d'un œil indifferent, d'un côté leur legitime entre ſes mains, & de l'autre les pompeux équipages de Madame la Marquiſe de... leur ſœur, & ſi la vuë de ſi beaux dehors ne les éblouïra pas, ou ne les entretiendra pas dans de continuelles penſées d'une triſte jalouſie. Pourquoi faut-il, diront-elles cent fois en elles-mêmes, que nôtre frere ſoit un ſi grand Seigneur à nos dépens? Pourquoi nôtre ſœur brille-t elle avec tant d'éclat, tandis que nous ſommes dans l'obſcurité & dans le mépris? Tant il eſt vray qu'une entrée forcée dans un état, pour lequel on ne ſent aucune diſpoſition, & que la ſéduction ou l'autorité fait prendre, n'a pour l'ordinaire ſouvent que des ſuites

trés funeſtes, & pour les perſonnes qui s'y trouvent malheureuſement engagées & pour l'honneur & la conſolation de ceux qui leur ont ôté la liberté d'en choiſir un autre.

LE COMTE.

Plus je vous entends parler de ces matieres, & plus je me trouve embaraſſé, & je ne ſçay à quoi me reſoudre.

ARMAND.

Je ne ſuis pas fâché de vous voir en cette peine, c'eſt une marque que la grace agit en vous; il faut eſperer qu'elle achevera ſon ouvrage.

ENTRETIEN XI.

ARMAND.

NOus n'avons pas eu l'honneur de vous voir toute la matinée, Monſieur le Comte;

j'avois envoyé à vôtre apparte-ment, mais vous n'y étiez pas, vôtre Valet de chambre a dit ſeulement que vous étiez allé vers le jardin dés cinq heures. Vous n'avez pas même preſque dîné.

LE COMTE.

Il eſt vray que je ſuis ſorty de grand matin pour me promener dans le jardin, & enſuite dans vos bois, que j'ay eu peine de quitter; & pour le dîner, je vous avouë que je n'ay pas trouvé grand goût à ce que j'ay mangé.

ARMAND.

Qu'avez-vous donc?

LE COMTE.

Je ne ſçaurois bien vous le dire, à peine le ſçay-je moi-même, ſinon que je ne ſçay point ſi toutes vos raiſons ne me feront point tourner l'eſprit; elles me ſont revenuës cette nuit, où j'ay trés peu dormi, & dans ce

peu de sommeil il m'a semblé que je voyois mes filles qui me faisoient de grands reproches, au sujet du dessein que j'ay de les faire Religieuses contre leur volonté ; elles me traittoient de tyran & de bourreau qui les vouloit precipiter dans une damnation éternelle. Là dessus je me suis reveillé tout tremblant avec une sueur froide qui m'a tenu jusqu'au jour, & sans pouvoir me rendormir.

ARMAND.

Il ne faut pas que cela vous embarasse ; les rêves sont pour l'ordinaire des suites & des expressions de ce qui nous a occupé durant le jour, nos paroles, nos pensées, ou nos actions se reproduisent souvent pour ainsi dire durant la nuit ; ces images nocturnes viennent quelquefois du demon pour nous porter au mal ; d'autresfois Dieu nous re-

vele en ſonge le bien que nous devons faire, ou le mal qu'il nous défend ; & ſans authoriſer la credulité des ſimples qui portent aſſés ſouvent leurs ſonges juſqu'à la ſuperſtition, je vous diray que le vôtre a beaucoup de rapport à celui de Laban. Ce pere injuſte avoit traitté ſes filles, femmes de Jacob, comme des étrangeres, & elles avoient raiſon de ſe plaindre qu'il les avoit non ſeulement venduës, mais encore qu'il avoit mangé ce qui leur étoit dû des travaux & des ſervices de leurs maris.

C'eſt ce que vous avez fait en quelque maniere à l'égard de vos filles. Laban * n'étant pas content d'en avoir ainſi uſé avec Jacob ſon gendre, il le pourſuivit à main armée pour le maltraiter ; ce qu'il auroit fait, ſi Dieu ne le lui avoit défendu en ſon-

* *Gen.* 31.

ge. Ce divin protecteur des foibles opprimés vous fait aujourd'huy preſque la même défenſe, Monſieur le Comte, & il vous avertit par le trouble que vous avez eu cette nuit, de laiſſer vos filles en paix, juſqu'à ce que la providence en ordonne autrement.

LE COMTE.

Je vois bien qu'il faut que j'en ſois reduis là; je n'avois pas prévû tout ce vous avez eu la charité de me dire à ce ſujet, & je croyois que je ne pouvois mieux faire que d'imiter l'exemple de tous les peres, qui ſe voyant preſque accablez d'une groſſe famille, regardent les Convens comme des décharges, où ils retirent le plus qu'ils peuvent de leurs enfans, pour n'en pas être incommodés, & pour mettre les autres plus au large dans le monde. Je ne leur feray donc pas faire profeſſion, ni même prendre l'habit,

qu'aprés une longue épreuve, peut-être que Dieu les touchera & les appellera à ſon ſervice, durant le temps que je leur laiſſeray pour examiner ce qu'elles devront faire.

ARMAND.

Je le ſouhaitte & l'en prie de tout mon cœur ; mais ſi vous me paroiſſez être dans une ſi bonne diſpoſition, en vous rendant à mes avis, trouvez bon s'il vous plaît, que je vous en donne encore un, que je ne crois pas moins important que les autres, c'eſt de ne rien precipiter pour leur priſe d'habit. Il eſt vray que vous me prevenez ſur cet article ; mais que ſçay-je ſi l'on ne vous fera pas changer de ſentiment. Vous pouvez toûjours les tenir dans la ſainte maiſon où vous les avez miſes ; je dis dans la ſainte maiſon : car ce ſeroit un grand malheur pour elles, ſi l'eſprit du

monde & de ses maximes y étoit entré; outre qu'il pourroit s'y trouver d'autres pensionnaires, qui étant destinées pour le siecle, les fortifieroient contre vous, & étoufferoient la bonne semence que la grace répandroit dans leur cœur : il s'y rencontreroit peut-être encore des Religieuses même, qui en leur cachant les obligations & les peines de leur état, ainsi que je vous l'ay déja dit, se feroient un honneur & un devoir de les attirer par toutes sortes de flateries & de caresses, malgré les indispositions où elles les verroient.

En effet on a vû, & on voit peut-être encore des Communautés Religieuses, aussi appliquées à la conservation & à l'augmentation de leur bien temporel, que les familles seculieres les plus incommodées; à quoi il faut ajoûter qu'elles ne sont pas encore quelquefois moins desolées

dans la crainte de manquer de ſujets qui les remplacent & qui les perpetuent, que le peuvent être les gens du monde, qui ſont affligez de n'avoir point d'enfans, ou qui craignent de n'en point avoir, comme ſi les uns & les autres ne ſe propoſoient point d'autre fin que de s'établir & leur poſterité dans le ſiecle.

Au reſte, ſi la Maiſon où vous avez mis Meſdemoiſelles vos filles, eſt telle que je vous l'ay marquée, je veux dire ſi elle eſt parfaitement bien reglée, & que Dieu y ſoit ſervi en eſprit & en verité, elle ſera pour elles un azile qui peut les conſerver de la corruption, & du mauvais exemple que celles de leur âge pourroient leur donner dans le monde ; & il y a lieu d'eſperer que ces jeunes plantes étant bien cultivées, elles porteront du fruit dans leur temps, dans quelque état que la

providence ait réſolu de les mettre. Mais je vous conſeille avant toutes choſes, de ne les plus chagriner à ce ſujet ; laiſſez-les donc parfaitement libres pour l'état de vie que Dieu leur inſpirera, & déterminez-vous à les faire revenir chez vous dans quelque temps, c'eſt-à-dire lorſqu'il paroîtra évidemment qu'elles n'ont aucune diſpoſition pour la vie religieuſe.

LE COMTE.

Je vous promets, Monſieur l'Abbé, que je ſuivray exactement cet avis, & la reſolution que j'en fais me décharge déja d'une bonne partie de mes chagrins ; mais j'ay une autre choſe à vous propoſer, & je crois que vous n'y trouverez pas de difficulté. Je ſuis prêt à marier mon fils aîné.

ARMAND.

Etant auſſi bien fait qu'il eſt,

ayant de la naiſſance, de l'éducation, de l'eſprit & un merite perſonnel, ainſi que tout le monde en parle, je ne doute pas que vous ne lui procuriez un parti, qui réponde parfaitement aux qualités qui le diſtinguent ſi avantageuſement des autres jeunes Seigneurs de la Cour.

LE COMTE.

Il eſt vray qu'il a du merite, & j'en dirois davantage s'il n'étoit pas mon fils : Il a parfaitement bien fait ſes exercices, on lui a même offert de l'emploi ; mais je ne craindray pas de vous dire que je l'ay refuſé, ſous quelque pretexte que j'ay pris, qui n'eſt pourtant autre que l'impuiſſance où je me vois de lui donner un équipage tel qu'il lui convient ; cependant il ne laiſſe pas de me faire de la peine, auſſi-bien que ſon frere l'Abbé. Ah qu'on eſt malheureux quand on

a des enfans qui ne veulent pas ſe laiſſer conduire, même en ce qui regarde leur interêt & leur propre avantage !

ARMAND.

Comment cela ? Eſt-ce qu'il a quelque inclination qui l'empêche de ſe rendre à vos avis ? Si cela étoit, & que cet attachement ne fût pas honnête, ou ne lui convinſt pas de quelque maniere que ce ſoit, vous ne le devez pas ſouffrir, à moins que...

LE COMTE.

Non, ce n'eſt point cela, & je crois que ſon cœur ne tient encore par aucun endroit ; mais il eſt certain qu'il a temoigné de l'horreur, ou au moins beaucoup de mépris pour l'alliance que je lui ay fait propoſer : c'eſt ainſi qu'il s'en eſt expliqué en quelques occaſions, m'ayant ſeulement dit qu'il étoit trop jeune pour ſonger à ſe marier.

ARMAND.

Je ne crois pas que vous ayiez droit de le forcer d'entrer dans une alliance pour laquelle il auroit de l'aversion, ce seroit pour vous une injustice criante ; vous vous souvenez encore de ce que je vous ay dit sur cette matiere, au sujet de vôtre Abbé & de Mesdemoiselles vos filles.

LE COMTE.

C'est bien de même. Est-ce qu'il s'agit de faire mon fils aîné Moine ? J'aimerois mieux qu'il fût mort, que de le voir en des sentimens si bas & si indignes de son rang.

ARMAND.

Vous êtes toûjours bien vif, Monsieur le Comte, c'est-à-dire que vous voulez faire revenir nos contestations, que je croyois terminées, puisque vous pretendez toûjours être le souverain de vos enfans, & particulierement de

vôtre fils. Faut-il recommencer à dissiper vos anciennes illusions ? & croirez-vous toûjours que les peres ont droit de tirer au bâton avec Dieu même, quand il veut en disposer de la maniere que sa providance juge à propos ? Ces sentimens sont-ils fort chrétiens, Monsieur le Comte ? & ont-ils quelque rapport à ce que vous me promettiez il n'y a qu'un moment ?

LE COMTE.

Vous vous mocquez de parler ainsi, ne sçavez - vous pas que Dieu veut que nos enfans nous obeïssent, au moins dans les choses seculieres & temporelles ? Ce seroit de vous que je devrois apprendre cette verité, si je ne la sçavois pas. Les peres comme moi n'ont-ils pas un droit special sur leurs aînés encore plus que sur les autres ? ne mettent-ils pas toute leur esperance en eux ? ne sont-

ils pas les plus solides colomnes qui soutiennent les familles ? Et pour revenir au mariage de mon fils, ne voyons-nous pas qu'à la Cour & presque par tout ailleurs, on ne s'embarasse gueres du consentement des enfans qu'on veut pourvoir ? Les peres n'ont-ils pas incomparablement plus d'esprit & de sagesse pour gouverner leurs enfans, que les enfans n'en ont pour se conduire eux-mêmes ? La nature les a-t-elle faits peres pour rien, ou seulement pour leur être soûmis ? Le Marquis.... n'a-t-il pas forcé son fils de prendre Mademoiselle... parce que c'étoit un trés gros parti ? Ne vaut-il pas mieux que l'interêt fasse les alliances qu'un amour aveugle & folâtre, dont le feu s'amortit bien-tôt, surtout quand on n'a pas de bien pour l'entretenir ? & pourvû qu'un mary ait de l'honnêteté pour

son épouse, & que l'un & l'autre se traittent avec le respect & la civilité qui conviennent à des gens de qualité, en faut-il demander davantage?

ARMAND.

Voilà une excellente leçon pour les gens qui se marient à la Cour, ou ailleurs; & c'est apparemment pour l'avoir mise en pratique que le mariage dont vous venez de me parler a été si heureux; en effet à peine ces personnes qui l'ont contracté, ont été mariées, qu'elles se sont fait chacun leur appartement, leur table & leur lit, même pour toute la vie; que leur aversion l'un pour l'autre a éclaté par des ruptures scandaleuses qui ont été portées devant les tribubunaux, où ils ont donné diverses scenes au public. Ne voit-on pas encore tous les jours de ces sortes de mariages que de grands

biens font conclure, quelque disconvenance qu'il y ait entre les esprits & les humeurs, & qui aboutissent à des fins aussi malheureuses, soit par la prompte dissipation de ces biens qu'on y avoit uniquement regardez, ou par de longs procez & des separations éclatantes, à la confusion des parens & des amis qui s'en étoient mêlez?

Mais pour vous raprocher de vôtre fils, & de l'alliance que vous voulez lui procurer, voulez-vous bien me dire ce que c'est?

LE COMTE.

Mon fils est un aveugle qui ne voit pas la bonne fortune que je lui ménage : Je lui propose un mariage trés riche, qui non seulement le fera grand Seigneur; mais qui pourra encore rétablir mes affaires. Nous nous sommes vûs déja deux fois en particulier, le pere de la Demoiselle & moi,

&

& nous n'attendons plus que le conſentement de mon fils, qui fait toûjours le ſot & le difficile.

ARMAND.

Hé quelles raiſons peut-il avoir pour ne pas accepter le party que vous lui propoſez ? Car je m'imagine qu'avec un gros bien, vous trouverez de la naiſſance & du merite, & je ne crois pas qu'ayant le cœur auſſi bien placé que vous l'avez, & qu'étant auſſi delicat que vous l'êtes en matiere de naiſſance & de nobleſſe, vous vouluſſiez le faire entrer dans une famille d'extraction baſſe & indigne de vous & de lui.

LE COMTE.

Je crois que vous ne doutez pas que ma Maiſon ne ſoit des plus anciennes du Royaume, j'en ay des titres de plus de trois cent ans : & quand je vins à la Cour, je n'aurois pas voulu pour tous les biens du monde

me faufiler avec quantité de gens, chez qui tout brilloit en or & en azur, & où l'on ne voyoit neanmoins que trés peu de naissance ; mais les choses sont bien changées depuis ce temps-là, il ne s'agit plus de faire tant le fier & le dedaigneux ; mes affaires sont ruinées, si un mariage avantageux de mon fils ne les rétablit. Celui qui doit être son beau-pere, outre deux cent cinquante mille écus qu'il destine à sa fille, me promet de degager mes terres, & de m'en laisser la joüissance, pour être ensuite en toute proprieté à mon fils, qui s'accommodera avec ses freres.

ARMAND.

Mais encore qui est ce bon party ?

LE COMTE.

C'est la fille d'un homme d'affaires, qui a amassé de grands biens

en assés peu de temps. La derniere fois que j'étois chez lui, il lui vint un avis, dont il tirera beaucoup, sans que l'affaire qu'il medite soit à charge au public; au contraire il prétend qu'elle lui sera avantageuse, & il m'ajoûta que le jour précedent un trait de plume lui avoit vallu trente mille écus, sans ce qu'il espere de ses soustraitans.

ARMAND.

Voilà certes un habile homme, & d'autant plus loüable, qu'il n'est pas moins attentif au bien public qu'à sa fortune. Que n'avons-nous beaucoup de ces gens de bien, qui soutenant les interêts de l'Etat, ne sont point à charge, ni au Prince, ni au public. Raillerie à part, Monsieur le Comte, est-ce que vous ne voyez pas, combien cet homme vous en impose? Je l'ay connu

autrefois à la Cour, n'eſt-ce pas Monſieur . . . .

LE COMTE.

Lui - même.

ARMAND.

Si vous me promettez de ne vous point fâcher, je vous diray librement qu'il eſt de la vollée de ceux d'un deſquels un de nos Poëtes a dit :

Je connois Alcidor, il eſt de mes amis,
Je l'ay connu Laquais, avant qu'il fût Commis.

LE COMTE.

Je crois bien qu'il eſt d'une baſſe extraction, mais qu'importe ? n'en eſt-il pas plus loüable, d'avoir fait lui même ſa fortune ? & en ſeroit-il venu là, s'il n'avoit eu beaucoup d'eſprit, de ſçavoir-faire & de merite ? Un

ſot ne fait point tant de chemin en ſi peu de temps.

ARMAND.

Je l'avouë : mais s'il ne quitta pas ſon Village avec des ſabots, il eut neanmoins beaucoup de peine à trouver la plus baſſe & la plus ſervile condition, d'où il ſortit aprés deux ans, pour être Laquais chez une Dame Veuve, qui, parce qu'elle le reconnut fidele, agiſſant & appliqué à ſes devoirs, lui confia le ſoin d'une partie de ſes affaires domeſtiques ; il fut enſuite le copiſte d'un ſous-Commis, dont il occuppa auſſi tôt la place, où il commença à mettre en de petits partis l'argent qu'il avoit gagné ; aprés quoi on lui donna une quaiſſe, dont il fit valoir l'argent à douze pour cent, c'eſt-à dire avec tant de ſuccés, de bonheur, & de rapidité, que des petites affaires où il entra d'abord, il eſt par-

venu par degrés jusqu'aux plus grosses & plus importantes. A l'heure qu'il est il donne encore dans tout, quoi que la charge dont il est presentement revêtu doive l'éloigner de ce commerce sordide & honteux, sur-tout aprés les grands biens qu'il a amassés ; mais on ne s'arrête pas ordinairement en cette carriere, à moins, comme il arrive assés souvent, qu'on n'y trouve un pas glissant qui fasse tomber, & qui renverse une fortune qu'on croyoit inébranlable. Voilà le beau-pere que vous voulez donner à Monsieur vôtre fils aîné.

LE COMTE.

Qu'il ait été ce qu'on voudra, je ne m'en embarasse pas, j'y trouve mon compte, & mon fils y trouveroit aussi le sien, s'il étoit raisonnable ; cependant il fait toûjours la sourde oreille, me remet de jour en jour, &

promet de faire son possible pour m'obeïr ; mais il n'est pas si respectueux, quand il peut parler librement, & il a dit positivement à une personne à qui il s'ouvre, que son sang étoit trop pur pour le mêler avec un autre aussi corrompu & aussi bourbeux, qu'est celui de la famille que je lui propose. Voyez combien on a de peine avec ces petits esprits, qui n'ont en tête que leur naissance, quoi qu'ils ne soient plus en état de la soutenir avec honneur.

J'ay beau lui faire representer que ma Maison est tellement accablée, que le reste de mon bien seroit saisi, si je n'avois fait dire au plus impitoyable de mes creanciers que j'étois à la veille de mettre mon aîné dans une famille d'où il tireroit beaucoup plus de bien qu'il n'en faut pour dégager mes terres. J'ay beau le

prendre par la douceur, & lui faire considerer que la necessité ne reconnoissoit plus de loi, lorsqu'on étoit dans l'état où il me voyoit; qu'en mettant les choses au pis, il avoit assés de naissance pour effacer la tache de la famille où il entreroit; qu'on ne s'en souviendroit plus, quand sa femme seroit devenuë Madame la Marquise; que d'aussi grands Seigneurs que lui n'avoient pas eu cette folle delicatesse, en entrant dans des familles dont les Ayeuls avoient porté la mandille, ou qui étoient sortis des plus petits Marchands; & qu'enfin il falloit se resoudre à une honteuse misere, s'il ne prenoit le party qui se presentoit si heureusement: tout cela ne fait point d'impression sur son esprit, & je desespere d'en venir à bout, si vous n'avez pas la bonté de le reduire. Je sçay qu'il vous honnore, &

qu'il se souvient des bontés que vous lui avez marquées lorsque vous étiez à la Cour. Apparemment qu'il se rendra à vos raisons, si vous voulez que je vous l'envoye quand je seray de retour.

ARMAND.

Je ne suis pas surpris que vôtre fils ait des sentimens si élevés & si genereux ; & si vous ne les lui avez pas inspirez par l'éducation qu'il a reçûë de vous, ils viennent au moins du sang que vous lui avez communiqué : en quoi vous ne le dévez pas tant blâmer, pourvû que cette disposition ne détruise pas en lui l'humilité chrétienne ; car je vous diray que la plûpart des Grands regardent les petits non seulement comme des hommes d'une autre nature qu'eux; mais encore comme des insectes que la terre pousse hors de son sein, tant ils sont infatuez de leur grandeur. Quoi qu'il

en ſoit, je vous prie que je ne me mêle point de ſon mariage; outre que cela ne me convient point, j'ay encore des raiſons qui me perſuadent que cette alliance peut lui être auſſi préjudiciable devant Dieu, que peu honnorable devant les hommes.

La principale de ces raiſons, eſt qu'une fortune auſſi rapide qu'eſt celle de ce Financier, peut beaucoup tenir des mouvemens precipités & irreguliers qui l'ont produite; que pour cette raiſon elle ſera ſujette à des revolutions ſubites qui la feront bientôt diſparoître: & quand cela n'arriveroit pas, je ſuis perſuadé, & tout homme qui aura de la religion le ſera comme moi, que des biens ſi promptement amaſſés ſont redevables à des reſtitutions qui leur doivent être proportionnées. Or je vous laiſſe à penſer, ſi vôtre fils, ſuppoſé

qu'il prenne le party que vous lui offrez, se voyant en possession de beaucoup de bien, qui lui viendra de son mariage, se feroit un devoir de conscience de le restituer tout, ou la plus grande partie.

LE COMTE.

A vous entendre, Monsieur, il semble que tous ces Messieurs soient de malhonnêtes gens & des fripons, & qu'ils ne puissent pas exiger des peuples les tributs qu'ils doivent au Prince & à l'Etat.

ARMAND.

Vous prenez mal ce que je vous dis. Il est certain que les peuples doivent au Prince des tributs convenables aux besoins de l'Etat, ainsi que l'Ecriture nous en a instruits, & que nôtre Seigneur nous l'a appris par ses paroles & par son exemple ; il est encore necessaire qu'il y ait

des Officiers & des Miniſtres qui les faſſent venir dans leurs coffres : & entre ceux qui ſont chargés de ce ſoin, il ne faut pas douter qu'il n'y en ait de trés honnêtes gens qui s'acquittent de leur miniſtere avec beaucoup de fidelité, ſe contentant des appointemens qui ſont annexés à leurs Charges, ou à leurs Emplois ; mais ſi l'on en trouve quelques-uns de ce caractere, combien y en a-t'il qui ne s'occuppent qu'à trouver des moyens de remplir leurs coffres, plûtôt que ceux du Prince ? qui attirent une foule de donneurs d'avis qui leur font voir des mines d'or, où il n'y a que des pierres & de l'argile ? qui ſurprennent la religion du Prince & de ſon Conſeil, en inſinuant que les affaires qu'ils propoſent ne ſeront point à charge au public ? qui par l'authorité que leur avidité, cachée ſous les

ſpecieux pretextes du bien de l'Etat, ſe fait donner, envoyent déſoler les Provinces, tandis qu'ils trouvent dans les miſeres du peuple un port delicieux & abondant en toute ſorte de biens, & qu'ils ſe font comme un lit de repos durant les agitations & les tempêtes des calamités publiques. A quoi l'on peut ajoûter que des gens trés judicieux m'ont aſſûré (ce que je ne veux pourtant pas croire) que quelques-uns de ces Meſſieurs n'envoyent pas trés ſouvent dans l'épargne du Prince la moitié de ces droits qu'ils ont levés en ſon nom.

LE COMTE.

Comme il ne m'appartenoit pas d'entrer dans ſes diſcuſſions, je n'ay jamais fait auſſi de reflexion ſur leur conduite. Quand on voit des gens dans la fortune, & dans une groſſe opulence, on ne s'embaraſſe gueres de ſçavoir

par quel canal leur ſont venus de ſi grands biens, il n'y a que les petits, qui toûjours inquiets & jaloux du bonheur de ceux qu'ils voyent au-deſſus d'eux, ne ſouffrent qu'avec peine leur agrandiſſement, pour s'en faire des objets de haine & d'horreur: cependant, il faut en convenir, ces Meſſieurs ſe donnent beaucoup de mouvemens pour le ſervice de l'Etat, n'eſt-il donc pas juſte qu'ils ſe recompenſent par leurs mains ?

ARMAND.

Il faut avoir de la charité de reſte pour les juſtifier ; c'eſt en cela que vous êtes trés loüable, Monſieur le Comte, ſi la vôtre eſt épurée de tout interêt : il vaut toûjours mieux juger de ſon prochain en bien, que de le condamner, à moins que la faute ne ſoit toute viſible, ou qu'on ne ſoit obligé d'en inſtruire ceux qui

auroient besoin d'y faire attention. Quoi qu'il en soit, ils se donnent, dites-vous, beaucoup de peine & de mouvemens, & rendent de grands services à l'Etat: Vous pourriez ajoûter qu'ils avancent des sommes considerables, qu'ils empruntent à gros interêt; & il n'est que trop juste, dites-vous, qu'ils se dédommagent, & qu'ils se recompensent par leurs mains, soit pour les avances qu'ils font, ou pour les soins qu'ils se donnent, en inventant des moyens pour le soutenir. Vous avez raison, Monsieur, de les plaindre, & d'entrer dans leurs peines; un coup de plume est un travail immense pour eux, aussi bien que pour leurs Commis, & l'on voit bien que les uns & les autres en sont tout fatigués. C'est de là que leurs services meritent les grands biens qu'ils amassent: c'est de là que plusieurs croyent qu'ils ne re-

mettent dans les coffres du Prince que la moitié de ce qu'ils n'ont levé, disent-ils, que pour les besoins de l'Etat ; c'est à la sueur de leur visage qu'ils amassent de quoi acheter des Marquisats, & bâtir des maisons capables de loger des Princes, aprés en avoir renversé d'autres presque aussi belles, parce qu'un salon n'est pas bien placé, ou qu'une entrée n'est pas reguliere, par rapport au corps du logis, ou à une avenuë ; c'est de là enfin qu'ils se font quelquefois des tables les plus delicieuses, & des équipages les plus pompeux & les plus brillans. Aprés cela serez-vous d'avis, Monsieur le Comte, que vôtre fils suive leur exemple, & employe un bien manifestement volé à de pareilles dépenses si outrées & si scandaleuses ? Voulez-vous en un mot qu'il se damne, en retenant ces belles maisons ci-

mentées du sang & des larmes des pauvres, & se mette en état de ne les rendre jamais? Je crois que vous avez encore trop de religion pour le précipiter dans un si grand malheur. Quoi vous rêvez?

LE COMTE.

Mais ces gens là ne vont-ils pas quelquefois à confesse? il faut bien qu'on authorise leur conduite.

ARMAND.

Hé mon Dieu! pensez-vous que ces Messieurs parlent dans la confession de ces sortes d'affaires? & si leurs Confesseurs les connoissent, qu'en pouvez-vous conclure, sinon que ce sont de faux medecins qui croyent vivifier des ames qui sont déja toutes mortes?

LE COMTE.

Je ne sçai que vous répondre, retournons au logis.

ENTRETIEN XII.

LE COMTE.

En verité, Monsieur, vous me parûtes hier extrémement animé contre les gens d'affaire. N'avez-vous point eu quelque demêlé avec eux ? car je vois bien des personnes de distinction qui les considerent, qui recherchent leur amitié, & qui en tirent de grands services, surtout quand ils ont besoin d'argent ; car il n'y a plus que ces Messieurs qui en ayent.

ARMAND.

Je n'ay jamais eu d'affaires avec eux, & je n'aurois eu garde de vous en parler, si la charité ne m'y avoit engagé, ne pouvant en conscience vous cacher mes sentimens à l'égard du danger où auroit été exposé Mon-

ſieur vôtre fils, en entrant dans une alliance d'où lui ſeroit venu tant de bien mal acquis. Cela n'empêche pas que dans les rencontres je ne les aye toûjours traités avec toute l'honnêteté poſſible ; cependant, à voir leur avidité inſatiable pour le bien, la rapidité ſurprenante de leur fortune, & l'inſolence de leur conduite, au moins de quelques-uns, j'ay peine à croire que pluſieurs d'entre eux ayent beaucoup de religion, & que n'ayant pas reſtitué eux-mêmes tant de biens mal acquis, ils n'expoſent leurs enfans au danger d'une damnation éternelle.

LE COMTE.

Je ne ſçay pas comment vous dites qu'ils n'ont point de religion, puiſque j'en connois de trés devots qui font bâtir des Chapelles, qui dorent des autels, qui donnent de riches ornemens aux Egli-

ses, chargés de leurs armes, & qui se rendent considerables par des fondations les plus chrétiennes.

ARMAND.

La plaisante religion que de rendre à Dieu ce qu'on a pris aux hommes! Que peut-on penser d'une religion, dont la vanité fait au Seigneur des sacrifices d'un bien qui ne lui appartient pas? & ces sortes de victimes ne sont-elles pas, dit l'Ecriture, une vraye abomination à ses yeux, quoi qu'en puissent penser les hommes? & sans prévenir ce que je pourray vous dire encore sur cette matiere, si elle se represente, ne voyez-vous pas que ces devotions ne sont souvent qu'un clinquant de charité, s'il est permis de parler ainsi, ou des prestiges pour éblouïr les yeux du peuple, dont ils veulent s'attirer l'estime, ou peut-être des

avances intereſſées qu'ils font à Dieu pour en obtenir la conſervation de leurs richeſſes, ou pour les faire multiplier,

Mais outre que Dieu rejette ces preſens, il arrive quelquefois, que les Princes de l'authorité deſquels ils ont abuſé, ne ſe laiſſent pas ſurprendre par l'éclat de ces offrandes faſtueuſes ; comme ils ſçavent que ces grands biens leur doivent être reſtituez, ou au peuple à qui ils ont été pris, & que par conſequent ils ne peuvent être conſacrez à l'Egliſe, ils ſe rendent juſtice à eux-mêmes, ſoit en faiſant rendre à ces ſangſuës le ſang qu'ils ont tiré des Provinces, ou en les faiſant attacher à des pilotis, afin qu'ils voyent dans l'élevation honteuſe où ils ſont expoſez, celle qui leur a fait tourner la tête, & qui les a empêchés de connoître ce qu'ils ont été & ce qu'ils pouvoient devenir.

LE COMTE.

Il eſt vray qu'on en a vû des exemples, & que cela peut encore arriver ; mais celui dont il eſt queſtion eſt trop bien ſoutenu pour encourir une diſgrace ſi infamante.

ARMAND.

Je ſuis bien aiſe de le croire à cauſe de vous, Monſieur le Comte ; mais cela vous doit-il ôter le ſens, juſqu'à ne pas voir quelle dégradation & quelle honte c'eſt pour vous, de vous allier en ces ſortes de familles ? J'ajoûteray de plus, que ſi ces gros Seigneurs ne ſuccombent pas ſous le poids de leurs grandes richeſſes par leurs folles dépenſes & leur mauvaiſe conduite, il eſt quelquefois à craindre qu'ils ne ſe rendent formidables aux Princes même & à leurs Etats : c'eſt ce qu'on a vû plus d'une fois ſous la ſeconde race de nos Rois,

dont quelques Maires du Palais n'avoient usurpé l'authorité, que parce qu'ils avoient manié les deniers publics.

Il est vray que nous ne sommes plus dans ces temps de foiblesse & d'indolence, où les Souverains vivoient comme en captivité sous la domination de leurs sujets ; mais qu'est-il necessaire que ces sortes de gens amassent des millions de bien aux dépens des Princes & des peuples ? N'est-il pas de l'interêt & d'une juste politique de ceux-là, aussi bien que du repos de ceux-cy, qu'on oppose de fortes digues à des rivieres qui grossissent a vûë d'œil, afin qu'en les retenant dans leur lit naturel, elles ne se répandent pas dans les campagnes ? Et les Princes peuvent-ils agir plus sagement que de ne pas laisser élever quelques-uns de leurs sujets si haut, que leur élevation & leur

prosperité causent l'accablement & le malheur des autres ? Enfin je pourrois vous montrer par des exemples tirés de l'Ecriture, que lorsqu'on a une fois sacrifié la justice & la religion à l'avidité insatiable d'amasser du bien, non seulement on n'est plus retenu par la crainte des loix ; mais qu'on est encore capable de se porter aux excés de l'ambition la plus extravagante & la plus outrée.

LE COMTE.

Je n'avois jamais fait attention à toutes ces raisons, & particulierement à l'obligation dans laquelle sont ces Messieurs & leurs heritiers de restituer des biens mal acquis ; de sorte que je comprends assés presentement, que je ne dois pas mettre une si grande tache dans ma famille, ni exposer mon fils à de tels inconveniens. Il est vray que j'avois oüi

oüi dire à un homme de bon sens, qu'il aimeroit mieux que son fils fût le dernier des artisans, que de le voir le plus riche Financier de l'Etat ; mais l'éclat des grands biens de celui avec qui je voulois m'allier, m'avoit ébloüi dans l'état où sont mes affaires. Je vois presentement les choses autrement que je ne les avois envisagées, & aussitôt que je seray de retour, je redemanderay ma parole au Partisan.

ARMAND.

Je suis ravi, mon cher Comte, de vous voir en des sentimens si dignes d'un homme d'honneur & de qualité ; j'espere que la providence procurera à Monsieur vôtre fils une alliance qui lui conviendra, & que la naissance, l'honneur, la crainte de Dieu, la pieté, & du bien passablement, qui se trouveront dans une

N

autre famille qui me vient dans l'esprit, vous consoleront de la perte qu'il semble que vous avez faite. Avant que vous partiez d'icy, je pourray vous en entretenir; j'ay maintenant quelque chose à vous dire qui me paroît plus pressé. Est-il vray que vous ayez eu une grosse affaire avec le Marquis de....

LE COMTE.

Cela est vray, nous eûmes ensemble quelques paroles un peu hautes; mais cela n'a pas eu de suite: on nous fit incontinent embrasser, & depuis ce temps nous paroissons assés amis; cependant je me défie toûjours de lui. Il ne se contente pas d'avoir l'oreille du Prince & sa faveur, il paroît prendre plaisir aux railleries qu'on fait de moi. C'est ce qui me donne lieu de croire qu'il est homme à me deservir, quand il en trouve occasion. Il prend

parti avec quelques-uns de mes ennemis secrets, qui voulant m'abaisser autant qu'ils ont de passion de s'élever, s'efforcent de bâtir leur fortune sur les ruines de la mienne ; comme ils ont plus d'accés que moi auprés des Ministres, ils font leur cour à mes dépens : Ils relevent la magnificence de ma table & de mon équipage qui ne me coûte rien à entretenir, par le soin que se donnent les marchands de me fournir ce qui m'est necessaire, ils disent que la figure que je fais merite bien un gouvernement. Ils font encore d'autres railleries de mes services, jusqu'à soutenir que ce n'est pas sans raison que je me plains. J'ay assés servi dans ma jeunesse pour me reposer à present qu'on est en guerre, & que quatre ou cinq campagnes meritent bien qu'on me fasse Lieutenant General, aussitôt que nous

aurons la paix. Ils vont même encore plus loin, en joignant l'insulte à la raillerie, ils publient que j'ay bien acheté cette grace par l'importance & le grand nombre de mes dettes. Cependant ces Messieurs ne laissent pas de m'accabler de leurs caresses, & de me faire mille offres de services. Je dissimule autant que je puis, & je les paye toûjours de la même monnoye, qui comme vous sçavez n'est pas fort chere à la Cour.

ARMAND.

Voilà quels sont ces bons amis, dont vous me vantiez tant ces jours passés la protection & les services ; mais pour ne pas condamner temerairement ceux dont vous croyez recevoir de mauvais offices, êtes-vous bien assuré de leur mauvaise volonté ? car il est assés ordinaire que quand on ne reüssit pas à la Cour, on ne sçait

à qui s'en prendre : on l'impute quelquefois à des gens qui ne pensent pas à nous desobliger, & on se fait des impressions, dont il n'est pas facile de se détromper, & qui durent quelquefois toute la vie.

LE COMTE.

Mes soupçons ne sont que trop bien fondés ; il y a entr'autres un Courtisan dont je ne puis douter, il étoit mon voisin en Province. C'est un petit Gentil-homme qui n'avoit presque pour tout bien que son fusil & deux ou trois briquets qui lui gagnoient sa vie ; & ayant été appellé à la Cour par un parent qui a sçu l'insinuer dans l'esprit du Ministre, il eut aussitôt de l'emploi : il fut même assés heureux dans sa premiere campagne, ce qui le fit monter ; & comme il est bien fait, qu'il a de l'esprit, & qu'il pousse la complaisance jusqu'à la plus profonde

baſſeſſe, ſes manieres flateuſes & inſinuantes ; en un mot une apparence de merite ſoutenu de la protection de ſon patron, l'ont élevé ſi haut, que je me vois preſqu'à ſes pieds ; car vous ne ſçauriez croire juſqu'où va quelquefois ſa fierté, & comme il me regarde, quoy que dans d'autres occaſions on diroit qu'il me previenne & qu'il m'honnore ſincerement, puiſqu'il va juſqu'à m'appeller ſon pere ; mais ces manieres, qui me paroiſſent venir d'un air de grandeur qui veut bien gracieuſer les petits, me ſont inſupportables. Entre nous, j'ay fait mes efforts pour le debuſquer du poſte qu'il occupe, & qui m'eſt aſſurement mieux dû qu'à lui ; mais je n'ay pû encore y reüſſir : cependant je ne le ſçaurois plus ſouffrir avec toutes ſes careſſes ; & quand je ne le puis éviter, je me ſens tout d'un coup frappé

d'un noir chagrin qui me déſole, quelque ſoin que j'aye de me retenir & de me cacher tout en moi-même.

Il y a quelques jours que m'étant trouvé au ſouper du Prince, j'eus le déplaiſir de voir un autre jeune Officier, avec lequel il s'entretint aſſés long-temps & avec beaucoup de familiarité, ſans jetter les yeux ſur moy. Vous ne ſçauriez vous imaginer combien je fus touché d'une diſtinction, dont je ſentis le contre-coup qui retourna à plomb ſur moi, & j'en fus entierement accablé, quand j'appris deux jours aprés qu'on lui avoit accordé la grace que j'avois fait demander. Je vous avouë que je ne fus pas alors aſſés maître de mon reſſentiment, pour me contraindre, & je ne retournay au Palais, qu'aprés que le temps m'eut un peu remis. Mais que faire en l'état où je ſuis, ſinon

de dissimuler, & de boire ce calice, comme si c'eût été la liqueur la plus agreable & la plus douce ? Peut-être que les choses changeront.

ARMAND.

En faudroit-il davantage, Monsieur le Comte, pour vous ouvrir les yeux, & vous faire rentrer en vous-même ? Voulez-vous toûjours être la duppe de vôtre ambition, le joüet de la fortune, l'objet du mépris des autres courtisans, & vôtre propre ennemi ? Ne voyez-vous pas que Dieu vous avertit & vous presse par tous ces rebuts de vous donner à lui dans une honnorable & sainte retraite, tandis que vos affaires ne sont pas encore toutes desesperées, ainsi que je vous l'ay déja marqué ? Mais il faut attendre que Dieu vous touche encore plus fortement le cœur. En attendant cette grace, que je le prie

tous les jours de vous accorder, vous voulez bien que je vous fasse faire quelques reflexions sur l'état pitoyable où je vous vois, encore plus par rapport à vôtre salut, qu'à vos affaires temporelles.

Est-il donc possible qu'une ame aussi grande, & aussi élevée qu'est la vôtre, se soit livrée à un passion si basse & si indigne d'un homme d'honneur? La noire envie qui vous ronge n'est-elle pas le caractere des Artisans, des Marchands, du menu peuple de même métier? Est-il possible que vous vouliez les imiter, & ressembler à ces gens de neant, en adoptant leurs passions, vous qui d'ailleurs portez le point d'honneur si haut? Une grace qu'on espere & que l'on croit meriter, peut-elle être dans un grand cœur le fondement d'une si pitoyable & si lâche dispo-

ſition ? Quoi, eſt-ce que la raiſon ne doit pas être aſſés forte & aſſés ſuperieure chez vous, pour vous remettre & vous tranquiliſer ? Pouvons nous raiſonnablement nous imputer des évenemens qui ne dépendent point de nous, & nous en punir nous-mêmes, comme ſi nous en étions coupables ? D'ailleurs le Prince n'eſt-il pas maître de ſes faveurs ? Si ce ſont des graces, les doit-il à perſonne ? ou eſt-il obligé d'en rendre compte à qui que ce ſoit ? Il les répand ſur qui il lui plaît & comme il le juge à propos ; & quand on ſe perſuaderoit qu'on a aſſés de merite pour les obtenir, ainſi que l'orguëil & l'ambition ne manquent pas d'en convaincre preſque tous les gens de Cour, eſt-il du bon ſens & de l'équité de ſe faire juge en ſa propre cauſe ? De plus je ne vois pas que vous ayiez grand ſujet de vous plain-

dre, aprés ce que l'on a fait à la Cour pour vous, ainſi que vous me l'avez dit plus d'une fois.

LE COMTE.

Mais pourquoi ne m'a-t on pas donné le gouvernement qu'on m'a tant de fois promis, ou au moins à mon fils une ſurvivance de ma Charge ?

ARMAND.

Je ne puis vous en dire la raiſon ; vous ſçavez qu'il y a longtemps que je ne ſuis plus du Conſeil, & que je ne me mêle plus des affaires. Je voudrois de tout mon cœur n'y être jamais entré ; quoi qu'il en ſoit, je ne me ſuis pas obligé de vous découvrir les raiſons de la Cour, que je ne connois pas : & pour revenir à ce qui peut vous regarder davantage, il paroît combien un Courtiſan eſt ingenieux à ſe faire de la peine, & combien il y en a de malheureux par un juſte ju-

gement de Dieu, qui les abandonne aux mouvemens d'une ambition que rien ne peut arrêter; de sorte qu'on peut naturellement appliquer à ce jaloux du bonheur d'autrui ces reproches du saint Apôtre: *Vous avez des desirs, dont vous ne voyez point l'effet. Vous avez des haines mortelles, parce que vos desseins ne reüssissent pas. Vous n'obtenez point les choses que vous desirez, parce que vous ne les demandez pas à Dieu comme il faut: ou si vous les lui demandez, & qu'il vous les refuse, c'est parce que bien loin de vous être utiles, elles sont contraires à vôtre salut, & que vous ne les demandez que pour nourrir vôtre cupidité & soutenir les excés de vôtre ambition.* *

LE COMTE.

Il vous convient parfaitement bien de faire ces beaux sermons,

* *Epître de saint Jacq. chap.* 4.

parce que vous n'avez besoin de rien, & que vous voulez tout quitter : mais je ne sçay pas si vous avez toûjours été aussi indifferent sur cet article que vous l'êtes aujourd'hui.

ARMAND.

Je vous diray à ma confusion que je n'ay pas toûjours été exempt de jalousie & de chagrin contre ceux que j'ay cru plus heureux que moi, m'étant senti agité & bourelé durant presque un mois, de cette furieuse passion. Je m'étois mis en tête d'être Evêque, je pensois en moi-même que j'avois assés de naissance & de merite pour cette dignité ; je ne parus pourtant en rien dans cette affaire ; & sur le bruit qui se répandit que j'allois être nommé, une fausse humilité me faisoit rejetter bien loin ceux qui m'en faisoient des complimens, & je paroissois me

renfermer dans mon indignité, comme dans un fort inaccessible aux plus petits emplois Ecclesiastiques, bien loin de me charger d'un ministere terrible aux Anges mêmes. Cependant malgré ces beaux dehors, je ne laissay pas d'employer la plus forte brigue que je pus pour obtenir l'Evêché de .... qui venoit de vacquer ; mais par une misericorde de Dieu toute particuliere dont je le remercie tous les jours, un puissant competiteur l'emporta sur moi, & je fus plus d'un mois que j'en pensay crever de dépit, sans qu'il en parût rien, & je dissimulay si bien, que j'allay dés aussitôt embrasser celui qui m'avoit suplanté.

LE COMTE.

Vous fîtes sagement & en homme d'esprit ; car dans ces rencontres il faut prendre patience en enrageant.

ARMAND.

C'est ainsi qu'une Charge à laquelle plusieurs aspirent, un gouvernement qu'on regarde comme dû à ses services, une dignité Ecclesiastique donnée par le Prince à un sujet qu'il en croit digne, & enfin une grace qui ne peut être accordée qu'à un seul, fait autant de malheureux qu'il y aura d'ambitieux qui l'auront poursuivie; tant il est vray qu'il y a des Cours, où l'on ne voit rien de plus rare que des courtisans attachés par le cœur & par leur devoir à leur Prince, que la plûpart voudroient être les seuls dépositaires de ses graces, & qu'ils regardent comme une injure particuliere & un affront qui leur est fait, lorsqu'ils voyent que les graces qu'ils esperoient tombent sur les autres.

Mais ce qui est de plus odieux, est que quoi que la jalousie ne

dût tout au plus avoir pour fondement que l'interêt & le profit pour lequel les petites gens se portent envie les uns aux autres, comme je vous l'ay déja fait remarquer, elle ne laisse pas encore de se trouver dans des personnes de naissance, qui ayant été de bons Officiers en leurs temps, & s'étant distinguez par leurs services, & par beaucoup de merite, ne peuvent souffrir que d'autres Officiers marchent sur leurs traces, & tâchent d'avoir part à leur gloire; car ne se trouve-t'il point de ces anciens Officiers de marque, qui se laissent empoisonner le cœur par une lâche jalousie contre d'autres qui tâchent de les suivre, parce qu'ils craignent qu'ils ne les atteignent & ne leur soient égaux? C'est ce qu'on ne devroit voir qu'avec indignation, & un veritable mépris pour une dispo-

sition si lâche qui les trahiroit, en ne montrant en eux qu'une ame roturiere, de quelque naissance dont ils se picquent; mais ne seroit-ce pas encore quelque chose de plus indigne, que d'anciens Officiers voyant que de jeunes se seroient fait par un chemin racourci de valeur & de conduite une reputation plus éclatante que celle qu'ils auroient acquise, ne pûssent les souffrir, ni applaudir sincerement à la justice que le Prince & la voix publique leur rendroit? & ne seroit-ce pas la marque d'un esprit bas & d'un cœur envenimé, d'obscurcir la gloire de ces nouveaux venus, soit en disant que ce sont des étourdis qui n'iront pas loin, ou que leur hazard, leur temerité, & la foiblesse des ennemis ont plus contribué à leur victoire que leur valeur & leur bonne conduite? C'est neau-

moins ce que j'ay moi-même remarqué lorſque j'étois à la Cour, où s'il arrivoit quelque courier qui raportât le détail d'une action qui s'étoit paſſée, où tels & tels s'étoient diſtinguez & avoient été la cauſe de l'avantage qu'on avoit remporté, on pouvoit facilement reconnoître ſur le viſage de quelques anciens Officiers, qu'ils prenoient beaucoup moins de part à la joye publique, qu'ils n'étoient touchez d'une ſecrette peine.

Saül premier Roi des Iſraëlites, ſe trouva dans cette lâche diſpoſition à l'égard du jeune David. Ce Prince s'étoit acquis beaucoup de gloire les premieres années de ſon Regne ; car il avoit délivré ſon peuple de l'opreſſion des Philiſtins & des autres ennemis, ainſi que Dieu s'y étoit engagé quand il l'éléva ſur le Thrône ; mais dés-

lors que David, qui n'étoit presque encore qu'un enfant eut terrassé le fameux Goliat, qui étoit le plus puissant & le plus redoutable des ennemis du peuple Hebreu, il se sentit troublé d'une si horrible & si cruelle jalousie contre ce jeune victorieux, qu'il en perdit le sens, jusqu'à être possedé du malin esprit ; & quoi qu'il dissimulât quelquefois son dépit & sa rage, qu'il lui eût donné en mariage sa fille aînée, & quelque commandement dans ses troupes, ces graces dont il l'avoit honnoré, n'étoient dans le fond que des pieges qu'il lui tendoit pour le perdre ; de sorte que sans se souvenir que David lui avoit sauvé la couronne par la mort de Goliat & par la défaite des Philistins, ce Prince cruel & ingrat ne cessa de le persecuter jusqu'à la mort ; ce qui donne lieu de croire que ce fut

cette lâche & injuste persecution qui commença la réprobation de ce malheureux Prince. Tant il est vrai qu'un esprit ambitieux & jaloux ne peut non plus souffrir de concurrens dans son élevation & dans sa gloire, qu'un Souverain dans le partage de sa couronne & dans l'usurpation d'une partie de ses Etats.

Mais je pousse la chose plus loin. Outre qu'il est de l'équité & de la droiture d'un honnête homme, de reconnoître & d'honnorer sincerement le merite en quelque sujet qu'il se trouve, il est encore de la religion & de la charité de s'en faire un devoir indispensable. Cette vertu a deux rapports même au prochain ; non seulement elle lui fait tout le bien qu'elle peut, & prend part à tous les avantages dont elle le voit en possession, comme si elle en jouïssoit elle-même :

mais elle s'afflige encore du mal qui lui arrive & dont elle le voit touché ; & si elle ne peut le soulager, ni en tout ni en partie, elle le partage au moins avec lui autant qu'elle peut, comme si elle vouloit le lui rendre plus supportable. Cette obligation devroit être de tous les hommes ; mais elle est particulierement imposée à tous les Chrétiens : d'où il s'ensuit que soit que nous soyions membres de l'Eglise, ou de l'Etat, nous ne sommes que des membres morts, si l'envie nous inspire de la jalousie pour le mal, dont nos freres sont affligez, ou du chagrin de leur bonheur. Et pour vous appliquer en particulier cette instruction, Monsieur le Comte, qui m'avez paru si indisposé à l'égard de ceux que le Prince favorise à vôtre préjudice, dites-vous, je suis obligé de vous avertir, que vous ne passerez pas

pour un de ses fidelles sujets, ni pour un veritable Chrétien, tant que cette noire passion vous remplira le cœur d'amertume & de fiel.

LE COMTE.

Vous avez de temps en temps d'étranges maximes, Monsieur l'Abbé. Quoi vous voudriez que je me rendisse propres la joye & la peine de mes competiteurs? que je me rejouisse de leur prosperité, & en particulier des graces dont ils auront été favorisez à mon préjudice? Vous voulez que je souffre avec eux quand ils ne seront pas contens de leur fortune? C'est assûrement me demander l'impossible. Si la politique veut qu'on dissimule quelquefois, parce que le déguisement est d'un grand secours en mille occasions, & peut beaucoup servir à faire reussir nos desseins, cela doit-il aller jusqu'au cœur?

Quoi que vôtre devotion nous puiſſe dire, vous ne ferez jamais recevoir cette maxime à la Cour, ni ailleurs, & il faut avoir renoncé au bon ſens & à la raiſon, pour voir d'un œil indifferent chez les autres, ce que nous croyons meriter tout au moins auſſi-bien qu'eux.

ARMAND.

Si l'on prend ce que je viens de vous dire pour une maxime qui ne peut être reçûë à la Cour, c'eſt ſans doute parce qu'il n'y a pas de religion; ou que s'il y en a, on ne ſe met pas en peine de la ſuivre. J'eſpere demain vous convaincre de cette verité; car pour vôtre retour, il ne faut pas encore en parler, en l'état où ſont vos affaires, je ne vois pas qu'il y ait rien qui preſſe.

LE COMTE.

Quoique nous ne convenions pas en bien des choſes, je ne

laisse pas d'avoir beaucoup de plaisir à vous entendre.

ENTRETIEN XIII.

ARMAND.

VOus me reprochiez hier, Monsieur le Comte, que je debitois des maximes fort étranges, & qu'il me seroit impossible de les faire recevoir chez la plûpart des Grands : & je vous répondis qu'il falloit donc qu'ils n'eûssent point ou trés peu de religion ; cependant je ne vous en imposois point, ce sont des verités fondamentales qu'il faut croire, & encore plus pratiquer, à moins qu'on ne soit disposé à renoncer à son salut. Je dis davantage, & j'ajoûte que quand par un aveuglement déplorable, on n'auroit plus en vûë ni religion, ni salut, & qu'on n'auroit égard qu'à son

ſon interêt propre, & à ſon repos, il eſt d'un ſage politique d'étouffer dans ſon cœur tous les mouvemens de la jalouſie ; car d'où penſez-vous que viennent ordinairement les haines ſecrettes & irreconciliables, quelque mine qu'on faſſe, les querelles, les calomnies, & tous les mauvais ſervices qu'on ſe rend ſouvent à la Cour, quand on le peut impunément, ſi ce n'eſt d'un fond de fiel & d'amertume que la jalouſie répand dans le cœur de ceux qui ont été ſupplantez, ou qui croyent l'avoir été par d'autres ? Mais ce qui eſt terrible, c'eſt que des eſprits ainſi ulcerez ne gueriſſent jamais de cette maladie, & que la religion, toute puiſſante pour ſurmonter quelquefois d'autres plus grandes tentations, n'eſt pas aſſés forte pour leur rendre la ſanté, & les remettre dans le bon ſens.

LE COMTE.

A vous entendre, nous voilà tous perdus à la Cour; ou bien il faudra que les plus honnêtes gens soient insensibles aux injures, qu'ils permettent qu'on leur passe la main sur le ventre, & qu'ils servent de marche-pied pour élever leurs ennemis; pour moi je ne crois pas que Dieu exige de nous, que nous nous détruisions ainsi nous-mêmes, & qu'il ne veüille donner le Ciel qu'à ce prix.

ARMAND.

Vous ne m'avez pas entendu, Monsieur le Comte; je ne vous dis pas absolument que nous devions servir de marche-pied à nos competiteurs pour les élever au-dessus de nous, ni que nous nous détruisions nous mêmes pour eux: cela peut avoir lieu seulement en quelques occasions, & la charité va quelquefois aussi loin. Je

ne demande pas neanmoins cela de vous, ni d'aucun autre; mais ſeulement que nous prenions part au bien ou au mal de nos freres; ou ſi ce ſentiment vous choque, ce qui ſeroit en vous une mauvaiſe diſpoſition, que nous conſervions en paix nôtre cœur à leur égard. Ce qui ne peut pas coûter beaucoup, ſi nous nous ſoûmettons aux ordres de la providence, & à tous les évenemens qu'elle ordonne, ou qu'elle permet, ſans reflechir ſur ce que nous croyons valoir, ni faire en ces rencontres la moindre comparaiſon. Que ſi les plus raiſonnables d'entre les Payens ſe paſſoient les uns aux autres cette conduitte, parce qu'ils ſe regardoient comme ne faiſant tous qu'un même corps, à quoi ne ſont point obligez les Chrétiens, qui ſont tous membres d'un même corps, qui eſt l'Egliſe?

LE COMTE.

Je pretens avoir autant de religion qu'un autre : mais faut-il pour cela que je sois esclave des maximes de certains devots qui damnent gratis tous ceux qui ne donnent pas dans leurs sens ? & cesseray - je d'être assés Chrétien pour me sauver, parce que je ne pourray oublier une injure qu'on m'a faite ?

ARMAND.

Tout le monde se vante d'être Chrétien, pourvû qu'il n'en coûte rien, ou peu de chose à la nature & aux passions ; mais si l'on sçavoit en quoy consiste cet engagement, on ne se feroit pas une espece de loy des faux préjugés qu'on se forme. Ce n'est pas absolument un peché de ne pouvoir oublier une injure ; nôtre memoire est un vase où l'on retient quelquefois plus de choses qu'on ne veut ; mais c'en est un

trés grief, de s'entretenir par une complaiſance volontaire dans des penſées de ſe vanger quand on en trouvera l'occaſion ; c'eſt encore une diſpoſition trés criminelle de ne pas aimer ſes ennemis, & de ne leur pas faire tout le bien dont on eſt capable. Voilà nos obligations, dont Dieu ne diſpenſera jamais perſonne. Sçachez donc, Monſieur le Comte, que quoi que nôtre religion ſoit judicieuſe en elle-même, parce que la foy ne ſouffre point de partage en ce qu'elle nous propoſe, elle ne laiſſe pas neanmoins d'avoir pour ainſi dire deux parties qui doivent être inſéparables, & qui jointes enſemble, font l'accompliſſement de la loy. L'une inſtruit, & l'autre fait agir; la premiere nous enſeigne tout ce que nous devons croire, & particulierement ce qui eſt de nos myſteres, & tous les articles

revelés de Dieu : mais la seconde ne nous en quitte pas pour ainsi dire à si bon marché ; elle exige absolument nôtre cœur & nos mains, pour aimer & pratiquer toutes les verités qui demandent de l'action & de bonnes œuvres.

Pardonner à ses ennemis, faire du bien à ceux qui nous font du mal, combattre ses passions, se faire une continuelle violence, renoncer, au moins d'affection, aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs, & à soi-même, aimer & soulager les pauvres, être humble d'esprit & de cœur, mener une vie crucifiée, veiller sans cesse sur soi & sur ses actions, agir pour son salut avec crainte & tremblement : tous ces devoirs & un grand nombre d'autres qui nous sont marquez dans l'Evangile & dans les saints Docteurs, sont d'une obli-

gation indispensable; mais ce n'est pas de quoi s'embarassent la plûpart des riches & des Grands. Ils ont plus d'attention à ce qui regarde leur établissement & leur fortune, & vous diriez qu'ils se font une espece de bienseance & d'honneur de ne la pas donner à des occupations qu'ils croyent ne convenir qu'aux petites gens.

LE COMTE.

Je pense pour moi qu'ils n'ont pas tant de tort que vous vous l'imaginez, sur-tout en beaucoup de choses, & si une infinité de personnes d'entre le petit peuple ne se soûmettent pas à ces devoirs: car combien en voit-on qui vivent encore plus mal que les personnes de qualité? Que peut-on demander à ceux-cy, qui ayant des emplois infiniment plus importans, se feroient mocquer d'eux, s'ils affectoient des singularités qui serviroient de peu,

& qui les rendroient ridicules?

ARMAND.

Voilà en effet une grande occupation, que de travailler à mener une vie chrétienne. Ces Messieurs se dérangeroient notablement, s'ils se donnoient à des exercices de pieté, & se mettoient dans une vie reglée qui les rendroit plus maîtres de leur temps, pour satisfaire à leurs emplois. Cependant, Monsieur le Comte, vous appellez être Chrétien, que de mener à la Cour une vie derangée & toute contraire à celle dont je viens de vous donner une idée, & moi je vous declare que ce n'est pas seulement avoir le dehors de la religion.

LE COMTE.

A ce compte, Monsieur l'Abbé, & sur les sistêmes de religion que vous établissez, il faudroit avoir renoncé au bon

sens & à tous sentimens d'honneur : il faudroit se dégrader de sa qualité, & se faire l'objet de la raillerie & des insultes de tout le monde. Avez-vous trouvé cette obligation dans l'Evangile ? ne peut-on pas avoir de la religion sans toutes ces grimaces ? Pour moi je suis assûré que Dieu ne demande point de nous ces affreux dehors : il ne veut que nôtre cœur, il ne se met pas en peine du reste ; & pourvû qu'on ne fasse tort à personne, & qu'on ait de la droiture & de la bonne foy, pourquoi en exigeroit-il davantage, sur-tout de ceux qui par leur état sont obligez de soutenir leur qualité & leur rang ?

ARMAND.

Est-il possible qu'un Chrétien puisse donner dans des sentimens si deraisonnables, pour ne pas dire si impies ? & quelle étrange

illusion de se faire une religion sur ce plan ? Est-il possible que vous ayez déja oublié ce que je vous ay dit plus d'une fois sur cette matiere ? & faut-il toûjours recommencer avec vous ? & ne serez - vous jamais convaincu, qu'un Chrétien est redevable à l'Evangile d'un grand nombre de devoirs qu'il doit tous remplir ? que s'il manque en quelques-uns, il faut qu'il s'en humilie devant Dieu, qu'il s'efforce de reparer ses fautes, & qu'il espere en la misericorde de celui qui se laisse trouver à ceux qui le recherchent avec un cœur contrit & humilié ?

Cependant comme personne ne veut passer pour n'avoir pas de religion, & qu'on suit ordinairement celle dans laquelle on est né, on remarque que les Chrétiens, & sur-tout la plûpart des riches & des Grands, s'en font

une à leur maniere, qu'ils l'accommodent à leurs préjugés, à leurs interêts & à leurs paſſions : mais l'on va encore quelquefois plus loin; l'on ne s'en tient pas même quelquefois à celle où l'on s'eſt trouvé à ſa naiſſance, & l'on ne craint pas de ſe jetter dans une autre, lorſqu'on y voit plus d'avantages qu'en celle qu'on a gardée juſqu'alors ; je vous en montreray peut être cy-aprés un exemple memorable.

LE COMTE.

Je crois pourtant qu'il vaut beaucoup mieux retenir celle qu'on a reçûë de ſes peres : c'eſt un reſpect que nous leurs devons, quoi qu'il y ait des perſonnes qui pretendent qu'il eſt toûjours trés avantageux de ne pas s'éloigner de celle que le Prince profeſſe, ſur-tout lorſqu'on vit dans un Etat Chrétien, où Jeſus-Chriſt eſt connu & adoré. Il y en a mê-

me qui croyent que de plusieurs societés réunies sous cette idée, il est indifferent de vivre sous l'une ou sous l'autre, lorsqu'il n'y a point entre elles d'autre difference que quelques points qui ne paroissent pas de consequence.

ARMAND.

Cette maxime est horrible, & on ne peut assés la détester, puisqu'il ne peut y avoir qu'une vraye Eglise, où l'on puisse se sauver : mais vous ne prenez pas bien encore ma pensée ; car je n'ay pas voulu dire qu'on doive suivre une religion precisément à cause que nos ancêtres nous l'ont laissée, ou parce qu'elle est la religion dominante de l'Etat : ce seroit une trés pernicieuse doctrine, & aussi scandaleuse que celle que vous venez d'avancer ; mais apparemment c'est ce que vous pensez vous-même, & que vous ne seriez-pas éloigné de suivre

la religion de ces Courtisans, dont on dit qu'ils n'en ont point d'autre que celle du Prince, & que s'il en changeoit, ils ne se feroient pas une affaire de le suivre, jusqu'à prendre le turban, s'il le prenoit lui-même. Et à ce propos, je vous rapporteray l'exemple dont je vous ay parlé; c'est d'un certain Ecce-bolius, qui étant aussi habile politique, que celebre Orateur, changeoit de sentiment & de croyance selon la differente situation des affaires, accommodant sa religion à celle des Empereurs de Constantinople, sous lesquels ils fut en divers temps Orthodoxe, Arien, Payen, & puis encore Catholique. *

LE COMTE.

Je vois bien que vous ne me connoissez pas; l'on ne fait pas

* *Baron. ad Ann.* 362.

ces changemens sans y avoir beaucoup pensé.

ARMAND.

Je vous entends : Cela veut dire, si je ne me trompe, que vous trouveriez peut-être de bonnes raisons dans un engagement nouveau, par exemple, s'il s'y rencontroit une plus haute fortune, ou que faute de le prendre il y eût quelque chose de fâcheux à craindre pour vous.

LE COMTE.

Je vous avouë que je n'ay jamais examiné ma religion, j'y vis naturellement comme j'y suis né : je m'en raporte à ce qui en est ; presentement je la crois bonne, & je suis résolu d'y mourir, cela suffit pour l'heure, & je ne m'embarasse pas trop de l'avenir. Cependant si c'étoit celle du Prince, il ne faut pas le dissimuler, je serois fort ébranlé, sur - tout si l'on me montroit

qu'elle eſt la meilleure.

ARMAND.

Quel pitoyable raiſonnement! Vous croyez vôtre religion bonne, & vous avez deſſein d'y mourir, & cependant ſi le Prince vouloit que vous fuſſiez de la ſienne, quoi qu'oppoſée à la vôtre, vous ſeriez fort ébranlé; en verité, Monſieur le Comte, y penſez-vous? Voulez-vous être du ſentiment de certains eſprits de qui je vous parlois il n'y a qu'un moment, à qui toute religion eſt bonne? Vous direz peut-être que vous reconnoiſſez un Dieu, que vous l'adorez, que vous l'aimez, & que pourvû que ce Dieu ſoit ſervi d'une maniere ou d'une autre, cela lui eſt indifferent. Vous pourriez ajoûter, ainſi que diſent d'autres, qu'il n'eſt pas aſſés cruel pour damner tant de peuples qui vivent hors le ſein de l'Egliſe Romaine; mais qui

vous a dit que Dieu ne s'embaraſſe pas de quelle maniere il ſoit honnoré, lui qui eſt ſi jaloux de ſa gloire & de ſes droits, & qu'ayant établi une religion à laquelle il a attaché certaines regles invariables, ceux qui ne s'y ſoûmetront pas le dépoüilleront de ſa juſtice & de ſa puiſſance, pour n'en être pas punis? D'où avez-vous appris que Dieu dépende tellement des lieux, des temps, des perſonnes, qu'il ſoit contraint de s'y aſſujettir, qu'il renonce à ſes droits, qui ne ſont autres que lui-même, pour s'accommoder à vos idées & à vôtre caprice? qu'il ſe contente pour vous faire plaiſir, d'une religion arbitraire, & qu'il prefere celle que vous vous êtes forgée à celle qu'il a lui-même inſtituée pour tous les hommes?

LE COMTE.

Je vous ay déja dit que je

ne donne point dans le ſenti-
ment de ceux que rien ne fixe
en leur religion, & que je n'en
trouve point de meilleure & de
plus ſeure que celle dans laquelle
nous vivons; je m'en raporte auſſi
peu à ceux qui reçoivent, ou au
moins qui ne rejettent aucune
ſocieté chrétienne, où Jeſus-Chriſt
ſoit adoré. Il ſemble qu'on les
appelle *tolerans*, parce qu'ils ſouf-
frent toute ſorte de ſectes; cela
n'empêche pas que je n'aye oüi
dire à des gens d'eſprit & de
bon ſens, qu'il y a bien des
choſes à redire à la nôtre.

ARMAND.

L'idée eſt plaiſante! il falloit
que Jeſus-Chriſt conſultât ces
beaux eſprits, & prît leur agré-
ment quand il a établi ſon Egli-
ſe. Dites-moi, eſt-ce la faute de
la vraye pieté, s'il y a des hi-
pocrites qui ſe cachent ſous ſon
nom, & ſe parent de ſes li-

vrées ? Peut on imputer à l'Eglise que des herefies & des erreurs s'elevent de temps en temps contre elle ? Les portes d'enfer pourront-elles s'en prévaloir ? En un mot, s'il y a des superstitions & des abus populaires, faut-il en détruisant cette yvraye, que l'homme ennemi y a semée, en arracher aussi le bon grain ?

LE COMTE.

Je ne dis pas cela ; mais écoutez s'il vous plaît ce que je leur entendis dire il y a quelque temps. Je me trouvay donc avec deux de nos Courtisans, qui aprés avoir entendu un Sermon où le Prince étoit, se mirent à critiquer & à tourner en ridicule le Predicateur ; ils dirent que c'étoit un declamateur outré, dont toutes les paroles étoient détrempées dans le vinaigre & le fiel ; que son discours n'avoit aucun des agrémens de l'art ; qu'il n'é-

toit ni soutenu par la solidité des pensées, ni par la politesse du stile, ni par la force du raisonnement & des preuves : voila pour la forme. Et pour ce qui regarde la matiere, ils ajoûterent que le Predicateur ne faisoit que repeter ce que les autres disoient ; qu'il faisoit le chemin du Ciel si étroit, qu'il étoit impossible qu'on y pût entrer ; que cependant il y avoit plusieurs voyes pour y aller ; que c'étoit outrager la bonté de Dieu, que de lui imputer qu'il eût mis quelqu'un au monde pour le laisser perdre, & que par consequent c'étoit une erreur insoutenable, que de tant de peuples qui couvrent la terre, il n'y eût que les Chrétiens, & encore un trés petit nombre, qui pûssent aspirer à un bonheur éternel.

ARMAND.

Et vous, Monsieur, que disiez-vous entendant de si belles choses?

LE COMTE.

Je me mis un peu de la conversation : mais je dis peu de choses, n'ayant jamais été instruit de ces matieres, mon Precepteur s'étant contenté de m'apprendre quelques prieres vocales, & de m'enseigner qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'un Jesus-Christ Sauveur, qu'une Foy, qu'un Baptême, qu'une Eglise. Mais ce qui me surprit, fut qu'un de ces Messieurs avança que les biens & les maux de l'autre vie étant invisibles & incertains, personne ne revenant de l'autre monde pour nous en dire des nouvelles, le plus seur party qu'il y avoit à prendre dans une si grande obscurité, étoit de s'attacher à ce qui étoit visible & certain, soit pour joüir des biens presens, ou pour nous délivrer des maux qui nous pressent & nous affligent. Enfin ce Courtisan alla

jusqu'à avancer que les Princes étant les Dieux de la terre, qui pouvoient nous être favorables, ou contraires, nous élever ou nous abaisser, nous rendre heureux ou malheureux, il falloit leur rendre nos adorations, & nous attacher uniquement à eux, comme étant arbitres souverains d'une bonne ou mauvaise fortune.

ARMAND.

Hé bien, Monsieur le Comte, que pensiez-vous quand vous entendiez debiter une morale si judicieuse & si commode ? ou plûtôt approuviez-vous une doctrine si extravagante & si impie ?

LE COMTE.

Au contraire j'en fus choqué, je tâchay de leur en faire sentir le ridicule, & je crus être obligé de leur montrer le danger où ils s'exposoient non seulement du côté de leur salut, ce qui ne parut pas les embarasser ; car ils

se mirent à rire de ce que je voulois les prêcher : mais encore du côté du Prince, qui est trop pieux pour ne pas détester une flaterie si scandaleuse & si horrible. Seulement je convins avec eux, que le chemin du Ciel n'étoit ni si étroit, ni si difficile qu'on nous le faisoit ; que Dieu étoit trop bon pour ne pas vouloir sauver tous les hommes, ainsi que je l'ay entendu dire à de fameux Predicateurs, & qu'un bon *peccavi*, c'est-à-dire un bon acte de contrition, ainsi qu'on me l'a expliqué, suffisoit pour sauver le plus grand pecheur du monde.

ARMAND.

Je ne sçavois pas que vous fussiez assés habile pour juger vous-même de ces matieres si difficiles & si importantes. Quoi qu'il en soit, vous voulez bien que j'ajoute quelque chose à vos deci-

ſions, pour en rectifier la Theologie, qui n'eſt pas auſſi ſûre & auſſi exacte qu'on pourroit deſirer. Souffrez donc que je vous diſe que le chemin qui conduit à la vie eſt autant étroit & difficile, que celui qui mene à la mort eſt ſpacieux, commode, & trés agreable ; que pour marcher par le premier il faut ſe contraindre, ſe faire une continuelle violence, & mortifier preſque toûjours la chair & l'eſprit : comme au contraire pour aller par le ſecond, il n'y a qu'à mener une vie douce, à ne rien refuſer à ſes inclinations, à ſe laiſſer aller au penchant qui porte à tout ce qui peut flater nos paſſions. J'ajoute qu'il paroît qu'il y a peut-être auſſi peu de Chrétiens qui paſſent par cette porte étroite qui donne une entrée au Ciel, qu'il y en a un nombre innombrable qui prennent la voye large qui conduit à la per-

dition. Les gens du monde & la plûpart des riches & des Grands, qui ne s'accommodent pas d'une doctrine qui leur paroît si dure, la regardent comme une folie : cependant ces verités sont mot pour mot, & trés souvent repetées dans l'Evangile.

Il faut donc être insensé ou impie pour ne le pas croire ; & ceux qui les auront combattuës par les desordres d'une vie criminelle, & qui seront morts dans un état si funeste, en feront éternellement une horrible experience, de sorte qu'un moment aprés leur mort surpris, confus, accablez, ils s'écrieront d'une voix lamentable : *Malheureux que nous sommes, faut-il que nous nous soyons si honteusement écartés de la voye de la verité ? faut-il que nos lumieres ne nous ayent servi que pour nous aveugler ? que nôtre sagesse ait été pour nous une si grande extravagance, &*

que

que ces petits que nous regardions eux-mêmes comme des inſensés, & dont nous croyions que la fin ſeroit dans le mépris, ſoient élevés à la gloire des bienheureux * ?

Il eſt vray que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez, qu'il leur a donné ſon fils, afin de ſatisfaire pour eux à ſa juſtice; que Jeſus-Chriſt étant mort pour tous, il leur a merité par ſa vie toute ſainte, & par ſa mort, une infinité de graces & de ſecours, par le moyen deſquels ils peuvent ſe ſauver. Ce ſont là des articles de foy qu'on ne peut conteſter ſans hereſie : mais il s'en faut beaucoup que tous profitent de ces graces. Tous ont été appellez à la vie; mais tous n'y ſeront pas reçûs. Il leur envoye des Prophetes, des Apôtres, des Ambaſſadeurs pour les faire venir au feſtin des nopces de ſon fils; mais ils ſont trop occupez

* *Sag.* 5. 4.

de leurs paſſions, de leurs plaiſirs, de leurs affaires, pour s'y trouver. Il les inſtruit, il les preſſe, il les menace, il leur promet des recompenſes, il les châtie même dés cette vie, ils ſont ſourds à toutes ces voix ; il les fait reſſouvenir, que comme un Vigneron qui a beaucoup de ſoin de ſa vigne, ne neglige rien de tout ce qui peut lui faire porter de bons fruits, il n'a auſſi rien oublié de tout ce qui étoit de ſon devoir pour les attirer à lui, & en faire ſon heritage & ſon peuple. Je vous ay appelés, dit-il, par un Prophete, & vous n'avez pas voulu m'écouter ; j'ay étendu ma main, & il ne s'eſt trouvé perſonne qui m'ait regardé, vous avez mepriſé mes conſeils, & rejetté mes reprimandes, auſſi riray-je de vous à vôtre mort, * & je vous inſulteray lorſque ce que

* *Proverb. ch. 1.*

vous craigniez arrivera; & pour marquer qu'il veut particulierement le salut de tous les Chrétiens figurés par les Juifs, il dit dans un autre endroit: * Qui est l'aveugle sinon mon serviteur? qui est le sourd, sinon celui à qui j'ay envoyé mes Prophetes? Qui est l'aveugle, sinon celui qui s'est vendu lui-même lorsqu'il étoit le serviteur du Seigneur?

LE COMTE.

Quoi tous les Chrétiens qui auront été dans la vraye Eglise ne seront pas sauvés?

ARMAND.

Plût à Dieu qu'on eût un fondement solide d'en porter un jugement si favorable; mais helas, l'Ecriture, les Peres, la conduite que tiennent presque tous les Chrétiens, si opposée à leur profession, & une funeste experience, ne nous disent que trop le contrai-

* *Isaïe ch. 42. v. 19.*

re. L'orgueil, la corruption du cœur humain, l'oubli de Dieu, le mépris de ses graces, l'ensorcellement des creatures, l'assujettissement à des passions criminelles, dont ils sont environnés, surtout la plûpart des riches & des Grands, nous donnent bien d'autres idées, à quoi on peut ajoûter que la funeste securité dans laquelle ils vivent, est la marque la plus sensible de leur reprobation. Je vous le feray voir demain par des exemples & des raisons qui ne peuvent être revoquées.

ENTRETIEN XIV.

ARMAND.

JE vous promis hier de vous montrer par des exemples tirés de l'Ecriture, combien il y aura peu de gens sauvés ; & si l'on peut porter ce jugement de tous les

Chrétiens en general, voyez quelle application on en peut faire en particulier à ceux que la providence a permis qu'ils fussent élevés au dessus des autres par de grands biens ou par des emplois considerables, & sur-tout à ceux qui ne paroissent presque pas avoir de christianisme, malgré la profession qu'ils en font ; car n'est-ce pas d'eux qu'il est dit sous le nom de la grande Babylone, qu'on proportionnera leurs tourmens & leurs douleurs à la grandeur de leur orgueil & à l'abondance de leurs delices? * & ne faut-il pas avouër qu'il est de l'ordre de la justice divine, qu'ayant fait d'autant plus de mal qu'ils avoient de moyens de faire beaucoup de bien & de se sauver, ils soient aussi plus griévement punis, puisque le S. Esprit nous avertit que plus les puissans selon le sie-

* *Apocal.* 18.

cle se seront abandonnés à leurs passions, & auront passé leur vie dans les plaisirs, ils seront aussi plus puissamment punis ?

Et pour revenir au petit nombre de ceux qui seront sauvez, il faut vous faire ressouvenir de ce qui se passa au temps du deluge, dans lequel il n'y eut que huit personnes qui ne furent pas submergées ; sçavoir Noë, sa femme, leurs trois fils & leurs femmes, que Dieu reserva pour repeupler la terre. Or ces huit personnes ont toûjours été considerées par les Saints Peres comme une figure des Elûs. N'en est-ce pas encore une que de plus de six cent mille combatans Israëlites, que Dieu fit sortir d'Egypte pour aller habiter la terre promise qui étoit abondante en toute sorte de biens, il n'y eut que Josué & Caleb qui ayent eu le bonheur d'y entrer, tous les autres étant morts dans

le desert, où Dieu les arrêta durant quarante ans, pour les punir de leurs murmures & de leurs revoltes ? & ne peut-on pas penser la même chose de ce qui se passa dans l'embrasement de Sodome & Gomorre, dont Dieu ne sauva que Lot, sa femme & leurs deux filles ? L'Ecriture semble encore confirmer cette verité par la comparaison qu'elle fait de ceux qui seront sauvés, à quelques olives restées dans l'arbre, aprés qu'on l'a depoüillé de tous ses fruits, & à quelques grains de raisins qu'on trouve dans une vigne, aprés qu'on a fait vendange. A quoi elle ajoûte que ce petit nombre d'élus figurez par le peu de fruits restez par hazard, aprés que les autres ont été serrés, se voyant reservés pour le Ciel à l'exclusion de tant d'autres, éleveront leurs voix, & feront retentir l'air des cantiques de loüan-

ges & des benedictions qu'ils donneront à Dieu pour une si grande misericorde.

Je pourrois vous rapporter ce que dit un jour saint Chrisostome en prechant dans la grande Eglise d'Antioche; sçavoir, qu'il ne croïoit pas que dans une si grande Ville & où il y avoit tant de milliers d'habitans, il y eût seulement cent personnes qui fussent sauvées; & reflechissant sur ce qu'il venoit d'avancer, il le confirme: Oüi, dit-il, j'ay lieu de douter qu'il s'en puisse trouver cent. * Mais comme vous pourriez peut-être vous imaginer que le zele de ce saint Predicateur, qui n'étoit encore que Prêtre, auroit outré la matiere, ce qu'on ne peut gueres avancer d'un si grand Docteur sans teme-

* Quot esse putatis in civitate nostra qui salvi fiant? Infestum quidem est quod dicturus sum: dicam tamen. Non possunt in tot millibus centum inveniri qui salventur; quin & de his dubito, &c. *Hom.* 40. *ad Popul. Antioc.*

rité, ou qu'il n'auroit pas bien entendu l'Ecriture, qui parle de ces fruits restés que nous venons de voir, je me reduis, aprés ce qu'a dit l'Evangile, au seul témoignage de saint Pierre, * qui dit positivement & sans figure, que le juste, c'est-à-dire un Chrétien qui travaille avec crainte & tremblement à son salut, ne sera sauvé qu'avec peine. Or si ce S. Apôtre a parlé de cette maniere des Chrétiens en general, & s'il ajoûte, que deviendront les impies & les pecheurs? ** je vous laisse à juger, Monsieur le Comte, quel sera le sort de tant de personnes riches & puissantes, qui vivent dans un continuel oubli de Dieu, & des verités les plus terribles de l'autre vie, & s'ils trouveront dans leurs lettres de noblesse, dans leurs Charges & dans leur puissance, un privilege qui les af-

* *S. Petr. cap. 4. v. 18.* ** *Ibid.*

franchiſſe de la loi commune de la juſtice divine.

LE COMTE.

Je vous avouë qu'on ne peut entendre ces choſes ſans frayeur, quoi qu'on n'y penſe gueres à la Cour ; & ſi cela eſt ainſi, il n'y a point de ſalut à attendre, & nous voilà tous deſeſperez. Cependant on voit encore parmi les gens de qualité, quantité d'honnêtes gens, ou ſi ces termes vous choquent, pluſieurs perſonnes qui paroiſſent avoir de la pieté.

ARMAND.

Le plus grand de tous les pechés eſt ſans doute le deſeſpoir ; ce crime eſt abſolument irremiſſible : il faut pour n'y pas tomber, lui oppoſer un veritable changement de vie & une humble confiance en la miſericorde de Dieu, qui eſt toûjours prêt de recevoir les plus grands pecheurs, quand ils retournent à lui dans

les sentimens d'une conversion sincere. Pour nous affermir dans cette confiance, il faut avant toutes choses nous convaincre que ce qui est impossible à l'homme, & sur-tout à l'homme pecheur, est possible à la grace. Si Jesus-Christ n'étoit pas mort & ressuscité pour nous, & si Dieu ne se plaisoit pas quelquefois à répandre une surabondance de graces sur les plus grands pecheurs dans lesquels avoit regné un surcroît de pechés, nous aurions sujet de nous desesperer : mais aussi en se confiant en l'infinie bonté de nôtre Dieu, il faut qu'il en coûte à la nature, à la cupidité, aux passions ; il faut se faire une continuelle violence, veiller & prier sans cesse, & devenir par la grace de nouvelles creatures.

LE COMTE.

Je ne comprens gueres ces

dernieres parolles : un homme du monde comme je ſuis a beſoin d'une explication plus claire ; vous autres ſpirituels, vous parlez ſouvent un langage inconnu aux autres, & il ſemble qu'on peut être homme de bien, & même devot, ſans qu'il ſoit beſoin de s'élever ſi haut.

ARMAND.

Voici l'explication que vous ſouhaittez. Le premier fondement d'une devotion ſolide eſt la foy ; mais une foy humble, conſtante, univerſelle ; humble, pour ſe ſoumettre ſans reſtriction à toutes les verités que Dieu nous a revelées ; conſtante, pour ſe ſoutenir dans l'adverſité comme dans la proſperité ; univerſelle, non ſeulement pour recevoir toutes les verités ſpeculatives, touchant nos myſteres ; mais encore pour embraſſer d'eſprit & de cœur toutes les maximes qui

nous ſont propoſées par l'Evangile, & qui nous obligent indiſpenſablement à une pratique fidelle de tout ce qui nous eſt commandé. Or je vous laiſſe à penſer, ſi entre les Courtiſans & les Grands du monde, il y en a beaucoup qui vivent de cette vie de la foy, depuis qu'ils ſont entrez à la Cour, ou qu'ils ſe ſont vûs dans l'élevation? Quelques-uns peuvent avoir été aſſés inſtruits ſous de bons maîtres ou de ſages gouverneurs des principes de la religion; mais à peine ſont-ils ſortis de l'enfance, ou du College, pour entrer dans le monde, qu'ils ſe trouvent pour ainſi dire ſous un autre ciel, & reſpirent un air tout different de celui qu'ils ont quitté; les meilleurs principes de leur éducation & de la pieté chrétienne où ils ont été formés, ſe diſſipent bientôt; l'inclination au mal, le mau-

vais exemple, une liberté toute entiere de presque tout oser & faire, & qui n'est retenuë par aucun frein, les entraînent, pour l'ordinaire, dans tous les desordres, & effacent bientôt les impressions les plus salutaires de la religion, s'ils ne sont soutenus d'une grace toute particuliere; & s'il leur en reste quelque idée, ils se persuadent qu'ils vivent en Chrétiens, parce qu'ils auront conservé les connoissances speculatives de la religion : mais pour les verités pratiques qui nous imposent l'obligation de faire connoître nôtre foy par nos œuvres, & qui ne sont pas moins revelées que les mysteres, c'est un devoir qu'on n'a jamais bien connu, ou qu'on a bientôt oublié.

LE COMTE.

Vous êtes admirable, Monsieur l'Abbé, de mettre sur nôtre compte tous les desordres qui se peu-

vent commettre, & d'en décharger le petit peuple, qu'il semble que vous vouliez justifier, tandis que vous nous condamnez si severement, comme si le peché n'étoit pas de tous les états, ou que Dieu fût sourd au cry des pechés les plus enormes que peuvent souvent commettre les petits aussi-bien que les grands.

ARMAND.

Je prévoyois cette objection, & je vais y répondre & vous satisfaire. Si l'inclination au mal, qui vient du peché de nôtre origine, est en tous les hommes, il s'en faut pourtant beaucoup qu'elle soit pour l'ordinaire d'une égale force dans les petits comme dans les grands. Le feu qui est couvert & retenu sous la cendre ne produit pas d'embrasement, & n'est pas beaucoup à craindre, si l'on ne lui fournit point de matiere; il s'éteint même bien-

tôt. Ainsi le penchant au mal du simple peuple ne fait pas ordinairement de grands progrez, quand il n'est pas reveillé ni excité par des secours étrangers. Il ne laisse pas à la verité de porter quelquefois à de grands desordres ; mais quel ravage ne fait-il point, lorsque la naissance, les grands biens, l'élevation & l'autorité le soutiennent & le fortifient ? & peut-on trouver ailleurs que chez les Grands plus de matiere pour toute sorte de vices, plus de pouvoir pour les commettre, & quelquefois même plus d'impunité ? Cependant on ne sent point cet état funeste, on y demeure toute sa vie, sans jamais faire attention à la necessité de satisfaire à la justice divine par toute la penitence dont on est capable ; on ignore les grands fruits & les consolations d'une nouvelle vie ; & on sçait encore aussi

peu ce que c'eſt que l'obligation de remettre ſincerement les injures, le commandement d'aimer ſes ennemis, de leur faire du bien dans l'occaſion, de renoncer à ſoy-même, de crucifier ſa chair & ſes convoitiſes, d'être detaché même des biens temporels qu'on poſſede, de reparer le tort qu'on a fait, de craindre les richeſſes & les proſperités, de veiller ſans ceſſe ſur ſoi, de prier ſans intermiſſion, de la maniere que les Peres & les Docteurs l'expliquent; & pour tout dire, en un mot de travailler à ſon ſalut avec crainte & tremblement. On affecte d'ignorer tous ces devoirs, & on ne les compte jamais, ou trés-rarement pour des verités de pratique & eſſentielles au ſalut. Les Paſteurs ont encore quelque conſolation du commun de leur peuple, qui paroiſſent de bonne foy ſatisfaire

aux devoirs de la religion. Il n'en eſt pas ainſi des riches & des Grands, ſur leſquels Dieu leur a donné quelque inſpection, & ils voyent avec douleur que la plûpart ne ſçavent ce que c'eſt que d'approcher des Sacremens, au moins avec les diſpoſitions neceſſaires, & qu'ils ne ſont occupés en particulier que de leurs biens, de leurs plaiſirs & de leur fortune.

Il eſt vray que nous ne ſommes plus, graces à Dieu, ſous ces regnes paſſés, où l'on ſouffroit comme des écoles publiques de libertinage & d'irreligion, & que le pieux Prince qui gouverne, contraint au moins les grands deſordres de ſe cacher, s'il ne peut tout-à-fait en arrêter le cours : mais cela empêche-t-il qu'il n'y ait ſouvent des injuſtices les plus criantes, des jalouſies les plus baſſes, des haines les plus inveterées, des

perfidies les plus noires, & d'autres paſſions les plus vives & les plus emportées ? Et ſans parler de quelques Dames ſolidement pieuſes, qui attirent le reſpect de tout le monde, cela empêche-t-il qu'on n'en voye d'autres à la Cour & dans les grandes Villes, qui courent toutes les nuits, ſur-tout dans les temps de debauche, & qui ne ſe mettent au lit qu'au temps que les autres en ſortent ? d'autres qui paſſent toute la matinée à leur toilette, & le reſte du jour au jeu, qui donnent dans la profuſion la plus ambitieuſe d'habits, d'ajuſtemens, de nouvelles modes, d'équipages les plus ſuperbes, ſans s'embaraſſer ſi elles ruinent leur maiſon & celle des marchands qui ont fourni la matiere de leur luxe ? d'autres qui ſe jettent dans des intrigues, dont quelquefois ceux-là même qui les y ont en-

gagées, font des hiſtoires & en donnent des ſcenes au public ?

Cela enfin empêche-t-il qu'on ne voye de ces Grands dans les Provinces, ſur-tout dans leurs terres, qui abuſant de leur autorité, mettent la main à l'encenſoir, touchent au ſacré comme au prophane, qui par leurs exactions & leur violence accablent de pauvres vaſſaux, dont ils ſont plutôt les tirans que les peres ? Qu'y a-t-il de plus criant, que de voir un grand Seigneur, ainſi que je vous l'ay déja fait remarquer, qui ſe pique peut-être de devotion, entretenir les delices de ſa table & la pompe de ſes équipages aux dépens des pauvres marchands, qui n'étant pas payés, ſont obligez de faire banqueroute, & de la faire faire à d'autres ? Quoi de plus perfide pour ces faux amis, qui s'étouffent pour ainſi dire à force s'embraſſer,

&qui se poignardent secretement les uns les autres par les plus noires calomnies? Qu'y a-t-il de plus irregulier, que de pardonner à des étrangers l'injure qu'on en a reçûë, & ne jamais se remettre avec ses proches? En un mot, quoi de plus fourbe & de plus perfide que de couvrir du voile d'une reconciliation sincere des haines implacables, jusqu'à ce qu'on ait trouvé l'occasion de les faire éclater?

Vous ne doutez pas, Monsieur le Comte, qu'il n'y ait beaucoup de ces desordres parmi les Grands, vous avez été assés à la Cour, pour ne les pas ignorer, peut-être même n'avez-vous que trop éprouvé les infidelités qui s'y commettent.

LE COMTE.

Il n'est que trop vray que j'ay reçû quelquefois de ces coups d'ami, qui m'ont autant éloigné

du but où je visois, que je m'en croyois proche ; j'ay été assés long-temps sans connoître la main qui me les portoit : mais enfin j'en ay été assûré, je les ay dissimulés, pour ne pas venir à des éclaircissemens qui m'auroient attiré de méchantes affaires. Ç'étoit un homme qui, outre qu'il faisoit profession d'être de mes amis, avoit toutes les apparences d'un homme de bien ; il ne manquoit jamais à la Messe du Prince, au Sermon, au Salut, toûjours dans son passage, & exposé comme un ferme dans le plus bel aspect, pour ne lui être pas caché, quoi qu'on ait trés souvent remarqué qu'il n'étoit pas si ponctuel à ces pieux exercices, quand il sçavoit que le Prince ne s'y trouvoit pas. Il faisoit plus ; car il alloit à confesse plusieurs fois l'année, & avoit soin qu'on sçût quand il avoit

fait sa Pâque ou gagné le Jubilé.

ARMAND.

Comme on ne doit pas juger de l'interieur des hommes par leur exterieur, on peut encore moins condamner des actions qui d'elles-mêmes paroissent trés loüables, & qui peuvent en inspirer de semblables au prochain ; mais si de bonnes œuvres affectent de se terminer à la vuë du Prince pour en être regardez, Dieu qui a en horreur le déguisement, couvre tôt ou tard de confusion l'estime qu'on a voulu s'en attirer, & la courte joye qu'un hypocrite s'est faite dans la complaisance, ne sera pour lui que comme un point qui lui fera sentir le poids d'une douleur éternelle. C'est ce que doivent craindre tous les Chrétiens, & particulierement les Grands, à qui l'interêt de leur fortune fait exposer aux yeux des Princes ce qui paroît de loüable

en eux en matiere de religion, pour ſurprendre leur affection & leur eſtime ; deſorte que n'ayant pas marché avec une intention pure & un cœur droit dans leurs voyes, ils ſe trouveront abandonnés de Dieu & des hommes, malgré le ſoin qu'ils ſe ſeront donné de ſe partager entr'eux.

Mais je veux que quelques-uns croyent de bonne foy s'appliquer à certains devoirs de pieté, ces Pâques, ces Jubilés, ces Communions, en un mot ces bonnes œuvres ſont-elles ſuivies des changemens qui leur conviennent ? ſont-elles des ouvrages de la grace ou de la bien-ſéance & de la coûtume ? Ces ames malades, & peut-être mortes, qui ſemblent vouloir guerir ou reſſuſciter, ne vont-elles point chercher pour medecin quelque bon Prêtre ou Religieux, qui étant ébloüi de l'honneur d'être le Confeſ-

ſeur de Monſieur le M.... ou de Madame la D.... n'exige de ces illuſtres penitens que des promeſſes froides & languiſſantes, avec quelques prieres & quelques legeres aumônes qui ne coûtent rien? Mais à quelques Confeſſeurs que ces gros Meſſieurs s'adreſſent, ſe connoiſſent-ils aſſés eux-mêmes pour ſe bien confeſſer & être de vrais penitens? ſentent-ils la depravation de leurs mœurs, le poids de leur peché, & la profondeur de leur playe? rougiſſent-ils de la honte de leurs chaînes? rompent-ils leurs habitudes? s'éloignent-ils des occaſions? Rien apparemment de tout cela, ou paroît peu.

Que ſi ces Grands ſont mariés, croyent-ils qu'un Confeſſeur doive s'ingerer de la maniere qu'ils vivent dans cet état? Point du tout, c'eſt aſſés que Monſieur &

Madame vivent ensemble sur un grand pied de respect & d'honnêteté ; comme ils se sont separés de lit & d'appartement par un divorce volontaire, mais perpetuel , c'est assés qu'ils s'envoyent faire des complimens le matin, & qu'ils s'informent comment ils ont passé la nuit. Madame a une authorité entiere dans le gouvernement de la maison, elle en use comme il lui plaît, & vit à sa maniere, sans que Monsieur y trouve à redire : ils sont l'un pour l'autre les plus commodes du monde ; car comme Monsieur s'est engagé ailleurs, & qu'il croit que les gens de qualité ne doivent pas vivre en petits bourgeois, & qu'ils peuvent avoir une maîtresse avec une épouse, aussi Madame se recompense-t-elle d'un autre côté ; tout au moins le jeu, les spectacles, les compagnies la dedommagent de ce

qu'elle perd, & sous les auspices de certains privileges de devotion que l'Eglise n'a point reconnus, ou d'une fausse confiance qu'on met dans la longue patience de Dieu, on vit dans un dérangement insensible de tous les devoirs de la Religion, & malgré les Pâques & quelques Communions, on y persevere jusqu'à la mort avec autant d'assûrance & d'insensibilité, que s'ils devoient être jugés par un Dieu aveugle & impuissant.

Voilà comme se passe la vie de la plûpart des Grands; ou si l'on en voit qui se fassent de leur pieté quelque relief dans le monde, tout cela ne se reduit-il point à entendre tous les jours la Messe, Dieu sçait comment; à assister quelquefois aux Offices publics; à quelques presens aux Eglises, qu'on pretend beaucoup honnorer en leur faisant porter

ſes livrées ; à quelques fondations qu'on fait, & dont la vanité dedommage d'une partie de ce qui peut en avoir coûté, ſur-tout lorſqu'en élevant des temples materiels au Seigneur, on abandonne les pauvres, qui ſont ſes temples vivans. Pour le reſte, ambition demeſurée à s'élever de plus en plus ; engagemens toûjours nouveaux, jalouſies ſecrettes, infidelités, trahiſons, injuſtices, violences & oppreſſions des petits, quand on n'a rien à craindre, & qu'on ſe croit au deſſus des loix. Vous avez aſſés goûté du grand monde, Monſieur le Comte, pour voir que je n'en impoſe pas, & que j'accuſe trés juſte.

LE COMTE.

Il eſt vray que voilà la vie de la plûpart des grands Seigneurs & de quelques gens de Cour ; mais que faire, quand on s'y trouve malheureuſement engagé ? En-

core si vous vouliez me dire comment on s'y doit comporter, cela me pourroit servir dans la suite.

ARMAND.

Les Grands peuvent voir en plusieurs traités les devoirs dont ils sont particulierement redevables à Dieu, au prochain & à eux-mêmes. Voicy en abregé les principaux : reconnoître humblement devant Dieu qu'ils sont moindres que des atomes en sa presence, & que s'ils sont quelque chose devant les autres, ils l'ont reçû de sa bonté, qu'il les peut détruire & anneantir quand il voudra ; qu'ils doivent d'autant plus s'humilier & craindre dans leur prosperité & dans leur élevation, qu'ils auront plus de compte à rendre, & que leur salut est plus exposé ; qu'ils n'ont reçû de l'authorité, des richesses & d'autres graces temporelles, que pour être les peres des pau-

vres, les protecteurs des petits opprimés, les défenseurs de l'Eglise, de ses droits, de ses Ministres ; qu'ils sont redevables à leur vassaux d'une exacte justice, qui rende à un chacun ce qui lui est dû, qui console les bons, qui châtie les méchans, qui entretienne l'union & la paix entre eux ; qu'il faut qu'ils reglent leurs depenses sur leur bien, qu'ils payent exactement leurs dettes, qu'ils n'oublient rien pour la sainte éducation de leurs enfans, qu'ils ayent un soin particulier de leurs domestiques, & qu'enfin leur maison soit une école de vertu, ou plûtôt comme une petite Eglise, ou l'on fasse profession d'une pieté solide, où l'on frequente les Sacremens, & d'où enfin il sorte un odeur qui embaume le voisinage, & quelquefois même toute une Province. Telle est entr'autres la maison

de Monſieur le D . . . dont je vous ay parlé.

LE COMTE.

Vous nous en demandez là bien long. Hé de grace, Monſieur, où en voyez-vous une autre où l'on vive d'une maniere ſi exacte & ſi reformée ? Je voudrois autant dire que nos maiſons doivent être changées en des Convents.

ARMAND.

Il y en a encore quelques-unes, grace à Dieu, Monſieur le Comte. Ce ne ſont point là des idées de Platon que je me forme, & ce ſeroient des verités conſtantes, ſi l'on s'acquittoit fidellement des promeſſes qu'on a faites à Dieu dans ſon baptême. J'eſpere de la bonté de Dieu ſur vous, que vous ne parlerez pas toûjours ainſi. Allons, il eſt temps de nous retirer.

ENTRETIEN XV.

ARMAND.

QUoi que je vous aye fait une peinture assés naturelle du peu de religion de la plûpart des Grands, je ne vous ay encore presque rien dit de certaines gens libertins de profession, & dont quelques-uns se font remarquer sous le nom de petits maîtres, qui croyent se faire honneur de se distinguer par une conduite qui les mene bientôt à une espece d'atheïsme. Il semble qu'on en puisse remarquer de deux sortes, de jeunes & d'autres personnes plus âgées, qui ne laissent pas de faire figure d'honnêtes gens, & de s'acquerir quelque reputation dans le monde.

LE COMTE.

Quoi, Monsieur, vous placez

parmi les libertins des personnes âgées, qui ont quelque relief & se font honnorer dans le monde? Je n'en connois point de ce caractere, & j'ay toûjours crû que les folies & les emportemens de la jeunesse ne convenoient pas à des gens que l'âge & l'experience ont meuris & rendus sages aux dépens des derangemens de leur jeunesse.

ARMAND.

Vous vous trompez, Monsieur le Comte, le libertinage s'insinuë quelquefois autant chez les vieillards que parmi les jeunes gens, & l'air contagieux que ceux-cy inspirent est quelquefois moins à craindre que l'exemple de ceux-là : car enfin ces jeunes debauchés sont bientôt connus & décriés ; au lieu qu'on a souvent de la consideration & du respect pour des personnes âgées qui se menagent.

Pour donc commencer par ces derniers, ce sont des gens qui n'ayant jamais été bien formés dans la Religion, ou en ayant éteint les lumieres par les premieres debauches de la jeunesse, arrivés qu'ils sont à un âge plus mur, se retirent en eux-mêmes, pour ne laisser voir que les dehors de beaucoup de modestie & de retenuë ; gens d'esprit, politiques, mysterieux, profonds, mais habiles & capables quelquefois des affaires les plus importantes : prudens, moderés, qui ne parlent jamais contre la Religion, qui se tiennent retranchés dans une indifference qui va jusqu'à une insensibilité interieure pour tout ce qui la regarde ; ou s'ils y donnent quelque attention, c'est lorsque l'interêt & leur fortune sont de la partie. Vous en voyez quelques-uns qui vivent en Philosophes, &

qui affectent l'exterieur & les manieres des Catons: mais l'on peut dire que ce sont des Philosophes hebêtés, qui ne raisonnent point, parce qu'ils n'ont point de principes; ils ont perdu le souvenir du passé, par rapport aux graces qu'ils ont reçûës de Dieu, soit pour leur vocation au Christianisme, ou pour les avoir comblés de biens temporels. Vous diriez qu'ils se regardent comme s'ils s'étoient faits eux-memes; ils s'imaginent que leur naissance, leurs talens, leurs charges, leur fortune, tout enfin vient de leur propre fond, & leurs yeux toûjours colés à la terre, ne s'élevent jamais vers le Ciel pour reconnoître l'auteur de tous ces biens, & lui en rendre de trés humbles actions de graces. L'avenir ne leur fait faire aucune reflexion sur ce qui doit arriver un jour; ils ne voyent pas que

Dieu ayant commencé par des bienfaits, qu'il a ſouvent reïterés, il finira par des châtimens ; que comptant leurs jours & leurs ingratitudes, il les meſurera ſur ces graces, & que les ayant recherchés durant un long-temps pour les ſauver dans ſa miſericorde, il les fera paroître à ſon tribunal, au moment qu'ils y penſeront le moins, pour les punir dans la rigueur de ſa juſtice.

LE COMTE.

Comment ſe peut-il faire que Dieu traite ainſi des perſonnes que vous dites vous-même être trés ſages, trés moderés, & qui ne parlent jamais contre la Religion ? & peut-on faire le procés à des gens contre leſquels il n'y a ni accuſations, ni témoins ?

ARMAND.

Il faut être auſſi ſimple que vous êtes en matiere de religion, pour raiſonner comme vous fai-

tes. Je ne pretens pas poursuivre ces Messieurs, & leur faire un procés ; apparemment que leur conduite si mesurée ne donnera pas lieu que les hommes les entreprennent : mais s'ils n'ont pas de juges sur la terre, ne croyez-vous pas qu'ils en auront un dans le Ciel, puisque nous devons tous paroître devant son Tribunal ? Ce sera là que la sagesse charnelle des enfans du siécle sera confonduë, que la prudence de ces prudens & habiles politiques sera rejettée, qu'il se verifiera que leurs lumieres auront été de veritables tenebres, & que ces beaux esprits, dont les conseils étoient si necessaires aux autres, se verront couverts de confusion & saisis d'un horrible desespoir, pour avoir été si negligens & si inutiles pour eux-mêmes.

LE COMTE.

Je ne prens aucune part à ce

que vous dites là, je ne me mêle point des affaires d'autrui, je me retranche uniquement dans ce qui me touche. De plus on m'a dit autrefois que la misericorde de Dieu est au-dessus de tous ses ouvrages; & sur ce principe, je laisse au Seigneur à disposer de moi comme il le jugera à propos, sans m'embarasser de cent choses qui regardent l'avenir, à moins que mes affaires n'y soyent interessées & ne m'y portent comme naturellement.

ARMAND.

Je vous entens, cela veut dire que vous ne vous inquiettez gueres de ce qui arrivera aprés vôtre mort, & que vous êtes Chrétien pour le temps, parce que vos affaires s'y accommodent, & non pour l'éternité, où vous croyez que vous n'en aurez aucune. Je vois bien que vous n'êtes pas fort éloigné de l'esprit & des

maximes de ces Meſſieurs dont je viens de parler. Ils ſont en effet pluſieurs bonnes œuvres d'office & de bienſeance, & pluſieurs d'entr'eux rempliſſent parfaitement tous les devoirs de leur état : mais quels fruits en retireront-ils, ſi étant inſenſibles aux biens & aux maux de l'autre vie, ils n'ont de vûë & de mouvement que pour ce qui les intereſſe en celle-cy ?

Voilà l'eſprit dont ſont animés la plûpart de nos ſages du monde, en cela trés habiles imitateurs d'Herode, ſurnommé le Grand Roy de Judée. De quelque cruauté dont les Hiſtoriens le fletriſſent, il ne laiſſa pas d'avoir de beaux endroits, tant à l'égard de la Religion des Juifs, dont il faiſoit profeſſion au moins en public, que pour ſignaler la compaſſion dont il fut touché pour ſon peuple, dans un temps

de peſte & de famine qui arriva durant ſon regne ; car il fit fondre ce qu'il avoit de vaiſſelle d'argent, & vendit ce qu'il avoit de plus rare & de plus precieux dans ſon cabinet, pour en ſoulager les pauvres. Il ne ſe ſignala pas moins par le zele qu'il marqua pour ſa Religion & pour le culte du vray Dieu, qu'il reconnoiſſoit, ou qu'il faiſoit ſemblant de reconnoître. Il fit donc rebâtir le Temple de Salomon, ou au moins il le repara, & l'orna de tout ce qui étoit de la décence d'un lieu ſi ſaint : mais avec tout cela, il fut un veritable idolâtre de la fortune d'Auguſte, il le mit au rang des Dieux, & fit bâtir un Temple en ſon honneur. Tant il eſt vray que depuis qu'un Courtiſan s'eſt vendu à l'ambition, il ſe fait bientôt une divinité de ſon Prince, & qu'il n'y a rien de ſi ſaint & de ſi sacré,

qu'il ne sacrifie à ses interêts & à sa fortune.

LE COMTE.

C'est pousser la flaterie trop loin, & il faudroit que mes affaires fussent bien desesperées, pour en venir là, encore serois-je toûjours dans le cœur attaché à ma religion.

ARMAND.

Vous en dites assés, Monsieur le Comte, pour vous faire entendre, peut-être que bien d'autres pensent comme vous ; & je ne sçay s'il seroit necessaire d'employer les menaces & les proscriptions pour leur faire prendre un nouveau parti. Vous ne jugeriez pourtant pas ainsi des choses, si vous vous étiez fortement imprimé ce que je vous ay déja dit sur cette matiere. O Dieu! est-il possible que la fortune soit toûjours presque la seule divinité de plusieurs Grands selon le siécle?

Quoi qu'il en soit, car je ne veux pas vous chagriner, je reviens à nos jeunes libertins, & vous verrez par le portrait que je vais vous faire, si vôtre fils l'Abbé, dont vous vous êtes plaint à moi autrefois, est d'une societé si impie & si scandaleuse.

Vous vous souvenez bien de ce que je vous ay dit il n'y a pas long-temps, qu'il y avoit des libertins de deux sortes, quoi que leurs caracteres ne soient pas fort differens. J'ay montré, touchant les premiers, que quelque sage conduite qu'on voye en eux quant aux mœurs, ils n'ont neanmoins de la Religion que le masque & les apparences. Les autres, qu'on appelle ordinairement petits maîtres, sont en plus grand nombre, il y en a dans les Provinces, dans les Villes & à la Cour; ce sont des jeunes gens sans éducation, & souvent

ſans emploi, ſur-tout dans les Provinces, & preſque ſans aveu. Il y a parmi ceux-cy de petits nobles qui craignent plus le ſervice que la dégradation de leur nobleſſe, qui n'ont d'autre occupation que d'inſulter le payſan, de s'en faire craindre, & de leur être à charge auſſi-bien qu'à leurs Paſteurs, qui ont de la peine à demêler quelle eſt leur Religion.

Dans les Villes, ce ſont des petits Bourgeois à qui leurs peres, peut-être de bons Marchands, laiſſent porter l'epée, lorſqu'on ne devroit les voir encore qu'avec le porte-feüille ; qui n'ont point d'autre exercice que de battre le pavé, qui ne s'occupent qu'à ne rien faire, ou qui ne ſont propres tout au plus qu'au jeu, au cabaret, à la debauche ; qui croyent ſe faire une bonne fortune de tendre des pieges à la

pudicité des femmes ; ou tout au moins qu'on ne voit dans les places publiques, que pour faire passer toute la Ville par leurs baguettes. Pour les petits maîtres qui peuvent se trouver à la Cour des Princes, l'on peut dire qu'il n'y a rien de plus dérangé, ni même quelquefois de plus scandaleux que leur conduite. Comme ils ont de la naissance & beaucoup de bien, & qu'ils se sentent appuyés de la protection & de l'autorité de leurs parens, ils deviennent bientôt, selon l'Ecriture, comme le cheval & le mulet qui sont sans intelligence, qui ne se conduisent que par les sens, & qui sont d'un esprit si fier & si indomptables, que ni le frein de la raison & de l'honnêteté morale, ni la crainte des loix ne peuvent plus les retenir dans la moindre moderation.

Il est vray que nous ne sommes plus dans ces malheureux temps, où l'on en voyoit qui se faisant dans leurs debauches de nouveaux sistêmes de religion, attaquoient Dieu dans tous ses divins attributs, & qui ne finissoient leurs divertissemens que par des brutalités qu'on n'oseroit nommer, & dont la seule pensée fait horreur. Mais on ne laisse peut-être pas d'en voir, qui n'ayant pas rempli à l'armée lesperance qu'on en avoit conçûë, reviennent aprés la campagne faire les braves dans les ruelles & les docteurs d'une theologie impie, quand il leur prend envie de dogmatiser.

C'est ainsi que de jeunes gens à peine sortis du College, ou tout au plus de l'Academie, s'érigent en juges de la Religion & de la Foy, contrôllent insolemment tout ce qui est plus soli-

dement établi par l'Ecriture & par la tradition, & croyent ne se pas bien divertir, s'ils ne mettent dans leurs debauches les ceremonies les plus respectables de l'Eglise, & quelquefois nos plus redoutables mysteres, dont ils font les mets les plus delicieux de leurs repas. C'est ainsi que ces petits genies veulent passer pour esprits forts, & qu'ils croiroient faire tort à leur reputation d'agreables debauchés, s'ils n'ouvroient leur bouche contre le Ciel comme les blasphemateurs; s'ils ne proferoient les plus honteuses obscenités commes les plus viles canailles; & s'ils ne se portoient les uns les autres aux derniers excés de l'éfronterie la plus brutale. Mais n'est-ce pas encore de l'excés de ces petits maîtres si sçavans en impietés, qu'on voit sortir ces chansons satyriques, qu'ils font à l'occasion même de

nos ſolemnités les plus venerables, où ils font paſſer en revûë les Dames les plus ſages par les railleries les plus picquantes, & par les idées ſcandaleuſes qu'ils en donnent ?

Voici une deſcription que fait l'Apôtre ſaint Jude de quelques heretiques de ſon temps, qui peut bien être appliquée à nos jeunes debauchés de qualité, qui tous Chrétiens qu'ils paroiſſent s'abandonnent quelquefois dans leurs repas infames à tous les excés de l'impureté la plus honteuſe. *On voit parmi nous*, dit ce ſaint Apôtre * *des impies, dont il a été predit qu'ils tomberont dans un jugement de reprobation, parce qu'ils convertiſſent en impureté la grace de nôtre Dieu, & qu'ils renoncent nôtre unique Maître qui eſt Jeſus-Chriſt. Ils mépriſent la domination du Dieu qui*

* *Epître catholique de ſaint Jude, verſ.* 8. 10. 11. 12. & 13.

les a creés, & blasphèment contre sa Majesté souveraine, &c. Ils prononcent des maledictions contre ce qu'ils ignorent, & se corrompent en tout ce qu'ils connoissent, comme les bètes qui sont sans raison. Ils sont des impurs qui se soüillent dans leurs festins, des nuées sans eau, que l'impetuosité & la vanité de leurs passions emportent çà & là; des arbres d'automne sans fruit, morts deux fois & de racines; des flots impetueux d'une mer agitée qui jettent par-tout où ils se trouvent l'écume de leurs ordures. Ils sont enfin des étoiles errantes qui paroissent briller dans le temps, & qui seront d'affreuses tenebres dans l'éternité, &c.

LE COMTE.

Voilà un terrible portrait de nos jeunes debauchés; peut-être neanmoins qu'il n'y en a pas tant de ce pitoyable caractere, que vous vous l'imaginez. Vous autres Ecclesiastiques, & sur-tout les

les gens de bien comme vous, Monſieur, ſont ſi ſeveres & ſi precipités dans leurs jugemens, qu'ils condamnent impitoyablement tout ce qui n'aproche pas d'eux: d'ailleurs qui peut retenir l'impetuoſité de la jeuneſſe ? il faut qu'elle ſe paſſe ; quand ce grand feu ſera amorti, il y a lieu d'eſperer qu'ils rentreront en eux-mêmes, & qu'ils ſeront auſſi moderés & auſſi ſages qu'ils auront été dereglés. Je ne penſe pas que les petits maîtres que mon fils s'étoit mis à hanter, ſoient auſſi perdus que ceux que vous venez de marquer ; peut-être que leurs peres & leurs gouverneurs veillant ſur leur conduite, ils ne ſe ſeront pas dérangés d'une maniere ſi criminelle.

ARMAND.

Il faut, dites-vous, que jeuneſſe ſe paſſe ; elle ſe paſſera en effet, ou par une mort precipitée &

imprevûë, qui est assés souvent le fruit & la recompense de la debauche; ou s'il en arrive autrement, croyez, Monsieur, que la justice de Dieu ne leur laissera peut-être plus de temps que pour les engraisser & en faire des victimes plus proportionnées à son indignation au grand jour de ses vengeances. Il faut, dites-vous, que jeunesse se passe. Hé quoi! ne comptez-vous rien tant de crimes & tant d'impietés que quelques-uns de ces petits insolens commettent, s'il est vray qu'il y en ait encore; car je n'ay pas presentement, Dieu merçi, assés de relation à la Cour, pour sçavoir tout ce qui s'y passe? Enfin ne comptez-vous pour rien l'abus de tant de graces, tant de scandales & tant d'excés, qui auront ajoûté orgüeil sur orgüeil, tenebres sur tenebres, & endurcissement sur endurcissement? En a-

t-on vû beaucoup qui étant prevenus par l'attrait d'une grace puissante, qui n'est duë à personne, & dont on s'est rendu si indigne, ayent fait des fruits dignes de penitence, pour reparer une vie de dix ou douze ans de libertinage? ou plûtôt ne vit-on pas trés souvent dans un âge avancé comme on a vécu dans sa jeunesse, à quelques desordres exterieurs prés, dont on peut se preserver par le respect humain & par une bien-séance d'Etat & de politique?

Quant à ce que vous dites, que l'exemple & l'autorité des peres peuvent retenir les enfans dans l'ordre, hé mon Dieu! à qui contez-vous ces raisons? En voit-on beaucoup qui se fassent un devoir de veiller exactement sur leur conduite? Ont-ils d'autre attention sur eux que pour leur inspirer la même ambition

dont ils sont possedés, & de transmettre en eux les maximes du monde & toutes leurs passions ? Et quand ces peres charnels voudroient employer l'autorité & la correction pour reduire ces enfans de Beliad, de quelle force seroient ces moyens pour les mettre en regle, quand ils sçavent que ceux qui les reprennent ont été dans les mêmes desordres, & qu'ils voyent qu'ils y perseverent peut-être encore ?

LE COMTE.

Ce n'est pas une petite affaire de redresser de jeunes gens qui ont pris un mauvais pli ; on les a confiez à des gouverneurs & à des maîtres, pouvoit-on faire davantage ? & quand aprés leurs études ou leurs exercices ils sont venus à la Cour, ou qu'ils sont entrés dans le monde, peut-on les suivre par-tout ?

ARMAND.

Si l'on ne peut les ſuivre, c'eſt qu'on leur a donné d'abord trop de liberté, & qu'ils ont pris le devant; c'eſt ce qui n'arrive que trop, parce que les Grands mettent trop de diſtance entre leurs enfans, & ceux qu'ils leur ont donnés pour gouverneurs ou pour maîtres. Ces peres aveugles les font conſiderer comme des petits dieux, qu'ils veulent être ſervis juſqu'à une eſpece d'adoration, & dont des maîtres n'oſent preſque approcher que pour les flater ou pour leur ſervir de valets. A peine peuvent-ils parler, qu'au lieu de leur inſinuer dans les occaſions qu'ils ne ſont devant Dieu que des atômes, de leur inſpirer ſa crainte, & les former peu à peu à la pieté, on n'a point d'autre atttention ſur eux que pour leur faire connoître ce qu'ils ſont, ſelon leur naiſ-

ſance, & leur inſpirer, ainſi que je vous l'ay déja dit, l'eſprit du monde, qui eſt pour l'ordinaire dans ceux qui ſe ſentent, un eſprit d'orgueïl, de fierté & de mépris pour les autres qui n'ont pas reçû le même avantage.

On ſçait bien que les enfans de qualité ne doivent pas être élevés comme ceux des gens du commun; mais quelque diſtinction qu'on mette entr'eux, les peres doivent laiſſer à ceux qui les gouvernent une autorité entiere de les reprendre & de les corriger: ils leur ont cedé leur puiſſance, afin qu'ils en faſſent d'auſſi parfaits diſciples que des enfans obéïſſans; & on a toûjours remarqué que tel qui a manqué de reſpect & de ſoumiſſion pour celui qui le devoit conduire, s'eſt bien-tôt ſoulevé contre celui qui lui avoit donné le jour, & ſouvent même avant qu'il fût hors de Page.

Le grand Theodoſe étoit bien diſpoſé d'une autre maniere à l'égard des Precepteurs à qui l'on confie l'éducation des enfans de qualité, & c'eſt ce que les riches & les Grands devroient attentivement conſiderer. Comme ce Prince étoit perſuadé qu'on ne peut avoir trop de retour & de reconnoiſſance pour ceux qui ſont chargez de l'inſtruction de la jeuneſſe, il voulut auſſi donner lui-même l'exemple du reſpect & de la ſoumiſſion qui leur ſont dûs, & il apprend encore aux peres combien ils doivent être appliquez à connoître par eux-mêmes & l'exactitude des Maîtres, & le progrés des Diſciples. Il avoit infiniment plus de naiſſance que tous nos grands Seigneurs ; on ſçait encore qu'il étoit chargé du gouvernement d'un vaſte Empire, & cependant il ne jugeoit pas qu'il fût

indigne de sa suprême Grandeur de prendre soin des études de son fils Arcade encore trés jeune, qu'il avoit declaré Cesar; de sorte qu'étant entré un jour dans l'appartement de ce jeune Prince lorsqu'il recitoit sa leçon devant Arsene son Precepteur, qui étoit debout & découvert, il lui fit ôter la pourpre, & ordonna qu'il n'en seroit point revêtu toutes les fois qu'il diroit sa leçon. Il en usa ainsi, afin que le Disciple comprît ce qu'il devoit à son Maître en cette qualité, & que par tout ailleurs le sujet n'oubliât pas de quelle maniere il devoit se comporter devant son Prince.

LE COMTE.

Il faut pourtant, Monsieur l'Abbé, que vous mettiez une grande difference entre nos enfans & leurs Precepteurs, qui ne

sont que des domestiques & à nos gages.

ARMAND.

Tous domestiques qu'ils soient ils vous déchargent de ce que vous devriez, à le bien prendre, faire vous-même. C'est pour cette raison que vous ne sçauriez trop les faire honnorer de vos enfans, & les recompenser, surtout lorsqu'ils ont de la pieté & du merite, & qu'ils s'acquittent parfaitement de leur ministere, en formant leurs disciples dans les bonnes mœurs, dans la science & dans les exercices qui leur conviennent.

LE COMTE.

Pour moi je n'ay pas crû me devoir tant embarasser de mes enfans, aprés que je leur ay donné des Maîtres. Quand ils viennent à la Cour, supposé même qu'ils n'eûssent pas été bien élevez, ne peuvent-ils pas bien se

former par le commerce qu'ils ont avec tant d'honnêtes gens qui sçavent vivre, & dont l'exemple & les manieres sont des leçons vivantes d'honnêteté, de politesse & de bon goût qu'on ne trouve point chez nous, ou avec des pedans de College ?

Quant à ce que vous dites de l'Empereur Theodose, qui malgré l'embaras des affaires de l'Empire qui tomboient sur lui, ne laissoit pas d être appliqué aux études de son fils, cela étoit bon pour lui, sa fortune étoit toute faite, n'ayant rien à souhaitter, parce qu'il étoit maître du monde. Il n'en est pas ainsi de tous les Grands, & particulierement de ceux qui sont à la Cour ; car ne sont-ils pas chargez d'une infinité de soins infiniment plus importans que de servir à leurs enfans de maîtres & de pedagogues ? Ne sont-ils pas obligez

de songer à l'établissement de leur famille, & de travailler à leur fortune ? N'ont-ils pas des patrons à faire, des favoris à gagner, des jaloux à observer, des égaux a rabaisser, des ennemis secrets à prevenir, des intrigues à concerter, des graces à esperer & demander ? & pour tout dire en un mot, ne faut-il pas qu'ils se tiennent continuellement en garde envers tous & contre tous, & qu'ils ayent une attention infinie à cent choses de la moindre desquelles dépend quelquefois leur fortune & leur bonheur ?

ARMAND.

Voilà sans doute, Monsieur le Comte, des affaires trop importantes pour être negligées ; le devoir des peres à veiller sur la conduitte de leurs enfans, n'est rien en comparaison, & je ne sçay comment vous pouvez suf-

ſire à des ſoins qui demandent tant d'attention. Quelle pitié ! & que vous êtes à plaindre ! Mais ne pouviez-vous pas en ajoûter d'autres qui ne conviennent pas moins à un homme de Cour ? car ne faut-il pas qu'il apprenne à menager ſon geſte, ſes yeux, ſon viſage, qu'il s'étudie à être caché, profond & impenétrable, qu'il diſſimule les mauvais offices qu'on lui rend, qu'il careſſe ſes ennemis, qu'il publie n'avoir pas de meilleurs amis qu'eux, qu'il contrefaſſe l'homme de bien quand le Prince a de la pieté, & qu'il ſe declare contre les impies, qu'il promette les graces qu'il n'a pas deſſein de faire, & qu'il faſſe le mal dont il ne menace pas ? & tout cela, Monſieur le Comte, à quoi ſe réduit-il ? à la fourberie & à la mauvaiſe foy, à la fauſſeté, à l'hypocriſie, ou tout au moins à des

mouvemens trés inutiles, & à des amusemens presque toûjours aussi infructueux pour leur fortune, qu'ils sont opposés à la sincerité d'un homme d'honneur, & au salut d'un Chrétien.

Comme plusieurs de ces Messieurs ne servent de rien à la Cour, au moins ceux qui n'y sont point attachés par des charges, ni par aucun service qu'ils rendent à l'Etat, il semble que si le Prince pouvoit entrer dans tous ces détails, il seroit de la bonne police & de l'ordre de les congedier, & de les renvoyer chez eux; ce seroit même par là avoir soin de leur propre interêt; car qu'y font-ils ces Messieurs, que d'y manger leur bien & s'y ruïner? Ils y viennent ou y restent pour faire fortune, & courent toute leur vie aprés cette ombre, qui s'échappe & qui s'évanoüit, lorsqu'ils croyent l'em-

brasser & la tenir. Ils étoient chez eux en repos, & y pouvoient vivre dans l'abondance & dans quelque reputation ; & pour vouloir vivre à la Cour dans les delices & dans le luxe, l'ambition lès réduit à une espece d'indigence, qui les fait d'autant plus languir dans la bassesse & dans le mépris, qu'ils s'imaginent briller & se faire considerer davantage.

Cependant on aime cet état d'humiliation, on s'y plaît, on y demeure, ou au moins on le souffre, parce qu'il est soutenu au dehors de quelque éclat, & qu'on y est éblouï de quelque rayon d'esperance qui ne s'éteint jamais. Ce qui a fait dire trés sagement à un Auteur moderne, qu'il y a dans la vie des Courtisans un certain charme qui leur plaît & les chagrine en même temps ; ils voudroint sou-

vent le rompre & ils ne peuvent, ils en sont tellement ensorcellez, que leurs chaînes, toutes pesantes & toutes dures qu'elles soient, leur semblent douces & legeres; ils se reprochent à eux-mêmes cet esclavage, ils s'en plaignent tous les jours, & ils n'ont pas le courage de s'en délivrer : s'il leur vient quelque mouvement de devotion, ou qu'il leur arrive quelque disgrace, à quoi ils sont trés sensibles, ils prennent la resolution aussi-tôt de quitter la Cour, & quelques-uns mêmes se retirent, afin de trouver chez eux un port qui les mette à l'abri de mille chagrins qu'ils sont obligez d'essuyer: mais à peine sont-ils dans la retraite, qu'ils se repentent d'y être venus.

En effet, quand les idées qu'ils ont remportées de la Cour, de ses plaisirs, de sa magnificence, de ses pompes, ne sont pas en-

tierement effacées, elles reprennent bientôt aprés une nouvelle forme ; se grossissent, & leur font plus d'impression qu'auparavant ; leurs occupations, ou plutôt leurs amusemens, & peut-être quelques services, dont ils perdent la recompense, se representent à leur imagination, les troublent, & les remettent dans un état plus fâcheux que celui dont ils ont crû se délivrer en quittant la Cour ; & quoi qu'ils se soient fait un point d'honneur ou de conscience de se retirer, une impression si juste & si sage se détruit d'elle-même, & fait place à une autre toute contraire ; il n'y a point de mouvemens qu'ils ne se donnent, ni de ressorts qu'ils ne fassent joüer pour se faire rapeler, & pour reprendre un joug qui leur paroissoit auparavant insuportable. Tant il est vray qu'il n'y a rien de plus foi-

ble & de plus variable que l'eſprit de l'homme abandonné à lui-même, & que les paſſions qui l'agitent ne peuvent le fixer & lui faire rencontrer un veritable & ſolide repos. Vous n'avez qu'à vous conſulter vous-même, Monſieur le Comte, & vôtre experience vous fera avoüer que vous ne l'avez point encore trouvé. Mais le ſoleil baiſſe, & nous dit qu'il eſt temps de nous retirer.

ENTRETIEN XVI.

LE COMTE.

VOus diſiez hier, Monſieur l'Abbé, qu'il y a des gens qui s'étant retirez de la Cour par motif de conſcience, & pour ſonger à l'affaire de leur ſalut, ou par chagrin à cauſe d'une diſgrace, employent leurs amis, & remuent toute ſorte de ma-

chines pour y revenir. Pour moi, je vous declare qu'on ne m'y reverroit jamais, si je pouvois être assés heureux pour rompre les chaînes qui m'y attachent : mais helas ! mes affaires n'en sont pas encore venuës là, je vous en ay dit plusieurs fois la raison.

ARMAND.

Raison pitoyable, & qui est même contre vous, par l'experience que vous avez que l'esperance de vous élever plus haut a été jusqu'icy une pure chimere. Vous vous plaignez sans cesse de vôtre mal, & vous ne voulez pas en trouver le remede ; de sorte qu'on peut fort bien vous appliquer, ainsi qu'à plusieurs autres, ce que disoit autrefois le sçavant Alcuin, Precepteur, & ensuite Favori de Charlemagne. Il semble, disoit-il, qu'il n'est pas difficile de remarquer pourquoi les Courtisans se plaignent si sou-

vent de la Cour, qu'ils regardent comme une vraye servitude, sans songer neanmoins à s'en délivrer. Mais comme il n'y a que l'ambition, ou le hazard qui les a fait entrer dans cet état d'esclavage, il n'y a aussi que la raison & la vertu qui puissent les mettre en liberté : mais de quelle lumiere est ce qu'on appelle raison dans un Courtisan, lorsque ses passions l'ont obscurcie & presque toute éteinte ? & peut-on s'imaginer qu'il y ait de la vertu où regne l'ambition, qui est la source de tant de vices ? S'ils s'étoient accoûtumez de bonne heure à vivre à eux-mêmes, ou au moins qu'ils eussent serieusement reflechi à ce que la religion & leur propre interêt demandent d'eux, ces voyes si difficiles dans lesquelles ils marchent, & dont les reprouvés se plaignent dans la sagesse,

s'applaniroient bientôt; la vie tumultueuse qu'ils menent, tant de travers & de chagrins qu'ils essuyent se feroient si vivement sentir, qu'enfin ils ouvriroient les yeux, ce qu'ils regardoient comme des biens & des plaisirs, deviendroit pour eux des maux & de veritables amertumes, la vaine esperance d'y faire fortune, se dissiperoit comme un songe de nuit, & le desir d'une vie plus pure, plus tranquile & plus chrétienne, leur donneroit le courage & la force de rompre leurs chaînes; mais quoi! ce sont des aveugles qui se laissent conduire, ou plûtôt entraîner par leur cupidité, par le torrent d'habitude, & par l'exemple de plusieurs autres.

LE COMTE.

Il est vray qu'on passe quelquefois de trés mauvaises journées, quand on n'est pas regar-

dé du Prince ou du premier Ministre ; car de quelle douleur n'est-on point accablé, quand aprés avoir sollicité un bon poste, & qu'on l'a si heureusement suivi qu'on le touchoit presque de la main, un autre vous suplante & l'emporte ? mais aussi m'avouërez-vous qu'on y a de trés beaux jours & bien glorieux, lorsqu'on est arrivé jusqu'à la confidence du Prince, qu'on est entré dans ses plaisirs, & qu'on est assûré de sa bien-veillance & de toute sa faveur. Peut-on rien goûter de plus doux, & qui remplisse plus le cœur, que de se voir craint, respecté, & pour ainsi dire adoré des autres Courtisans comme l'arbitre de leur bonne ou mauvaise fortune ?

ARMAND.

Que vous me faites compassion, mon cher Come ! Est-il possible qu'un Courtisan qui a

l'experience que vous avez, se forme des idées d'autant plus vaines & séduisantes, qu'elles flattent davantage ? & que vous regardiez avec tant d'admiration la place d'un favori, qui n'est quelquefois élevé au-dessus des autres que pour tomber beaucoup plus bas ; qui brille aujourd'hui, & qui demain ne paroîtra plus, qui est renversé en un moment par un vent qui s'est élevé, lorsque l'air paroissoit le plus serain & le plus tranquile ; qui aprés sa chûte est autant l'objet de l'execration publique, qu'on l'honnoroit comme une des plus fermes colonnes de l'Etat ? Combien en a-t-on vûs qui se soient soutenus durant les tempêtes, que des jaloux secrets ont excitées contre leur gouvernement & leur conduite ? Les histoires fournissent mille exemples à ce sujet, peut-être même que vous en

avez vû de nos jours. Quoi qu'il en soit, si vous regardez avec admiration & avec un œil d'envie l'élevation des favoris, quelle impression ne doit point faire sur vous la gloire des têtes couronnées ? & que ne voudriez-vous point avoir donné pour être du nombre des Souverains ? Il est vray qu'ils sont sur la terre les plus parfaites images de la divinité, qu'ils sont revêtus de sa puissance, & qu'ils gouvernent le monde en son nom & par l'authorité qu'ils en ont reçûë ; mais en élevant les yeux sur leur couronne, percez si vous le pouvez les rayons de gloire dont elle brille, & pour lors de combien de peines vous paroîtront entrelacés les fleurons dont elle est composée ?

Un ou deux exemples vous feront voir de quel pesanteur est une couronne sur la tête de ce-

lui qui la porte avec reflexion ; & combien le jugement des hommes porte à faux, lorſque l'ambition éleve leurs deſirs juſqu'à une dignité expoſée à tant de ſoins, de chagrins & de peines. Pour le premier exemple, vous avez ſans doute appris l'experience qu'en fit faire un Souverain ſur un de ſes Courtiſans, qui s'étoit imaginé qu'un ſceptre pour celui qui le portoit ne valloit pas moins qu'une felicité ſuprême ; car l'ayant fait habiller & traitter comme un Roi dans de magnifiques & delicieux repas, il fit pendre ſur ce Courtiſan un coutelas tranchant qui ne tenoit qu'à un crin de cheval, & qui ſembloit à tout moment tomber ſur ſa tête. Or quelle penſée avoit pour lors cet ambitieux, qui ſe voyoit entre la mort & la vie ? de quel effroy fut-il ſaiſi au milieu des autres Courtiſans qui le ſervoient

en

en Roy ? De quelle maniere recevoit-il les honneurs qu'on lui rendoit ? Comment goûtoit-il les delices d'un état qui le faisoit trembler de tous ses membres ? & avec quelle impatience souhaittoit-il la fin d'une scène qui pouvoit à tout moment être pour lui si tragique & si sanglante ?

Mais si vous prenez cet exemple pour une figure inventée par quelque Philosophe afin de guerir la cupidité du cœur humain qui veut toûjours s'élever, avec quel respect ne devez-vous pas recevoir les sentimens qu'avoit de la royauté Loüis le juste Roy de France, de glorieuse memoire, à qui bien des personnes trés dignes de foy ont souvent entendu dire, quelque heureux & triomphant que fût son regne, que si l'on sentoit comme lui le poids d'une couronne, & de combien

d'amertumes ſont troublés les plaiſirs qu'on y enviſage, l'on ne voudroit pas ſe baiſſer pour la ramaſſer, ſi l'on la trouvoit à ſes pieds? Aprés cet aveu d'un grand Roy ſi pieux, & qui outre l'experience qu'il avoit, étoit d'un jugement trés ſolide pour juger des choſes, vantez-nous tant qu'il vous plaira & avec les termes les plus magnifiques, l'élevation & le bonheur d'un premier Miniſtre ou d'un favori, dont la fortune eſt ordinairement ſi fragile & ſi chancelante.

Revenez donc de vos préjugés, Monſieur le Comte, & comprenez ſi vous pouvez, qu'un état ſi élevé eſt infiniment plus à craindre qu'à deſirer. Il eſt vray qu'il eſt regardé par les petits & les inſenſés comme un objet d'admiration & d'envie : mais les ſages en jugent bien autrement ; bien loin de les croire heureux

en des emplois illuſtres, ils les plaignent & ont pour eux de veritables ſentimens de compaſſion ; ils ne voyent pour eux que des ſoins, des inquietudes, des chagrins, des inſomnies, que des jaloux, que des ſurveillans, que des ennemis cachés, & peut-être que des intrigues ſecrettes & des machines qu'on dreſſe pour les renverſer, quelques adorations qu'on leur rende : & ſi ces Grands paroiſſent inébranlables comme des rochers, parce que l'on les croit élevés au deſſus des tempêtes & des flots des miſeres publiques, qui viennent ſe briſer à leurs pieds, ils n'en ſont ſouvent que plus expoſés au feu du Ciel & à la foudre, dont pluſieurs ont été frapés. Ils pourront peut-être, me direz-vous, s'en garentir ; mais quand cela ſeroit, leur condition en eſt-elle plus heureuſe & plus tranquile ? Leur

vie n'eſt-elle pas un illuſtre eſclavage & un martyr continuel? Apeine ont-ils le temps de reſpirer dans la foule d'affaires dont ils ſont accablés. Ils n'ont de repos & de bonnes heures pour ainſi dire qu'à la derobée; & un pauvre Artiſan qui eſt fidele à Dieu dans ſa profeſſion, joüit d'un repos plus aſſuré & plus ſolide aprés ſon travail, que la plûpart des Grands du monde, dont la vie, toute éclatante & delicieuſe qu'elle paroiſſe, eſt troublée par tant de ſoins, de peines & d'inquietudes.

LE COMTE.

Sur ces principes, je vois bien que vous n'euſſiez pas accepté la Charge de premier Miniſtre, ſi l'on vous l'avoit offerte lorſque vous étiez à la Cour.

ARMAND.

Je n'en avois ni les talens, ni le merite : cependant comme

j'ay été aussi ambitieux & aussi aveugle qu'un autre, l'éclat qui environne une premiere dignité m'auroit assés donné dans les yeux pour m'en laisser ébloüir ; surtout si le Prince qui m'auroit appellé m'avoit jugé capable de servir l'Etat : & c'est peut-être une des plus grandes graces que j'ay reçuës de Dieu, de ce que la providence n'a pas permis que j'aye été attaqué de cette tentation, ni porté plus haut que je n'ay été. Comme d'un côté il est du caractere de l'ambition de n'être jamais contente, parce qu'elle veut toûjours s'élever, & que d'un autre c'est le propre des grandes fortunes, d'aveugler l'esprit & de corrompre le cœur, il auroit pû arriver, que me trouvant ébloüi de la mienne, la tête m'auroit tourné, & que mon élevation auroit fait ma chûte, & creusé un precipi-

ce à proportion de ma grandeur.

Cependant si Dieu ne m'avoit pas assés abandonné pour me faire adorer, ainsi que le superbe & l'insolent Armand, & que d'autres dans les Cours Chrétiennes l'ont pû faire à leur maniere, aussi ne presume-je pas assés de moi pour me flater que j'eusse été un Joseph en Egypte, un Daniel à Babylone, un Ximenes en Espagne, sans parler des autres fidelles Ministres dont la memoire est en veneration en quelques Royaumes, & sur-tout en France; mais qui sçait si sous le beau pretexte de servir mon mon Prince & l'Etat, je n'eusse pas été plus atttentif à me servir moi-même, ma famille, mes interêts, mes passions? Qui sçait si je n'eusse point suivi l'exemple d'Abner, cet infidele Ministre qui pour une legere reprimande que lui fit Isboseth fils de Saül

& son Roy, * abandonna ce Prince pour se ranger du côté de ses ennemis ? Qui sçait enfin si je n'eusse pas abusé de l'autorité & de la confiance de mon Prince, pour me porter aux derniers excés de l'ambition, de l'ingratitude & de l'impieté ? Tant il est vray qu'il est incomparablement plus rare & plus difficile de garder de la moderation dans un ministere élevé, que dans les emplois les plus bas, où le pouvoir est plus borné, & les occasions de se déranger plur rares.

LE COMTE.

Mais pourquoi raporter tous ces exemples, qui pourroient m'instruire si j'étois en état d'en profiter ? Je vois bien que je ne seray jamais Ministre d'Etat, il y a trop de gens qui m'ont devancé ; je voudrois seulement un poste qui me soutinst avec éclat

* *2. des Rois, chap.* 3.

le reste de mes jours, & qui couronnât ma vieillesse de quelques rayons de gloire qu'il semble qu'on doit à ma naissance & à mes services.

ARMAND.

Serez-vous toûjours infatué de vôtre naissance, qui n'est devant Dieu qu'une pure vanité, & qui sera peut-être vôtre condamnation, par l'orgüeil & les autres passions qui y sont comme necessairement attachées? Au reste je ne vous ay raporté ces exemples que pour vous détromper de vos illusions, & par le seul interêt que je prends à vôtre repos & à vôtre salut. J'ay tant de passion de vous voir libre & détrompé de vos fausses esperances, que je ne puis m'empêcher de continuer à vous faire part, & à vos semblables, des reflexions que je fais tous les jours sur vous & sur eux. Oüi, Monsieur le Comte, c'est uniquement ce que

j'ay en vûë : & j'ajoûte que ſi lorſqu'on commence à ſentir les infirmités de la vieilleſſe, on ſe déſabuſe ordinairement de tout ce qui avoit davantage imposé dans un autre temps, il eſt d'une neceſſité abſoluë & de l'interêt d'un homme ſage, qui eſt ſur ſon retour comme vous y êtes, de ſe raprocher de lui-même, pour refléchir ſur les préjugés qu'il s'étoit faits d'une fortune éclatante, qui eſt ſi rare & qui paſſe comme une ombre, dont il ne reſte aucun veſtige.

L'on ne peut abſolument improuver que de jeunes gens de qualité nés à la Cour, & pour ainſi dire dans le ſein de la grandeur, y reſtent comme dans leur pays natal, s'attachent au Prince & lui conſacrent leurs ſervices & leur vie, tout cela eſt l'eſſentiel du devoir, qui leur eſt marqué par la providence.

L'on pardonne même à d'autres personnes, qui étant sans experience, s'y sont jettez aveuglement sans sçavoir ce qu'ils faisoient, par le seul desir d'y faire fortune. Cet engagement a pû les former, les polir & leur donner une autre tourneure que celle qu'ils avoient apportée de la Province; quoi qu'à le bien prendre, ce soit pour plusieurs une trés mechante école : mais l'on ne comprend pas comment les uns & les autres s'y laissent tellement ensorceller, qu'ils y vieillissent & y meurent sans avoir jamais reflechi sur leur état, & sur ce qui leur arrivera aprés la mort. On ne comprend pas, dis-je, comment de vieux Courtisans se font d'une vie basse & rempante une occupation d'honneur & de plaisir : enfin il est difficile de s'imaginer comment ils ne se lassent point de rendre sans cesse à

ceux qui ſont en faveur des hommages non ſeulement honteux & indignes de gens de naiſſance ; mais encore autant inutiles pour eux qu'onereux quelquefois pour ceux qui les reçoivent.

Oüi, Monſieur le Comte, je vous le repete, & reviens à vous, pour vous dire que vous pouviez être excuſable de venir à la Cour dans l'eſperance de vous y élever ; (car enfin la cupidité porte là, & il n'y a que trop de gens qui ont ces travers d'eſprit) mais d'y demeurer, quand aprés avoir mangé la plus grande partie de ſon bien, on eſt devenu à charge à ſes amis, à ſoi-même, & peut-être au Prince, qui diſſimule par bonté les importunités d'un vieux Courtiſan inutile. Ce ne peut être qu'un renverſement de cervelle qui veut ſoutenir une ambition mal apuyée, & qui n'a point d'autre effet que de le ren-

dre d'autant plus méprisable, qu'il est plus mal dans ses affaires, & qu'il n'a pas d'emploi. Or que font à la Cour les gens de cette figure sur le pied qu'on les y voit? Vous le sçavez, Monsieur le Comte; pour moi j'en ay encore les idées aussi fraîches que si j'y étois encore, & je ne vous en imposeray point, ni à eux, quand je vous diray qu'on ne peut rien voir de plus ridicule que le manege qu'ils entretiennent ensemble, puisque leur occupation favorite est de ne rien faire & de se déranger les uns les autres.

Mais pourquoi pensez-vous que ces personnes, d'ailleurs si delicates, si fieres & si jalouses de leur liberté, s'assujettissent à la loy qu'elles se font de se trouver regulierement à certaines heures devant le Prince, à son lever, à sa Messe, & à son passage,

comme des statuës dans un jardin, ainsi que je vous l'ay déja dit ? Pourquoi ces Messieurs aiment-ils de se voir rebutés par des Huissiers, d'attendre longtemps à une porte ou dans une antichambre ? Pourquoi aprés s'être empressés d'entrer les premiers, s'applaudissent-ils avec tant de joye, si le Prince a jetté par hazard les yeux sur eux & leur a dit un mot qui ne signifie rien ? Si l'on peut donner quelque raison de tous ces differens mouvemens, c'est que la coûtume, l'exemple & l'opinion change tellement pour eux la nature des choses les plus basses, qu'ils en font des objets d'honneur & des degrés pour parvenir à une haute fortune ; de sorte que charmés des plus petites faveurs, qui dans le fond ne sont rien, ils s'en retournent les plus contens du monde, s'en réjoüissent

avec leurs amis, & n'esperent pas moins que le premier poste qui sera vacant. En quoi leur illusion est d'autant plus digne de pitié, qu'ils ne s'en raportent ni à leurs experiences passées, ni à leur raison, qui les détromperoient bien-tôt, s'ils étoient gens à faire reflexion sur leurs propres experiences.

LE COMTE.

Helas ! je ne connois que trop ce manege ; mais encore une fois que faire ?

ARMAND.

Je vous le diray avant que nous nous séparions.

LE COMTE.

Je voudrois bien, Monsieur l'Abbé, m'en retourner dés demain. Il y a déja trop de temps que je vous suis à charge.

ARMAND.

Vous vous mocquez de parler

ainſi : Encore un peu de patience, & vous ſerez content.

ENTRETIEN XVII.

LE COMTE.

JE ne puis vous exprimer l'étonnement où je ſuis de cette mort ſi prompte & ſi ſurprenante ; quoi qu'on dit communément de lui qu'il promettoit beaucoup & qu'il tenoit peu, je crois neanmoins qu'il avoit de la conſideration pour moi, & qu'il auroit fait quelque choſe pour ma fortune : ainſi la mort m'enleve un bon ami.

ARMAND.

Je vous ay déja dit qu'on me mande qu'il eſt mort ſubitement ſans avoir donné ordre ni aux affaires de ſa maiſon, ni à celles de ſa conſcience : il eſt vray que celles de ſa maiſon ſont en aſſés

bon état ; les grandes Charges dont il étoit revêtu, ses appointemens & les gros biens qu'on voit visiblement qu'il a amassés, ne laissent pas lieu d'en douter : mais helas ! pour les affaires de son salut, il a été tellement surpris, qu'il a été enlevé au Jugement de Dieu, avant que le premier Prêtre qu'on rencontra fût arrivé, & quand il seroit venu plutot, il n'auroit pû le secourir, puisqu'il a perdu dans un instant la connoissance & la vie ; ses parens & ses amis ayant fait mettre promptement les chevaux au carrosse, & tous ses Officiers étant pareillement sortis de son Hôtel, son corps demeura tellement abandonné, qu'on trouva à peine deux Valets pour le mettre dans un linceul, où on m'assûre qu'ils le traînerent plûtôt du haut en bas de l'escalier, qu'ils ne le porterent dans une

maison prochaine pour l'ensevelir. Voilà precisément ce que porte la lettre que je reçûs hier au soir aprés que fus retiré.

Cependant on a eu encore plus de soin du corps de ce Ministre, que de celui d'un Roy de France : c'étoit Charles VIII. qui ayant été surpris d'apoplexie dans le Château d'Amboise, où il regardoit d'une galerie quelques Seigneurs de sa Cour qui joüoient à la paume dans les fossés, fut renversé par terre, & jetté par ses Gardes sur une mechante paillasse, & entierement abandonné, quoi qu'il ne fut pas encore mort, & qu'il eût vecu encore plus de cinq heures, tous les Grands & les Officiers étant promptement montés à cheval pour aller faire leur Cour au Dauphin qui lui succeda. C'est ainsi que l'ame de ce grand Prince, qui avoit subjugué pres-

que toute l'Italie, & qui étoit entré en triomphe à Rome & à Naples, parut devant Dieu pour y être jugé, & que son corps fut long-temps indignement exposé comme un spectacle affreux & sensible, où se réduit la vanité de toutes les grandeurs humaines.

Il est arrivé presque de nos jours à Rome un évenement qui paroît encore plus terrible, au sujet de la mort d'un Ambassadeur envoyé en cette Cour par un Grand Roy. Je ne sçay pas bien comment il se disposa à ce dernier passage; mais il est constant, que quelques heures aprés qu'il fut expiré, son corps fut dépoüillé même de sa chemise, aprés quoi on le porta dans une des Chapelles d'une Eglise voisine; & le seul caleçon qu'on lui laissa, n'empêcha pas qu'on ne le vît long-temps dans une nu-

dité la plus honteuſe : Spectacle qui frappa d'horreur tout le petit peuple, qui accouroit de toutes parts pour le voir dans un état ſi indigne de ſa naiſſance & de ſon auguſte caractere.

Je pourrois vous raporter pluſieurs autres exemples de cette nature : mais bien loin que ceux qui les ſçavent, & qui peut-être ont été témoins oculaires de ces ſortes de morts, en ſoient frappés, & qu'ils en reſſentent quelque impreſſion ſalutaire qui ait quelque durée, ils en détournent promptement les yeux & l'eſprit, comme d'un ſpectacle qui les effraye, & qui vient mal à propos les troubler ; c'eſt pour cela que pour effacer promptement de leur eſprit ces images affreuſes qui les chagrinent, & ſe dédommager de quelque intervalle de temps durant lequel leurs paſſions ont été com-

me étourdies, ils reprennent bientôt leur premiere conduite, & se rejettent dans leurs plaisirs ordinaires, qu'ils tâchent de rendre encore plus vifs & plus sensibles que ceux dont ils s'étoient separés.

LE COMTE.

Pour revenir à la mort de ce Ministre, qui a laissé tant d'adorateurs de sa fortune à pourvoir, ne vous mande-t-on point, Monsieur, à qui l'on a donné ses Charges? Si j'avois été pour lors à la Cour, j'aurois pû en obtenir quelques-unes.

ARMAND.

L'on ne m'en dit rien; mais vous sçavez que ces sortes d'emplois ne demeurent gueres vacants: comme plusieurs y pretendent, quelques-uns en sont bientôt revêtus. L'on me mande seulement que le Prince ayant sçû la maniere indigne dont

son corps avoit été abandonné ; a voulu qu'on l'inhumât avec une pompe funebre des plus honnorables & convenables à ses richesses & à son rang. L'on va même lui dresser un superbe mausolée.

LE COMTE.

Il les a bien merités ces honneurs, aprés les services qu'il a rendus à l'Etat.

ARMAND.

Cela est vray ; mais de quelle utilité sont ces honneurs funebres à un pauvre défunt, s'il n'a merité durant sa vie de profiter du sacrifice adorable de nos autels que l'Eglise offre à Dieu pour le repos de son ame ? Vous me direz peut-être que ces pompes lugubres peuvent servir de quelque consolation aux vivans, j'en conviens : mais encore une fois, quel soulagement en tire une ame surprise par la mort

dans l'attachement criminel aux creatures, dans l'aveuglement ſur ſon état, en un mot dans une funeſte impenitence ? Si l'arbre demeure du côté qu'il tombe, ſans ſe pouvoir jamais relever, qui retirera du fond des abîmes de l'enfer cette malheureuſe ame que la juſte colere de Dieu a condamnée à des ſuplices éternels ? Les trois ou quatre mille Meſſes qu'on fera dire pour ſon repos, & qui devroient être toûjours accompagnées d'aumônes les plus abondantes qu'il eſt poſſible, lui procureront-elles le moindre rafraîchiſſement ? Si les plus belles diſpoſitions qui paroiſſent en quelques mourans, ſont quelquefois ſi équivoques & ſi trompeuſes, que Dieu ne laiſſe pas de les condamner, quoi qu'elles édifient & conſolent ceux qui leur voyent faire de ſi beaux actes de religion, avec quelle

frayeur doit-on regarder la mort de ceux, qui aprés avoir mené une vie directement oppoſée à leur profeſſion de Chrétien, ne donnent en ſortant du monde aucune marque de leur retour à Dieu par une ſincere penitence ?

Ce n'eſt pas qu'en vous parlant ainſi, j'oſe regarder la mort de cet illuſtre défunt comme celle d'un réprouvé ; à Dieu ne plaiſe que j'en juge ainſi, il en faut laiſſer le jugement à Dieu, à qui ſeul il appartient, il a des voyes qui nous ſont inconnuës, par leſquelles il conduit ſes élus au bienheureux terme que la miſericorde leur a marqué ; mais ſi l'on s'attache ſeulement à la lettre de l'Evangile, & qu'on s'en raporte à la maxime que tiennent les Peres, & ſur-tout ſaint Auguſtin, que comme la bonne vie eſt toûjours ſuivie d'une ſainte mort, auſſi une vie cri-

minelle eſt ſelon l'ordre de la juſtice divine infailliblement punie par une mort de même genre, on ne peut avoir que des ſentimens de frayeur pour celle, qui pour être précipitée eſt déja trés à craindre, & qui eſt peut-être ſuivie d'une autre infiniment encore plus déplorable.

Qu'il eſt terrible, Monſieur le Comte, de voir mourir ſubitement un homme, qui a paſſé toute ſa vie dans les grandes affaires, ſur-tout quand on ſe ſouvient que les maximes du ſiecle, qui en ſont comme l'ame & la vie, s'accordent rarement avec celles de l'Evangile! Qu'il eſt épouvantable de voir mourir un Grand qui n'a preſque point connu d'autre divinité que ſon Prince, qui n'a point eu d'autre religion que ſa politique, d'autres vûës que pour ſa fortune! qui n'a connu l'Evangile que

par

par le nom, qui s'est dispensé par sa qualité des devoirs les plus essentiels de la pieté chrétienne, les renvoyant au petit peuple qui n'est capable que de cet amusement, ou qui n'y a satisfait, que parce qui étoit de son honneur & de ses interêts de ne pas passer pour impie.

LE COMTE.

Quelques sentimens que vous ayez de la mort de plusieurs personnes de qualité qui n'ont pas été de fort honnêtes gens, ni de fort bons Chrétiens, cela n'empêche pas qu'on ne leur fasse de parfaitement beaux éloges funebres, les voutes de nos Temples retentissent de leurs loüanges, les Autels fument pour ainsi dire d'une si grande profusion d'encens, que les vivans en sont entêtés. Ce ne sont plus des impies & des gens sans religion, ils ne paroissent coupables d'au-

cun des vices dont ils ont flettri leur vie & leurs emplois ; tout cela s'est évanoüi à leur mort, & l'orateur tire adroittement le rideau dessus, s'il n'en fait pas la matiere de leurs belles actions, & de leur merite : leurs vertus morales, politiques ou militaires y sont dans le plus beau jour, on en fait même quelquefois des Saints à canoniser. Pouvez-vous aprés cela reprendre un usage reçû, ou au moins toleré par l'Eglise ?

ARMAND.

Non, aussi n'est-ce pas mon dessein, & on ne peut absolument condamner les éloges qu'on fait pour honnorer la memoire des grands hommes ; non seulement le saint-Esprit a loüé aprés leur mort les anciens Patriarches les Prophetes, les saints Rois, les grands Capitaines, & entr'autres Josué & les Macca-

bées ; mais les ſaints Docteurs ſe ſont fait encore un honneur & un devoir de relever le merite des Grands quand ils ſont morts dans le ſein de l'Egliſe.

Sans en raporter d'autres exemples que de ſaint Ambroiſe, nous voyons parmi ſes ouvrages deux excellens diſcours funebres, en l'honneur de Valentinien II. & du Grand Theodoſe ; il en a encore écrit deux à la loüange de ſon frere Satire : mais ce ſaint Docteur ni les autres Peres ne répandoient point leur encens à la mort des perſonnes illuſtres pour faire éclater la vanité des vivans, le menſonge, la mauvaiſe foy, la flaterie n'y avoient aucune part. La juſtice, la pieté, la moderation, & ſur-tout les ſervices importans que ceux dont ils honoroient la memoire, avoient rendus à l'Egliſe ou à l'Etat, animoient ces Orateurs ſacrés, qui

se croyoient obligés à cette juste reconnoissance.

Et bien loin de se rechercher eux-mêmes en travaillant à s'attirer des applaudissemens humains, qui sont souvent toute la recompense d'une éloquence mondaine, ils n'avoient en vûë que l'édification & l'instruction des fideles, par des discours remplis de l'esprit de Dieu, & convenables à la simplicité de la chaire.

Il n'en est pas toûjours ainsi de quelques-unes de nos Oraisons Funebres, & ce ne peut être qu'une éloquence profane, qui se dement elle-même, lorsqu'elle étalle ce qu'elle a de plus pompeux & de plus séduisant pour en imposer à la religion & à la verité : c'est ce qui n'arrive peut-être que trop, sur-tout lorsque le Predicateur a la hardiesse, à la face des autels & dans le

temps de nos plus redoutables myſteres, de faire pour ainſi dire des apotheoſes par autant de menſonges qu'il prodigue de loüanges à ſon Heros, qui ſouffre peut-être des ſuplices d'autant plus épouvantables dans le lieu où il eſt, qu'il eſt loüé & honnoré avec plus d'excés où il n'eſt pas.

J'ay connu une Dame de la premiere qualité, encore plus illuſtre par ſa pieté que par ſa naiſſance, qui aprehendoit comme un grand mal, qu'on lui fiſt aprés ſa mort une oraiſon funebre ; c'eſt ce qu'elle prit grand ſoin de défendre à ceux qui ſeroient chargés de ſes obſeques, les menacant de ſon indignation, s'ils avoient la temerité de contrevenir à ſes ordres. La raiſon qu'elle eut d'une precaution ſi humble, fut ſans doute que comme elle ſçavoit parfai-

tement bien ſa religion, elle craignit que Dieu ne lui imputât quelques mouvemens de complaiſance qui pûrent lui ſurvenir quand elle y fit attention. Elle apprehenda auſſi que la juſtice divine ne mît ſur ſon compte ce que la vanité & la flaterie auroient pû dire de trop outré & de moins regulier dans un diſcours, où la verité eſt pour l'ordinaire ſi déguiſée, & où le vice ne paroît que trop ſouvent couronné.

LE COMTE.

Voilà certes une grande delicateſſe de conſcience. Quoy les morts ſont-ils reſponſables des fautes des vivans ? Pour moi cela ne m'embaraſſeroit en aucune maniere ; qu'on diſe ce qu'on voudra aprés ma mort, ou qu'on ne diſe pas, en quoi cela peut-il me regarder ?

ARMAND.

En quoi ? eſt-ce qu'un Chré-

tien, au moins quand il eſt en quelque dégré de ſuperiorité, n'eſt pas comptable devant Dieu des pechés qu'il aura pû prévoir & qu'il n'aura pas tâché d'empêcher ? & l'Ecriture ne nous apprend-elle pas qu'un chacun de nous eſt chargé en bien des rencontres du ſalut de nos freres ?

LE COMTE.

Dites ce qu'il vous plaira, mais je ne puis me perſuader que vous ne portiez trop loin vos ſcrupules. Qui a jamais penſé que des pechés dont nous ne ſommes pas perſonnellement coupables, puiſſent irriter Dieu contre nous ? & n'eſt-ce pas bien aſſés que chacun de nous reponde de ſes faits ?

ARMAND.

En raiſonnant comme vous faites, Monſieur le Comte, on voit bien que vous ignorez qu'outre

les pechés que nous commettons nous-mêmes de volonté déliberée, il y en a encore d'autres qui s'appellent des pechés d'omiſſion, qui nous ſeront perſonnellement imputés. Cela regarde particulierement les perſonnes conſtituées en autorité; ainſi ne pas donner des avis, ou même ne pas empêcher le mal que nous avons dû & pû prévoir, n'avoir pas ſoin de l'éducation des enfans, ne pas corriger des domeſtiques, par exemple, ou autres perſonnes ſur qui on a pouvoir; en un mot ne pas remplir tous les devoirs qui nous ſont marqués par pluſieurs preceptes affirmatifs, ce ſont autant des pechés d'omiſſion, dont nous ſerons punis tout au moins dans l'autre vie, ſi nous ne les avons reparés par tous les moyens qui nous auront été poſſibles. Si vous avez ignoré cette verité, qui fait une

partie si considerable de la morale chrétienne & de la religion, il se trouvera peut-être occasion de vous en convaincre, si vous ne vous souvenez plus de ce que je vous dis à l'égard de vos enfans.

Mais pour revenir à la mort si precipitée de M.... quoi que ces sortes de morts soient terribles, je ne sçay si le sort de plusieurs grands Seigneurs & autres personnes riches, qui meurent aprés quelques jours de maladie, est beaucoup plus heureux & plus consolant; car combien en voit-on qu'on laisse mourir aussi tranquillement, que s'il ne s'agissoit que d'une chose indifferente? Combien en voit-on mourir, qu'un mari, une femme, des amis intimes abandonnent à toute la rigueur de la justice divine, comme s'ils étoient devenus en cette occasion leurs plus

grands ennemis, & qui par une douceur meurtriere pour leur corps, ne procurant aucuns secours pour leurs ames, sont cause que ces chers mourans perdent entierement l'un & l'autre? On appele à la verité promptement les Medecins; cependant, soit qu'ils ignorent & la qualité du mal & des remedes qu'ils doivent employer, ou qu'ils flatent le malade & ses parens, on en voit peu, sur-tout auprés des Grands, qui ayent la force de leur faire recevoir les Sacremens avant de se servir de leur art, ainsi que leur ordonne un Concile general.

Ce seroit tout perdre, & avancer la mort d'un malade, que de lui dire ou aux parens qu'il est bon qu'on fasse venir un Prêtre : on tient ce malade enfermé dans son appartement, ainsi que dans un fort, comme si l'on

vouloit empêcher la grace d'y entrer. Si un Paſteur vigilant ou un Confeſſeur zelé ſe preſente, on va au devant de lui, on le prie avec beaucoup de civilité de ne pas entrer, parce que Monſieur repoſe ; que les Medecins ont défendu de laiſſer entrer perſonſonne, ou qu'il n'eſt pas encore aſſés malade pour ſe confeſſer : ou ſi enfin on voit que le malade n'eſt plus en état d'être effrayé de la vûë d'un Prêtre, & qu'on ſe ſouvienne qu'il eſt de l'ordre de l'Egliſe & de la bienſéance de ne pas ſe laiſſer mourir ſans les formalités ordinaires, on envoye demander l'Extreme-Onction, l'on la lui donne, & peut être même l'abſolution, qu'il n'a demandée par aucun ſigne ; ce que les Docteurs les plus habiles ne ſçauroient aprouver : & avec ces ſecours, que le défaut de diſpoſition rend impuiſſans &

inutiles, cette pauvre ame va paroître au Jugement de Dieu, chargée de pechés, n'y portant tout au plus que quelques vertus morales qui ont fait passer ces sortes de Chrétiens pour de trés honnêtes gens dans le monde.

LE COMTE.

Mais n'est-ce pas toûjours un grand bonheur de recevoir les Sacremens avant la mort? Pour moi, je veux qu'on me les fasse donner sitôt que je me verray hors d'esperance de vivre plus long-temps: J'avertiray qu'on me recommande aux Saints, & qu'on me fasse dire un grand nombre de Messes, non seulement aprés ma mort, pour le repos de mon ame, mais encore de mon vivant, afin d'obtenir de Dieu ma guerison par ses secours si puissans, & par la priere des gens de bien.

ARMAND.

Que vous raisonnez bien en homme qui ne sçait gueres sa religion, & que vous avez de pitoyables idées de nos Sacremens! Il est vray qu'il est extremement loüable & trés salutaire d'avoir recours à l'intercession des Saints, de faire dire des Messes, vous pouviez ajoûter de repandre autant d'aumônes qu'on peut dans le sein des pauvres, pour être delivré, ainsi que dit l'Ecriture, par leurs prieres des suites terribles du jour mauvais, & en tout cela vôtre précaution est trés sage. Pour ce qui est des Sacremens, il est encore certain que ce sont des canaux sacrés, par lesquels le sang de Jesus-Christ & la vertu de ses merites coulent dans nos ames, pour les purifier des soüilleures du peché. Vous aurez soin, dites-vous, qu'on vous donne les Sacremens, lorf-

que vous ſerez déſeſperé : c'eſt-à-dire que vous pretendez qu'on ne vous les confere ces derniers Sacremens, que quand vous ne pourrez plus parler, comme on vous a donné le Baptême lorſque vous ne parliez pas encore. Certes la precaution eſt des plus ſpirituelles, & trés digne d'un homme d'eſprit ; mais pour ne pas railler dans une matiere ſi ſerieuſe, il y a une grande difference entre le Baptême & les derniers Sacremens. Pour le premier, vos parains ont parlé & ſe ſont obligés pour vous : il n'en eſt pas ainſi des Sacremens qui preparent à une mort chrétienne & penitente, & ſi Dieu vous fait la grace de les recevoir, il faut agir par vous-même autant que vous en ſerez capable, & non par procureur. Ce ne peut être qu'une illuſion de vous perſuader, qu'en quelque

temps & de quelque maniere que vous les receviez, ils produiront les effets pour leſquels ils ont été inſtitués, s'ils ne ſont precedés & accompagnés des diſpoſitions qu'ils demandent.

LE COMTE.

Qu'entendez-vous par ces diſpoſitions? y a-t-il tant d'affaire à ſe confeſſer, à communier, à recevoir l'Extrême-Onction? Y a-t-il autre choſe pour ſe confeſſer, que de dire tous ſes pechés à un Confeſſeur ſans en celer aucuns?

ARMAND.

Que vous faites pitié de vous en tenir à ces idées! il n'y a, dites-vous, qu'à declarer tous ſes pechés au Prêtre: hé qui eſt l'habile homme qui les connoiſſe ſans une grace ſpeciale & une lumiere divine qu'on neglige preſque toûjours de demander à Dieu, comme ſi de ſoi-

même on pouvoit entrer dans tous les replis de sa conscience par un examen fidele & exacte de toutes ses fautes. Oüi je vous le repete encore, il y a plus d'affaires qu'on ne pense, si l'on ne veut faire des abominations & des sacrileges, & trouver la mort dans les mêmes remedes qui doivent donner la vie.

Trouvez donc bon que je vous dise quelles sont les principales dispositions necessaires pour nous convertir par les Sacremens, sur-tout par ceux de Penitence & d'Eucharistie. Il faut abandonner l'état ou la profession qui est une occasion de peché, rompre les habitudes qu'on avoit malheureusement contractées, éloigner les occasions où l'on se seroit trouvé, reparer les torts qu'on a faits au prochain, dans son honneur & dans ses biens, pardonner de cœur & trés sin-

cerement à ses ennemis, leur faire même du bien, s'il y a lieu; & enfin avant tout cela, quand on a le temps, & même avant qu'on soit malade, demander à Dieu par la plus fervente priere qu'on pourra un Confesseur éclairé qui n'ait aucun égard à la qualité des personnes, & à qui l'on se soumette encore avec plus de docilité qu'à son Medecin: voilà une partie des dispositions qui doivent preceder les Sacremens, sur-tout quand on en a le temps, & qui marquent les fruits qu'on en doit tirer.

LE COMTE.

En voilà bien long, Monsieur l'Abbé, & je vous avouë que je n'ay jamais fait attention à toutes ces choses. Quand je voulois faire mes devotions, je demandois pardon à Dieu, je disois mes pechés à quelque bon Prêtre ou Religieux; c'est-à-dire au pre-

mier qui se presentoit, qui ne m'en prêchoit pas tant, & qui me donnoit sur le champ l'absolution ; ainsi toute mon affaire étoit finie dans un quart d'heure, si ce n'est que je me croyois obligé de me retirer un peu le jour de ma communion & d'assister à l'office. N'en voilà-t-il pas assés pour un homme de Cour ? Je connois un grand nombre de nos Courtisans ou qui ne vont point du tout à confesse, ou qui n'en font pas tant assûrement que moi ; car par la grace de Dieu, je fais ma Pâque tous les ans, & je ne perds pas l'occasion de profiter du Jubilé quand il nous vient.

ARMAND.

Voilà sans doute de beaux fruits de penitence, & vous avez grand sujet de vous en applaudir. Raillerie à part, est-ce là satisfaire aux devoirs de religion ? Je ne puis m'empêcher de

vous le repeter, & de vous regarder avec les mêmes yeux de compassion que j'en vois quantité d'autres qui marchent dans ces voyes tenebreuses, & comme des Chrétiens que Dieu paroît comme avoir abandonnés à un sens reprouvé, aprés s'être livrés eux-mêmes à la vanité de leurs pensées & à la corruption de leur cœur. Est-il possible que des gens si polis pour le monde, qui en sçavent les bien-séances, les usages & les maximes, qui sont capables d'exercer les emplois les plus importans, qui [illegible] en un mot tant de secours pour être parfaitement instruits de leur religion, la sçachent bien moins qu'un nombre infini de gens du petit peuple ? D'où vient une difference si visible entre des Chrétiens & des Chrétiens, si ce n'est que l'esprit de Dieu s'est retiré de la plûpart des riches & des

Grands, qui n'ont point presque d'autre divinité que leur grandeur & leur fortune, & que sa grace se plaît à demeurer avec les petits & les humbles qui tremblent à la vûë de ses jugemens?

LE COMTE.

Si tout ce que vous dites est veritable, comme je n'en dois pas douter, il y a bien de l'apparence que les petits se sauveront plus facilement que les Grands; & il semble que ce soit un malheur pour nous que la providence nous ait mis dans l'état où nous sommes; cependant faut-il que nous soyions perdus sans ressource? Il semble que cela suit de tout ce que je vous entends dire.

ARMAND.

Je ne vous dis pas cela, Monsieur le Comte; les Grands peuvent devenir petits devant Dieu,

& les plus grands pecheurs, innocens & juſtes. Si vous voulez que cet heureux changement ſe faſſe en vous, il faut penſer ſerieuſement à vôtre ſalut ; & ſi vous ſentez que la grace vous parle au cœur, profitez, je vous en conjure, mon cher Comte, des momens ſi precieux qu'elle vous preſente pour retourner ſincerement à Dieu. Si vous êtes dans cette heureuſe diſpoſition, je pourray vous dire demain des choſes qui vous conſoleront.

ENTRETIEN XVIII.

ARMAND.

QU'avez-vous, Monſieur le Comte ? il me ſemble que vous n'êtes pas dans vôtre ſituation ordinaire. Je m'en ſuis aperçu dés ce matin, je vous ay vû tout rêveur, & le jour s'eſt paſſé

de même, vous vous êtes retiré tout seul dans le parc, d'où vous êtes sorti pour vous promener à la campagne, où vous avez été long-temps; si je n'ay pû vous y joindre, c'est que la compagnie qui vient de partir d'icy m'en a empêché. Est-ce que vous seriez incommodé?

LE COMTE.

Nullement.

ARMAND.

Qu'avez-vous donc?

LE COMTE.

Je n'ay rien autre chose, sinon que je me trouve presque dans le même état où je fus lorsque vous me poussâtes si fortement au sujet de mes filles. Il est vray que je n'ay pas été troublé cette nuit d'un rêve aussi affreux que fut celui que je fis pour lors, que mes inquietudes ne sont pas si violentes, & je ressens de temps en temps certains momens

de consolation, qui me rendroient heureux s'ils duroient toujours : mais à cela prés, je ne laisse pas d'être divisé en moi - même, & mon pauvre esprit est comme un champ de bataille, où mes desseins & mes resolutions se combattent & se détruisent tour à tour. Je me sens donc tellement agité, pressé & accablé de pensées differentes, que je ne puis m'en rendre maître, ni me tranquiliser ; en un mot, je ne sçay quel parti prendre sur tous les entretiens que nous avons eus ensemble, & particulierement sur ce que vous me dîtes hier ; & si l'on doit compter sur vos instructions comme des verités constantes, à voir la conduite de la plûpart des riches & des Grands, il n'y en aura gueres qui se sauvent : je le dis à ma confusion, n'étant pas meilleur que les autres, bien que l'aveu-

glement où j'ay été à l'égard de mes devoirs, m'ait donné d'autres pensées, en m'entretenant dans une fausse securité de mon salut, qui me paroissoit comme assuré à cause que je suis Chrétien.

Cependant toutes ces trompeuses idées se dissipent enfin à la lumiere de toutes les verités que vous m'avez exposées ; je vois bien que je ne suis pas dans le bon chemin, que je me suis étrangement dérouté, & que bien loin d'être entré dans la voye qui mene à la vie, je ne l'ay pas même connuë. L'état où je me trouve engagé crie contre moi ; & quoi que je puisse faire pour appaiser ces fâcheux remords de ma conscience qui me troublent, ils s'élevent toûjours contre moi. Je fais resolution quelquefois de tout abandonner & de me retirer, & un moment aprés je m'accuse de

de foibleſſe, & regarde ce projet comme une choſe impoſſible; en un mot je veux & ne veux pas ſuivre vos ſaints avis, je me veux convertir; mais je voudrois que ce ne fût pas ſitôt, parce que je crois avoir des affaires plus preſſées & plus importantes. D'ailleurs il me revient ſans ceſſe dans l'eſprit, qu'il eſt plus facile de ſe ſauver, & encore en bien moins de temps que vous ne croyez. Je me flate de cette idée par l'ancienne impreſſion que je me ſuis faite, que vous autres devots vous nous figurez le chemin du Ciel ſi étroit, & le rempliſſez de tant d'épines & d'obſtacles, qu'il eſt impoſſible d'y entrer, & encore moins d'y marcher juſqu'au bout. Voilà une partie des peines qui m'ont fatigué toute la nuit; j'étois dans l'impatience que nous fuſſions ſeuls pour vous ouvrir mon cœur;

afin que comme vous lui avez fait cette playe secrette, vous ayez la charité de la guerir.

ARMAND.

Vous ne pouvez, mon cher Comte, me consoler davantage, ni me faire un plus grand plaisir, que de me marquer la disposition où je vois que la grace vous met. Je ne me repentiray jamais de vous avoir fait la playe dont vous parlez; quelque malade qu'on soit, on n'est pas toûjours desesperé, lors qu'on commence à sentir son mal. J'espere de la misericorde de Dieu qu'une paix profonde succedera au trouble que je vous ay causé, & que cette petite tempête sera suivie d'un calme qui vous mettra en repos.

Il est vray que la voye qui mene au salut est extremément étroite, ainsi que je vous l'ay déja dit; qu'il faut beaucoup se contrain-

dre pour y entrer, & se faire une continuelle violence pour y marcher toûjours ; qu'il en doit coûter, plus qu'on ne croit, à l'amour propre, à la nature, aux passions ; que c'est se tromper soi-même que de pretendre vivre au large dans une voye si serrée, parce qu'on ne peut y être accompagné de la coûtume de ses anciennes habitudes & de ses engagemens criminels dans le siecle. C'est une verité incontestable, aprés ce que nôtre-Seigneur * en a dit lui-même, sur-tout lorsqu'il a declaré que peu de gens y entrent.

Ce seroit donc une extravagance de pretendre pouvoir aller au Ciel par une autre voye ; mais si ce chemin qui nous est si visiblement marqué dans l'Evangile est impraticable à la nature,

* *Luc.* 15.

il ne l'eſt pas à la grace ; & quand on eſt fortifié de ce divin ſecours, & qu'on a été aſſés heureux pour y être entré, les épines qu'on y rencontre ſe changent en roſes, ou au moins leurs pointes s'émouſſent & n'incommodent preſque plus. C'eſt ce qui me fait dire qu'aprés qu'on a ſurmonté les premieres difficultés que la grace applanit malgré la chair, le monde & le demon, on reſpire un air ſi doux, ſi tranquile & ſi ſalutaire, qu'on ne voudroit pas pour une couronne rentrer dans la voye large qu'on a quittée ; de ſorte que ceux qui en ont fait l'experience ne peuvent aſſés s'étonner comment ils ont pû ſe nourir ſi long-temps des viandes & des oignons d'Egypte, au lieu de la manne qui leur eſt venuë du Ciel dans une ſainte retraitte.

Je ſçay qu'il ſe peut trouver

des Directeurs d'un esprit si chagrin & si severe, qu'ils ne parlent d'abord à un pecheur que de lui couper bras & jambes, pour ainsi dire; ils pretendent appuyer cette conduite de l'autorité du Concile de Trente, qui declare qu'on ne peut entrer dans une vie nouvelle que par des travaux & par beaucoup de larmes : mais si un Confesseur est éclairé de l'esprit de Dieu, il agira de maniere avec son penitent, que sans l'éfaroucher par des paroles durés & comme menaçantes, & sans donner atteinte au Concile, il lui fera prendre si doucement les remedes dont il a besoin, qu'à peine il s'en appercevra; il le traitera d'abord comme on fait les enfans, & ne le nourrira pour ainsi dire que de lait, jusqu'à ce qu'il soit capable d'une nourriture plus solide & plus propor-

tionnée à ses forces ; & pourvû que ce penitent soit docile & soûmis à ses instructions, il sçaura tellement le menager, qu'il le conduira ensuite plus loin, & se réduisant aux termes bien entendus du Concile, dans l'esprit duquel il le fera entrer, autant qu'il en sera capable, il aura la consolation de voir ce pecheur renoncer à ses habitudes & rompre ses chaînes. Or c'est ce qu'un penitent ne peut, sans se faire beaucoup de violence, & sans se soûmettre à un travail dur & trés mortifiant, tant pour la chair que pour l'esprit ; puisque si d'un côté il est assés heureux pour sentir ses cupidités & ses passions comme liées & retenuës par la violence qu'il leur fait, il aura de l'autre le chagrin & la confusion de voir dans ses membres une loi qui voudra le revolter, & un penchant qui

l'emportera toujours vers le mal. Et pour ce qui eſt des larmes dont il faut des torrens, ainſi que le diſent certains zelés, pour purifier une ame qui a été long-temps ſoüillée par le peché, qui ne ſçait que c'eſt une grace dont Dieu favoriſe qui lui plaît, & que ſa miſericorde ſe contente de celles qui ſont interieures par l'eſprit de componction, & par les gemiſſemens ſecrets d'un cœur veritablement contrit qui repaſſe ſes deſordres dans l'amertume & dans la douleur ?

LE COMTE.

Tout cela ſeroit trés bon, ſi l'on en uſoit ainſi, & je crois bien que la penitence ne laiſſeroit pas d'avoir ſes douceurs & ſes conſolations, même dans ce qui ſemble de plus amer ; c'eſt au moins l'état où quand Dieu m'a quelquefois touché, je me ſuis imaginé qu'étoit une ame convertie :

mais les choses ne se passent pas toûjours ainsi, & l'on rencontre quelquefois des Confesseurs si rebutans dés leur abord, qu'un pauvre pecheur ne sçait plus où il est, même avant d'avoir achevé ses pechés.

Je me vis une fois en de pareilles mains, & il me semble que j'allois à confesse de bonne foy & dans le desir de me convertir; cependant le Confesseur me traitta d'abord si rudement que je le laissay là. Il voulut me retenir : mais je vous avouë que je n'eus pas assés d'humilité pour rester davantage, & je me rejettay dans mes premiers égaremens. Je racontay quelque temps aprés cette avanture à un Ecclesiastique, qu'on m'assûra être d'un grand merite, & il me dit que ce Confesseur, que je lui nommay, étoit du nombre de certains directeurs, qui à moins

qu'on ne soit bien de leurs amis, ou bien avant dans leurs interêts, se font un honneur & un trés grand merite de ne donner l'absolution qu'à ceux qui sont presque devenus impeccables, ou s'ils reçoivent des pecheurs, ce n'est qu'aprés les avoir renvoyés cinq ou six fois, quelque amendement qui paroisse dés le commencement dans leur conduite, qu'ils auront par la grace presque toute changée. Cet Ecclesiastique m'ajoûta que cette maniere outrée étoit fort éloignée de l'esprit de saint François de Sales, qui n'avoit pour les plus grands pecheurs que des sentimens de tendresse & de misericorde.

ARMAND.

Ce que vous dites est trés vray; ce grand Saint étoit persuadé qu'un zele dur & amer avoit infiniment perdu plus de pecheurs qu'il n'en avoit sauvé,

& que l'experience n'avoit que trop appris, que plusieurs paroissant fort disposés à sortir du crime, une espece de desespoir les y avoit replongés plus avant qu'ils n'y étoient avant de s'être presentés à confesse. Cependant sa douceur, ainsi que celle des sages Directeurs qui l'imitent, ne dégenéroit pas en une molle complaisance qui flate le pecheur sous pretexte de le menager, en faisant valoir la misericorde infinie de Dieu pour les pecheurs soûmis : il conservoit les droits de sa justice à l'égard des rebelles, & il ne manquoit jamais de donner à une ame, dans quelque degré d'élevation & de grandeur qu'elle fût, tous les remedes qui lui étoient necessaires.

Quant à la plainte que vous faites de ce Confesseur, dont vous vous rebutâtes peut-être plus qu'il ne vous rebuta, il se

peut faire qu'il y ait eu plus de vôtre faute que de la sienne ; la plûpart des pecheurs, & sur-tout ceux qui sont élevés dans le monde, comptent plus sur leurs raisons ou sur leur grandeur, qui n'est pourtant pour l'ordinaire qu'abomination devant Dieu, que sur leurs excés les plus énormes : ils veulent être juges en leur propre cause, quelque crians que soient leurs crimes, & quelque opposées que soient leurs maximes à celles de l'Evangile & aux regles de la vie penitente & chrétienne ; ils regardent comme un attentat qu'un Confesseur, qui est tout ensemble leur medecin & leur guide, entreprenne de toucher leurs playes, & de les conduire par des voyes, qui à la verité paroissent dures à leurs inclinations, mais qui ne laissent pas de conduire seurement à la vie.

LE COMTE.

Je ne doute pas que je n'aye été plus en faute que le Confesseur dont je vous ay parlé ; car enfin si j'avois été bien humble & bien disposé, je ne me serois pas revolté pour la dureté de ses paroles. Je l'avois pris pour mon juge, & par consequent je devois avec respect attendre son jugement & m'y soûmettre ; c'est ce que je n'étois gueres capable de faire alors : en effet plus je regarde ma vie passée à la lumiere de vos instructions, je n'y vois qu'égaremens, qu'illusions & que tenebres ; mais si Dieu me fait la grace de me convertir, je pretends bien que ma conversion sera sincere & sans retour au peché.

ARMAND.

Voilà déja un bon principe qui peut vous disposer à la pratique de ce que je vous dis hier

touchant la preparation au Sacrement de Penitence ; mais il faut un peu reformer vos idées qui me paroissent un peu cavalieres. Le commencement de nôtre conversion, les progrés, en un mot tout nôtre salut dépend de la grace jointe à nôtre cooperation. Le bon saint Pierre cependant fut trompé dans la resolution qu'il avoit faite de n'abandonner jamais son divin maître ; il s'en imposa à lui-même, & sa presomption, qui ne comptoit que sur son attachement pour lui & sur son courage, le fit tomber dans une occasion, où la tentation ne paroissoit pas insurmontable. Il étoit cependant déja Apôtre, & il s'assuroit que sa fidelité seroit si constante & si invariable, que la mort ne le feroit pas changer, & vous sçavez que son amour & son courage ne pûrent tenir contre une simple femme.

Il n'appartient donc qu'au Saint-Esprit à commencer nôtre salut par une sainte horreur qu'il nous donne de nos desordres, & par le desir qu'il nous inspire d'y renoncer, & de retourner sincerement à Dieu ; c'est encore au même Esprit saint de suivre & de soutenir ces commencemens de nôtre conversion. Le bon usage que nous faisons de ces premieres graces, le vif sentiment que nous avons de nos miseres & de nôtre impuissance pour le bien, la priere fervente, l'aumône, & les autres bonnes œuvres que nous pouvons faire, tout cela nous procure d'autres secours plus forts que les premiers, pour nous faire sentir plus vivement la pesanteur de nos chaînes.

Quand on en est arrivé là, on trouve comme dans un autre païs ; les pechés que la corrup-

tion du cœur, les paſſions & l'habitude au mal avoient cachés & rendus inſenſibles, ſe preſentent ſans ceſſe avec toute leur énormité ; on en eſt confus, on en gemit, & on s'étonne comment on a pû tomber dans de ſi grands excés, on s'en fait des ſanglans reproches, & la voix terrible de ſa conſcience qui a reveillé le pecheur de ſon aſſoupiſſement, lui fait encore attendre l'arrêt épouvantable que la juſtice de Dieu a porté contre tant d'autres qui ont été ſurpris dans le crime : enfin toutes ces vûës excitées par la grace, qui lui repreſente le danger où il s'eſt trouvé ſi long-temps expoſé ; la mauvaiſe mort & une éternité de peines qu'il a meritées ; toutes ces reflexions, dis-je, lui donnent de l'horreur de lui-même, le deprennent du monde & de ſes vanités, lui inſpirent un

commencement d'amour de Dieu comme source de toute justice, * & le font entrer par l'avis d'un sage Directeur, dans les travaux de la penitence, ainsi que je vous l'ay marqué.

Voilà le commencement & le progrés de la conversion des grands pecheurs que Dieu regarde dans sa misericorde ; heureux ceux qui suivent les desseins de cette bonté infinie sur eux : mais helas qu'il est rare qu'on écoute toutes ces voyes interieures ! le monde, les engagemens qu'on y a pris, les passions font trop de bruit pour pouvoir les entendre, ainsi que je croyois vous l'avoir déja dit ; l'on n'est attentif qu'à sa fortune, à son élevation, à ses plaisirs, à ses interêts ; on est sourd aux promesses des biens du Ciel, jusqu'à ce que la mort, qui ouvre

* Conc. Trident. seß. 6. cap. 6.

les yeux du pecheur, lui faſſe voir la verité des choſes comme elles ſont en elles-mêmes, & non ſelon qu'on les a regardées & eſtimées lorſqu'on étoit en cette vie.

LE COMTE.

Je ne puis vous le diſſimuler, tout cela effraye quand on y penſe ſerieuſement, & je voudrois qu'il m'eût coûté tout mon bien, & être dans une ſituation auſſi tranquile que celle où vous vivez : mais helas le moyen de m'y voir ?

ARMAND.

Ce moyen n'eſt pas auſſi difficile à trouver que vous vous l'imaginez ; ſans qu'il en coûte de vôtre bien, vous en avez encore aſſés pour vivre honnorablement. Si vous vous retirez de la Cour, je me charge de l'affaire que vous avez avec vos creanciers, & ſi vous voulez

que je m'en mêle, & que vous me promettiez de suivre mes conseils, vôtre vie sera autant tranquille & heureuse qu'elle a été jusqu'ici dans l'agitation & dans le trouble.

Mais avant d'en venir aux moyens qui peuvent rétablir vos affaires, vous m'avez paru trop touché des verités que vous venez d'entendre, pour ne pas vous déveloper quelques impressions d'une crainte inefficace, qui excite les pecheurs à se convertir, & vous en particulier à changer d'état; je dois donc vous avertir de ne pas prendre ces mouvemens pour une conversion entiere & complete : ils peuvent à la verité venir quelquefois de l'esprit de Dieu, qui comme je vous ay dit, commence pour l'ordinaire nôtre conversion, par la crainte de ses jugemens; mais cette crainte peut venir aussi quel-

quefois de l'amour propre, qui ne regarde que son interêt particulier, sans aucun retour à Dieu. D'où il suit que la crainte qui ne nous porte pas à avoir recours à sa misericorde, par la douleur de nos pechés, & qui ne nous fait envisager que les châtimens, est toute servile, & ne fait que des esclaves, & non des enfans. *

Cecy se démontre par plusieurs exemples tirés de l'Ecriture. Dans l'horrible & honteuse maladie dont la justice de Dieu frapa l'impie Antiochus, pour commencer à le punir dés cette vie de tant de cruautés & d'abominations qu'il avoit commises, la crainte de la mort & des châtimens qu'il meritoit, lui fit faire les plus belles resolutions du monde, jusqu'à confesser publiquement ses crimes, & à protester qu'il adoreroit &

* *Conc. Trid. sess. 6. can. 8.*

ſerviroit déſormais le vray Dieu, & qu'il traiteroit les Juifs auſſi favorablement que ſes propres ſujets; de ſorte qu'on ne pourroit être que trés édifié, ſi l'on voyoit aujourd'huy une mort auſſi penitente que parut la ſienne. Cependant ce malheureux eut beau gemir, prier & demander miſericorde, il n'y en eut point pour lui, & il ne la put obtenir ; pourquoi cela ? parce qu'il n'avoit recours à Dieu que pour être délivré des maux qu'il ſouffroit, & des châtimens éternels qu'il avoit tant de fois & ſi juſtement merités.

Une pareille crainte ne fut pas moins inutile à l'impie Baltazard ; elle le fit trembler de tout ſon corps, quand il vit l'arrêt de ſa condamnation écrit, comme par les doigts d'une main terrible contre la muraille de la

salle où il profanoit dans un festin avec tant d'impiété les vases du Seigneur ; mais quelque violente que fut cette frayeur, elle se dissipa bien-tôt, sans lui faire prendre les sages precautions pour prevenir les maux dont il étoit menacé, & il se coucha aussi tranquilement que s'il n'eût eu rien davantage à craindre de la part de Dieu & des hommes. Enfin un certain Felix, Gouverneur de la Judée pour les Romains, ne fut pas moins ce semble touché de crainte, lorsque saint Paul qui le connoissoit pour un tyran, un adultere & un impie, lui parloit de la justice, de la chasteté, & des jugemens de Dieu avec toute la force de l'esprit dont il étoit animé ; bien qu'il en fût épouvanté, non seulement il ne se convertit pas : mais il laissa encore dans les fers cet Apôtre, quoi qu'il fût convaincu de son inno-

cence & de la haine des Juifs contre lui. Tant il eſt vray que le changement du cœur n'eſt pas l'ouvrage d'une crainte paſſagere, qui ne fait que l'effleurer, lorſque l'amour de Dieu n'y entre pas, & qui ne ſert qu'à endurcir un pecheur par la reſiſtance qu'il fait à la grace.

LE COMTE.

Je ne puis m'empêcher de vous ouvrir mon cœur. Je vous avouë que j'ay plus ſujet de craindre les jugemens de Dieu qu'aucun autre; je voudrois avoir déja fait ce qui me convient davantage: mais une foule de penſées, comme je vous ay dit, s'élevent dans mon eſprit, & me rejettent bien loin du port que j'enviſage dans une heureuſe retraite.

ARMAND.

Pour prevenir ces penſées, ou au moins les diſſiper par le ſecours de la grace, vous n'avez

qu'à vous en tenir à ce que la foy vous doit avoir appris ; cette vertu divine est une ancre mystique qui fixe & arrête les agitations d'une ame la plus battuë & la plus troublée du vent des tentations. Elle vous convaincra qu'il faut que vous soyiez un jour sauvé ou damné, que vous serez dans l'autre vie un reprouvé ou un saint, & que la decision de vôtre fortune dépend d'une bonne ou mauvaise mort, & des dispositions qui l'auront precedée.

Considerez donc, je vous en conjure, mon cher Comte, non pas en passant & d'une maniere superficielle, combien c'est une chose horrible pour ceux qui meurent sans aucun retour à Dieu, de tomber entre les mains de sa justice ; considerez, dis-je, en sa presence, & comme si vous étiez prêt de mourir, l'état deplorable ou la mort reduit les gens du

monde, & ſur-tout les grands pecheurs. Perſuadez-vous bien que dans ce dernier moment, où le temps finit, & où l'éternité commence, il n'y aura plus pour eux ni plaiſir, ni gloire, ni grandeur, ni amis, ni ſuite, ni diſtinction; que tout cela diſparoîtra comme le ſonge d'une nuit. Repreſentez-vous combien, au moins s'ils ont encore un peu de foy, & qu'ils ne meurent pas en Philoſophes, ils ſentiront redoubler leurs frayeurs, à proportion que la mort approchera, & de quelle épouvante ils ſeront frapez de l'affreux ſouvenir de leurs crimes, & de l'image terrible d'une éternité où leurs ſuplices ne finiront jamais, où le ver cruel de leur conſcience les rongera toûjours, & où leur deſeſpoir ſera d'autant plus vif, qu'ils le ſentiront ſans relâche.

Vous

Vous ne doutez pas que ce ne ſoit là l'état déplorable où ſe trouvent ceux qui auront oublié Dieu durant leur vie : oüi, je ne puis trop vous le repeter, les Grands du ſiecle, les têtes couronnées, les Conquerans du monde arriveront tous à ce terme fatal que la Juſtice Divine leur aura marqué, ils ſubiront ſans faveur & ſans aucun privilege cet arrêt irrevocable contre lequel ils n'auront pas un mot à dire; & le ſeul avantage qu'ils auront en mourant, eſt que leur vie ayant fait quelque bruit, qui paſſera aprés leur mort preſque auſſi-tôt qu'une fumée qui ſe diſſippe en un moment, on mettra dans l'hiſtoire leurs noms & leurs actions, qui auront peut-être fait la matiere de leurs ſuplices. A vôtre avis, Monſieur le Comte, ne les voila-t-il pas bien recompenſés de

tout ce qu'ils ont fait sur la terre ?

LE COMTE.

Je ne doute point de toutes ces verités, aprés que vous me les avez si bien representées ; car je suis persuadé que vous ne voudriez pas m'en imposer ; mais elles ne levent pas l'inquietude & l'embaras où je suis à l'égard de mes creanciers, de ma famille, de toutes mes affaires ; en un mot je suis en peine quelle figure je feray dans ma retraite.

ARMAND.

J'espere demain par le secours de la grace applanir toutes les difficultés qui peuvent encore vous retenir, & vous satisfaire tellement, même à l'égard de vos affaires temporelles, que vous serez dans l'impatience de joüir d'un repos que vous n'avez jamais pû trouver dans la pompe & dans les delices de la Cour.

ENTRETIEN XIX.

ARMAND.

JE vous ay promis, mon cher Comte, de vous donner les moyens de rompre vos chaînes, & de vous procurer une douce & heureuse liberté ; ils vous délivreront aussi des insultes de vos creanciers, & vous donnant de quoi vivre honnorablement, vous mettront en état de ne plus travailler qu'à vôtre salut : mais il faut auparavant que je sois persuadé que vous voulez absolument quitter la Cour ; car que serviroit de vous montrer une voye dans laquelle vous ne seri z pas absolument determiné d'entrer, & si vous ne regardiez pas le terme ou elle conduit comme une fin à laquelle il vous est important de parvenir ?

LE COMTE.

Puis-je vous donner de la ſincerité de mes intentions des aſſurances plus certaines de la diſpoſition où je ſuis à preſent, que ce que je viens de vous dire ? Plus je vais en avant, & plus je me ſens accablé ſous le poids des dettes qui me rendent comptable à Dieu & aux hommes. Je veux me tirer abſolument des mains de ceux-cy ; & à l'égard de Dieu, comme j'ay oüi dire cent fois qu'il eſt plein de miſericorde, ou plûtôt la miſericorde même, j'en eſpere infiniment plus de graces que de tous ceux que je pourrois compter pour mes meilleurs amis.

ARMAND.

On ne peut être plus conſolé que je le ſuis de vous entendre parler ainſi ; & puiſque vous êtes dans cette heureuſe ſituation, il faut commencer par remettre

vôtre Charge à Monsieur vôtre Fils aîné ; vos appointemens, m'avez-vous dit autrefois, sont de six mille livres, & sur ce pied il ne faut pas manquer d'obtenir du Prince, qui vous considere, un billet de retenuë de mille écus. Quelque bien prevenu que je sois en faveur de vôtre fils à vôtre égard, il est bon que vous ayiez cette precaution ; on ne sçait pas ce qui peut arriver ; on voit même assés souvent que les enfans les mieux élevés, & les plus penétrés du profond respect qu'ils doivent à ceux qui leur ont donné le jour, dégenerent de leur premiere vertu, le monde, l'ambition, le mauvais exemple peuvent gâter son esprit & corrompre son cœur. Vous le retiendrez encore mieux par là, dans le devoir, & mettrez une espece de barriere à trop de dépense qu'il pourroit

faire. D'ailleurs, il eſt juſte que vous viviez avant lui, vous êtes le premier en datte, il faut qu'il dépende de vous, & non vous de lui, & je ne doute pas qu'il ne vous donne lieu d'en bien uſer avec lui ; mais vous devez toûjours être le maître.

LE COMTE.

Penſez-vous que je puiſſe ſubſiſter de mille écus ?

ARMAND.

Donnez-vous un peu de patience, & vous verrez que quelques dettes qui vous embaraſſent, je ne vois pas qu'elles abſorbent tout vôtre bien, ſi je connois bien l'état de vos affaires. Il me ſemble qu'il vous reſtera encore cent mille livres en fond, toutes vos dettes payées ; ainſi je vous vois encore à la tête de plus de ſix ou ſept mille livres de rente, y compris ce que vous retiendrez ſur vôtre Charge, ſans par-

ler de vôtre penſion qui continuera toûjours. Or je vous demande ſi n'étant plus obligé aux depenſes que vous faites à la Cour, ces ſix mille livres de rente bien aſſûrées ne ſeront pas plus que ſuffiſantes en Province, à un homme qui n'a plus d'ambition & qui ſe prepare à la mort ? & ſi vous n'aurez pas encore de quoi faire bien des aumônes ? De cette maniere vôtre retraite ne peut être que trés honorable, & vous vivrez avec honneur & agreablement dans vôtre Province. Je voudrois donc que vous fiſſiez aſſembler vos creanciers, que vous leur abandonnaſſiez vos deux moindres terres, qui vallent encore mieux que ce que vous pouvez devoir. Je ſçay qu'ils vous ont fait autrefois cette propoſition, & qu'ils ne demandent pas mieux que de finir d'affaire avec vous ; mais vous n'avez jamais

voulu y entendre, vous avez préféré aux ſages conſeils de vos amis les avis & la mauvaiſe foy d'une chicanne qui ruine trés ſouvent les familles les plus opulentes.

LE COMTE.

Cela eſt vray, & je ne puis le diſſimuler ; mais j'étois tellement entêté de mon Procureur, que je le croyois comme un oracle, parce qu'il me promettoit de me conſerver toûjours dans la joüiſſance de mes biens; ainſi j'étois comme enſorcellé par les preſtiges de ſes colluſions & de ſes detours, & je ſuis perſuadé que ſi je lui parlois de m'accommoder avec mes creanciers, il me remettroit bien loin.

ARMAND.

Donnez-vous en bien de garde ; il ſera aſſés tôt quand vous ſerez d'accord, & pour lors vous compterez avec lui, & le ſatisfe-

rez, au moins ſi cela ſe peut ; car on voit quelquefois de ces Meſſieurs qui ne ſont gueres contens, à moins qu'à force d'écritures, de productions, de taxes, de dépens & d'executoires, & tout l'attirail de la chicane, ils ne ſe rendent proprietaires des biens qu'ils s'étoient engagés de conſerver pour leurs parties. Vous aurez ſoin auſſi d'appaiſer au plûtôt vos dettes criardes, du ſurplus que vos creanciers vous donneront, en leur cedant vos terres ; car il n'y a rien (je ne puis trop vous le repeter) de plus lâche & de plus indigne, je ne dis pas ſeulement d'un Chrétien, mais encore d'un homme d'honneur, de ſe cacher & de fuir ſes creanciers, comme un criminel ſe cache des Prevôts, & d'avoir ſans ceſſe les oreilles battuës des plaintes & des murmures de ces mal-

heureux marchands qui ont entretenu vôtre luxe, & dont pour ainsi dire, vous avez devoré la substance.

LE COMTE.

Ils s'en recompensent bien par les grosses parties qu'ils me font; je vous laisse à penser ce qu'un Maréchal, un Boucher, un Marchand d'étoffes se font payer au-dessus de ce qui leur est legitimement dû.

ARMAND.

Ce n'est pas icy le lieu d'examiner s'ils peuvent en conscience grossir leurs parties; si les Marchands suivoient exactement les regles que leur prescrivent les docteurs en cette matiere, ils ne seroient pas peut-être si coupables que vous vous l'imaginez.

LE COMTE.

Comment l'entendez-vous? Quoi des fripons...?

ARMAND.

Que ſert de vous emporter ? ne vous ont-ils pas donné leur bien ? il faut les ſatisfaire.

LE COMTE.

Auſſi y ſuis-je bien reſolu ; mais ce n'eſt pas ce qui m'embaraſſe, je ſuis bien plus touché de la neceſſité où je me vois de vendre mes terres, qui ſont depuis plus de deux cent ans dans ma famille.

ARMAND.

La perte eſt aſſûrement conſiderable. Mais, mon cher Comte, croyez-vous que Dieu ſoit obligé de garder à vôtre égard une conduite qu'il n'a pas tenuë à l'égard d'une infinité d'autres, & que lorſque toutes choſes ſont ſujetes à la vanité & au changement, il doive éternellement conſerver vôtre nom ou vos terres dans vôtre famille ? L'hiſtoire ne nous apprend-elle pas le nom

d'un grand nombre de familles trés considerables qui sont éteintes, dont les Armes, les Châteaux, les Terres sont passées à d'autres ? & n'avez-vous pas vû de vos propres yeux des Comtés, des Marquisats, des Duchés même entrer dans des familles élevées depuis deux jours, & dont les chefs d'aujourd'hui auroient pû à peine autrefois être les valets de ceux à qui leurs enfans ont succedé ? Tant il est vray, mon cher Comte, que rien ne demeure stable sous le soleil, & ce ne seroit pas moins qu'une extravagance de vous imaginer que Dieu, qui éleve les Empires & les renverse, qui les donne & les ôte à qui il lui plaît, vous doive un privilege qui défende vôtre maison du sort & de la décadance qui est comme naturelle à toutes les puissances de la terre.

LE COMTE.

Ce que vous dites eſt vray, & je vois bien que c'eſt une neceſſité indiſpenſable de ſe ſoumettre aux ordres d'une providence ſi pleine de juſtice & de ſageſſe ; mais que deviendront mes enfans ? qui en aura ſoin ?

ARMAND.

Cette divine providence qui ne manque à rien y penſe encore plus que vous ; elle paroît déja viſiblement avoir pourvû à l'établiſſement de Monſieur vôtre fils aîné : outre qu'il ſera revêtu de vôtre Charge, il emportera encore preſque la moitié de vô-bien aprés vôtre mort, & ayant les belles qualités qu'il a, il ne ſe peut faire qu'il ne trouve un parti digne de lui & de ſa naiſſance. Je ſçay une trés ancienne maiſon de robe, je crois vous en avoir déja parlé, où je ſuis perſuadé qu'on ſe fera hon-

neur de le recevoir. Monsieur le President.... est le Chef de cette famille : & comme nous avons quelquefois parlé de Mademoiselle..., sa niéce, qui est une riche heritiere & qu'il veut marier, je ne doute pas qu'il ne soit ravy de la donner à Monsieur vôtre fils. Il me doit bientôt venir voir, ainsi qu'il me l'a mandé, & je vous promets que je ne manqueray pas de lui en parler ; desorte que si ce jeune Cavalier n'a point d'engagement, je tiens l'affaire infaillible. Je vous en écriray au plûtôt ; ainsi, Monsieur, renoncez absolument à l'alliance de ces potirons de fortune, qui s'élevent dans une nuit de la fange de la terre, pour ne paroître ordinairement que deux ou trois jours.

Pour Mesdemoiselles vos filles, vous ne pouvez mieux faire

que de les retenir en religion, en les traitant en bon pere, & en les assûrant que vous leur laisserez toûjours une liberté entiere sur le choix de l'état auquel elles croiront que Dieu les appellera. Renoncez donc à ces vaines chimeres de grandeur & d'élevation pour elles dans un état où c'est pour elles une ambition & un malheur presque irreparable d'entrer avec ces idées, & ne vous fatiguez plus l'esprit par les vûes & le soin de les faire Coadjutrices & Abbesses, puisque de toutes les conditions, le gouvernement des ames, quand même on y seroit bien appellé, est l'état le plus dangereux & le plus accompagné d'inquietudes, de peines & de dangers; en un mot, c'est un employ qui doit être plûtôt refusé que recherché, quand même il paroîtroit qu'on en auroit

les talens & le merite.

Ainsi pour réduire en un mot ce qui me reste à dire sur leur chapitre, vous ne pouvez prendre d'autre party que de les abandonner à l'ordre de la providence ; si vous la laissez agir, en prenant neanmoins d'elles les soins dignes d'une sage prévoyance, elle leur destinera ce qui leur conviendra mieux pour leur salut, même dans la condition du mariage, que vous pourrez encore leur procurer par une dot honnorable. Je ne doute point que vous ne trouviez dans la Province de bonnes noblesses, qui se feront un grand honneur d'entrer dans vôtre famille, quoi qu'elles ayent peut-être moins de bien.

Vô re fils l'Abbé passera dans le monde pour assés bien partagé. Vous sçavez ce que je vous ay dit, & ce que vous diront tous les Docteurs sur son entrée si ir-

reguliere dans son Benefice. Je vous avouë que c'est un grand sujet de gemissement pour vous de l'avoir lié d'une chaîne, qu'il rompra d'autant moins facilement, qu'il la trouvera plus douce & plus aisée à porter; ces sortes de Messieurs, qui ont vendu leurs ames pour des Benefices ne se mettent presque plus en peine de ce qu'elles deviendront, elles ne sont plus à eux, ils n'y prennent plus de part; pourvu qu'ils engraissent dans le luxe, dans la molesse & dans les plaisirs leurs corps pour lesquels ils les ont sacrifiées.

C'est à vous, mon cher Comte, qui avez fait le mal à l'égard de vôtre fils, d'y apporter tout le remede que vous pourrez; & il n'y a point de moyens dont vôtre autorité ne se doive servir pour lui faire quitter son Benefice, ou au moins

pour le faire entrer dans un Seminaire, afin que les instructions qu'il y recevra puissent le remettre en regle, par le secours des graces qui sont attachées à ces saintes Maisons. Qui sçait même si Dieu, qui tient nos cœurs dans sa main, & qui ne s'est pas encore declaré pour lui, ne le fera pas entrer dans l'Eglise par une vocation reguliere & canonique? On voit quelquefois des changemens aussi miraculeux que la grace a operés; ou si enfin il se sent porté à la profession des armes, je crois que vous ne pouvez mieux faire que de l'envoyer à Malthe: vous avez encore assés de bien & d'amis pour lui procurer cet emploi, qui convient à sa naissance & à ses inclinations. Si je me souviens bien de la peinture que vous en avez faite, il vous coûtera peu de chose, s'il y fait ses vœux, il y sera en place

pour signaler son courage contre les ennemis du nom Chrétien ; & s'il sert la religion avec honneur & une fidelité exacte à ses devoirs, il pourra parvenir aux Commanderies & aux autres recompenses qui seront dûës à son merite. Pour vôtre petit Chevalier, vous l'aurez chez vous avec un bon maître, vous veillerez sur l'un & sur l'autre, & l'offrant tous les jours à Dieu, ainsi que font les peres veritablement Chrétiens, je ne doute pas que la providence ne se serve de vôtre fils aîné pour en prendre soin, lorsque Dieu jugera à propos de vous appeller à lui.

LE COMTE.

Voilà les plus beaux projets du monde ; mais helas qu'il y a loin de ces speculations à la pratique ! & qu'on connoît peu le genie de la plûpart des jeunes gens, qui se font une espece

donne ſur vôtre famille, que de contribuer à vôtre repos. Pour vôtre Abbé, qui doit être pour vous un enfant de douleur, ſi vous ne pouvez pas le changer aprés lui avoir donné les avis que vous jugerez neceſſaires, abandonnez-le à la providence, ne ceſſant neanmoins de prier & de faire prier pour ſa converſion. Pour ce qui vous regarde, débaraſſez-vous de tout, pour ne ſonger qu'à vous ſeul & à vôtre ſalut, ne penſez qu'à vôtre retraite, qu'on peut appeller aujourd'hui vôtre unique neceſſaire. Vous n'avez plus de temps à perdre, puiſqu'en l'âge où vous êtes, vous touchez à la mort de plus prés que vous ne croyez; & quoi qu'il ſemble qu'il n'y ait rien de plus indigne d'un Chrétien & de plus honteux, que de ne donner à Dieu que les reſtes d'une vie toute uſée dans le deſordre, dans

la vanité, si vous tâchez de remplacer avec toute la fidelité possible le temps perdu sur celui qui vous reste, sa misericorde ne laissera pas de recevoir ce peu, si vous le lui offrez par les sacrifices continuels d'un cœur veritablement contrit & humilié, & de toutes les bonnes œuvres dont la grace vous rendra capable ; & pour être venu des derniers travailler à la vigne du Seigneur, c'est-à-dire à vôtre conversion, vous n'en aurez pas moins la recompense des premiers.

LE COMTE.

Mais par où commencer ce grand ouvrage, qui me conduira dans cette terre inconnuë ? à quoi m'appliquer quand je n'auray plus rien à faire ? faudra-t-il que je vive comme un Moine ?

ARMAND.

O Dieu, quelle idée vous

avez de la retraite que je vous propoſe ! non, mon cher Comte, vous n'y vivrez pas en reclus, mais en Chrétien & en honnête homme, je vous le diray demain.

SUITE DU XIX. *Entretien.*

ARMAND.

VOus étiez hier en peine de deux choſes, Monſieur : la premiere, comment vous vivriez dans vôtre retraite ; & la ſeconde, de quoi vous vous occuperiez.

Pour la premiere, je n'ay pas penſé que vous y dûſſiez vivre en reclus, vôtre âge, vôtre complexion, vôtre maniere de vie, qui eſt comme paſſée en nature, & ſur-tout les infirmités de la vieilleſſe, dont vous commecez à ſentir les atteintes, ne don-

nent pas lieu qu'on puisse exiger de vous une réforme, qui prejudicieroit notablement à vôtre santé. Dieu n'est pas toûjours un époux de sang pour une ame qu'il rapelle à lui ; la force de l'âge & du temperamment demandent à la verité de grands sacrifices & des œuvres d'une satisfaction proportionnée, autant qu'il se peut, aux grands desordres ; mais pour les personnes âgées, à qui un grand âge a beaucoup diminué les forces & la santé, il semble qu'il suffit qu'elles travaillent à détruire en elles le corps du peché, & qu'elles tâchent d'obtenir par les plus ferventes prieres une vive componction, une grande confiance à la misericorde de Dieu, une parfaite soumission aux ordres de sa justice dans leurs infirmités, & une reformation entiere du vieil homme, ainsi qu'un Directeur judicieux

dicieux vous dira bien mieux que moi.

Pour répondre à vôtre ſeconde queſtion, helas ! eſt-il poſſible qu'on puiſſe être en peine de ce qu'on fera quand on n'aura plus rien à faire à la Cour ? Eſt-ce n'avoir rien à faire, que d'être obligé de repaſſer ſur ſes voyes pour les redreſſer, examiner dans les gemiſſemens du cœur les jours de ſa vanité, les deſordres de ſes paſſions, & les dérangemens d'une vie qui n'a pas même quelquefois gardé les dehors de la religion ? Eſt-ce n'avoir rien a faire, que de travailler à remplir le vuide affreux de tant d'inutilités, dont on n'a pas ceſſé de s'occupper ? Eſt-ce enfin n'avoir rien a faire, que de regarder, ſur-tout à vôtre âge, la mort auſſi preſente que vous l'avez enviſagée loin de vous ; de reflechir tous les jours

sur ce moment fatal par où le temps finit & l'éternité commence, où il n'y a plus pour les pecheurs ni plaisir, ni gloire, ni distinction, ni fortune, en un mot où tout s'évanoüit pour eux ?

LE COMTE.

Je crois vous l'avoir déja dit, je n'avois jamais si bien compris ces grandes verités que je fais aujourd'hui ; & je conçois parfaitement encore qu'à proportion que la mort approche, un pecheur sent redoubler son trouble & ses frayeurs par l'image terrible d'une offreuse éternité où il est prêt d'entrer, & de la justice d'un Dieu devant qui il va paroître, & qu'il a si griévement offensé ; mais helas ! qu'il me reste peu de temps pour le chemin que j'ay à faire, afin de mettre ma conscience en quelque repos, & mon salut en seureté.

ARMAND.

Ce chemin n'eſt pas toûjours auſſi ſi long que vous le penſez ; quand la grace nous porte, nous ne laiſſons pas d'aller vîte, & vous pouvez avoir appris qu'il y en a qui ont plus avancé dans les voyes de la juſtice en un jour, que d'autres en pluſieurs années.

Comme vous avez de deux ſortes d'affaires, les unes qui regardent vôtre changement, en renonçant tout-à-fait à la Cour, les autres qui vous doivent encore occuper durant quelque temps pour le repos & l'avantage de vôtre famille, je crois que vous devez commencer par une retraite ſpirituelle de quelques jours dans une ſainte maiſon, qui ſera comme le prélude d'une plus longue, qui vous fera recouvrer chez vous la liberté & le repos que vous aviez

perdus à la Cour & dans le grand monde. Il faut commencer par cette premiere retraite, entre les mains d'un sage & pieux Directeur, à qui vous ouvriez vôtre ame avec la simplicité & la confiance d'un enfant qui se jette dans le sein de son pere, dont il sçait être tendrement aimé; c'est là où vous serez sourd au bruit du monde & des creatures, aux agitations tumultueuses de la Cour, aux promesses de l'ambition & de la fortune, pour n'entendre plus que la voix du Saint-Esprit, qui parlera à vôtre cœur.

C'est là que vous reconnoîtrez avec étonnement, qu'étant fait pour le Ciel, vous avez été assés aveugle pour ne vivre que pour la terre; c'est là où vous verrez le vuide & le neant de tout ce qui s'apelle grandeur, richesses, & plaisir: c'est là en-

fin où vous enviſagerez avec un œil de compaſſion ces Grands & ces Puiſſans de la terre, qui n'ayant ſemé que dans la vanité de leurs penſées & de leurs deſirs inſatiables, n'ont recueilli que des fruits d'amertume & de mort ; qui aprés avoir oublié Dieu durant leur vie, ne le connoiſſent pas même à la mort ; & qui aprés avoir rempli la terre du bruit de leurs armes ou de leur nom, n'ont tout au plus pour recompenſe de leurs grandes actions, que quelque place dans l'hiſtoire, ou quelques loüanges paſſageres qui ont été bien-tôt comme enſevelies avec eux.

Non ſeulement vous aurez le temps & les moyens de conſiderer dans cette premiere retraite ces choſes par raport à l'état où vous ſeriez à preſent, ſi la mort vous avoit ſurpris dans les engagemens du monde ; vous pour-

rez encore recevoir tous les avis necessaires pour vous conduire dans la nouvelle vie que vous commencerez, quand vous serez retiré chez vous ; le Directeur que vous devez incessamment demander à Dieu, vous marquera à quelles bonnes œuvres il vous faudra désormais appliquer ; & je ne doute point que celles-ci ne soient les premieres & les principales. Le soin que vous devez prendre de vôtre maison & de tous vos domestiques, l'attention sur vos Officiers de justice, la protection dont vous êtes redévable au pauvres & aux petits ; & plusieurs autres qu'il vous marquera, comme sont la lecture du nouveau Testament, l'histoire de l'ancien, les morales de la sagesse, les Pseaumes, l'Imitation de Jesus-Christ, & des autres livres de pieté qu'il vous

indiquera ; la priere à certaines heures du jour pour vous & pour vos domestiques tous les jours, le matin & le soir ; le soin des malades, que vous visiterez ou que vous ferez visiter, & particulierement les pauvres de vôtre voisinage.

Quant à ce qu'il me convient de vous dire, quoi qu'il ne regarde pas au moins de si prés vôtre conduite spirituelle, j'ay un avis à vous donner qui n'est pas des moindres, il vous doit faire plaisir & à vôtre famille. Il y a des gens, & quelquefois même des peres de famille, qui ayant toûjours vécu dans la confusion, n'ont aussi jamais eu d'ordre dans leurs affaires, qu'ils n'ont pas voulu se donner la peine d'éclaircir ; comme ils ont passé leur vie dans cette indolence, ils y meurent de même, laissant dans leurs

familles aprés leur mort, un cahos affreux où l'on ne peut entrer, & où les plus clairvoyans ne voyent goutte ; ce sont des dettes actives ou passives qu'on demande, & qui peuvent avoir été payées ; des comptes avec des Receveurs & des Fermiers, qu'on a negligé de faire rendre ou d'arrêter ; des contrats ou des obligations non quittancées, des restitutions ausquelles on n'a pas encore satisfait, des legs qu'on se proposoit de faire & qu'on n'a pas executés, des avances qu'on a fait à des enfans, & dont on ne tient pas compte aux autres : & cent autres matieres de chichanes & de broüillerie qui causent mille procés, qui mettent la division dans les familles, & qui dissipent les successions qui paroissoient les plus riches & les plus assûrées.

Pour vous, Monsieur le Com-

te, prévenez le plûtôt que vous pourrez ces inconveniens, dont je prens la liberté de vous avertir; appliquez-vous à mettre le meilleur ordre que vous pourrez dans vos affaires, sur-tout à laisser dans vôtre famille la paix & la concorde, comme le plus riche patrimoine qu'elle a droit d'attendre de vous; faites de vôtre vivant dans un testament, ou tel autre acte qui conviendra le mieux, entre vos enfans le partage de ce qui vous restera le plus juste que vous pourrez conformément à la loy ou à la coûtume, sans que la prédilection pour quelqu'un d'eux vous fasse au prejudice des autres plus pancher vers lui que vers celui-là même dont vous n'auriez pas sujet d'être si content, à moins qu'en se revoltant contre vous, il ne vous eût notablement outragé, en quoi il vous est permis de vous regler sur les loix.

Comme je ne ſuis pas Juriſconſulte, & que je ne connois pas aſſés l'interieur de vos affaires pour vous marquer en détail ce qu'il faut que vous faſſiez, conſultez quelque habile homme qui regle & mette vos affaires dans le meilleur état qu'il ſe pourra ; ne manquez pas particulierement à reparer les dommages que vous auriez cauſés au prochain, ou ceux qui lui ſeroient arrivés de la part de vos Officiers ſur vos terres, à quoi vous êtes indiſpenſablement obligé. C'eſt un devoir auquel la plûpart des grands Seigneurs ne jugent pas à propos de faire attention, & ſur lequel neanmoins ils ſeront jugés comme de leurs propres faits, s'ils ne les ont pas choiſis gens de bien & capables de leur miniſtere. C'eſt ce qu'on a ſouvent repeté aux Seigneurs Juſticiers en pluſieurs

livres, sans qu'on voye beaucoup de changemens dans l'exercice des Jurisdictions subalternes. En effet pourvû qu'un homme d'affaire soit exact à bien faire payer des Fermiers, & à exiger des droits que la seule autorité a quelquefois imposés, souvent un grand Seigneur ne se met gueres en peine si un Juge s'entend avec des parties, s'il reçoit des presens, s'il rend justice, & si tandis qu'il a abandonné le pauvre & le miserable à la violence & à la vexation du riche, il a laissé les injustes & les coupables dans le desordre & dans l'impunité.

LE COMTE.

A propos d'homme d'affaire; j'en avois un qui s'est extraordinairement enrichi à mes dépens, & qui est devenu gros Seigneur, jusqu'à se donner un carosse : il me vendoit bien cher les avances qu'il me faisoit, &

que je lui donnois à reprendre ſur mes terres, ſans le tour du bâton que les Fermiers étoient contraints de ſouffrir ; & ſi je ne m'étois défait de ce ſerviteur, ſi affectionné en aparence à mes interêts, il m'auroit bientôt reduit tout-à-fait à l'hôpital.

ARMAND.

Il n'eſt plus icy queſtion de ces ſortes d'affaires pour vous, puiſqu'il faut que vous preniez ſoin vous-même de vôtre temporel : mais cela n'empêche pas qu'on ne voye comment la plûpart des gens de Cour ſe ruinent ; la vanité leur met en tête qu'il eſt indigne d'eux d'entrer dans le détail de leurs affaires ; & les dépenſes exceſſives que l'ambition leur inſpire, ne les appliquent qu'à trouver de l'argent de quelque côté qu'il vienne, & quoi qu'il en puiſſe coûter. Que vous ſerez heureux

mon cher Comte, quand vôtre retraite vous aura fait secoüer le joug de vos creanciers, & de l'insolente infidelité d'un homme d'affaires que vôtre foiblesse rendoit vôtre maître. Non, croyez-moi, Monsieur le Comte, ce n'est point une dégradation de noblesse d'être à vous-même vôtre intendant, il n'y a qu'une superbe delicatesse, ou un emploi considerable pour le bien de l'Etat, auquel tout le temps d'un Ministre seroit necessaire, qui puisse dispenser de ce soin, encore faut-il être bien occuppé pour ne se pas donner quelques heures d'attention sur les affaires de sa maison; & je connois un Grand de la premiere distinction, qui ne se croit pas deshonoré d'entrer dans tous les détails de ses affaires, & de quitter en certain temps son bâton de Maréchal, pour pren-

dre la plume & le jetton afin de compter avec ses Fermiers & arrêter leurs comptes. Si vous avez cette exactitude, vous mettrez l'ordre en vôtre maison, vous regnerez chez vous en petit souverain, & avec le peu de soin que vous vous donniez sur vôtre domestique, vous aurez abondamment de quoi vivre & de quoi soulager les pauvres; qui doivent être désormais l'objet de vôtre compassion & de vôtre tendresse, si vous voulez qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

LE COMTE.

C'est bien mon intention de racheter mes pechés par l'aumône, ainsi que je l'ay oüi dire qu'un Roy l'avoit fait, par l'avis que lui donna un Prophete; cependant je ne laisse pas d'apprehender que je ne puisse mettre en pratique tous ceux que

vous m'avez donnés. Je tremble à la seule pensée de n'être plus ce que j'étois, je me vois déja comme dans un pays perdu, & sans un secours particulier de la misericorde de Dieu, je desespere non seulement de me soutenir en l'état que je me propose; mais encore de le pouvoir commencer.

ARMAND.

J'avouë que cette entreprise est au-dessus des forces de la nature; mais croyez-vous qu'elle soit au-dessus de celles de la grace? Ne sçavez-vous pas que la mer, quelque agitée qu'elle soit, devient calme aussi-tôt que le Seigneur parle, & que les vents & les tempêtes lui obeïssent quand il commande? La nature, la maniere de vie, les passions, les habitudes, les parens, les amis, les engagemens, la raison même pour ainsi dire

asservie à l'empire des sens, tout cela élevera une tempête si violente contre vous, que vous feriez naufrage même auprés du port, si le divin pilote qui vous conduira ne vous mettoit en seureté ; desorte que vous n'aurez pas plûtôt recours à lui avec une foy ferme & constante en lui disant, Seigneur, sauvez-moi, je vais perir, qu'il s'éveillera, & dissipera les orages & les vents qui étoient prêts de vous submerger.

Vous recevrez particulierement ce secours, deslors que vous serez entré dans vôtre retraite, ou au moins vous n'aurez pas plûtôt fait une bonne confession generalle qui reparera toutes les autres, que vous vous trouverez déchargé d'un poids que vous ne portiez, que parce que vous n'en sentiez ni la pesanteur, ni l'infamie ; dans cet-

te heureuse situation, à peine vous reconnoîtrez-vous vous-même; & la consolation que vous goûterez sera si pleine & si douce, que vous ne pourrez assés vous étonner de la dépravation du goût des pecheurs, qui preférent les oignons & les viandes grossieres de l'Egypte à la manne dont Dieu nourit ses amis dans le desert d'une sainte retraite.

LE COMTE.

Je conçois bien dés à present qu'il n'y a rien de plus doux & de plus consolant que d'être bien avec Dieu; & un certain attrait qui me touche, & qui porte avec soi comme un rayon de lumiere, me fait vivement sentir la perte que j'ay faite jusqu'à l'heure qu'il est.

ARMAND.

C'est déja beaucoup que vôtre entendement soit éclairé & convaincu; mais ce n'est pas

encore aſſés, il faut que le cœur en ſoit perſuadé, qu'il s'enflâme de plus en plus de l'amour de la verité qui lui eſt propoſée. Cent gens ont tous les jours, ou croyent avoir les plus ſaintes penſées & les plus belles connoiſſances de ce qui peut avoir raport à leur ſalut, auquel ils comprennent aſſés qu'ils ſont obligez de s'appliquer comme à l'affaire la plus importante qu'ils ayent : mais ou ils reſiſtent à ces graces, ou bien les mouvemens qu'ils ſentent ne ſont ſouvent que des amuſemens & des tromperies de l'amour propre, qui ſe flate d'aimer & de vouloir ce que dans le fond il n'aime pas ; & il eſt plus difficile qu'on ne penſe d'embraſſer des verités, toutes aimables qu'elles paroiſſent, lorſqu'elles ſont toûjours oppoſées aux preventions de la vie paſſée, & combattuës par les inclinations

de la nature corrompuë.

Je pourrois vous montrer ceci par quantité d'exemples tirés de l'Ecriture : je ne vous raporteray que celui d'Agrippa Roy de Judée sous les Romains. Ce Prince ayant entendu saint Paul dans sa défense contre les Juifs, ausquels il prouve selon les Prophetes la venuë du Messie & la verité de la religion chrétienne, il en fut tellement convaincu, que non seulement il reconnut l'innocence de ce saint Apôtre; mais il ne put s'empêcher de s'écrier en pleine assemblée, qu'il s'en falloit peu qu'il ne se fist Chrétien : mais ces beaux sentimens n'allerent pas jusqu'au cœur, & la lâche complaisance qu'il eut pour les Juifs, qu'il vouloit menager, le porta à persecuter une religion qu'il croyoit veritable, & la seule où l'on pouvoit se sauver ; tant il est vray qu'il

n'eſt rien de plus difficile que de renoncer à ſes premiers engagemens, & qu'il n'appartient pas moins à la grace de purifier le cœur, que d'éclairer l'eſprit.

Vous voulez bien, Monſieur le Comte, que je vous applique cet exemple : il n'y a rien de plus conſolant, que de vous voir dans les belles diſpoſitions où vous êtes ; vous êtes convaincu qu'aprés avoir été battu de tant de tempêtes, & que vous avez eſſuyé tant d'écüeils ſur la mer du grand monde & de la Cour, il vous eſt important de trouver un port, où le repos que vous y goûterez en Dieu, vous mette en état de ne plus penſer qu'à vôtre ſalut, en vous préparant tous les jours à la mort, & en vous appliquant à toutes les bonnes œuvres dont la grace vous rendra capable.

Mais helas ! que je crains que ces belles idées ne se dissipent, sitôt que vous aurez repris l'air de la Cour : vous sçavez par une funeste experience combien le séjour que vous y avez fait, a été non seulement préjudiciable pour vos affaires temporelles, mais encore contagieux pour vôtre salut ; c'est ce qui me donne lieu de vous regarder comme une de ces jeunes plantes nouvellement transplantées, qui pour n'avoir pas encore jetté de profondes racines, sont bien-tôt renversées ou rompuës par les vents dont elles sont agitées. L'ennui de la solitude, les parens, les amis, les amusemens agreables & séduisans, les pompes & les spectacles de la Cour, seront autant de vents impetueux qui vous agiteront de toutes parts, & sans une puissante protection de la grace, vous rentrerez bien-

tôt dans ses premieres voyes de vôtre vanité & de vos miseres.

LE COMTE.

Ah que la mort m'arrive plûtôt que ce malheur ! & pour le prevenir, je ne verray personne ni à Paris, ni à la Cour, que je n'aye fait ma retraite, afin d'y prendre de la force, & y trouver des graces pour me tenir en garde contre tout ce qui pourra m'attaquer ; cependant je ne suis pas peu en peine comment je pourray débroüiller le cahos de ma conscience, qui me paroît un abîme sans fond.

ARMAND.

Ce n'est pas un point qui doive tant vous inquieter. Les pechés les plus abominables ne sont pas ce qui fait plus de peine aux Confesseurs ; ils sçavent qu'il n'y a point d'excés dont l'homme abandonné à lui-même ne

soit capable, & pourvû qu'ils voyent le pecheur veritablement contrit, humble & docile à recevoir les avis qu'on lui donne, & dans un desir sincere de reparer autant qu'il est en lui les desordres de sa vie, ils ne se mettent presque point en peine du reste : oui, je vous le repete encore, & vous devez assurément m'en croire ; un Directeur veritablement éclairé & charitable, ne compte quasi pour rien, s'il est permis de parler ainsi, les pechés les plus énormes, sur-tout lorsqu'il juge par les dispositions du penitent, que la misericorde de Dieu les effacera bien-tôt ; & parce qu'il peut arriver que vous ayiez besoin de revoir vôtre Directeur aprés avoir fini vos affaires avec vos creanciers & avec vos enfans, sur le compte de ce que vous pourriez leur devoir ou

bien de Madame leur mere, vous pourrez encore avoir quelques conferences avec lui pour vous fortifier de plus en plus, & incontinent vous irez à vôtre retraite pour ne plus penser qu'à mourir.

LE COMTE.

C'est je vous assûre ce que j'ay bien résolu de faire au plûtôt, c'est-à-dire dés le moment que Dieu m'aura fait la grace de me dégager de tous mes embaras. Au reste, comme Dieu s'est servi de vous, Monsieur, pour me tirer des ombres de la mort, par vos instructions & par vos prieres, je ne puis vous marquer combien je suis touché de vôtre charité : mais ce n'est pas assés d'avoir commencé avec la grace l'ouvrage de ma conversion, il faut s'il vous plaît que de temps en temps vous ayiez la bonté d'y mettre en-

core la main, pour m'aider à me soutenir ; & c'est pour cette raison que je vous prie de trouver bon que je vous rende quelques visites.

ARMAND.

Cela me fera honneur & plaisir : mais j'ay peur de n'être plus en état de vous recevoir icy ; car enfin je ne puis vous cacher mon dessein. J'ay un voyage à faire, infiniment plus long que le vôtre, & si Dieu ne m'abandonne pas, j'espere trouver encore mieux mon salut dans une retraite plus serrée, que celle où vous me voyez, afin de m'éloigner pour jamais du monde, à moins que la charité ne m'en tire pour quelques momens. Je crois vous avoir dit que j'étois tout prêt de vendre cette maison ; vous voyez que l'art & la nature en ont fait une des plus charmantes demeu-

res que puisse souhaitter un particulier, je vais la vendre pour les pauvres ; car sçavez-vous comme je la regarde devant Dieu ? j'en juge à peu prés comme les gens d'esprit font de ces maisonnettes de terre & de bouë que les enfans en joüant se bâtissent, ils y mettent tout leur temps & leur industrie, ils admirent leur ouvrage, & se font un honneur d'avoir été si habiles ; mais le maître ou le pere qui les surprend, renverse du moindre coup l'édifice, les reprend & les châtie selon le temps qu'ils ont perdu, & les envoye au travail ou à l'étude, qui devoit faire toute leur application.

C'est ainsi que Dieu se moque des vastes & vains projets des enfans des hommes, c'est ainsi qu'il confond leur prevoyance & leur sagesse, & qu'il renverse d'un clin d'œil les entre-

prises qu'ils croyent avoir les mieux concertées pour leur établissement & pour leur fortune. C'est pour cette raison que je vais incessamment travailler à m'assûrer une demeure qui ne soit point sujette aux vicissitudes du temps & à la condition des choses perissables.

LE COMTE.

Que ne suis-je en état de vous suivre? Mais helas mes pechés me privent d'une si grande consolation.

ARMAND.

Il ne faut pas souhaitter ce que Dieu ne demande pas de vous. Vôtre âge, comme je vous ay dit, vôtre constitution, vôtre maniere de vie, vos forces, peu proportionnées à des observances regulieres, & sur-tout le soin & le secours que vous [illegible]vez à vôtre famille, sont [illegible] chaînes qu'il vous est impossib[illegible] de rompre. Pour moi je ne suis

pas, grace à Dieu, dans une pareille situation, étant libre, sans suite & sans embaras; mais étant infiniment plus redevable à la justice divine que vous, pour avoir si long-temps abusé des lumieres & des graces que j'ay reçûës en plus grand nombre, je suis aussi obligé à une penitence plus proportionnée à mes désordres & aux ingratitudes de ma vie passée. Mais à quelque penitence que la grace me sacrifie, cela n'empêchera pas, ainsi que j'espere de la misericorde de Dieu, que la victoire que vous remporterez sur la Cour & sur ses charmes, ne soit suivie d'un triomphe plus glorieux & d'une couronne plus riche que celle que je puis pretendre. En attendant l'heureux jour de nôtre retraite, gardons-nous, mon cher Comte, l'un & l'autre le secret, qui est l'ame des grandes

entreprises, & la cause de leur reüssite ; autrement nous serions exposés à la tentation de nos amis & de nos parens, qui nous accableroient de leurs raisons, & peut-être qui nous affoibliroient par leurs tendresses & par leurs larmes. Je vous donneray une lettre pour le Directeur de vos creanciers qui est assés de mes amis, pour l'assûrer de vôtre disposition à leur égard.

Pour dernier avis, qui est celui de nôtre Seigneur, souvenez-vous de la femme de Loth, de peur qu'aprés avoir été délivré de vôtre perte par une grace si precieuse, vous ne soyiez inquiet, impatient & chancellant dans la voye que la bonté de Dieu vous a visiblement marquée.

LE COMTE.

Vous m'avez appris, Monsieur l'Abbé, que la grace nous étoit necessaire pour la moindre bon-

ne œuvre qui a raport au sa-
...s en avons d'au-
...n, que les desseins
... nous inspire sont plus
... au-dessus de nos forces ;
si cela est, combien vôtre cha-
rité, qui a déja tant fait pour moi,
ne doit-elle pas augmenter dans
la conjoncture où je me trouve, &
à la veille d'un changement qui
ne peut que chagriner beaucoup
la nature, au moins dans ces
commencemens. Redoublez donc
s'il vous plaît la ferveur de vos
prieres, afin que je puisse resis-
ter le reste de ma vie à tous les
ennemis de mon repos & de mon
salut.

FIN.







